This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491744

Digitized by Google

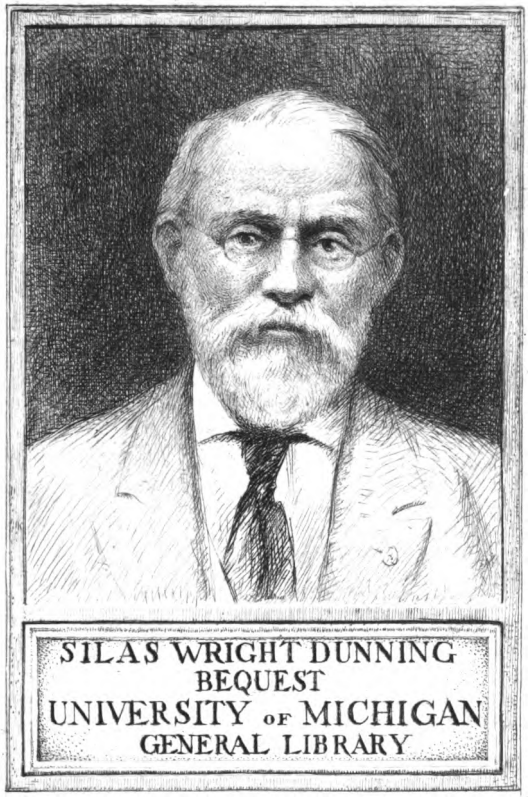

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.E912

Digitized by Google

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LEBIGRE, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

Digitized by Google

PRIX LUCIEN FOUCHÉ

PROROGATION DE DATE DU CONCOURS HISTORIQUE

Conformément aux conditions du legs fait par M. Lucien Fouché, la *Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure* décernera, en 1921, un prix de 600 francs au meilleur mémoire sur François Rever (1753-1828), correspondant de l'Institut, archéologue, fondateur de la Société libre de l'Eure.

La Société serait, en outre, disposée à donner, s'il y avait lieu, une récompense au travail qui serait jugé le second en mérite.

Les œuvres présentées devront être inédites et n'avoir jamais figuré à aucun concours.

Le manuscrit récompensé restera la propriété de la Société, qui se réserve d'être la première à en faire la publication, et les autres seront rendus aux auteurs, sur leur demande.

Dans le cas où la Société ne jugerait aucun travail digne d'être couronné, le prix ne serait pas décerné.

Ce Concours, ouvert en 1914, ayant été entravé par la guerre, la Société a décidé de le proroger.

Les mémoires devront être adressés, franco de port, à M. Albert DOUCERAIN, Secrétaire perpétuel de la Société à Évreux, avant le 1er avril 1921. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée sur une enveloppe cachetée qui contiendra l'indication du nom de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

Évreux, le 1er juillet 1920.

Le Secrétaire perpétuel,

Albert DOUCERAIN.

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

Digitized by Google

La Société, en insérant dans son Recueil les travaux qu'elle juge dignes d'intérêt, laisse aux auteurs la responsabilité des opinions qu'ils émettent.

Ce volume se trouve

A ÉVREUX

Chez M. LEBIGRE, libraire.

ET A PARIS

Chez M. PAUL CHERONNET, libraire, 19, rue des Grands-Augustins.

Digitized by Google

RECUEIL DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE L'EURE

FONDÉE EN 1807

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE LE 11 JUIN 1832

VII• SÉRIE

TOME HUITIÈME

ANNÉE 1920

ÉVREUX

IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC•

1921

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance générale du 9 mai 1920. Discours de M. Léon COUTIL, président de la Société. 1
— Extrait du procès-verbal 6
— Rapport de Mlle Marguerite HARDOIN sur l'œuvre des Prisonniers de guerre à Evreux 10
— Rapport de M. Pierre IZARN, membre de la Société, sur l'OEuvre du Foyer du soldat à Evreux. 22
— Croix-rouge d'Evreux. Distinctions. Pièces annexes . . . 29
— Rapport de M. BIARD, membre de la Société, sur le Congrès de l'Association normande tenu à Caen du 18 au 20 juin 1919 31
Concours agricole départemental des Andelys, du 17 au 20 septembre 1920. Banquet. Discours. 38
— Liste des récompenses 59
Séance générale du 30 janvier 1921. Extrait du procès-verbal. 67
— Discours de M. Léon COUTIL, président de la Société. . . 70
— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1920, par M. Albert DOUCERAIN, secrétaire perpétuel. 75
— L'abbaye de La Noe, lecture faite par M. Maurice BÉGUIN, archiviste intérimaire du département, membre de la Société. 88
— Recherches sur les Rues d'Evreux, par M. PITOISET, proviseur honoraire du Lycée, membre de la Société 92
— Rapport sur le dernier Recueil de nouvelles de M. Joseph L'HOPITAL : *Sous le ciel du vieux pays*, par M. Paul HÉRISSEY, membre de la Société 196
Compte rendu des obsèques de M. Victor MILLIARD, Sénateur de l'Eure, ancien Ministre, ancien Président du Conseil général, membre de la Société 201
Nécrologie 219
Liste des membres de la Société 220

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ LIBRE

D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 MAI 1920

DISCOURS

DE M. LÉON COUTIL

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Mes chers Collègues,

Mes premières paroles seront un témoignage de profonde reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait de me confier la présidence de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Depuis plus de cinquante ans, j'ai vécu avec le culte de tous ceux qui l'ont présidée et qui ont enrichi ses annales de leurs excellents travaux.

Déjà, avant 1870, j'entendais mon grand-père, un des fondateurs de la Société, et auquel elle décerna en 1841 son grand prix départemental d'agriculture, me parler des anciens présidents ; ensuite, j'ai suivi les concours auprès de mon père, qui, après avoir collectionné également vos médailles, resta près de trente ans secrétaire de la Section des Andelys.

Aussi, en ce moment, ma pensée se reporte vers ces souvenirs et les discours prononcés par MM. de Blosseville, Prétavoine et l'amiral de La Roncière-le-Noury en 1873, au concours d'Amfreville-la-Campagne, sur l'effort à accomplir

Digitized by Google

après la guerre de 1870 et qui rappellent un peu la période que nous traversons ; aux éloquentes paroles du duc de Broglie, l'année suivante, à l'important concours d'Etrépagny, organisé en 1874 par M. Louis Passy, alors sous-Secrétaire d'État aux finances, et qui avait contribué à la reconstruction de la cité lâchement incendiée par les Prussiens en 1870 ; là on entendit successivement MM. de Broglie, Pouyer-Quertier, Louis Passy et Besnard, anciens ministres et députés.

Enfin, tout récemment, M. Modeste Leroy nous exhortait à l'union sacrée.

Je me rappelle aussi les allocutions de nos Préfets, également anciens présidents de la Société, sans oublier les paroles de mon très sympathique prédécesseur, M. Leneveu, nous conviant tous au travail pour assurer la victoire économique, après celle de nos vaillantes armées. Nous sommes assurés que son patriotisme et sa grande courtoisie demeureront dans notre mémoire. Nous savons déjà que son éminent et très aimable successeur, M. Goublet, notre collègue à la Société, continuera ces traditions ; aussi notre concours lui est-il assuré en tous points.

Aux présidents qui ont brillé dans la politique, nous devons joindre l'excellent souvenir de M. Camille Fouquet, auteur d'une très utile et très pratique carte agronomique de l'arrondissement de Bernay ; les noms d'agriculteurs et d'éleveurs : MM. de Clermont-Tonnerre, Hébert, Barbié du Bocage, de Vilmorin ; et ceux de nos dévoués collègues MM. Duméril et de Mare, sans oublier notre excellent président de la Section d'agriculture, M. le professeur Bourgne, dont le départ prochain laissera hélas ! de sincères regrets parmi tous les agriculteurs et aussi parmi nous.

Nous sommes également fiers de citer les noms d'érudits et d'historiens : Léopold Delisle, de l'Institut, qui parmi ses remarquables et nombreux travaux nous donnait en 1851, très jeune encore, à 25 ans, ses *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge*, qui lui valurent de l'Académie deux prix Gobert, ouvrage que l'on a dû réimprimer à cause de la rareté

Digitized by Google

de la première édition ; l'année suivante, il nous donna les *Statuts de la léproserie d'Andely ;* ensuite, notre compatriote M. Omont, de l'Institut, actuellement directeur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, et qui, tout jeune aussi, publiait les *Inventaires des manuscrits* de nos bibliothèques de Conches, Louviers, Verneuil, et plus tard, les Inventaires des manuscrits grecs des grandes bibliothèques de Paris et d'Europe.

Parmi ces notabilités de l'érudition, nous retrouvons M. Louis Passy qui coordonna et fit publier, de 1862 à 1869, par notre Société, les trois volumes si précieux et si utiles des *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure,* le *Marquis de Blosseville, Souvenirs* (1898) et donna en 1907 à la Société libre de l'Eure, puis à la Société de Pontoise et du Vexin le Livre des métiers de Gisors au XVI^e^ siècle, pour ne citer que ses ouvrages les plus importants. Notre éminent et très regretté collègue fut réélu sept fois président ; malgré ses multiples occupations, il n'oublia jamais la section des Andelys et présida ses nombreux concours toujours très suivis. Longtemps secrétaire perpétuel de la Société des agriculteurs de France, il nous amena plusieurs érudits : MM. Albert Sorel, Emile Picot et Gustave Prévost, auquel nous devons *le Ban et l'arrière-ban dans les élections de Bernay et de Lisieux,* et qui collaborait encore l'année dernière à notre recueil. Nous citerons avec une légitime satisfaction nos délicats littérateurs qui ont peint avec un charme si pénétrant, dans leurs romans et leurs poésies, nos pittoresques campagnes, où se meuvent leurs acteurs, nos braves paysans ; nous avons tous devant les yeux et nous revivons avec plaisir, parce qu'ils sont sincères, les romans de M. Joseph L'Hopital : un *Clocher dans la plaine, Mon Onc'Jean, le Fils de M. Pommier,* ces œuvres ont le charme des poésies d'André Theuriet ou des délicieuses peintures de Jules Breton et de Lhermitte. Dans une note un peu différente, nous apprécions les œuvres si personnelles de M. Paul Harel : *Sous les Pommiers, Aux Champs* et ses *Heures Lointaines,* où il se révèle le délicat poète de la terre normande.

Digitized by Google

après la guerre de 1870 et qui rappellent un peu la période que nous traversons ; aux éloquentes paroles du duc de Broglie, l'année suivante, à l'important concours d'Etrépagny, organisé en 1874 par M. Louis Passy, alors sous-Secrétaire d'État aux finances, et qui avait contribué à la reconstruction de la cité lâchement incendiée par les Prussiens en 1870 ; là on entendit successivement MM. de Broglie, Pouyer-Quertier, Louis Passy et Besnard, anciens ministres et députés.

Enfin, tout récemment, M. Modeste Leroy nous exhortait à l'union sacrée.

Je me rappelle aussi les allocutions de nos Préfets, également anciens présidents de la Société, sans oublier les paroles de mon très sympathique prédécesseur, M. Leneveu, nous conviant tous au travail pour assurer la victoire économique, après celle de nos vaillantes armées. Nous sommes assurés que son patriotisme et sa grande courtoisie demeureront dans notre mémoire. Nous savons déjà que son éminent et très aimable successeur, M. Goublet, notre collègue à la Société, continuera ces traditions ; aussi notre concours lui est-il assuré en tous points.

Aux présidents qui ont brillé dans la politique, nous devons joindre l'excellent souvenir de M. Camille Fouquet, auteur d'une très utile et très pratique carte agronomique de l'arrondissement de Bernay ; les noms d'agriculteurs et d'éleveurs : MM. de Clermont-Tonnerre, Hébert, Barbié du Bocage, de Vilmorin ; et ceux de nos dévoués collègues MM. Duméril et de Mare, sans oublier notre excellent président de la Section d'agriculture, M. le professeur Bourgne, dont le départ prochain laissera hélas ! de sincères regrets parmi tous les agriculteurs et aussi parmi nous.

Nous sommes également fiers de citer les noms d'érudits et d'historiens : Léopold Delisle, de l'Institut, qui parmi ses remarquables et nombreux travaux nous donnait en 1851, très jeune encore, à 25 ans, ses *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge*, qui lui valurent de l'Académie deux prix Gobert, ouvrage que l'on a dû réimprimer à cause de la rareté

Digitized by Google

de la première édition ; l'année suivante, il nous donna les *Statuts de la léproserie d'Andely ;* ensuite, notre compatriote M. Omont, de l'Institut, actuellement directeur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, et qui, tout jeune aussi, publiait les *Inventaires des manuscrits* de nos bibliothèques de Conches, Louviers, Verneuil, et plus tard, les Inventaires des manuscrits grecs des grandes bibliothèques de Paris et d'Europe.

Parmi ces notabilités de l'érudition, nous retrouvons M. Louis Passy qui coordonna et fit publier, de 1862 à 1869, par notre Société, les trois volumes si précieux et si utiles des *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure,* le *Marquis de Blosseville, Souvenirs* (1898) et donna en 1907 à la Société libre de l'Eure, puis à la Société de Pontoise et du Vexin le Livre des métiers de Gisors au XVI^e^ siècle, pour ne citer que ses ouvrages les plus importants. Notre éminent et très regretté collègue fut réélu sept fois président ; malgré ses multiples occupations, il n'oublia jamais la section des Andelys et présida ses nombreux concours toujours très suivis. Longtemps secrétaire perpétuel de la Société des agriculteurs de France, il nous amena plusieurs érudits : MM. Albert Sorel, Emile Picot et Gustave Prévost, auquel nous devons *le Ban et l'arrière-ban dans les élections de Bernay et de Lisieux,* et qui collaborait encore l'année dernière à notre recueil. Nous citerons avec une légitime satisfaction nos délicats littérateurs qui ont peint avec un charme si pénétrant, dans leurs romans et leurs poésies, nos pittoresques campagnes, où se meuvent leurs acteurs, nos braves paysans ; nous avons tous devant les yeux et nous revivons avec plaisir, parce qu'ils sont sincères, les romans de M. Joseph L'Hopital : un *Clocher dans la plaine, Mon Onc' Jean, le Fils de M. Pommier,* ces œuvres ont le charme des poésies d'André Theuriet ou des délicieuses peintures de Jules Breton et de Lhermitte. Dans une note un peu différente, nous apprécions les œuvres si personnelles de M. Paul Harel : *Sous les Pommiers, Aux Champs* et ses *Heures Lointaines,* où il se révèle le délicat poète de la terre normande.

Digitized by Google

Pour l'archéologie, il nous faut remonter à l'origine de la Société, lorsque Antoine Passy, alors Préfet de l'Eure, qui était géologue et archéologue, fit accorder sur le budget départemental une série de subventions à MM. Robillard, Stabenrath et Bonnin. Sans lui, nous n'aurions pas eu les belles découvertes du Vieil-Evreux, de la Trigale et de divers points du *Castellum de Mediolanum*, qui ont permis de fixer l'emplacement de cette cité que l'on voulait placer au Vieil-Evreux, et ont doté le musée d'Evreux de remarquables statuettes de bronze.

C'est à M. Join-Lambert, historien et bibliophile, toujours dévoué aux manifestations artistiques et littéraires, que nous devons, avec l'appui de M. Babelon, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la reprise des fouilles commencées par Métayer-Masselin à Berthouville (*Canetonum*), et brillamment terminées par le R. P. de La Croix.

Antoine Passy a rédigé, dès 1839, un des premiers travaux de préhistoire, sur la sépulture dolménique d'Hérouval (Oise) près de Gisors ; et en 1856, M. Izarn, un de nos anciens vice-présidents, a décrit l'abri sous roche de Neuilly-sur-Eure, où furent découverts à flanc de coteau des squelettes, des haches en pierre et un remarquable poignard en silex merveilleusement taillé.

Les industries modernes de notre département ont été mises en valeur aux expositions universelles de 1878 et 1889 par M. Fortier.

Je manquerais à mon devoir si je ne mentionnais la subvention du Conseil général accordée depuis si longtemps à notre vieille Société. Un instant suspendue, elle a été rétablie avec l'appui de son ancien président, M. Modeste Leroy, et de M. Leneveu. Nous savons tous que M. Josse, actuellement président et ses collègues du Conseil général, avec le concours de M. Goublet, notre éminent Préfet, nous continueront la même faveur et nous les en remercions très sincèrement.

Enfin, ce serait de l'ingratitude, après avoir rappelé les noms de nos anciens présidents, d'oublier ceux de nos Secrétaires perpétuels, car ils ont puissamment contribué à la notoriété et au bon fonctionnement de la Société ; parmi

Digitized by Google

eux, il faut surtout citer M. Emile Colombel qui en 1893, après trente-huit années d'une inlassable activité, transmit ses fonctions à M. Léon Petit. Nous avons vu ce dernier à l'œuvre pendant dix-huit ans, et si notre Société est aussi prospère, certes, elle le doit à l'excellent choix qu'elle sut faire.

Je craindrais de blesser la modestie de notre Secrétaire général actuel, M. Albert Doucerain, en rappelant les éloges très mérités que M. Leneveu lui adressait tout récemment; car notre dévoué et sympathique collègue a donné depuis 1911 un très grand essor à toutes nos Sections, notamment à celle d'histoire et de littérature, à laquelle il collabore avec talent; mais il a prouvé qu'il tient avant tout à encourager et à honorer l'agriculture qui en a tant besoin ; nous lui souhaitons d'imiter son prédécesseur Emile Colombel, et pour la prospérité de la Société de remplir également ses fonctions pendant quarante ans.

Grâce à son esprit toujours en éveil, les fonctions de président deviennent faciles, et c'est la raison qui m'a rassuré en acceptant une succession qui sans lui m'eût paru écrasante.

Aussi, mes chers Collègues, avec votre précieux concours et votre si attrayante collaboration à notre recueil annuel, avec l'aide et les conseils de nos présidents de Sections, MM. Bourgne et Joseph L'Hopital, de nos Secrétaires MM. Albéric de Mare et Guillemare, de notre excellent trésorier M. Hubert, et la compétence du Conseil d'administration, je suis rassuré sur notre avenir ; j'essaierai avec vous tous, Messieurs, de mériter votre confiance et votre bienveillante sympathie.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 MAI 1920

(*Extrait du procès-verbal.*)

PRÉSIDENCE DE M. LÉON COUTIL,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Etaient présents : MM. Léon Coutil, Joseph L'Hopital, Pitoiset, A.. Doucerain, Mlle Marguerite Hardoin, MM. P. Izarn, Albert Hubert, Guillemare, abbé Guéry, Legué, Gouhier, Alph. Hubert, Souty, Lecœur, Bourguignon, Dr Daday, Brail, Quirière, Agoutin, de Rostolan, Dr Lerat, Momenteau, Mahieu, de la Héronnière, Besnier, Biard, Hardoin, Mmes Lecointe, Hardoin, Loiseleur.

Excusés : MM. Monnier, sénateur de l'Eure ; Join-Lambert, Alexandre Duval, députés de l'Eure ; de Mare, conseiller général ; G. Bertier, Pierre Préteux, Emmanuel Boulet, Morise, Lamiot, le duc de Broglie, Louis Régnier, les chanoines Delisle et Eudeline, Maurice Béguin, Paul Hérissey.

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Lecture a été donnée par M. le secrétaire perpétuel, du procès-verbal de la séance générale du 8 février 1920.

Legs Penciolelli. — M. Doucerain informe l'assemblée que M. le Préfet de l'Eure, par arrêté en date du 20 avril 1920, a autorisé la Société libre de l'Eure à recevoir le montant du legs Penciolelli, soit 10.000 francs. Il y aura malheureusement lieu de défalquer du montant du legs les droits de mutation, ceux-ci n'ayant pas été mis à la charge du légataire universel.

Legs Charpentier. —M. Doucerain informe l'assemblée que Me Tixier, notaire à Evreux, chargé de la liquidation de la succession de M. Charpentier, ancien président de la section

Digitized by Google

d'agriculture de la Société, a convoqué pour le 11 mai, à son cabinet, M. M. Ferrand, maire et président de la Commission administrative de l'hospice du Neubourg ; Depaigne, président de l'Ebroïcienne, et L. Coutil, président de la Société libre de l'Eure, pour essayer de concilier les intérêts divergents des trois personnes morales qu'ils représentent dans la dévolution des legs de M. Charpentier et d'arriver si possible à une transaction.

Abonnement au Journal officiel. — Le *Journal officiel* qui se vendait au début de la guerre 0 fr. 05 le numéro, et dont l'abonnement annuel (édition partielle) coûtait 18 francs, a décuplé ses prix. Le prix du numéro est élevé à 0 fr. 50 et le montant de l'abonnement annuel est passé successivement de 18 francs à 40 francs et, à partir du 1er mai dernier, de 40 francs à 180 francs.

Dans ces conditions, il paraît difficile de continuer un abonnement aussi onéreux pour les finances de la Société. M. le Président consulte l'assemblée sur le point de savoir s'il y a lieu de continuer l'abonnement. L'assemblée est d'avis de continuer l'abonnement au *Journal officiel.*

Concours départemental agricole aux Andelys en 1920. — M. Coutil, président de la Société, a pressenti M. le maire des Andelys, pour l'organisation d'un concours agricole aux Andelys au mois de septembre prochain.

Le Conseil municipal, consulté, a donné un avis favorable et a voté une subvention de 500 francs.

Un Comité d'initiative a été constitué sous la présidence de M. Lebrun, ancien agriculteur, premier adjoint au maire des Andelys. Ce Comité s'est réuni le 25 avril et doit avoir le 10 mai une nouvelle réunion générale pour arrêter le programme du concours qui se tiendra aux Andelys les 19 et 20 septembre. Le Conseil général de l'Eure, dans sa session d'avril, a voté une subvention de 3.000 francs à la ville des Andelys, en vue de ce Concours, et l'Office départemental agricole a accordé à la Société libre de l'Eure, pour ce même Concours, une subvention de 2.500 francs.

Le budget du concours serait donc établi de la façon suivante :

Digitized by Google

Subvention du conseil général à la ville des Andelys.	3.000	francs
Subvention de l'office départemental	2.500	—
— de la ville des Andelys	500	—
— de M. Coutil, président de la Société.	500	—
	6.500	francs.

Union des groupements agricoles de l'Eure. — L'Union des groupements agricoles de l'Eure a tenu son assemblée générale à Evreux, le 13 avril, au siège du Syndicat agricole.

La Société libre de l'Eure y était représentée par MM. Bourgne, président de section ; Doucerain, secrétaire perpétuel ; Agoutin, agriculteur, et Lecœur, membre du Conseil d'administration.

Un certain nombre de vœux ont été adoptés, dont le texte a été publié dans le numéro de mai du Bulletin des Agriculteurs de l'Eure.

Départ de M. Bourgne. Remise d'un objet d'art et banquet. — Notre excellent collègue, M. Bourgne, directeur des services agricoles de l'Eure, et président de notre section d'agriculture, doit abandonner, au mois de juin prochain, les fonctions qu'il occupe, depuis 38 ans, avec tant de distinction et d'aménité.

Un banquet lui sera offert le dimanche 13 juin, à midi, à l'Hôtel Moderne; et les souscriptions à ce banquet sont reçues par M. Hubert, 41, rue Saint-Thomas, à Evreux. Un objet d'art, témoignage de la gratitude de toutes les sociétés agricoles du département, lui sera offert.

La Société libre de l'Eure contribuera avec empressement à cette manifestation. L'assemblée consultée vote une somme de 300 francs.

Assurance contre l'incendie. — Le Conseil d'administration de la Société a décidé d'élever de 31.200 francs à 50.000 francs le montant de l'assurance de la bibliothèque. La prime annuelle est de 15 francs.

Congrès de l'agriculture française. — En exécution de la mission dont le Congrès de Paris de 1919 l'a chargée, la Confédération nationale des associations agricoles a organisé

Digitized by Google

le Congrès de 1920, à Tours, les 29, 30 et 31 mai prochain. M. Doucerain donne lecture de la circulaire d'invitation. La Société délègue MM. Lauvray et Lamiot.

Club français du chien de berger. — Une exposition et des concours au travail de chiens de berger de nos deux races nationales, dites de Brie et de Beauce, seront organisés le dimanche 27 juin 1920, dans le parc de l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon.

Notre excellent confrère, M. Emmanuel Boulet, président du C. F. C. B., demande à la Société libre de l'Eure l'envoi de deux médailles de bronze. Elles sont accordées.

Suit la lecture des travaux inscrits à l'ordre du jour et qui seront insérés au Recueil.

Admission de nouveaux membres. — M. le Président met aux voix la candidature de 18 nouveaux membres de la Société. Ce sont MM. Raoul-Duval et Thiron, conseillers généraux ; Aimé Petit, receveur municipal à Evreux ; Victor Caron, inspecteur de l'enregistrement ; de la Héronnière, contrôleur des contributions directes ; Hardoin, greffier en chef du tribunal civil ; Pierre Billaud et Imbert, professeurs à l'Ecole Saint-François de Sales ; Georges Mettais-Cartier, directeur d'assurances à Evreux ; le docteur Daday, directeur de l'asile de Navarre ; Doré, juge de paix à Evreux ; Duhamel, agriculteur à Plessis-Hébert ; Mognay, agriculteur à Saint-Aubin-sur Gaillon ; Guillemot, agriculteur à Forêt-la-Folie ; Delamare, agriculteur à Etrépagny ; M^me^ veuve Deshayes, à la Croix-Saint-Leufroy ; M^lles^ Gremeret, libraire, et Suzanne Bindé, caissière à Evreux.

L'admission de ces nouveaux membres est prononcée à l'unanimité.

Digitized by Google

RAPPORT

DE Mlle MARGUERITE HARDOIN

SUR L'ŒUVRE DES PRISONNIERS DE GUERRE A ÉVREUX

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous parler de l'Œuvre des Prisonniers de Guerre, permettez-moi de rendre hommage au dévouement et à l'activité de notre regrettée Présidente, Madame Dameron, qui, après avoir organisé dès le début de la mobilisation, l'Œuvre du Secours immédiat et les Soupes populaires, assuma la lourde charge de fonder et de gérer l'entreprise charitable dont la guerre avait créé la nécessité et dont l'importance s'accrut rapidement. Ceux qui ont eu recours à elle n'ont eu qu'à se louer de sa bienveillante bonté et si l'œuvre qu'elle dirigeait a toujours prospéré, c'est qu'elle y consacrait entièrement son temps, toute son intelligence, en même temps que tout son cœur. Elle savait se faire aider, montrant à toutes l'exemple d'une inlassable activité.

Après les premières semaines de guerre et les offensives du printemps 1915, les prisonniers, plus nombreux, détenus dans les camps d'Allemagne réclamaient des vivres pour les aider à supporter les privations si injustes qu'ils subissaient. Je n'ai pas à vous dépeindre ici le sort de nos malheureux compatriotes, éloignés de leur pays, le plus souvent sans nouvelles de leur famille, logés dans des baraquements malsains et si peu nourris, bien qu'on exigeât d'eux un travail assidu.

En 1915, le prix de la vie commençait à augmenter sensiblement et nombreux étaient ceux qui ne pouvaient plus

Digitized by Google

envoyer que de très petits colis à leurs prisonniers. C'est alors que la création de l'Œuvre des Prisonniers fut décidée pour suppléer aux initiatives privées en secourant régulièrement ceux dont les familles étaient nécessiteuses.

Le Comité d'Évreux fut ainsi composé :

Présidente : Mme Dameron

Vice-Présidentes : Mlle Goldschmidt, Mme la Comtesse d'Ideville.

Secrétaire-Trésorière : Mme Brulé.

Membres : Mmes Francfort, André Groussau, la Comtesse des Isnards, Léo, la Baronne du Pouget, Ridel.

Mme Brûlé, ne pouvant continuer à remplir ses fonctions, fut remplacée le 7 janvier 1916 par Mlle Hardoin.

Plus tard, Mme Leneveu, ayant manifesté le désir de s'intéresser à notre œuvre dès son arrivée à Évreux, fut nommée Présidente d'Honneur.

Le Comité étendit son action à l'arrondissement d'Évreux sauf la ville de Vernon, à l'arrondissement de Louviers et à celui de Pont-Audemer. Des Comités installés ou en formation dans l'autre partie du département furent affiliés à celui d'Évreux qui devint organe fédéral des Comités de l'Eure (Bernay, Vernon, Les Andelys et Gisors, et plus tard, en mars 1917, Étrépagny). Le Comité d'Évreux eut des rapports avec les Comités fédérés principalement pour leur transmettre les subventions de l'État, les uniformes, les sommes provenant de la Tombola et de la Semaine d'économies. L'organisation intérieure de ces Comités fut tout à fait indépendante de celui d'Évreux.

Le rôle du Comité d'Évreux fut de recevoir les subventions de l'État, des communes, de recueillir les dons et les souscriptions des particuliers, de faire des approvisionnements de denrées, de confectionner et d'expédier des colis et enfin de remplir auprès des familles le rôle d'une agence de renseignements.

Les secours accordés par l'Œuvre furent distribués seulement aux prisonniers résidant dans notre département avant la mobilisation.

L'Œuvre eut pour installation un local, rue Joséphine, 67,

Digitized by Google

mis gracieusement à sa disposition par la Société des Courses. Quelques semaines plus tard, en janvier 1916, en raison de l'extension que l'Œuvre avait déjà prise, elle fut transférée dans un immeuble sis rue du Docteur-Guindey, 8, à Évreux, dont elle a joui pendant 3 ans sans qu'aucun loyer fût réclamé par le propriétaire, M. Bellenand, imprimeur à Fontenay-aux-Roses. Grâce à cette générosité, le loyer annuel que nous avons dû acquitter par la suite étant de 1.600 francs, nous avons ainsi évité une grosse dépense, ce qui nous a permis d'envoyer un plus grand nombre de colis. Les frais d'installation furent minimes, les meubles ayant été prêtés par les Membres du Comité et des dames de la ville. La garde de la maison fut confiée à deux réfugiés d'Avesnes, M. et Mme Hosselet, plus tard à Mme Dupont, réfugiée de Fourmies.

L'Œuvre ainsi établie commença à travailler ; quelques dons et un appel aux communes fournirent les premiers fonds.

Les personnes de bonne volonté ayant déjà été appelées vers d'autres tâches : les hôpitaux, l'ambulance de gare, les réfugiés, il fallut bientôt s'assurer le concours d'un personnel rétribué. Cependant, de jeunes filles dévouées sont venues nous aider dans le courant de notre exercice et principalement au moment de la Tombola et de la Semaine d'économies alors que nous préparions l'assaut des porte-monnaie et des bas de laine normands.

Dès le début, l'État accorda une subvention, les sommes recueillies ne pouvant suffire au fonctionnement de l'Œuvre. Elle fut basée sur le nombre des prisonniers connus dans le département et distribuée aux Comités de la Fédération, au prorata du nombre de prisonniers secourus par eux. Elle s'éleva jusqu'à 237.557 francs en 1916, dont 147.718 francs 30 furent attribués au Comité d'Évreux.

Il lui fut également attribué une grosse part dans les subventions départementales que lui accorda le Conseil général de l'Eure.

Parmi les ressources assurées nous comptions les subventions des communes, celles-ci ayant donné fidèlement chaque année une somme que, le plus souvent, nous constations

Digitized by Google

croissante. Les municipalités avaient compris combien l'augmentation du nombre de prisonniers et le coût des denrées rendaient notre tâche difficile et elles nous ont largement aidées. Le total des subventions du Conseil général et des Communes depuis le 1er septembre 1916 jusqu'au 23 octobre 1919 s'éleva à la somme de 79.707 francs 50.

Le premier hiver, on nous fit parvenir quelques lainages mais, en général, nous eûmes très peu de dons en nature. Je dois cependant signaler la boîte de gâteaux que nous adressaient, chaque semaine, les élèves d'une pension de la ville, heureuses de se priver de leur dessert pour ceux qui n'en avaient jamais.

Le Comité fit une quête dans la ville d'Évreux en 1916 ; il participa aux produits des concerts organisés par M. Clérisse, chef de la Musique municipale, au profit des œuvres de guerre. Il bénéficia, en outre, du montant de la vente de fleurs et de bibelots, médailles, cartes postales, qui eut lieu pendant les concerts au Jardin des Plantes.

Les usines du département contribuèrent aux envois de secours à nos prisonniers en nous faisant de nombreux versements provenant tant des administrations de ces usines que des quêtes faites parmi le personnel et les ouvriers. Parmi les plus importants, je puis citer ceux des usines de la Bonneville, de Navarre, de Rugles, de la Guéroulde, de Tillières-sur-Avre et des tissages Cochin et Letartre, Malatiré et Lecœur, Sauvage à Évreux. En outre un généreux don de 10.000 francs de l'administration des usines de Navarre fut réparti par les soins de Mme Leneveu, Présidente d'Honneur de notre Comité, entre le Comité d'Évreux et deux autres œuvres du département. Nombreuses sont les occasions qui nous valurent un encaissement toujours si bien accueilli : un mariage, une inhumation, une petite fête, un cinéma, spécialement le cinéma Roy de la Bonneville qui nous fit de fréquents versements, l'abandon des prix par les enfants des écoles furent des prétextes pour recueillir des sommes qui, jointes aux dons reçus par l'Œuvre, nous apportèrent une aide efficace.

Souvent, une pauvre femme venait recommander son fils ou son mari, et déposait son obole en s'en allant. C'était parfois

Digitized by Google

peu de chose, mais nous nous réjouissions, car nous ne négligions aucune ressource même minime. Puis, nous pensions avec reconnaissanee qu'on tenait à nous aider, chacun dans la mesure de ses moyens.

Un mode de souscription qui eut du succès pour toutes les bourses, fut celui des petites cartes. Ces cartes étaient de cent cases soit 10 francs. Nous eûmes, parmi beaucoup d'autres, un dévoué collaborateur en M. Courtecuisse, percepteur à Damville, qui nous recueillit ainsi le prix de quelques paquets.

Le 4 octobre 1917, l'instituteur de Moisville (canton de Nonancourt) nous écrit:

« J'avais mis à la disposition de mes élèves un coin de mon jardin. La récolte est faite, mais l'année n'a pas été bonne et je n'ai pas eu un gros bénéfice. Mes jeunes ouvriers me chargent de vous envoyer un mandat de 5 francs, c'est peu, mais vous recevrez en même temps de tous ces petits cœurs, patriotes à leur façon, les vœux qu'ils forment pour nos malheureux soldats prisonniers. »

Nous avons été très touchées et aussi heureuses de percevoir ce modeste don que ceux plus importants qui nous étaient remis.

Les deux souscriptions qui apportèrent un précieux appoint dans nos recettes furent : la Tombola départementale en 1917 sous le patronage du Conseil général et la Semaine d'économies en 1918 sous le patronage de M. le Préfet de l'Eure et de Monseigneur l'Évêque d'Évreux. Pour ces deux quêtes l'organisation et la comptabilité pour les 700 communes du département furent centralisées à Évreux et il fut remis à chaque Comité faisant partie de la Fédération les sommes recueillies dans sa zone d'action.

C'est alors que le concours bénévole, concours souvent donné en cours d'année, de M^lles^ Chanterelle, Cravin, Duval, Jeanne Dehay, Suzanne Dehay, Échalard, Francfort, Madeleine Gondard, Moisson, Robin, Suzanne Veslin, Anne-Marie Veslin nous fut un précieux auxiliaire pour expédier vivement et en temps utile 123.000 billets de la Tombola en 1917 et l'année suivante 35.000 circulaires, 15.000 bulletins de souscription, 2.500 affiches pour la Semaine d'économies.

Digitized by Google

En plus de la satisfaction de faire une bonne œuvre, la Tombola a fait 1.150 heureux parmi les 112.163 billets placés. Le prix du billet fut de 50 centimes. Fait à remarquer, c'est que les frais, y compris ceux d'affiches, d'impressions, d'achats de lots, etc..., défalcation faite du produit des lots non réclamés et vendus, représentent un chiffre tout à fait insignifiant 411 fr. 60 pour une recette de plus de 56.000 francs. A la vérité les frais ont été nuls puisque le Comité a encaissé ensuite, pour le prix d'affiches vendues au profit de l'Œuvre, la somme de 655 francs.

Les nombreux lots furent exposés pendant quelque temps avant le tirage de la Tombola dans les vitrines de la maison Morin, rue Grande, mises gracieusement à notre disposition. Le tirage effectué à l'aide de roues prêtées par la maison Fichet de Paris, eut lieu le 23 septembre 1917 à la Préfecture, dans la salle du Conseil général.

L'année suivante, les besoins vont croissant : augmentation du nombre de prisonniers et malheureusement du prix des boîtes de conserves ; nous tendons encore la main.

La Semaine d'économies eut lieu du 1er au 7 juillet 1918 et fut vraiment une période de privations pour venir en aide à nos chers soldats.

« Je n'ai pu économiser que cela », dit une ouvrière, en remettant une petite somme aux dames quêteuses. Les religieuses d'une Communauté réduisent leurs repas pour pouvoir nous donner plus; les enfants se privent du jouet ou même des quelques sous de bonbons qui étaient la récompense du travail de la semaine.

Malgré les inquiétudes du moment, alors que l'ennemi menaçait encore plus sérieusement notre territoire, nous avons eu la satisfaction de constater que la charité publique ne se lassait pas et les bulletins des souscriptions qui nous parvinrent nombreux en quelques jours nous furent l'annonce d'un rendement bien supérieur à celui de la Tombola.

La Semaine d'économies fut close à Évreux par un concert au Jardin des Plantes et une audition à l'amphithéâtre, donnée par un groupe d'artistes qui mirent leur talent au service de la meilleure des causes : le soulagement de ceux qui souffrent.

Digitized by Google

La quête dans Évreux et le produit de la journée du 8 juillet (entrées au Jardin, vente des fleurs et des programmes, montant du prix des places et quête de l'audition) figurent pour près de 20.000 fr. dans le total général de la Semaine d'économies qui, pour le département, s'éleva à la somme de 133.900 fr. 70.

La part de chaque Comité fut :

Pour Évreux, 81.485 fr. 30; — Gisors, 19.292 fr. 15; — Étrépagny, 4.355 francs; — Les Andelys, 4.711 fr. 70; — Bernay, 17.930 fr. 10; — Vernon, 6.126 fr. 45.

Ce résultat nous a assuré la possibilité de continuer les secours pendant l'hiver 1918-1919. L'armistice conclu le 11 novembre ramena chez nous les soldats captifs en Allemagne et c'est alors que l'Œuvre dirigea différemment son activité et devint l'Œuvre d'assistance aux militaires éprouvés de la Guerre.

Les ressources furent celles de l'Œuvre précédente, jusqu'au 23 octobre 1919, date à partir de laquelle elle ne répondit plus à aucune demande de secours.

Si je me suis un peu étendue sur la partie recettes c'est qu'elle rencontrait autant de difficultés et demandait autant d'attention que la confection et l'envoi des colis, celle-ci dépendant de celle-là.

Les prisonniers nous furent d'abord recommandés par les familles, puis, lorsque notre Œuvre fut connue dans les camps, ils nous firent part eux-mêmes de leur détresse. Chaque demande qui nous parvenait était examinée avec soin et faisait l'objet d'une enquête dans les mairies. Nous connaissions ainsi la situation de famille du prisonnier et, selon qu'il était plus ou moins nécessiteux, il recevait un ou deux colis chaque mois. Une fois inscrit il continuait toujours à être secouru régulièrement.

Il était difficile de contrôler exactement le degré d'indigence de notre protégé, mais nous pouvions avoir des renseignements complémentaires en correspondant avec les Présidents des Comités de secours des camps, prisonniers français eux aussi. C'est ainsi que nous découvrîmes qu'un soldat que nous secourions recevait également des paquets de douze marraines.

Digitized by Google

Naturellement, il fut rayé de nos listes ; il ne fallait pas être trop prodigue de colis si utiles à d'autres.

Les envois avaient lieu le 1er et le 15 de chaque mois. Le Comité d'Évreux expédiait, en moyenne, en 1918, 800 à 1.000 colis par quinzaine. Le port était gratuit et le transport de la rue du Docteur Guindey à la gare était chaque fois assuré par des voitures militaires mises à notre disposition par le colonel du 7e régiment de Chasseurs. A chaque envoi était jointe une carte postale, à notre adresse, que le prisonnier n'avait qu'à nous retourner ; c'est ainsi que nous constations l'arrivée des colis. En général, ceux-ci parvenaient au destinataire dans un délai de trois semaines. Il y eut quelquefois des irrégularités à cause de la fermeture momentanée de la frontière, ou pour toutes autres raisons, mais nous avons eu la grande satisfaction de savoir que nos colis arrivaient bien et d'apprendre, par la suite, d'un Président d'un Comité de secours dans un camp de prisonniers, que le fonctionnement de notre Comité était l'un des plus appréciés là-bas par nos compatriotes.

La valeur des colis fut très variable, le prix des denrées changeant continuellement et le nombre de prisonniers augmentant sans cesse. En moyenne, chacun des colis représentait une somme de 5 à 15 francs.

Le Comité d'Evreux envoyait du pain, sous forme de biscuit, tant que ce fut autorisé. Ensuite, la Fédération Nationale, avenue des Champs-Élysées, 63, à Paris, fut chargée de cette distribution. L'interdiction d'envoyer des liquides, des corps gras comme le beurre, le savon, rendait plus difficile la composition des paquets. Leur contenu fut, le plus souvent, du riz, des farines de légumes, des légumes décortiqués, du chocolat, des cubes de bouillon, des pâtes et des conserves de viande et de poisson. Il fut dépensé, en trois années, pour les prisonniers et une année pour les démobilisés, plus de 125.000 boîtes de conserves.

Le nombre de colis de vivres et de vêtements adressés à nos prisonniers a atteint le chiffre de 42.223.

C'est dire quelle était l'importance de nos achats. Le mérite en revient tout entier à notre Présidente qui sut les faire au

Digitized by Google

mieux des intérêts de nos protégés, tout en observant une économie rendue nécessaire par la multiplicité des envois. C'était, en plus d'une administration, une maison de commerce qu'il fallait diriger.

Le Comité d'Évreux fut également chargé de donner satisfaction aux demandes d'uniformes militaires : ceux-ci étaient fournis par les régiments et nous transmettions aux Comités fédérés les vêtements dont ils avaient besoin. Le linge et les chaussures nous furent aussi demandés, mais surtout dans la deuxième période de notre activité, par les démobilisés.

A côté des secours gratuits il fut établi un service de colis payés par les familles qui n'avaient qu'à choisir parmi les modèles proposés et en acquitter le montant, l'Œuvre se chargeant de l'emballage et de l'expédition. Le nombre de colis de cette nature s'est élevé à plus de 2.000.

Enfin, le but matériel étant rempli, les fonctions de l'Œuvre s'étendaient aux renseignements demandés par les familles, anxieuses après les offensives, quand elles n'avaient pas de nouvelles.

Chaque prisonnier étant inscrit sous un numéro d'ordre, possédait son dossier individuel où étaient classés sa correspondance et les renseignements le concernant.

C'est ainsi que nous savions, par un système de fiches, non seulement le nombre de colis envoyés à chacun des prisonniers mais aussi la composition de chacun de ces colis, de même que les dates d'envoi et d'arrivée.

Tous les dossiers, les fiches et la comptabilité de l'Œuvre ont été remis aux Archives du département de l'Eure à la Préfecture.

Sur les 2.010 prisonniers secourus, nous n'eûmes à déplorer que 12 décès.

Que de lettres nous sont parvenues nous apportant au 1er janvier les vœux de bonne année et en cours d'année l'expression d'une reconnaissance que beaucoup ont achevé de nous prouver en venant nous voir et nous remercier, à leur retour en France !

« On ne nous oublie pas en France », écrit l'un.

Digitized by Google

Un autre dit : « J'ai bien reçu votre colis de décembre ; cela fait plaisir, car il vient de chez nous. »

Le prisonnier sait qu'on pense à lui et qu'il n'est pas seulement un numéro classé dans un fichier mais que sa commune, par notre entremise, le secourt et que les bonnes volontés font ce qu'elles peuvent pour adoucir sa captivité.

Après l'armistice, dans sa réunion du 25 novembre 1918, le Comité décida de continuer son action bienfaisante en répondant aux demandes des démobilisés. C'est alors qu'il fut distribué en une année 6.518 colis de vivres et de vêtements. Il fut ainsi remis des chemises, des caleçons, des chaussettes, des galoches, etc. pour une valeur de 52.000 francs.

Le 14 octobre 1919, le Comité ferme la porte de ses bureaux ; l'âme même de cette œuvre charitable n'est plus là pour la diriger.

Mme la Comtesse d'Ideville, Vice-Présidente, se charge de la gestion de l'Œuvre, aidée de la Trésorière et de Mme Rebstock, Secrétaire rétribuée dont le dévouement et l'esprit d'initiative contribuèrent au succès de notre Œuvre pendant toute la durée de son fonctionnement.

L'Œuvre devenant du reste moins nécessaire, chacun ayant retrouvé du travail après sa démobilisation, le Comité, dans sa réunion du 23 octobre, décide de ne plus donner suite à aucune demande et de liquider les provisions en réserve pour l'hiver qui allait venir.

C'est donc le produit de la cession des emballages, denrées et conserves, soit environ 20.000 francs, qui est venu s'ajouter aux fonds restant en caisse pour former un total de 114.128 francs que le Comité, réuni pour la dernière fois le 23 décembre 1919, distribue de la façon suivante :

80.000 francs à l'Œuvre départementale de secours aux tuberculeux.

30.000 francs à l'Œuvre P. H. E., section des pays libérés, qui a pris à sa charge la reconstitution de 12 villages de l'Aisne dévastés.

Et le complément aux Pupilles de la Nation et à l'Œuvre du Travail aux Champs.

Au *Journal officiel* du 20 mars 1919, paraît le nom de notre

Digitized by Google

Présidente. La médaille de la reconnaissance française lui fut décernée avec la citation suivante :

« Mme Dameron, née Denis (Blanche), à Évreux : n'a cessé, depuis le début des hostilités, de donner tout son concours à la plupart des Œuvres d'Évreux. Organisatrice et Présidente, depuis août 1915, du Comité d'Évreux de l'Œuvre des Prisonniers de Guerre, organe fédéral des Comités de l'Eure, — s'est consacrée entièrement, avec un dévouement inlassable, au bon fonctionnement de cette Œuvre qui rend de précieux services et dont l'importance va toujours croissant. »

Le 23 décembre 1919 la même distinction fut accordée à la Trésorière de l'Œuvre.

Il me reste donc, au nom du Comité que je représente aujourd'hui devant vous, des 2.010 prisonniers et des 1.605 familles de démobilisés secourus, à remercier tous ceux qui ont fait un bienveillant accueil à notre appel, qui de toutes façons nous ont aidés, et en particulier aux dames quêteuses, aux Secrétaires bénévoles citées plus haut et aussi au personnel dont le travail assidu a si bien concouru au succès d'une Œuvre que nous désirions toujours plus grande et plus bienfaisante.

Si je n'ai pas à parler en détail des autres Comités faisant partie de la Fédération de l'Eure dont l'organisation intérieure était indépendante de la nôtre, je tiens cependant à faire figurer les chiffres qui exprimeront le résultat de l'effort de notre département dans l'une des plus importantes Œuvres de la Guerre.

Suit le tableau des résultats :

COMITÉS	RECETTES francs.	DÉPENSES francs.
Evreux	620.508,10	506.380,10
Les Andelys.	42.074,55	39.934,85
Bernay	213.690,50	159.993,60
Etrépagny.	71.686,65	71.686,65
Gisors.	135.180,05	116.716,25
Vernon	60.982,20	60.982,20
TOTAUX. . .	1.144.122,05	955.693,65

Digitized by Google

	NOMBRE DE prisonniers.	démobilisés.	colis.
	—	—	—
Evreux	2.010	1.605	48.741
Les Andelys.	108	80	3.294
Bernay	800	60	12.854
Etrépagny.	322	252	7.774
Gisors	»	»	»
Vernon.	146	100	8.232
TOTAUX. . .	3.386	2 097	80.895

Souvent on a écrit cette pensée, que le prisonnier n'était pas à plaindre parce qu'il était sûr de revenir et de ne pas tomber sous les balles allemandes. Mais les conditions de sa vie morale et matérielle étaient tellement pénibles qu'en dehors de tout sentiment humain c'était un devoir de chercher à soulager sa souffrance. Dans son discours au Congrès National des parents des disparus et des prisonniers, qui eut lieu à Paris en novembre 1917, un député du Nord s'exprime ainsi :

« Dites vous que lorsque la Patrie a eu besoin de ses enfants, ils sont accourus à son appel. Tous ont oublié ce qui pouvait les diviser dans le passé. Ils ne se sont souvenus que d'une chose, c'est que nous étions tous les soldats du même pays, les serviteurs de la même idée et que nous n'avions qu'un seul devoir : nous ranger sous les plis du drapeau tricolore et défendre notre Patrie. »

Le département de l'Eure n'a pas voulu faire moins que ces soldats, il a combattu près d'eux avec des armes différentes. La tâche fut quelquefois aride et difficile, mais nous savons que nos efforts et notre travail n'ont pas été vains. Chacun a fait sa part : telle est notre satisfaction et notre récompense.

Digitized by Google

RAPPORT

De M. Pierre IZARN

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

SUR L'ŒUVRE DU « FOYER DU SOLDAT », A ÉVREUX

Mesdames, Messieurs,

Lors de votre dernière réunion du 5 février, M. Besnier, notre dévoué Président de la Croix-Rouge, vous a donné lecture d'un rapport très documenté qui a retenu, à juste titre, votre attention. Il y retraçait en effet les services multiples rendus, au cours des cinq années de guerre, par cette société de secours aux blessés qui a su éveiller de si belles initiatives, et associer dans un même élan de patriotisme les plus généreux dévouements.

C'est encore d'une œuvre de guerre, l'œuvre du « Foyer du Soldat », que je me permettrai de vous entretenir aujourd'hui. Le rôle qu'elle a joué, plus modeste que celui de la Croix-Rouge, la rend cependant digne de figurer immédiatement après cette dernière.

L'œuvre du Foyer du Soldat a connu dans notre ville des fortunes diverses de 1914 à 1919. Créée en 1915 par des initiatives exclusivement privées, elle parut tout d'abord condamnée à une existence éphémère.

Dans une seconde période qui s'ouvre en 1916, le concours d'une administration basée sur l'Union sacrée permit à l'œuvre de revivre, en même temps que de nombreux dévouements assuraient sa prospérité.

C'est au début de 1915, lorsque notre ville était remplie de

Digitized by Google

militaires, attendant dans les différents casernements leur départ pour le front, qu'un certain nombre de nos amis eurent la très généreuse pensée de fonder un Foyer du Soldat.

Le 3 février 1915, une réunion eut lieu sous la présidence de notre ami M. Joseph L'Hopital, Président du Syndicat agricole, que l'on rencontre toujours au premier rang, dès que l'intérêt général réclame un homme de cœur.

M. L'Hopital offrait gracieusement, au nom du Syndicat, une vaste salle de l'immeuble de la rue de la Petite-Cité pour y installer la « Maison du Soldat ». Le 11 février, nouvelle réunion. L'œuvre avait un local, il fallait maintenant lui donner un organisme.

M. le commandant Brail accepte la Présidence, M. Alphonse Hubert, les fonctions de secrétaire-trésorier, et sans plus tarder l'ouverture de la salle est fixée au lundi 15 février, le service de surveillance devant être assuré chaque jour par un roulement de deux membres. Les militaires y vinrent nombreux et trouvèrent là jeux, journaux illustrés, papier à lettre pour la correspondance. L'installation de cette belle salle avait été faite en quelques jours grâce à des dons généreux.

Le 24 mars, l'autorité militaire envoyait l'ordre de suspendre l'ouverture de notre Maison du Soldat !

Le commandant Brail, avec tout son zèle habituel, fit auprès de M. le Général de Noüe, commandant la place d'Évreux, les démarches les plus pressantes afin d'obtenir le maintien d'une œuvre qui offrait aux soldats désœuvrés un lieu de repos et de réconfort.

L'autorité militaire ne crut pas possible de changer d'avis, et la décision fut maintenue. Bon gré, malgré, il fallut s'incliner. La suppression de l'œuvre fut sanctionnée dans une réunion présidée par M. L'Hopital le 25 mars. Nous avions vécu 1 mois et 10 jours.

Tous furent chaudement remerciés de l'aide donnée à cette œuvre éphémère, et chacun reprit les fournitures mises à la disposition des soldats.

Qu'il me soit permis de rappeler ici les noms de ceux qui prêtèrent leur concours à cette œuvre patriotique, et qui,

Digitized by Google

pour des raisons d'âge ou de santé, ne pouvant partir avec nos glorieux combattants, voulurent du moins s'unir à ceux de l'arrière, en leur procurant quelques adoucissements dans leur vie de casernement provisoire.

Ce sont MM. le commandant Brail, Branchard, Charpentier, Albert Doucerain, Paul Hérissey, Albert Hubert, Alphonse Hubert, Pierre Izarn, Lamaury, de Lestanville, Marié, Menon, Querenet, Quirière, Vergez.

Bien des fois nous fîmes des démarches auprès de l'autorité militaire pour obtenir l'autorisation de rouvrir nos portes, mais les difficultés s'accumulaient sans cesse !

Aussi la nécessité se faisait-elle sentir de jour en jour de faire revivre le Foyer du soldat.

Il fallut, pour y parvenir, non seulement la ténacité de ceux que l'échec de 1915 n'avait pas découragés, mais encore les démarches personnelles de M. le colonel de Bernières, commandant la place d'Évreux, et l'appui si bienveillant de M. Robert Leneveu, Préfet de l'Eure.

Toutes les difficultés furent enfin aplanies, la fondation d'un nouveau Foyer du soldat fut décidée et, une fois de plus, l'Union sacrée se fit loyalement à la joie de tous, pour le bien de nos chers soldats.

La ville mit gracieusement à notre disposition l'ancien hôtel de M. Cordier, situé rue de l'Horloge et, le 24 mars 1916, nous nous réunissions dans la salle du syndicat, rue de la Petite-Cité, où M. de Lestanville donna lecture d'un projet de statuts et du règlement intérieur devant les membres présents.

Le projet fut adopté ; restait à pourvoir à l'installation du spacieux immeuble si généreusement offert par la Municipalité. Tous se mirent activement à l'œuvre et, en peu de temps, après avoir reçu des dons nombreux, notre Foyer était garni de tout son matériel.

Le 13 avril 1916, l'ouverture eut lieu dans les conditions les plus parfaites d'installation.

Peu de temps après, on décida l'ouverture d'une buvette, où les militaires pouvaient moyennant un prix modique trouver thé, café, chocolat, bière, cidre, gâteaux secs, etc...

Digitized by Google

Cette buvette a fonctionné jusqu'aux derniers jours, pour la plus grande satisfaction de nos braves soldats, avec l'aide très dévouée de MM. Fayel et Laurent, qui certains jours eurent à servir plus de mille consommations.

Les administrateurs chargés du contrôle de la buvette, MM. Delahays et Marié, doivent recevoir toute notre très vive gratitude, pour l'entente parfaite qu'ils ont apportée à son bon fonctionnement.

La caisse de notre Foyer fut alimentée par les dons, souvent répétés, des habitants de la ville, de nombreuses communes du département, des subventions de l'Etat et de différentes sociétés.

Chaque jour, de 5 heures et demie à 9 heures du soir et le dimanche à partir de 3 heures de l'après midi, les nombreux militaires de la garnison et même beaucoup de blessés de nos hôpitaux vinrent au Foyer du soldat, où ils se trouvaient là un peu chez eux, et le charmant jardin leur offrait, par les beaux jours, un lieu de réunion des plus agréables pour leurs jeux.

Dans les différentes salles qui étaient à leur disposition, ils avaient à discrétion tout ce qui leur était nécessaire pour leurs correspondances, cartes postales, papier à lettre, enveloppes ; puis des jeux variés, billard, tonneaux, jeux de cartes, de dames, jacquet, etc...

De nombreuses revues, journaux illustrés, une bibliothèque, grâce aux dons généreux de plusieurs sociétés et de personnes de la ville, faisaient le fond de notre salle de lecture toujours comble.

Pendant quelque temps un piano fut loué et, à la grande satisfaction des militaires plus ou moins artistes, mis à leur disposition. Cela permit d'organiser de petites séances musicales fort appréciées.

Plusieurs fois chaque année, généralement à Pâques, au 14 juillet et à Noël, était organisée une fête à laquelle nos braves soldats venaient fort nombreux.

Un goûter avec vin chaud, champagne, gâteaux, cigares, cigarettes formait la première partie de cette réjouissance qui se terminait par un concert, dans lequel nous avons eu

Digitized by Google

souvent le plaisir d'applaudir des artistes de grand talent, tels que Messieurs Wims, Jean Vaugeois et bien d'autres, et d'entendre des saynètes jouées avec beaucoup d'entrain par de jeunes soldats.

A l'occasion de ces fêtes, et de celles données pour l'armistice et la signature de la paix, nous avons eu l'honneur de recevoir M. le Préfet de l'Eure, les membres de la Municipalité, les officiers de la garnison, les représentants de nos armées alliées anglaises et américaines, et un certain nombre d'autres personnalités, qui tous manifestèrent leur admiration pour la parfaite organisation de cette œuvre.

Sur la demande de la 3e région militaire de Rouen, nous avons ouvert en 1919 un bureau pour le placement des démobilisés ; la place d'Évreux nous a fourni, jusqu'à la fermeture de ce service, fin octobre 1919, deux secrétaires et, pendant ce temps, un assez grand nombre de militaires rendus à la vie civile ont pu être placés, avec l'aide de l'Office départemental de placement.

Un Conseil d'administration, composé de dix membres, était chargé de veiller au bon fonctionnement de l'œuvre. Un administrateur délégué, nommé pour six mois, remplissait à tour de rôle les fonctions de Président, précieusement secondé par un secrétaire et un trésorier.

M. Dubus remplit deux fois, avec le plus grand zèle, la charge d'administrateur délégué : il eut l'heureuse idée de réunir un assez grand nombre d'œuvres d'art dues au pinceau ou à la plume d'artistes de talent, dans le but d'orner notre Foyer. Elles ont été offertes au musée de la ville au moment de la fermeture.

M. Alphonse Hubert, qui avait été le trésorier de notre première formation, voulut bien accepter de remplir encore cette charge, avec tout le dévouement et la précision admirable que nous lui connaissons tous depuis longtemps. Etant surchargé de travail, il demanda un successeur, et fut remplacé par M. Marié, notre sympathique Conseiller municipal, qui s'acquitta, jusqu'à la fin, de la gestion de nos finances avec le zèle le plus complet.

Depuis 1916, trois secrétaires se succédèrent jusqu'à la

Digitized by Google

clôture : MM. Bellettre, Gouju et le capitaine Mouton, qui tous nous apportèrent la plus utile collaboration.

Une trentaine de membres surveillants assurèrent, avec les membres du Comité, le service quotidien avec un zèle et un dévouement inlassables.

Qu'il me soit permis de redire à tous notre profonde gratitude, pour l'aide si grande qu'ils nous ont apportée chaque jour, payant ainsi largement leur tribut de bons patriotes.

Combien je regrette qu'ils n'aient pu recevoir chacun un souvenir durable de leur si dévoué concours, comme ils le méritaient si bien.

Je veux du moins vous donner les noms de ceux qui prirent une si grande part à la vie de notre Foyer du soldat.

Ce sont, pour le Conseil d'administration :

Messieurs Delahays, Denet, Dubus, Gouju, Alphonse Hubert, Pierre Izarn, docteur Lerat, de Lestanville, Marié, le capitaine Mouton.

Pour les membres surveillants :

Messieurs Adam, Beauniez, Bellettre, Bernard, Bionval, le capitaine Bonnet, Bourdon, Bourguignon, le commandant Brail, Eugène Branchard, Coquerel, Dandurand, Dauplay, Dubreuil, Duval, Echalard, Franchet, Germaine, Guillemare, Halliez, Hardoin, Hervieu, Albert Hubert, Humbert, Lamy, Lebigre, Leblond-Lesort, Lecoq-Leneveu, Letartre, Mettais-Cartier, Osmont, Paysant, Quirière, Renel, le capitaine Renoult, Richard, Robache, Roger, Rosset, Ruffin, Souty, Tirard, Vergez, Vivier.

Nos recettes se sont élevées à la somme de 25.773 fr. 55 et nos dépenses à 21.459 fr. 95.

Le solde doit être réparti entre des œuvres de guerre ; nous attendons pour cela l'autorisation du Ministère et de la Commission des comptes.

Tout ce qui constituait notre mobilier, ainsi que les livres et autres fournitures, a été partagé entre les foyers militaires des 7e chasseurs et 28e d'Infanterie.

Le nombre total des entrées depuis le 23 avril 1916 jusqu'au 11 août 1919 a dépassé 227.000.

Digitized by Google

Ce dernier chiffre vous montrera, mieux que je n'ai pu le faire dans ce rapport dont je vous demande d'excuser la longueur, l'utilité très grande de notre œuvre.

De nombreux soldats que j'ai eu l'occasion de revoir m'ont toujours témoigné leur reconnaissance profonde pour l'accueil qu'ils trouvaient rue de l'Horloge. Notre plus grand regret a été de ne pouvoir continuer l'œuvre si utilement commencée, et qui revit actuellement au 7e chasseurs avec une parfaite organisation.

Tous, en se dévouant si généreusement, ont payé leur tribut de l'arrière, pour ceux qui chaque jour payaient de leur vie la défense du sol de France contre la plus odieuse et inique invasion.

Digitized by Google

CROIX-ROUGE D'ÉVREUX

PIÈCES ANNEXES

Nous avons publié l'année dernière (T. VII de la VII^e série, p. 111) à la suite de la notice de M. Besnier sur l'Œuvre de la Croix-Rouge à Évreux la liste des distinctions décernées aux personnes appartenant à cette Association. Nous la complétons pour 1920.

LÉGION D'HONNEUR

Madame la Supérieure de la communauté de la Providence (Sœur Sainte-Espérance) et M. Besnier (Charles) ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M^me^ PAPAVOINE (Jeanne-Octavie-Renée), en religion sœur Sainte-Espérance, infirmière de la société de secours aux blessés militaires. « Surveillante générale de l'hôpital auxiliaire n° 12, à Evreux. Titres exceptionnels : femme toute de charité et d'esprit de sacrifice dont la vie a été consacrée aux malades et blessés; pendant la guerre, a donné aux militaires hospitalisés les soins attentionnés et touchants qui guérissent et les paroles affectueuses qui consolent. Admirable de dévouement ». (*Journal Officiel* du 12 mai 1921.)

M. BESNIER (Charles), président du Comité ébroïcien de la Croix-Rouge.

« S'est dépensé sans compter pendant la guerre, notamment au comité départemental des mutilés. A organisé à Evreux, dès le début de la guerre, l'hôpital auxiliaire n° 12. A créé un buffet ambulance à la gare d'Evreux. Continue avec un entier désintéressement à se dévouer aux victimes de la guerre ». (*Journal Officiel* du 11 janvier 1921.)

Digitized by Google

Ce dernier chiffre vous montrera, mieux que je n'ai pu le faire dans ce rapport dont je vous demande d'excuser la longueur, l'utilité très grande de notre œuvre.

De nombreux soldats que j'ai eu l'occasion de revoir m'ont toujours témoigné leur reconnaissance profonde pour l'accueil qu'ils trouvaient rue de l'Horloge. Notre plus grand regret a été de ne pouvoir continuer l'œuvre si utilement commencée, et qui revit actuellement au 7e chasseurs avec une parfaite organisation.

Tous, en se dévouant si généreusement, ont payé leur tribut de l'arrière, pour ceux qui chaque jour payaient de leur vie la défense du sol de France contre la plus odieuse et inique invasion.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. BIARD, DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ

Au Congrès de l'Association Normande à Caen du 18 au 20 Juin 1919.

Mesdames, Messieurs,

La séance d'ouverture du Congrès, tenue dans le pavillon des Sociétés savantes, a été présidée par Monsieur le Préfet du Calvados, lequel, dans une allocution de circonstance, nous a fait ressortir l'importance de nos décisions comme pouvant avoir une influence heureuse sur le Congrès national d'Agriculture qui devait avoir lieu à Paris, le mois suivant.

La première question fut celle du retour à la terre. Diverses observations s'accordèrent pour modifier le programme scolaire en y insérant des notions agricoles théoriques.

J'insistai pour la création d'un programme de connaissances pratiques, en raison de l'insuffisance du programme théorique. Chaque école devrait posséder un outillage pour le travail du bois et quelques instruments pour le travail du fer, afin d'enseigner les éléments applicables à certaines professions, en utilisant à l'occasion les artisans existant encore dans les campagnes; l'enfant jeune accepterait cet enseignement à titre récréatif, tandis qu'à quinze ans, sortant de l'école, il dédaigne trop souvent les travaux manuels s'il n'a reçu dans sa famille une éducation favorable; pourquoi le travail manuel ne coopérerait-il pas au même titre que la gymnastique au développement physique de l'enfant? Cette proposition a été prise en considération.

Digitized by Google

Le Congrès a ensuite été présidé par M. le Délégué du Ministre de l'Agriculture, ayant comme assesseurs M. le Président de l'Union Normande, M. le sénateur de Saint-Quentin et diverses notabilités agricoles présentes à ce Congrès.

Puis vint l'importante question du logement de l'Ouvrier, car pour revenir aux champs, il faut d'abord s'y loger.

M. Dubourg, secrétaire de la Société d'Agriculture du Calvados, nous fit un rapport navrant de l'état des maisons ouvrières à la campagne : dans telles et telles communes, dix, quinze ou vingt maisons sont détruites ; sauvons au moins, dit-il, celles qui restent, réparons-les, rendons-les habitables : mais pour cela des capitaux sont nécessaires ; alors diverses formations de Sociétés, coopératives et syndicats, furent envisagées ; j'intervins en expliquant le peu de valeur effective de ces sociétés dans le passé et l'incertitude qu'elles rempliraient leur but dans l'avenir. En raison de l'urgence, il fallait user des moyens plus énergiques ; je traitai alors la question de la responsabilité des communes en proposant de constituer une société de construction de maisons ouvrières et agricoles qui fonctionnerait sous la direction de groupements agricoles ; les fonds seraient fournis au moyen d'emprunt dont l'intérêt serait garanti par la commune ; les sommes nécessaires seraient importantes mais non hors de portée avec le but poursuivi. La commune n'est-elle pas constituée par la réunion des divers propriétaires qui y habitent ? Prenons pour exemple l'un de ces propriétaires qui ferait la dépense nécessaire pour loger ses ouvriers : il lui faudrait bien prélever sur son revenu, ou sur son capital, l'annuité nécessaire pour rembourser le capital engagé ; pourquoi tous les propriétaires de la commune ne feraient-ils pas de même proportionnellement à leur fortune ? La prospérité d'une commune est en raison directe des énergies que l'on peut y fixer et, de toute évidence, le nombre croissant de ces énergies en enrichissant la commune enrichirait les propriétaires eux-mêmes.

La question d'hygiène réunit l'approbation unanime de tous les membres sur la nécessité de poursuivre la solution

Digitized by Google

tendant à aboutir à l'amélioration des locaux agricoles et de leurs dépendances.

La question des salaires fut également l'objet de nombreuses discussions. Un propriétaire nous fit part, avec une grande compétence, d'essais loyaux qu'il avait faits de partage des bénéfices ; il n'eut que mécompte, les ouvriers se croyaient toujours lésés, partageant avec empressement les bénéfices réalisés, mais discutant toujours sur le partage des frais d'exploitation ; il était en outre presque impossible d'établir, à chaque départ d'ouvrier, l'inventaire exact de l'exploitation ; il y renonça. L'avis du Congrès fut que l'on devait renoncer à cette forme d'association comme inapplicable. J'expliquai alors ce que j'appelle le salaire indirect.

L'exploitant agricole aurait tout intérêt à loger ses principaux ouvriers, à leur fournir jardin-verger et leur cultiver gratuitement deux hectares de terre de façon à permettre au ménage bénéficiaire de posséder quelques animaux de basse-cour ; celui-ci réaliserait ainsi dans sa petite exploitation un bénéfice fort intéressant qui serait une aide efficace pour élever sa famille.

De cette façon, l'exploitant agricole paierait au dit ouvrier un salaire direct moins élevé, la charge supplémentaire résultant de la combinaison ci-dessus lui serait plus facile à supporter par le fait qu'étant prélevée sur les frais généraux de la ferme et atténuée vraisemblablement par un travail plus actif de l'ouvrier, elle deviendrait d'autant moins onéreuse.

Ce système aurait en outre l'avantage de former l'éducation économique du dit ouvrier et de l'instruire des choses de la vie économique.

Je considère que l'augmentation directe des salaires est une erreur économique. A mon avis, la femme, surtout si elle est mère de famille, doit rester au foyer, s'occuper de sa petite exploitation, de son intérieur de maison et n'intervenir dans les travaux extérieurs que dans les saisons de travail urgent, sans négliger toutefois ce que lui commande son rôle de femme.

L'accession à la propriété donna lieu à certaines proposi-

Digitized by Google

tions reposant sur l'intervention de l'État, en réclamant encore l'extension des lois existantes.

Le Congrès insista sur la nécessité d'intensifier la production ; engrais et motoculture furent traités ; une communication fut faite sur la culture du lin, laquelle avait presque disparu dans la région de Caen avant la guerre. Cette culture augmente chaque année ; mais les producteurs ne possédant pas d'usines, doivent abandonner une forte partie de leurs bénéfices aux industriels, qui sont obligés de transporter au loin les matières à traiter ; on émit le projet d'usine à construire dont le coût était évalué approximativement à six cent mille francs.

J'appelai l'attention du Congrès sur la nécessité de tirer un meilleur parti de certains produits naturels que nous récoltons à très peu de frais, je nommai le cidre.

La production cidrière constitue en France une fortune importante dont nous ne bénéficions que dans une faible mesure : la fabrication du cidre est primitive ; il pourrait certainement remplacer dans les villes le vin de table trop souvent falsifié. Que ne dirige-t-on en outre le producteur vers la champagnisation ? Je citai des résultats que j'avais constatés deux ans auparavant, chez un fabricant de champagne qui avait fait des expériences sur le cidre ; je dégustai ce champagne de cidre « avec la conviction de boire du champagne de vin » et après diverses explications sur le commerce allemand, et avoir émis l'espoir que le champagne de cidre pourrait peut-être supplanter l'alcool, la parole fut donnée à M. Warcollier, Directeur du service pomologique à Caen.

Celui-ci répliqua : on ne peut envisager de champagniser le cidre : les producteurs de pommes ne possèdent même pas les connaissances nécessaires, non seulement pour préparer le cidre en bouteilles, mais aussi pour procéder normalement au brassage des pommes pour la boisson familiale ; ils ignorent la cause des maladies qu'ils créent souvent eux-mêmes, ainsi que les remèdes à appliquer.

Il est exact que les Allemands expédient annuellement une dizaine de millions de bouteilles de cidre champagnisé en

Digitized by Google

Amérique et que l'Espagne en fait un commerce chaque année plus considérable ; alors que les essais faits à ce jour en Normandie n'ont pas réussi ; il est du reste très difficile de traiter le cidre sur place, le personnel de profession y faisant défaut. Les Allemands eux-mêmes, ne possédant pas davantage de professionnels, réexpédient leur cidre en Champagne pour l'y faire champagniser. Des échantillons de champagne de cidre furent présentés à Bordeaux à des spécialistes en vin qui le dégustèrent pour du vin blanc, auquel ils attribuèrent des noms de terroir de la région vinicole, et il ajoute au point de vue professionnel : « Des conférences dans les cam-
« pagnes n'obtiennent aucun succès, personne n'y assiste, les
« instituteurs eux-mêmes s'en désintéressent, ignorant pour
« la plupart les fermentations ; les cours se trouvent ainsi
« limités aux écoles de la ville et au lycée, avec une installa-
« tion absolument insuffisante et un matériel qui n'existe
« pas. »

En présence de la détresse incontestable dans laquelle se trouvait la fabrication du cidre, la création d'une cidrerie expérimentale fut envisagée, et à ce sujet M. le Directeur du service pomologique nous fit la déclaration suivante qui nous fixerait, si cela était nécessaire, sur la valeur de l'initiative française.

« Une commission anglaise fit, vers octobre 1918, une tournée
« en Normandie pour s'instruire des procédés de fabrication
« du cidre, elle s'adressa à moi, et je lui fournis les rensei-
« gnements les plus complets sur les conditions de fabrica-
« tion, maladies, conservation, etc., mais quelle fut ma
« surprise lorsque, vers mars 1919, c'est-à-dire environ six
« mois plus tard, je reçus une invitation à assister à l'inau-
« guration d'une cidrerie expérimentale qui avait été cons-
« truite à Bristol ; je m'y rendis, et me trouvai en présence
« d'une installation moderne possédant tous les perfection-
« nements édifiés sur les données que j'avais fournies à la
« dite commission six mois auparavant. »

Toutes ces communications causèrent un émoi justifié parmi les membres du Congrès et, en attendant la construction d'une cidrerie expérimentale en Normandie, il fut con-

Digitized by Google

venu de commencer dès l'automne suivant la fabrication scientifique du cidre et pour cela de rechercher à Caen un local pour y créer une installation provisoire.

Comme suite à la question d'intensification de la production agricole, j'envisageai la culture industrielle et, comme elle exige souvent le travail mécanique, il convenait dans certaines contrées de procéder au remembrement de la propriété. Relatant l'enquête faite jadis par les commissions interparlementaires, dont je faisais partie, et me basant sur mon expérience acquise comme géomètre-expert, je considérai que la reconstitution cadastrale était un travail trop important pour être exécuté rapidement, et qu'il serait préférable de procéder à ce travail d'abord dans quelques communes, ne fût-ce que dans une seule commune par canton, ce qui permettrait d'établir un canevas de reconstitution et éviterait sans doute des résistances trop fortes, surtout dans les sols riches.

Je préconisai la division des communes en trois zones, avec diverses modifications des chemins, boutières, etc.

L'un des directeurs des services agricoles présents, qui avait habité l'Alsace, nous déclara : « Le remembrement a été fait en Alsace dans toutes les communes, chacun en a été satisfait, il n'y a qu'à appliquer la loi de 1918 dans chaque commune. »

M. Dubourg critique la composition de la commission créée par la dite loi, qui donne la majorité aux membres de l'administration de l'État, tandis qu'elle devrait appartenir au monde agricole ; il fut du reste reconnu que cette loi n'était pas applicable et qu'il y avait lieu de la compléter.

La reconstitution du cheptel fut l'objet de toute l'attention du Congrès, le contrôle laitier fut reconnu nécessaire.

Diverses communications relatives à l'amélioration du cheval ont été faites, regrettant en particulier que l'on se désintéresse sans raison du cheval de la plaine de Caen, qui possède cependant de sérieuses qualités.

Enfin, en raison de la disparition dans les campagnes des ouvriers spécialistes et des artisans, il y avait lieu de rétablir l'apprentissage, et d'avoir recours au programme scolaire

Digitized by Google

modifié dans ce sens, d'instruire les instituteurs de façon à les mettre en état d'enseigner ensuite à leurs élèves les connaissances agricoles et de créer des écoles spéciales, dont des écoles ménagères pour les jeunes filles.

Le troisième jour du Congrès fut consacré au concours de taureaux qui amena un nombre assez important de bovins.

A la suite de la distribution des prix, la séance de clôture eut lieu, et le Congrès prit fin par le banquet traditionnel qui fit le plus grand honneur à la Société normande par l'amabilité et le luxueux confortable avec lequel elle a tenu à fêter ses congressistes.

En résumé, ce Congrès eut une réelle importance ; il mit en relief les parties faibles de notre organisation économique ; de nombreuses interventions qu'il serait trop long d'énumérer eurent lieu, en particulier de M. de Longuemare, Directeur de l'Association Normande, de M. le sénateur de Saint-Quentin, de M. le délégué du Ministre de l'agriculture, de Messieurs les Directeurs des services agricoles et de nombreux membres du Congrès ; on rechercha avec une entière bonne foi et avec insistance les moyens de remédier à notre situation agricole et on se sépara avec l'espoir d'avoir coopéré, si peu soit-il, au relèvement économique de notre pays.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLE DÉPARTEMENTAL

DES ANDELYS

DU 17 AU 20 SEPTEMBRE 1920

Plus de **cinq mille entrées** dans l'enceinte réservée pendant la journée du dimanche, voilà qui en dit plus que toutes les phrases sur le succès obtenu par le Concours agricole départemental organisé aux Andelys.

Il a débuté de la façon la plus heureuse par les expériences de motoculture qui ont eu lieu le vendredi et le samedi sur les terres de la ferme de Villers, le long de la route de Villers à Harquency.

Chacun de ces deux jours une soixantaine d'automobiles, des quantités de voitures, de charrettes, de bicyclettes ont amené sur le terrain des expériences des cultivateurs, des ingénieurs et des mécaniciens de tous les points de la région.

Les expériences ont été extrêmement intéressantes ; arracheuses de betteraves et de pommes de terre, tracteurs, charrues automobiles ont excité et retenu l'attention. Parmi toutes ces machines, dont quelques-unes d'une puissance formidable, la plus remarquée a été sans contredit l'auto-charrue *Normannia*, qui, avec ses six socs, et ses deux sièges se faisant face, son moteur situé dans le milieu de la machine, n'a pas besoin de virer au bout du champ, mais, par un simple mouvement automatique de bascule et un simple déclanchement de levier, repart en sens inverse et, grâce au dispositif des sièges, permet au conducteur de la diriger comme il l'entend.

Digitized by Google

A côté d'elle l'*Excelsior*, avec sa masse énorme, paraît beaucoup plus difficile à diriger et perd à chaque virage un temps et un travail appréciables.

D'autres machines, des maisons de construction Case, Faul et fils, Massey-Harris ont été très suivies et appréciées.

La plupart d'entre elles ont été ramenées aux Andelys et y ont été exposées. A côté d'elles on pouvait voir et étudier des machines à battre très perfectionnées, des moissonneuses-lieuses, des faneuses, puis toute une série de presses, de broyeurs, d'écrémeuses, de pompes, dont une très belle collection exposée par la maison Julien, des Andelys, représentant des établissements Simon frères de Cherbourg.

Ce côté du Concours en a été une des plus fortes attractions.

*
* *

Très belle également l'exposition chevaline.

Un étalon alezan, de race ardennaise belge (qui était hors concours, celui-ci étant réservé aux chevaux de race normande), a été particulièrement admiré pour sa puissance et sa beauté.

Plusieurs beaux types normands de gros trait, surtout dans les poulains.

De très bonnes juments et pouliches, qui nous promettent de réparer d'ici à quelques années les pertes causées par la guerre dans notre élevage.

Les bovins étaient peu nombreux et cela se conçoit, étant donné que la fièvre aphteuse est à nos portes et qu'il faut un certain courage à nos éleveurs pour risquer de ramener l'épidémie dans leurs étables. Aussi ceux qui ont eu ce courage méritent-ils d'être chaleureusement félicités. Dans le lot présenté, quelques bons taureaux et de beaux types de vaches laitières.

Plus loin, dans des baraquements qui constituent de véritables étables d'une propreté méticuleuse, se vautrent les animaux, petits et gros, qui furent si chers à Monselet. Il y a là des représentants des races Yorkshire, craonnaise, nor-

Digitized by Google

mande, normande croisée de craonnais, chinoise ; deux truies allaitant toute une ribambelle de porcelets tout roses ont su, par leur maternité attendrissante, se concilier toute l'attention émue des visiteuses. Fait à remarquer, on ne perçoit pas la moindre odeur désagréable du rassemblement de tous ces *messieurs de soie*, ainsi qu'on les dénomme en Belgique.

Par contre, les moutons se font âcrement sentir. En les voyant si dodus sous leur toison serrée comme une trame, on pense malgré soi aux montagnes de côtelettes juteuses, de ragoûts savoureux et de gigots onctueux qu'ils représentent. Malheureusement on ne peut guère qu'y songer : car il faut être un nouveau riche aujourd'hui pour se payer un bon gigot.

*
* *

Revenons dans le jardin public où sous des hangars fort bien aménagés sont exposés les chiens de berger, les animaux de basse-cour et les produits de la ferme et du jardin.

Admirons d'abord la décoration du jardin lui-même auquel des corbeilles et des massifs artistement disposés donnent un attrait captivant.

M. Marquais, avec ses belles plantes que domine un magnifique musa; M. Boullez, avec ses plantes vertes, ses crêtes de coq, ses reines-marguerites; M. Dupont, avec ses plantes d'ornement ; M. Gosselin, avec ses œillets, ont su compléter le cadre décoratif qui leur était confié et en faire un ensemble harmonieux.

La foule se presse sous les hangars pour admirer des beurres dorés, des fromages onctueux, des légumes monstrueux ; des poires et des pommes qui rappellent les fruits de la terre promise et font venir l'eau à la bouche, des ruches avec leur miel et tout ce qu'on en tire : cire, hydromel, etc., des fleurs coupées qui, hélas ! perdent d'heure en heure leur éclat.

Sous un autre hangar, les chiens de berger. Tout noirs, tachés de feu, le corsage fin, les jarrets secs et flexibles comme

Digitized by Google

de l'acier. C'est le chien de Beauce. Ces toutous ont de bons yeux, de bonnes figures ; quelques-uns bâillent, s'ennuyant ferme ; d'autres aboient en remuant la queue. Tous se demandent évidemment ce qu'ils peuvent bien faire là : être à courir derrière leur troupeau ferait bien mieux leur affaire que de voir toute cette foule bigarrée qui défile devant eux.

Avant d'arriver au pavillon de la volaille, on le devine en entendant les cocoricos qui se répondent. Ce sont les coqs qui d'une cage à l'autre se provoquent, se menacent et enragent de ne pouvoir en venir... aux ergots.

Il y en a de maintes couleurs, de maintes nuances : des blancs, des noirs, des fauves, des tigrés, des mouchetés. Un petit coq de Java accompagné de ses poulettes semble une vraie miniature finement peinte.

A côté d'eux des oies à l'œil finaud ; d'énormes canetons d'Inde, de Pékin, à côté desquels les rouennais font quand même bonne figure ; des pigeons de toute beauté ; un paon blanc ; puis des lapins russes, argentés, gris, d'autres très gros qui viennent de Hollande, d'autres qui ont nom papillon et qui sont noirs et blancs, autrement dit pie ; d'autres qui semblent des boules de soie blanche ; enfin, un lapin sans oreilles et qui a le pelage du lièvre.

Est-ce un phénomène ? A-t-il été essorillé ? ou est-ce sa race ? C'est ce que nous n'avons pas pu parvenir à savoir. Toujours est-il que le manque des appendices auditifs, si particulièrement développés chez ses congénères, n'avait pas l'air d'autrement le gêner. Il a eu son vif succès de curiosité.

*
* *

Et voilà les impressions que nous avons rapportées de notre visite au Concours.

Mais ce que nous tenons à constater, c'est avec quel soin tout a été disposé, quel ordre complet a présidé au classement des animaux, quelles précautions ont été prises pour qu'aucun d'eux ne puisse se blesser ou blesser son voisin, quel souci de la propreté a fait de la visite de ces animaux

Digitized by Google

un véritable plaisir, et quel scrupule pour donner aux visiteurs un régal pour les yeux en même temps que de précieux enseignements.

Les organisateurs ont été à hauteur de leur tâche ; l'empressement du public les a récompensés de leurs efforts.

La musique municipale a droit, elle aussi, à tous nos compliments, pour le concert très goûté qu'elle a donné dans l'après-midi au jardin public.

La nuit venue, aux façades des maisons apparurent lumineux les ballons et lanternes vénitiennes, les verres de couleur et les rampes de gaz dessinant cent arabesques variées, pendant que les longs cordons électriques formaient des arceaux resplendissant de toute la gamme des couleurs. Tout d'un coup, ces cordons s'éteignent, dans toutes les maisons l'électricité s'arrête : c'est la panne, la malencontreuse panne. Sur la place, où toutes les baraques étaient éclairées par leurs propres moyens on s'est peu aperçu de l'accident ; mais il n'en a pas été de même partout, particulièrement dans la salle de bal.

Heureusement, au bout d'une heure, le courant a pu être rétabli et la fête a continué gaiement jusqu'au matin.

* * *

La journée du lundi. — Temps radieux et chaud soleil pour cette dernière journée du Concours.

Dès dix heures et demie, membres du Parlement et des assemblées départementales, conseillers municipaux, fonctionnaires, anciens combattants de 1870 et de la grande guerre, mutilés, arrivent en groupes ou séparément devant l'hôtel de ville. Un piquet de l'Ecole militaire est disposé en bataille pour rendre les honneurs ; la musique municipale se place derrière lui.

A 11 heures 15 une automobile s'arrête devant la mairie ; en descendent MM. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, et Pierre Leroy, son chef de cabinet. Ils sont suivis de MM. Goublet, préfet de l'Eure ; Labarthe, secré-

Digitized by Google

taire général de la préfecture ; Dameron, vice-président du Conseil de préfecture ; Lesueur et Chauveau, conseillers de préfecture ; Cauvin, chef de division ; Bourdon, chef de cabinet du préfet, et Roussel, sous-préfet de Louviers.

La troupe présente les armes, la musique joue la *Marseillaise* et M. Doin, maire, et M. Sauret, sous-préfet des Andelys souhaitent la bienvenue au ministre.

M. Thoumyre les remercie en quelques mots, salue les drapeaux, serre la main de M. le commandant Forcinal, et, s'adressant à M. Boisson, président du *Poilu Andelysien*, lui assure que son concours au Parlement est acquis aux anciens combattants et aux mutilés.

Après une brève réception des autorités dans les salons de la mairie, le cortège se forme et, par la rue Grande, dont la décoration en feuillages et fleurs offre d'un bout à l'autre un coup d'œil original et coquet, se rend jusqu'à l'Hostellerie du Grand-Cerf et l'église Notre-Dame qui retiennent longuement l'attention de nos visiteurs de marque. Puis, rebroussant chemin, M. Thoumyre et sa suite vont visiter le Concours dont les organisateurs leur font les honneurs.

Le ministre félicite MM. Lebrun, L. Coutil, Doucerain, H. Doré, Simon et M. Fessart ; il trouve un mot aimable pour chacun des lauréats qui lui sont présentés.

Le banquet. — A une heure, on revient à la halle où sont disposées les tables du banquet et dont les murs et piliers sont décorés de drapeaux, de rameaux verts et de beaux épis de notre blé doré.

La table d'honneur en occupe le diamètre autour duquel rayonnent toutes les autres.

A la table d'honneur prennent place d'un côté : M. Thoumyre, ayant à sa droite MM. Goublet, préfet ; Monnier, sénateur ; Le Mire, député ; Servin, directeur des services agricoles ; Lamiot, président du Syndicat de motoculture de l'Eure ; Anquetin, président de la Société hippique ; Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société libre d'Agriculture ; Bréard, conseiller d'arrondissement ; Chauveau, conseiller de préfecture ; Brothier, receveur des finances ; l'abbé Oursel,

Digitized by Google

archiprêtre doyen de Notre-Dame ; — à sa gauche : MM. Hervey, sénateur ; Henri Doré, président de l'Office départemental agricole ; de Valon, vice-président du Conseil général ; Oudin, député ; Drouet, conseiller général ; Dameron, vice-président du Conseil de préfecture ; Quillet, président du Syndicat de défense agricole du Vexin ; Bultel, conseiller d'arrondissement ; Boullenger, président de la Coopérative laitière de Lyons-la-Forêt ; Cauvin, chef de division à la préfecture ; Julien, adjoint au maire des Andelys ; Maurice Fessard, membre du Comité d'organisation ; Callerot, président de la Coopérative agricole d'Orgeville.

De l'autre côté : M. Doin, maire, ayant à sa droite : MM. le lieutenant-colonel Josse, président du Conseil général ; Lebrun, président du Comité d'organisation du Concours ; Labarthe, secrétaire général de la préfecture ; commandant Forcinal ; Sarrazin, conseiller général ; Bazy, procureur de la République ; Hugot, conseiller d'arrondissement ; Lesueur, conseiller de préfecture ; Labiffe, agent voyer ; Simon, membre du Comité d'organisation.

A sa gauche : MM. Léon Coutil, président de la Société libre d'agriculture de l'Eure ; Join-Lambert, député ; Abel Lefèvre, vice-président du Conseil général ; Sauret, sous-préfet des Andelys ; Dechaumont, président du Syndicat agricole de l'arrondissement des Andelys ; Roussel, sous-préfet de Louviers ; Leroy, chef de cabinet de M. Thoumyre ; Villard, conseiller d'arrondissement ; Bourdon, chef de cabinet du préfet ; Lainé, vice-président de la Chambre de commerce ; Hubert, inspecteur primaire ; Pingon, vétérinaire départemental ; Fleury, vice-président du Syndicat agricole de l'arrondissement ; Albert Doré, membre du Comité d'organisation du Concours.

Le menu était bien servi ; tous y ont fait le plus grand honneur.

La musique municipale, massée dans un coin de la salle, a fait entendre des morceaux choisis de son répertoire pendant le banquet.

* * *

Digitized by Google

Au champagne M. le préfet Goublet, sur l'invitation de M. Thoumyre, prend le premier la parole.

Il se félicite d'être à la tête d'un département qui, en vingt-quatre heures, a eu la visite de deux représentants du gouvernement. Cet honneur, nos normands le méritent ; car, s'ils ont su faire vaillamment leur devoir pendant la guerre, ils remplissent aujourd'hui leur devoir pour le relèvement de la Patrie.

Il porte la santé de M. Thoumyre, et tient à rendre hommage une dernière fois à M. Paul Deschanel, qui, obligé d'abandonner la direction suprême de la France, emporte dans sa retraite l'estime de tous, car, lui aussi, a su remplir tout son devoir. (*Vifs applaudissements.*)

Après lui, M. Doin se lève et s'exprime en ces termes.

DISCOURS DE M. DOIN

MAIRE DES ANDELYS

« Monsieur le Ministre, Messieurs,

« Au nom de tous les Andelysiens, je veux vous exprimer ici la profonde gratitude de notre belle cité.

« C'est un honneur que je ressens très vivement, et rarement un devoir fut si agréable à remplir.

« Vous avez bien voulu, Monsieur le Ministre, accepter de présider cette fête agricole et, par votre présence, en rehausser l'éclat. Permettez-moi d'abord de vous renouveler le salut très respectueux de la Ville des Andelys ainsi que l'expression de sa vive reconnaissance.

« Nous savons tout le prix de l'honneur que vous nous faites, et nous en comprenons le sens : par votre mariage, par vos relations de famille, vous êtes devenu un peu notre concitoyen, et nous en sommes très fiers ; c'est à ce sentiment que vous avez répondu en vous rendant à notre invitation, malgré tant de graves préoccupations qui sollicitent tous vos instants, malgré tous les ménagements que réclame votre santé. Au nom de la population tout entière, qu'il me soit permis de saluer le glorieux mutilé, dont la vaillance toujours souriante, si française, dont l'héroïsme plein d'entrain ont été pour nous un sujet d'orgueil et d'admiration. « Ma femme sera mon bras droit ! » écriviez-vous plein de belle humeur, au lendemain même de l'opération qui vous privait d'un bras (Excusez-moi ; c'est une feuille d'alors qui a commis cette petite indiscrétion, la

Digitized by Google

plus grande et la plus sérieuse des feuilles du soir, si ma mémoire me sert bien) et j'avoue n'avoir pas songé à la lui reprocher, tant j'aimais à trouver, dans cette petite phrase, cette fine fleur de chevalerie, si chère toujours au beau pays de France (*Applaudissements*).

« Et voilà qu'après avoir si noblement contribué à sauver la Patrie dans la guerre, vous vous consacrez maintement à la faire triompher dans la paix. De la France, si terriblement mutilée par tant de ruines, par tant de morts, vous vous faites l'un des bras droits !

« En entrant dans ce gouvernement d'union et de défense sociale, — dont le grand programme est de faire respecter le traité de paix, notre charte et notre sauvegarde, et de nous assurer les fruits de la victoire, — vous apportez au pays avec le prestige de votre passé glorieux, une expérience des affaires qui a fait ses preuves, et la compétence la plus éclairée.

« S'il n'est besoin que de notre bonne volonté, de nos efforts pour vous aider dans votre rude besogne, vous pouvez compter pleinement sur nos laborieuses populations : elles ne vous marchanderont pas leur concours; elles savent que c'est par le travail acharné et persévérant que nous pouvons reconquérir l'indépendance économique et la richesse. Vous pouvez être assuré de leur sagesse comme elles sont assurées de trouver, dans le gouvernement que vous représentez, la plus active vigilance et la plus haute protection.

« Votre présence parmi nous nous dit tout l'intérêt que la République Française porte aux agriculteurs et à leurs travaux. Nous savons ses efforts pour notre prospérité et, en votre personne, Monsieur le Ministre, nous sommes heureux de lui adresser, avec l'assurance de notre total dévouement, l'hommage de notre très respectueuse gratitude (*Applaudissements*).

« Mais c'est à tous ici que le Maire des Andelys voudrait dire ses remerciements ; car chacun a tenu à marquer quel intérêt il porte à notre Ville, et personne n'a ménagé ses forces et son temps pour le succès de ce concours départemental à l'occasion duquel nous sommes réunis.

« Vous avez su, M. le Préfet de l'Eure, partisan convaincu de cette union sacrée qui nous a donné la victoire, et qui nous permettra de la faire féconde, conquérir toute notre confiance, toutes nos sympathies ; vous nous donnez aujourd'hui un précieux témoignage de l'intérêt que vous portez au progrès de l'agriculture dans le beau département que vous administrez avec tant de tact, d'activité et d'autorité.

« Si nous avons à regretter l'absence de M. Milliard sénateur, qu'une indisposition retient à la chambre, je suis heureux de saluer également les très sympathiques représentants de notre département; nous savons de quel cœur ils s'intéressent à toutes

Digitized by Google

les manifestations de notre vie locale, avec quelle attention passionnée ils suivent les questions où nos intérêts sont en jeu ; ils nous en donnent aujourd'hui une preuve nouvelle, et je tiens à leur dire combien profondément nous y sommes sensibles (*Applaudissements*).

« Ai-je besoin de dire à M. Léon Coutil la sympathique reconnaissance de la ville des Andelys, où il est né, à laquelle il n'a cessé de se dévouer, et où il rêve de finir sa belle carrière ? A lui nous devons ces belles fêtes : président de la Société libre d'agriculture de l'Eure, il a tenu, par une délicate attention qui a su toucher tous nos cœurs, à inaugurer sa présidence en choisissant sa ville natale pour le siège de ce concours, se créant un titre de plus à notre gratitude.

« Je ne séparerai pas de son président le dévoué secrétaire, M. Doucerain, dont je sais la haute compétence et l'incessant labeur ; et parce que je n'ignore pas quelles multiples tâches réclament son inlassable zèle, je le puis mieux remercier d'avoir bien voulu prendre place parmi nous.

« Mes remerciements vont aussi à l'Office agricole départemental, représenté ici par M. Henri Doré, son distingué président. En subventionnant largement les essais de motoculture, appelée à rendre de si grands services dans la crise de main-d'œuvre rurale que les vides creusés par la guerre ont faite si aiguë, il a fait preuve de la plus heureuse, de la plus généreuse initiative.

« Vous ne m'en voudrez pas, Messieurs, de réserver à M. Gustave Lebrun, premier adjoint, président du Comité d'organisation de ce Concours, mes plus chaudes, mes plus cordiales félicitations.

« Depuis plusieurs mois, il s'est dépensé sans compter pour assurer le succès de nos fêtes, ne négligeant aucun détail, veillant à tout avec une expérience et une autorité qui n'ont d'égales que sa modestie. Et j'associe dans le même hommage ses dévoués collaborateurs, les membres du bureau : M. Dechaumont, vice-président ; M. Maurice Fessart, M. Simon, M. Albert Doré, M. Goulliard, qui ont tant contribué à la réussite de la lourde tâche à laquelle ils s'étaient voués, et dont jamais ne se sont démentis ni le zèle, ni la compétence.

« Je remercie enfin tous les exposants, qui sont venus si nombreux offrir à notre admiration de magnifiques produits et les plus beaux spécimens de leur élevage ; et les jardiniers de la ville qui ont su donner à cette exposition un cachet d'élégance que chacun a fort apprécié, décorant avec tant de goût les tentes prêtées gracieusement par l'autorité militaire, et émaillant de corbeilles fleuries la verte pelouse où se pressait la foule.

« Quel beau tableau, Messieurs, que cette foule heureuse, admirant, sous le gai soleil, au milieu des fleurs, les plus belles richesses de notre terre ! (*Applaudissements*).

Digitized by Google

« Après les jours sombres, si lourds de deuils et d'angoisses que nous avons vécus, voici venus les jours radieux de la victoire! C'est aujourd'hui vraiment une fête de la Paix.

« C'est la fête du travail fécond qui doit ramener l'abondance!

« L'ère des difficultés n'est pas encore finie. Mais déjà, l'horizon s'éclaire. Si nous sommes tentés d'écouter quelquefois les récriminations de ceux qui ne veulent pas comprendre qu'il puisse être si pur de moissonner les gerbes de la victoire, regardons autour de nous :

« Si nos alliés ont moins souffert, leurs difficultés sont-elles moins grandes? Allons-nous leur envier leur or, quand ils nous envient, eux, cette merveilleuse santé morale, combien plus précieuse que l'or, dont le monde entier s'émerveille, et que nous devons surtout à la sagesse et au bon sens de nos paysans, à l'heureux équilibre de nos diverses populations.

« Partout, sur notre sol, les usines s'élèvent, les fumées montent, les marteaux frappent : on travaille! partout les champs se couvrent de moissons; l'éclair des faulx luit dans le ciel ; les chevaux tirent, et l'on entend ronfler les moteurs des tracteurs, des batteuses... : on travaille! Plus nombreuses que jamais, les autos sillonnent nos routes; les wagons roulent sur les rails; les bateaux quittent nos grands ports, portant au loin le travail de la France, celui de la campagne, car partout l'on travaille! (*Applaudissements*).

« Quoi de plus rassurant, de plus encourageant, que la progression de nos exportations depuis huit ou dix mois?

« Ce n'est pas à vous, Messieurs, que je rappellerai le grand mot d'ordre : Produire! Une fête comme celle d'aujourd'hui n'en est-elle pas le plus éloquent commentaire; et la fierté que vous en pouvez ressentir doit être votre récompense.

« Ayons foi en l'avenir de la Patrie! la France glorieuse et déchirée est en travail; il en va sortir, et bientôt, la France glorieuse et prospère; la France immortelle renaîtra toujours plus belle de ses épreuves pour suivre dans le monde sa grande destinée!

« Honneur à tous les bons artisans de ce magnifique renouveau! Honneur à nos héros sublimes! Honneur à nos glorieux mutilés! Honneur à tous les braves! Honneur à tous ceux qui produisent, à tous ceux qui travaillent!

« Honneur au gouvernement qui a su grouper autour de lui les bons serviteurs de la Patrie, coordonner toutes les forces, donner confiance aux bons citoyens, réprimer les éléments de désordre et d'anarchie, ruiner les dernières espérances de nos ennemis.

« En de telles mains, la France ne se laissera pas ravir les beaux fruits de la victoire.

« Je lève mon verre à la France, Messieurs, à la République, au prompt relèvement de toutes nos ruines, et à l'un des premiers facteurs de ce relèvement : à la prospérité de l'agriculture!

Digitized by Google

« Je bois à la santé de Monsieur Thoumyre, Ministre du Ravitaillement ! » (*Vifs applaudissements*).

*
* *

M. le sénateur Hervey regrette vivement que M. Milliard, son collègue, qui représente si dignement Les Andelys au Sénat, ne soit pas là pour prendre la parole à sa place. Une indisposition subite prive malheureusement le banquet de sa présence.

Traitant de la crise politique actuelle, M. Hervey déclare qu'il voudrait voir M. Millerand rester à la tête du Conseil des ministres où les services qu'il rend au pays se manifestent de jour en jour plus évidents. Toutefois si M. Millerand pose sa candidature à la présidence, il se fera un devoir de voter pour lui.

DISCOURS DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL JOSSE

DÉPUTÉ

« Monsieur le Ministre, il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter la bienvenue au nom du Conseil général de l'Eure dans cette jolie ville des Andelys à laquelle tant de souvenirs et tant de liens vous attachent.

« Tout en appréciant, comme il convient, l'honneur de saluer le Ministre du Ravitaillement qui, par ses fortes connaissances juridiques et sa grande expérience des affaires, est réellement à sa place, l'homme de la situation, d'une situation plus difficile et plus délicate qu'on ne se l'imagine, les Normands que nous sommes sont surtout fiers de recevoir en M. Thoumyre le vaillant compatriote, l'héroïque soldat de la Marne et de l'Argonne, un des plus valeureux officiers, exemple pour nous tous, de cette 3e division à laquelle j'ai moi-même appartenu. C'est pourquoi nous considérons que vous honorez le Conseil des ministres dont vous faites partie, comme vous honorez également la Chambre des députés où les électeurs de la Seine-Inférieure vous ont avec tant d'enthousiasme envoyé siéger (*Salve d'applaudissements*).

« Nos cultivateurs de l'Eure comptent parmi les plus laborieux les plus capables et les plus patriotes. Ils ont fait leurs preuves ! Notre beau département a l'honneur, en effet, d'occuper le premier rang au point de vue des progrès réalisés dans la culture du blé;

Digitized by Google

sa production qui était en 1913 de 1.150.000 quintaux est passée en 1919 à 1.240.000 quintaux.

« Seul, avec lui, le Puy-de-Dôme a pu enregistrer sur 1913 une augmentation de production.

« C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nos agriculteurs considèrent votre présence ici, non pas comme un encouragement, ils n'en ont pas besoin, mais comme une récompense. Quant à nous, leurs représentants, nous nous permettrons d'insister pour que vous leur prouviez de toutes les façons la reconnaissance du gouvernement de la République.

« Je dois cependant à la vérité d'ajouter qu'ils ne recherchent point spécialement les honneurs ; ils désirent surtout se sentir aidés et soutenus à tous les degrés de la hiérarchie administrative, et cela dans l'intérêt général puisque la production agricole exerce une influence considérable sur la prospérité nationale ; elle est la base de la reprise de notre activité économique et de notre relèvement financier. Sans elle, ni pain, ni crédit, mais la faim et l'anémie généralisée.

« Certes, le plus angoissant des problèmes devant le pays est sans contredit celui de ses finances.

« Messieurs, les achats comme les emprunts à l'extérieur sont des expédients que nous devrons employer le moins possible à l'avenir si nous voulons conserver notre indépendance et éviter la ruine et la famine.

« Aux grands maux, les grands remèdes ! L'heure des résolutions viriles a sonné. Mangeons du pain plus gris dès maintenant et mangeons-en moins si nous ne voulons pas être obligés de consommer du pain noir plus tard. L'avarice va devenir pour nous une nécessité, même une vertu, puisqu'elle servira les intérêts de la collectivité. Sachons produire et économiser pour ne pas mourir d'inanition. Le salut de la Patrie est à ce prix.

« Monsieur le Ministre, je n'ai pas l'intention d'attirer votre attention sur tous les graves problèmes qui intéressent l'agriculture, car vous les connaissez mieux que moi. Cependant, étant donné que chaque fois que j'ai l'occasion de prendre la parole en public dans le département et dans les circonstances les plus diverses, je me suis fait un devoir d'entretenir mes auditeurs de la question du Travail, souffrez que je parle aujourd'hui encore du Travail, puisqu'il nous faut pour vivre bien travailler et travailler beaucoup.

« Pour obtenir un labeur plus fécond, il est indispensable de développer l'enseignement agricole et de le mettre à la portée des petits cultivateurs. C'est parce que bon nombre d'entre eux ne possèdent pas les connaissances suffisantes que le rendement moyen à l'hectare des principales céréales pendant les quatre années qui ont précédé la guerre n'était chez nous que de 11 quintaux 1/2 alors qu'il s'élevait à 20 quintaux 1/2 dans cette Allemagne au sol moins

Digitized by Google

fertile et au ciel moins clément que le nôtre. Il est vrai qu'en Allemagne, il existait alors 2,500 écoles d'agriculture sans compter de nombreuses stations agronomiques, véritables centres d'études, de recherches et de vulgarisation, tandis qu'en France, sur 2 millions de jeunes ruraux, 2,000 seulement reçoivent un enseignement agricole.

« Ces chiffres sont d'une éloquence attristante, pour un pays qui était, il y a 50 ans, à la tête de l'agriculture du monde. Ils nous démontrent qu'il faut s'instruire pour vivre comme pour vaincre ! (*Applaudissements*).

* * *

« Mais il ne nous suffit pas de bien travailler, il faut encore, ainsi que je viens de le dire, travailler davantage.

« En m'exprimant de la sorte, je ne m'adresse évidemment pas aux ouvriers agricoles qui fournissent actuellement un labeur à nul autre pareil. Ils comptent parmi les plus malheureux travailleurs, ces braves gens dont nous devrions faire les plus heureux des travailleurs pour les retenir à la terre.

« Ils ne profitent pas de la loi de 8 heures, mais ils supportent les conséquences du renchérissement de la vie, causé par une diminution trop sensible du travail des ouvriers de l'industrie, consécutive à la loi de huit heures; et, qui plus est, ils travaillent dans de mauvaises conditions puisque, par suite d'une application trop étroite de notre nouvelle législation par les chemins de fer, un trafic insuffisant ne leur permet pas de recevoir les machines et les engrais d'autant plus indispensables au relèvement de la production que la main-d'œuvre devient plus rare, parce que beaucoup de leurs camarades abandonnent la campagne pour aller ailleurs à la recherche du bonheur.

« C'est parce que cette situation est intolérable et qu'elle ne saurait durer plus longtemps sans compromettre la vie même de notre pays que nous vous demandons d'intervenir auprès de Monsieur Jourdain, ministre du Travail, qu'il réserve un accueil favorable à la proposition de résolution déposée par les députés de l'Eure suivis par une centaine de leurs collègues, pour inviter le gouvernement à prendre d'urgence, afin de faire face à de véritables nécessités d'ordre national, toutes dispositions utiles pour améliorer la situation économique, financière et sociale du pays par une forte augmentation de la production générale, seul moyen de diminuer le prix de la vie, et à autoriser dans ce but toutes les dérogations à la journée de huit heures que peuvent d'un commun accord réclamer les patrons et les ouvriers des entreprises publiques et privées.

« Ce faisant, vous vous trouverez en communauté de vues avec M. Isaac, ministre du Commerce, qui disait à la foire de Lyon : Il

Digitized by Google

faut trouver la formule nécessaire pour que la loi imposée par ce grand courant d'illusions puisse être amendée et appliquée d'une façon plus libérale, plus adéquate aux nécessités de la production.

« Vous serez même, paradoxe imprévu, d'accord avec les éléments les plus anarchistes du monde, avec les Soviets russes qui, après avoir dénigré le Travail et voué ainsi des millions de leurs compatriotes à la mort, déclarent que « le Travail, quel qu'il « soit, est actuellement un devoir sacré pour chaque citoyen. Le « déserteur du Travail, disent-ils, tue les enfants, renforce la « famine et les maladies ».

« Après de pareilles constatations, n'est-il pas superflu d'ajouter que plus l'homme travaille, mieux il réussit personnellement et plus il contribue au progrès, à la richesse et à la grandeur de son pays; par contre, plus il se montre indolent et paresseux, plus il s'éloigne de la vérité et de la civilisation : les sauvages de l'Afrique Centrale ne travaillent pas, mais ils meurent de misère!...

« En m'excusant de cette diversion, je tiens principalement à mettre en évidence que la législation française, ainsi que les Conventions internationales du Travail, ont prévu que les règlements d'administration publique pourront déterminer les dérogations temporaires qu'il y aura lieu d'admettre pour faire face à des nécessités d'ordre national. Or, il n'est pas, ce me semble, de nécessité d'ordre national supérieure à celle qui consiste à donner aux Français, c'est-à-dire à la France, la possibilité de vivre (*Applaudissements*).

« Dans ces conditions, Monsieur le Ministre, et me référant à la loi elle-même, je vous demande d'intervenir auprès du gouvernement et spécialement auprès de son chef, M. Millerand, pour le supplier de compléter l'action magnifique que fut la sienne dans la direction de la politique intérieure et extérieure de la France, en conviant le pays, d'une façon pressante, au travail et à l'épargne.

« C'est dans ces sentiments que je porte votre santé, Monsieur le Ministre du ravitaillement.

« Je lève mon verre en l'honneur de l'Agriculture du département de l'Eure, dont le bel exemple doit être suivi.

« Je bois enfin au Travail réparateur, générateur de progrès national et complément indispensable de la Victoire .»

DISCOURS DE M. THOUMYRE

Répondant au discours de M. Josse, qui, après l'avoir ému, a paru vivement l'intéresser, M. Thoumyre débute par cet exorde charmant et que Mme Thoumyre ne lira pas sans être profondément touchée :

Digitized by Google

« La gaîté, le charme et le beau temps de cette journée me reportent à quelques années en arrière; car c'est aux Andelys qu'un même jour de gaîté et de soleil les charmes d'une Andelysienne ont fixé ma destinée. C'est à ce titre surtout que j'ai l'honneur d'être votre invité. » (*Vifs applaudissements*).

Après avoir félicité les organisateurs et les lauréats du Concours, M. Thoumyre fait l'éloge de notre département qui, dit-il, fait l'honneur de la France.

Ancien combattant, il se souvient qu'il a été porté au Parlement par ses compagnons d'armes et, à ce titre, il n'oublie pas de rechercher toutes les occasions de les aider et en particulier les mutilés ; il salue en termes émus ceux des Andelys et honore particulièrement ceux qui sont tombés pour le salut de la France.

Dans le même ordre et par une naturelle association d'idées il fait l'éloge du lieutenant-colonel Josse, « le modèle des combattants, parti simple capitaine d'Infanterie de réserve et revenu lieutenant-colonel avec cinq citations et la rosette d'Officier de la Légion d'honneur — je ne compte pas les blessures. Il s'est conduit de telle façon que partout, à la Chambre, dans la presse parisienne, à l'*Officiel*, M. Prosper Josse, cependant bien connu avant la guerre, a disparu pour faire place au colonel Josse. C'est un honneur pour lui et pour le département qu'il représente ! » (*Applaudissements répétés.*)

Après avoir exprimé tous ses regrets de ne pas voir à côté de lui M. Milliard, l'enfant des Andelys, un vieux républicain de la 3e république, il prie ses collègues de lui transmettre ses regrets et les vœux de bonne santé qu'il aurait été heureux d'exprimer lui-même à l'ancien secrétaire de Jules Favre (*Applaudissements*).

Mais le ministre du ravitaillement n'oublie pas qu'on attend de lui quelques explications sur cette question si palpitante du ravitaillement.

L'Office du ravitaillement est un organisme de guerre qui doit avoir vécu et qui doit disparaître, maintenant que la paix est revenue.

Digitized by Google

Toutes les restrictions qui entravent dans l'essor de leurs affaires agriculteurs, industriels et commerçants doivent être supprimées et démolies, car elles ne servent qu'à perpétuer la vie chère.

Il faut que renaisse le régime de liberté. (*Applaudissements.*)

Le Parlement l'a d'ailleurs compris, puisqu'il a rétabli pour la récolte prochaine la liberté du commerce des grains. Dès lors, il n'y a plus de raisons pour conserver l'Office du ravitaillement.

Ce qui importe, c'est d'intensifier la production du blé. Si nous n'avons pas de famine à craindre, il n'en est pas moins vrai que dans le monde entier on mange plus de pain qu'avant la guerre, que des peuples, dont le riz et autres succédanés formaient auparavant la base de la nourriture, veulent aujourd'hui du pain, depuis qu'ils ont su en apprécier la saveur.

Il y a une autre raison d'augmenter nos rendements en blé, c'est de pouvoir nous suffire, de restreindre nos achats à l'étranger et, par suite, d'améliorer notre change.

Les agriculteurs de l'Eure ont su prendre les devants et faire de leur département le principal producteur de blé en France ; on ne saurait trop les encourager à continuer dans cette voie. Il les exhorte à faire davantage encore de concert avec les autres départements de la fertile Normandie. Le bon sens, qui est une qualité de la race normande, a toujours triomphé des crises ; il ne doute pas que, par l'union de tous, il ne vienne encore à bout des épreuves présentes.

M. Thoumyre se déclare en outre partisan de la création des régions économiques ; c'est à ses yeux une question essentielle qui le passionne.

Abordant, lui aussi, la question de la crise présidentielle, il est nécessaire, dit-il, que le président de la République soit élu par une forte majorité, que cette majorité symbolise cette Union Sacrée qui nous a donné la victoire dans la guerre et qui dans la paix doit rendre à la France la place prépondérante qu'elle occupait dans le concert des nations.

Si M. Millerand, ayant pour le remplacer à la tête du ministère

Digitized by Google

un homme capable de suivre la voie qu'il a tracée, posait sa candidature à la Chambre, cette union se ferait sur son nom. Car, dans le Parlement aussi bien que dans les ministères, chacun sait que M. Millerand est un grand Français et un grand travailleur, qu'il emploie cette faculté de travail pour l'amélioration du sort de ses concitoyens. D'où le charme et l'attraction qu'il opère sur tous ceux qui s'en approchent; on sent en lui le chef qui veut la grandeur du pays, le bonheur et la prospérité de la France (*Applaudissements unanimes*).

En terminant, M. Thoumyre, après un toast au maire des Andelys, aux personnages présents et à M. Deschanel, dont il regrette le départ de l'Élysée, pousse le cri de : Vivent Les Andelys ! Vive l'Eure et Vive la France !

Une double salve d'applaudissements lui répond, témoignant que tous sont avec lui de cœur.

La cérémonie a été close par la distribution des récompenses sur l'estrade édifiée devant la façade de la mairie.

Après un discours de M. Coutil et des remerciements chaleureux de M. Thoumyre aux Andelysiens qui, par leur accueil, lui ont donné droit de cité, l'appel a été fait des lauréats par M. Albert Doucerain, secrétaire perpétuel.

DISCOURS DE M. LÉON COUTIL

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Monsieur le Ministre, mes chers concitoyens.

Une des consolations de la vieillesse, c'est d'évoquer certains souvenirs; je me permettrai de vous en rappeler un. Parmi les cinq concours organisés aux Andelys, par la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres en 1861, 1868, 1874, 1879 et 1904, il en est un qui présente beaucoup d'analogies avec la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui ; il remonte à 46 ans; c'était aussi un concours particulièrement brillant, organisé par notre Société dans un de nos cantons à Étrépagny, en 1874; c'était également le premier concours après la guerre; de très nombreuses personnalités politiques

Digitized by Google

s'y trouvaient et, parmi elles, Pouyer-Quertier qui avait si bien tenu tête à Bismarck, lors de la signature de la paix à Francfort en 1871. Le duc de Broglie, ministre de l'intérieur, qui présidait alors notre Société, M. le Préfet de l'Eure, MM. les Députés de Vâtimesnil, Besnard et Prétavoine avaient répondu à l'appel de leur collègue Louis Passy, alors Sous-Secrétaire d'État aux finances, organisateur de ce concours et aussi de la fête destinée à célébrer la reconstruction des nombreuses maisons lâchement incendiées par les Prussiens.

Le banquet réunissait 250 agriculteurs et vieux serviteurs; dans son discours, le duc de Broglie indiqua comment la France pourrait se relever par le travail, l'économie et *surtout par la concorde* (ce qui est encore notre programme aujourd'hui).

Cette année, nous n'avons pas à commémorer de semblables souvenirs, l'invasion nous ayant épargnés ; nous avons, néanmoins, des deuils cruels et trop nombreux dans toutes les communes ; nos populations rurales y figurent pour une proportion énorme ; nous tenons à exprimer notre profonde admiration et nos sentiments sincèrement émus aux familles si cruellement éprouvées et qui continuent aujourd'hui avec le même courage la lutte pour le relèvement économique de la patrie selon la généreuse et noble devise de notre éminent et sympathique préfet, M. Goublet.

Son excellent prédécesseur, M. Leneveu, n'avait pas fait un vain appel à nos agriculteurs de l'Eure, qui compatirent aussitôt et très généreusement au dénûment de leurs collègues des Ardennes ; il est cependant regrettable que leurs dons n'aient pas été distribués gracieusement, suivant la généreuse pensée des donateurs et que les déshérités de la guerre aient dû payer, même très cher, ces produits, ainsi que cela m'a été affirmé lors d'un récent voyage que j'ai fait dans ce département.

D'autre part, notre Société a tenu à récompenser au commencement de l'année près de 250 vieux serviteurs qui, par leur courage et leur expérience, ont secondé les agriculteurs retenus au front.

Précédemment, nous avions décerné de nombreuses récom-

Digitized by Google

penses à des veuves, à de jeunes femmes, et même à des adolescents, qui ont vaillamment fait leur devoir en cultivant les champs abandonnés par les maris pour défendre la patrie en danger, et préserver leurs foyers.

En 1874, nos représentants nous exhortaient aussi à redoubler d'efforts ; aujourd'hui, la tâche est terriblement plus ardue, car nos régiments normands ayant toujours été placés aux postes les plus périlleux, il nous manque des bras valides et des travailleurs attachés au sol.

Une nouvelle guerre est déclarée à l'agriculture par l'industrie qui a augmenté partout le nombre de ses fabriques et par l'État qui, en adoptant la loi de huit heures, est venu lui arracher de trop nombreux collaborateurs trouvant dans les chemins de fer des emplois faciles et très rémunérés ; il faut réellement un très grand courage à nos cultivateurs et surtout à ceux qui commencent, pour affronter la crise actuelle de main-d'œuvre agricole, sans compter les capitaux énormes nécessaires aujourd'hui pour prendre une ferme. Mais ceux qui, pendant cinq années, ont tenu dans les tranchées sous la pluie, les pieds dans la boue ou la tête dans les gaz asphyxiants, trouveront bien encore une énergie nouvelle pour surmonter ces nouvelles épreuves.

Certaines personnes pourraient être surprises de m'entendre parler de pratique agricole car je suis un modeste artiste, et un archéologue, mais outre que mes recherches me mettent constamment en rapport avec les agriculteurs, je ne puis oublier que tous mes ancêtres, depuis trois cents ans, n'ont cessé de cultiver les fermes de Mantelle, Villers, Harquency et Mouflaines.

Je vous parlais à l'instant du concours d'Étrépagny de 1874 ; j'étais bien jeune alors et âgé de 18 ans ; depuis, j'ai suivi les autres concours cantonaux auprès de mon père, qui fut secrétaire de la section des Andelys pendant près de trente ans, et jusqu'en 1894, date à laquelle je le remplaçai pour organiser le concours de l'Association normande aux Andelys, concours qui eut un grand succès pour l'ensemble imposant des excellents animaux présentés.

Aussi, je ne puis vous dissimuler ma très légitime satisfac-

Digitized by Google

tion de revoir à nouveau les agriculteurs du Vexin ; mais alors ce sont les fils, les petits-fils ou les gendres de ceux que j'ai connus et qui tous furent des agriculteurs d'élite. Je suis heureux de rappeler les noms des lauréats de la prime d'honneur, M. Bénard, député en 1871, les deux frères Auguste et Narcisse Hébert, et aussi les lauréats de nos grands concours annuels de Paris et régionaux, MM. Doré de Gamaches, Doré-Letailleur, Quillet, Dechaumont, Bultel, Fleury, Dupas, Amaury de Forêt, Delacour de Coudray, Delahaye, Jubel, Raban, Rousselin, Rouget, pour ne citer que les plus anciens, car je tiens à respecter la modestie de la nouvelle génération qui est digne en tous points de la vieille réputation agricole du Vexin.

Quand une région comme la nôtre peut citer de tels noms et leurs dignes descendants, on est assuré de son avenir : « la terre ne meurt pas. »

Et d'ailleurs, ne voyez-vous pas, mes chers compatriotes, combien vous êtes compris par tous les pouvoirs publics : M. le Sous-Secrétaire d'État Robert Thoumyre, qui est d'ailleurs allié à une de nos vieilles familles andelysiennes, vous fait l'honneur de venir vous applaudir ; M. Goublet, Préfet de l'Eure, dans de très nombreuses circonstances, et tout spécialement pour la réalisation financière de ce concours, nous a puissamment aidés ; nos dévoués députés et sénateurs de l'Eure, M. le colonel Josse, député et président du Conseil général, dont le dévouement inlassable est acquis à toutes les justes réclamations, ont assuré à plusieurs reprises le succès de notre concours ; nous n'oublierons pas M. le Ministre de l'agriculture et la Société des agriculteurs de France qui nous ont offert un certain nombre de médailles.

J'ai conservé pour la fin la Municipalité Andelysienne, mon vieil ami d'enfance Maurice Doin, maire des Andelys, la bienveillance même, et qui a si aimablement accueilli la proposition de la Société d'agriculture de l'Eure.

Aussi, c'est au nom de tous mes collègues du Conseil de la Société d'agriculture de l'Eure, du secrétaire perpétuel, M. Doucerain qui en est l'âme, M. Hubert, le très dévoué trésorier, que j'adresse notre très respectueuse gratitude à

Digitized by Google

Monsieur le Ministre du ravitaillement, à M. le Préfet, à Messieurs les Sénateurs, Députés et membres du Conseil général, qui ont permis par leurs crédits et ceux de l'« Office départemental » de réaliser ce concours, à M. Sauret, Sous-Préfet, qui a si bien secondé M. le Maire et le Comité ; à M. le Maire des Andelys, à Messieurs les membres du Conseil municipal et aussi aux organisateurs d'élite qui ont constamment payé de leur personne et de leur temps depuis plusieurs mois : M. Lebrun, président du Comité ; MM. Alexandre Guillet et Dechaumont, vice-présidents ; MM. Simon, Fessart et Goulliard, secrétaires ; MM. Doré (de Gamaches) et Doré (de Frenelle), trésoriers ; enfin à Messieurs les Membres du jury, aux exposants et à tous ceux qui ont offert leur collaboration désintéressée. Je suis heureux de leur témoigner notre profonde et sincère reconnaissance ; ils ont ainsi prouvé une fois de plus leur ardent désir de maintenir au premier rang de l'agriculture notre vieux Vexin normand.

LISTE DES RÉCOMPENSES

CONCOURS DE TRACTEURS ET ARRACHEUSES DE BETTERAVES ET POMMES DE TERRE

(17 et 18 septembre.)

PARTIE MÉCANIQUE-CONSTRUCTEURS DE TRACTEURS

Prix d'honneur : 300 fr. et *médaille de vermeil*, offerte par le Syndicat de culture mécanique de la région d'Evreux : M. Hée, constructeur à Evreux.

1er prix ex-æquo : 200 fr. *médaille d'argent*, offerte par le Syndicat de culture mécanique d'Evreux : MM. Langlois, au Thil-en-Vexin et Godivier, à Saussay-la-Vache.

2e prix : 150 fr. *médaille de bronze :* M. Dumont, Avenue de la République aux Andelys.

3e prix : 150 fr. *médaille de bronze :* Marque Excelsior.

4e prix : 100 fr. *médaille de bronze :* M. Lefebvre, à Tourny.

Digitized by Google

TRACTEURS DE SERVICE EN CULTURE, CONDUCTEURS.

Prix : 200 fr. et *médaille d'argent :* M. Bertin, conducteur de M. Quillet, à Gamaches.

Primes de 100 fr. : MM. Blondel René (Normannia) ; — Lépaulard Louis (Sanduski) ; — Gouhaux Marcel (Cie Internationale) ; — Touzé (John Deere) ; — Bertin (Ford son) ; — Thiberge (Fiat).

INSTRUMENTS ARATOIRES ET MACHINES AGRICOLES

Méd. de vermeil offerte par le Ministre de l'agriculture : M. Hée, à Evreux.

Méd. de vermeil offerte par le Syndicat de Défense agricole du Vexin : M. Langlois, au Thil-en-Vexin.

Méd. d'argent : MM. Julien fils, aux Andelys ; — Faul et fils, à Paris ; — Provost, à Vernon.

Méd. de bronze : M. Godivier, à Saussay.

ESPÈCE BOVINE

CONCOURS D'ARRONDISSEMENT OUVERT AUX DEUX PREMIERS TAUREAUX PRIMÉS DANS LES CONCOURS CANTONAUX DE L'ARRONDISSEMENT

1er prix : 500 fr. et *méd. d'honneur en vermeil :* M. Mahieu, au Coudray.

2e prix : 300 fr. et *méd. d'argent :* M. Dechaumont, à Boisemont.

CONCOURS CANTONAUX DE TAUREAUX

Canton des Andelys.

1er prix ex-æquo : 200 fr. et *médaille d'argent :* M. Dechaumont, à Boisemont. — M. Goyet, à Corny.

2e prix : 200 fr. et *médaille de bronze :* M. Villaert, au Thuit.

3e prix : 150 fr. et *médaille de bronze :* M. Paul Fessart, à Noyers.

Canton d'Étrépagny.

1er prix : 200 fr. et 2e prix : 200 fr. : M. Mahieu, au Coudray.

3e prix : 150 fr. : M. Mouchard, à Bacqueville.

VACHES ET GÉNISSES

GÉNISSES AYANT TOUTES LEURS DENTS DE LAIT

1er prix : 100 fr. et *médaille d'argent :* M. Mouchard, à Bacqueville.

Digitized by Google

2e prix : 50 fr. et *méd. de bronze :* M. Fessart, à Noyers.
3e prix : 30 fr. et *méd. de bronze :* M. Dechaumont, à Boisemont.
3e prix ex-æquo : M. Pierre Simon, à Saint-Germain-de-Morgny.

Vaches laitières

1er prix : 200 fr. et *méd. de vermeil :* M. Dechaumont (Louis), à Boisemont.
2e prix : 150 fr. et *méd. d'argent :* M. Paul Fessart, à Noyers.
3e prix : 100 fr. et *méd. de bronze :* M. Dechaumont (Louis), à Boisemont.
Prix d'honneur (prix de bande) : 200 fr. et *méd. de vermeil :* M. Dechaumont (Louis) à Boisemont.

ESPÈCE OVINE

Béliers ayant au moins 6 dents de lait

1er prix : 200 fr. et *méd. d'argent :* M. A. Doré, de Frenelles.
2e prix : 150 fr. et *méd. de bronze :* M. A. Doré, de Frenelles.
3e prix : 100 fr. et *méd. de bronze :* M. Moulin, à Louviers.

Béliers ayant 4 ou 2 dents de lait

1er prix : 200 fr. et *méd. d'argent :* M. A. Doré, de Frenelles.
2e prix : 150 fr. et *méd. de bronze :* M. Gallerot (Domaine de Senneville), à Amfreville-sous-les-monts.
3e prix : 100 fr. et *méd. de bronze :* M. Gillet, à Grainville.
1er prix supplémentaire : M. Dechaumont, à Boisemont.
2e prix supplémentaire : M. Fleury, à Guiseniers.

Brebis ayant au moins 6 dents de lait

1er prix : 150 fr. et *méd. d'argent :* M. A. Doré, à Frenelles.
2e prix : 100 fr. et *méd. de bronze :* M. Léon Védie, à Hennezis.
3e prix : 80 fr. et *méd. de bronze :* M. Julien, à Ecouis.

Brebis ayant au moins 4 ou 2 dents de lait

1er prix : 250 fr. et *méd. d'argent :* M. A. Doré, à Frenelles.
2e prix : 200 fr. et *méd. de bronze :* M. Moulin, à Louviers.
3e prix : 100 fr. et *méd. de bronze :* M. Fleury, à Guiseniers.
1er prix supplémentaire : M. Gillet, à Grainville.
2e prix supplémentaire : M. Dechaumont, à Boisemont.
Prix d'honneur (Prix de bande) : *Médaille de vermeil* et 200 fr., offerts par la Société Hippique de Trait : M. A. Doré.

Digitized by Google

ESPÈCE PORCINE

Verrats

1er prix : 100 fr. et *méd. d'argent :* M. Moulin, à Louviers.
2e prix : 80 fr. et *méd. de bronze :* M. Goyet, à Corny.

Truies suitées

1er prix : 100 fr. et *méd. d'argent ;* 2e prix : 80 fr. et *méd. de bronze :* M. Goyet, à Corny.
3e prix : 50 fr. et *méd. de bronze :* M. Défontenay, à Houville.

Truies pleines

1er prix : 100 fr. et *méd. d'argent :* M. Goyet, à Corny.
2e prix : 80 fr. et *méd. de bronze :* M. Moulin, à Louviers.
3e prix : 50 fr. et *méd. de bronze.*
Prix d'honneur : 200 fr. et *méd. de vermeil :* M. Goyet.

CONCOURS DE CHIENS DE BERGER : RACE DE BEAUCE

Chiennes suitées

Prix d'honneur : *Médaille de vermeil,* offerte par M. Boulet, président du Club français du chien de berger : M. Mélard, berger de M. Quillet, de Gamaches.
1e prix : 50 fr. et *plaquette en bronze :* M. Evillot, à Richeville.
2e prix : 30 fr. et *méd. de bronze :* M. Hélard, à Gamaches.
Mentions honorables : M. Petit et M. Boulnois.

Chiens adultes

1er prix : 50 fr. et *plaquette d'argent :* M. Eveillot, à Richeville.
2e prix : 30 fr. et *plaquette de bronze :* M. Hélard, à Gamaches.
3e prix : 20 fr. et *méd. de bronze :* M. Postel.

Chiots a dents de lait

1er prix : 25 fr. et *plaquette :* M. Hélard, à Gamaches.
2e prix : 10 fr. et *méd. de bronze :* M. A. Doré, à Frenelles.
3e prix : 10 fr. et *méd. de bronze :* M. Déchaumont, à Boisemont.
4e prix : 10 fr. et *méd. de bronze* : M. Doré, à Frenelles.

Digitized by Google

PRODUITS DE LA FERME

GRAINS ET ENGRAIS

1er prix : 50 fr. : M. Gérard, aux Andelys.
2e prix : 40 fr. : M. Gouilliart, aux Andelys.

MIEL

1er prix : 50 fr. : M. Guérard, curé de Mouflaines.
2e prix : 40 fr. : M. Bais, instituteur, à Boisemont.

FROMAGES ET BEURRES

1er prix ex-æquo : M. Sébastien à Feuquerolles et M. Patrelle, à Frenelles-Boisemont.
2e prix : M. Amiot, à Corny, régisseur M. Goyer.
3e prix : M. Simon, à Saint-Germain-Neuve-Grange.
4e prix : M. Vigreux, au Tronquay.
5e prix : M. Delavigne, à Couvicourt.

PRODUITS DE LA FERME

1er prix : M. Duhamel, à Bernières.
2e prix : M. Allaire, à Bernières.

LÉGUMES

1er prix ex-æquo : 80 fr. et *méd. d'argent*, offertes par le Syndicat de défense agricole du Vexin : MM. Dupont et Viel, M. Albert Clée aux Andelys :
2e prix : 60 fr. et *méd. de bronze* : M. Paul Clée, aux Andelys.
3e prix : 45 fr. et *méd. de bronze* : M. Dubus, aux Andelys.
4e prix : 25 fr. et *méd. de bronze* : M. Delaunay, aux Andelys.
5e prix : 10 fr. et *méd. de bronze* : M. Gosselin, aux Andelys.

FLEURS COUPÉES OU MASSIFS

1er prix : 60 fr. et *méd. d'argent* : M. Gamard, aux Andelys.
2e prix : 50 fr. et *méd. d'argent* : M. Boulet, aux Andelys.
3e prix : 40 fr. et *méd. de bronze* : M. Marquais, aux Andelys.
4e prix : 30 fr. et *méd. de bronze* : M. Albert Clée, aux Andelys.
5e prix : 20 fr. et *méd. de bronze* : M. Gosselin aux Andelys.
Mention honorable : M. Dupont, aux Andelys.

FRUITS ET LÉGUMES

1er prix : 130 fr. et *méd. d'argent* gr. mod : M. Delavigne, à Couvicourt.

Digitized by Google

2e prix : 100 fr. et *méd. d'argent :* M. Boulet, aux Andelys.
3 prix : 80 fr. et *méd. de bronze :* M. Dubus, aux Andelys.
4e prix : 50 fr. et *méd. de bronze :* M. Heudebourg, aux Andelys.
5e prix : 40 fr. : MM. Dupont et Viel, aux Andelys.
6e prix : 30 fr. : M. Marchand, aux Andelys.
7e prix : 20 fr. : M. Marquais, aux Andelys.
8e prix : 10 fr. : M. Gosselin, aux Andelys.
Mention honorable : M. Michel, aux Andelys.
Hors classe, prix unique : 40 fr. et *méd. de bronze :* M. Séglas, à Villers-sur-le-Roule.

BASSE-COUR

I. POULES

Prix d'honneur, *méd. de vermeil* pour l'ensemble de son exposition : Mme Robert Lebrun, à Harquency, ferme de Bourgoult.
1er prix : 100 fr. et *méd. d'argent :* M. Moulin, à Louviers.
2e prix : 75 fr. et *méd. d'argent :* M. Goyet fils à Corny.
3e prix : 50 fr. et *méd. d'argent :* M. A. Doré, à Frenelles.
4e prix : 40 fr. et *méd. de bronze :* M. Thirel, aux Andelys.
5e prix : 30 fr. et *méd. de bronze :* M. Lesueur, aux Andelys.
6e prix : 20 fr. et *méd. de bronze :* Mme Freulet, à Fresne-l'Archevêque.
Mentions honorables : M. Maurice Fessart, M. Peyrières, M. Mabire, aux Andelys.

II. LAPINS

1er prix 100 fr. et *méd. d'argent,* offerte par le Syndicat de défense agricole du Vexin : M. Goyet fils.
2e prix : 50 fr. et *méd. d'argent :* M. Simon, aux Andelys.
3e prix : 40 fr. et *méd. de bronze :* M. Peyrières, aux Andelys.
4e prix : 30 fr. et *méd. de bronze :* M. Freulet, à Fresnes.
5e prix : 20 fr. et *méd. de bronze :* M. Peyrières, aux Andelys.
Mentions honorables : M. Peyrières, M. Freulet, M. Petelot, M. Dumont.

III. OIES ET CANARDS

1er prix : 50 fr. : M. Delavigne, à Couvicourt.
2e prix : 25 fr. : M. Drony.

IV. CANARDS

1er prix : 50 fr. : M. A. Doré, à Frenelles.
2e prix : 30 fr. : M. Sébastien Désiré, à Feuquerolles.

Digitized by Google

3e prix : 20 fr. : M. Sébastien Désiré, à Feuquerolles.
4e prix : 20 fr. : Mme Lebrun Robert, à Villers-sur-Andelys.

PIGEONS

1er prix : 50 fr. et *méd. de bronze* offerte par M. de Boisgelin, conseiller général : M. Thinon de la Troche, aux Andelys.
2e prix : 25 fr. : M. Jullien, aux Andelys.

PAONS

1er prix : 50 fr. : Mme Robert Lebrun, à Villers-sur-Andelys.

CARROSSERIE

1er prix : *Méd. de vermeil*, offerte par la Chambre de commerce d'Évreux : M. Maillard, à Acquigny.
2e prix : *Méd. d'argent*, offerte par la Chambre de commerce d'Évreux : M. Guérin, aux Andelys.

MÉDAILLES D'HONNEUR AGRICOLES

Décernées par M. le Ministre de l'Agriculture à l'occasion du concours des Andelys, aux ouvriers et ouvrières agricoles ayant plus de 30 ans de services.

(Extrait du *Journal Officiel* du 16 mars 1921.)

MM. Aubé (Alphonse-Alexandre), à Ecos. — Ballouard (Toussaint-Marie), à Hennezis. — Ballouard (Jean-Marie), à Forêt-la-Folie. — Mmes Ballouard, née Gonebaux (Jeanne-Françoise), à Hennezis. — Ballouard, née Pichard (Marie-Argentine), à Forêt-la-Folie. — MM. Barbé (Désiré-Auguste), à Boisemont. — Beauclair (Léon-Auguste), à Doudeauville. — Beaudouin (Emilien-Clarisse-Alphonse-Eugène), à Flipou. — Bouelle (Emile-Onézime), à Notre-Dame-du-Vaudreuil. — Caron (Narcisse-Célestin), à Richeville. — Cayé (Théodore-Joseph), à Thuit-Signol. — Chevalier (Ferdinand-Eugène), à Guiseniers). — Mme Chevalier, née Modde (Marie-Rose), à Guiseniers. — M. Delafosse (Jean-Baptiste), à Guiseniers. — Mme Delafosse, née Duchêne (Marie-Augustine), à Guiseniers. — M. Delamare (Louis-Hippolyte), à Doudeauville. — Mme Devèze, née Lefrançois (Marie-Eugénie), à Grainville. — MM. Dubosc (Jean-Léon), à Bouquetot. — Friot (Louis-Maximilien-Auguste), à Gaillardbois-Cressenville. — Gille (Louis), à Etrépagny. — Guilloux (Pierre-Marie), à Villers-en-Vexin. — Mme Julien, née Martin (Gabrielle-Maria-Valentine), à Puchay. — M. Lacointe (Anthime-Albert), à Grainville. — Mme Lan,

Digitized by Google

née Lemeilleur (Delphine-Anatolie), à Grainville. — MM. Le Goaz (Mathurin-Marie), à Villers-en-Vexin. — Le Nahour (Jean-Marie), aux Andelys. — Mme Lenouvel (Caroline-Léocadie), à Bézu-Saint-Eloi. — MM. Lhuillier (Gustave-Hippolyte), à Dampsmesnil. — Mary (François), à Suzay. — Morin (Félix-Albert-Désiré), à Ecos. — Ouallet (Jules-Louis), à Doudeauville. — Pedron (Sainte-Marie-Augustin), à Hennezis. — Pomatto (Joseph-Félicien), à Miserey. — Sauval (Pierre-Eléonore), à Hennezis. — Templier (Léopold), à Harquency. — Vigreux (Narcisse-Anatole), à Daubeuf.

Digitized by Google

SÉANCE GÉNÉRALE DU 30 JANVIER 1921

(*Extrait du procès-verbal.*)

PRÉSIDENCE DE M. LÉON COUTIL

Étaient présents : Mmes de Mare, Bertin et Albert Doucerain, Mlles de Mare, MM. Léon Coutil, président de la Société ; Joseph L'Hopital, Albéric de Mare, Doucerain, Guillemare, Hubert (Albert), Lauvray, Lecœur, Alaboissette, Allaire, Aubineau, Bagot, Beguin, Léon Bertin, G. Besnier, Bourguignon, Brail, Carrère, docteur Dehail, Delaunay, Duguay, Guillet, de la Héronnière, J. Hérissay, Paul Hérissey, Hervieu, Hubert (Alphonse), Izarn, Lambert, Lamiray, Leguay, Leheurteur, Mahieu, Mathey, Aimé Petit, Preteux, de Rostolan, Souty, Taillebois.

S'étaient excusés : MM. Georges Goublet, préfet de l'Eure, Victor Milliard, sénateur, Join-Lambert, député, Pierre de Viel-Castel, conseiller général, les chanoines Bonnenfant, Delisle et Eudeline, Agoutin, Ch. Besnier, Emmanuel Boulet, Paul Davy, l'abbé Desdouits, Geoffroy de Grandmaison, Gouhier, Hardoin, Lamiot, Docteur Lerat, Momenteau, Morise, Pitoiset, Quirière, Servin.

M. le Président a déclaré la séance ouverte. Lecture a été donnée par M. le Secrétaire perpétuel du procès-verbal de la séance générale du 9 mai 1920. Puis M. Léon Coutil, président de la Société, prononce le discours d'usage relatif aux travaux de la Société pendant son année de présidence.

Congrès des sociétés savantes. — Le 54me Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 29 mars 1921, à 2 heures. Les journées des mardi 29, mercredi 30, jeudi 31 et vendredi 1er avril seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale de clôture le samedi 2 avril, à 2 heures.

Digitized by Google

La Société désigne MM. Doucerain, secrétaire perpétuel; Aubineau, Lecœur, L'Hopital et Régnier, pour la représenter au Congrès.

Concours Lucien Fouché. — La Société a décidé de proroger jusqu'au 1er avril 1921 le concours historique qui avait été ouvert en 1914 sur le sujet suivant : « *François Rever* (1753-1828), correspondant de l'Institut, membre fondateur de la Société libre de l'Eure », et qui, par suite de la guerre, n'avait donné lieu à aucun envoi de mémoire.

Souscription pour les régions libérées. — M. Doucerain donne lecture d'une lettre de M. le Préfet de l'Eure, remerciant la Société de sa participation à la souscription pour le département des Ardennes et de l'envoi du reliquat au ministère des régions libérées.

Lettre de démission de M. Bourgne. — Par une lettre en date du 28 septembre 1920, M. Bourgne donne sa démission de président de la section d'agriculture de la Société. M. Doucerain informe l'assemblée qu'il a manifesté à M. Bourgne tous les regrets de la Société et l'expression de sa reconnaissance pour les services rendus.

Concours agricole départemental à Verneuil-sur-Avre en 1921. — M. Oudin, député de l'Eure et maire de Verneuil, propose à la Société libre d'agriculture de l'Eure, d'organiser sous ses auspices à Verneuil, en 1921, un Concours agricole qui aurait lieu les 11, 12 et 13 juin. L'assemblée consultée décide, en principe, l'organisation de ce concours et donne mandat à sa section d'agriculture d'étudier les voies et moyens de sa réalisation. Une subvention de 5.000 francs sera demandée au Conseil général dans sa session d'avril, et une subvention d'égale somme sera demandée à l'*Office départemental agricole*

Œuvre des Prisonniers de guerre du département de l'Eure. — Mlle M. Hardoin, secrétaire-trésorière de l'Œuvre des Prisonniers de guerre, qui a, dans notre séance générale du 9 mai 1920, donné lecture d'un très intéressant rapport sur le fonctionnement de cette œuvre, rapport qui doit être inséré dans notre prochain Recueil, a bien voulu, en vue de cette impression, proposer au Comité de l'Œuvre en liquidation

Digitized by Google

l'attribution d'une somme de 250 francs à la Société libre de l'Eure. M. Doucerain donne lecture de sa lettre et propose d'adresser à Mlle Hardoin les vifs remerciements de la Société.

Admission de nouveaux membres. — M. le Président met aux voix la candidature des personnes dont les noms suivent, qui demandent à faire partie de la Société :

1° A Évreux : MM. Auvray, mandataire aux Halles ; Jules Blot, agriculteur à Évreux ; Carrère, secrétaire de rédaction de la *Normandie ;* Davy, professeur au Lycée ; Mlle Deldique, infirmière à l'hôpital ; MM. Duclos, pharmacien ; Galzin, docteur en médecine ; Le Roy, juge d'instruction ; Mathey, professeur à l'École Saint-François-de-Sales ; Servin, directeur des Services agricoles de l'Eure ; Mlle Tridon, professeur au Lycée ;

2° Hors d'Évreux : MM. Allaire, agriculteur à Guichainville ; Hervieu (Gabriel), agriculteur à Beaumontel ; Bertin (Georges), propriétaire à Houilles ; Gabriel de Cairon, propriétaire à Alizay ; Olivier, à Brettemare.

Augmentation de la Cotisation. — Le Conseil d'administration de la Société propose de porter de 10 à 15 francs le montant de la cotisation annelle, en raison des charges croissantes, des frais généraux, et spécialement du prix de l'impression du Recueil.

Après un échange de vues entre les membres présents, l'Assemblée décide de porter la cotisation annuelle à 15 francs.

Élections. — M. Henri Omont, membre de l'Institut, inspecteur général des Bibliothèques, est élu Président de la Société pour 1921.

M. Albéric de Mare est élu Président de la section d'agriculture pour trois ans en remplacement de M. Bourgne, démissionnaire.

M. Charles Lecœur est élu secrétaire de la section d'agriculture en remplacement de M. de Mare, élu Président.

MM. Lauvray, Biard et Béguin sont élus membres du Conseil d'administration pour trois ans, en remplacement de

Digitized by Google

MM. Lecœur, élu secrétaire ; Besnier et Lamiot, arrivés à l'expiration de leur mandat.

Approbation des comptes de l'exercice 1920. — M. Albert Hubert, trésorier, donne lecture du résultat de l'exercice 1920, qui est approuvé.

Après lecture de diverses communications de MM. Béguin, Pitoiset et Paul Hérissey, qui figureront au *Recueil*, la séance est levée à 4 heures un quart.

DISCOURS DE M. LÉON COUTIL

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Mes chers collègues,

Lorsque l'an dernier vous m'avez appelé à la présidence de la Société, je dois avouer que je me suis trouvé un peu inquiet pour répondre au grand honneur que vous me faisiez et que je devais justifier. Je comptais surtout sur la compétence de notre Secrétaire général ; mais presque au début de mon mandat, lorsqu'à la première réunion à laquelle étaient convoqués les Conseillers d'arrondissement des Andelys et les grands agriculteurs du Vexin pour apporter leur appui à notre Concours départemental, ils exigèrent une somme de 20.000 francs, le Comité des Andelys fut déconcerté. Je persistai dans mon projet escomptant l'avenir Je n'eus pas à le regretter.

Grâce à des concours précieux, et tout d'abord de notre éminent et très bienveillant Préfet, M. Goublet, qui accueillit la première demande de subvention de 3.000 francs présentée par M. Josse, président du Conseil général et appuyée de nos Collègues, membres du Conseil général, MM. Duval, Join-Lambert, Lauvray et de Mare, à laquelle s'ajouta ensuite une nouvelle subvention de 2 500 francs sur le budget de l'office départemental, l'année 1920 aura été brillante par les nombreuses récompenses offertes aux collaborateurs de l'agriculture.

Digitized by Google

Mais je ne veux pas m'étendre plus longuement sur les faits de l'année qui sont de la compétence de notre Secrétaire général ; cependant, je crois nécessaire de rappeler un sujet des plus intéressants, dont il fut plusieurs fois question pendant la visite que fit M. Thoumyre aux beaux groupes d'animaux exposés aux Andelys, et à laquelle il nous avoua s'intéresser très fortement, celle de l'extrême difficulté de se procurer des bergers et des vachers.

Depuis, et avec l'appui de son collègue de l'agriculture, on doit créer à Rambouillet une *école de bergers*, où seront admis d'abord 15, et peut-être 30 élèves-boursiers, âgés de 16 ans au maximum, et restant à l'école pendant huit mois, d'octobre à juin ; les candidats seront pris parmi les fils de bergers et d'ouvriers agricoles.

Sans empiéter sur les projets de mon successeur, serait-il possible, l'an prochain, pour encourager le recrutement de jeunes bergers et de bouviers, et même d'ouvriers agricoles en général, d'offrir des primes aux pères de famille, bergers ou bouviers et ouvriers agricoles des deux sexes, qui dirigeront leurs enfants dans leur carrière, actuellement beaucoup plus rémunérée, et en les faisant profiter de leur expérience ? Ensuite, de donner des récompenses *aux jeunes ouvriers ayant au moins cinq années de présence dans la même exploitation agricole ?* Nous serions assurés que les agriculteurs, de leur côté, augmenteraient volontiers nos récompenses.

Enfin, à un moment critique où les chômages augmentent, et où le mot d'ordre est, dans les syndicats, de recommander aux chômeurs de ne pas accepter de changer de profession et de rester dans les fabriques, il serait urgent que M. le Préfet et les Ministres compétents intervinssent auprès de la Direction de l'enseignement primaire, afin que dans les écoles des campagnes et même des villes on montre aux enfants la nécessité de rester dans les campagnes et même d'y retourner, car une grande quantité d'usines abandonnées depuis plus de trente ans dans nos vallées, et qui s'étaient ouvertes à nouveau pour les besoins de la guerre, se fermeront successivement, et le personnel devra forcément chercher d'autres occupations ; il n'est pas possible que l'État nourrisse indéfi-

Digitized by Google

niment tous les chômeurs, ce qui rappellerait les allocations qui ont tant grevé nos budgets.

Nous espérons que le discours prononcé par M. Josse ces jours-ci à la Chambre sur l'enseignement agricole en France et à l'étranger lors du vote du budget de l'agriculture, va ramener l'obligation des cours d'agriculture dans toutes nos écoles, afin d'obtenir une production intensive par l'emploi des engrais mieux appropriés à la nature des terrains. La carte géologique de notre très regretté collègue Camille Fouquet devra être connue et utilisée dans toutes les communes de l'arrondissement de Bernay, et il serait à souhaiter que ce travail s'étendît aux autres arrondissements : la Société, certes, ne manquerait pas de l'encourager.

Une découverte française, celle de la synthèse ammoniacale obtenue par Georges Claude, en combinant l'azote et l'hydrogène en présence d'un catalyseur sous une énorme pression de 1.000 atmosphères, doit produire de l'azote qui coûtera six fois moins que celui qui est obtenu par le procédé d'un Allemand, Haber ; ce dernier est en pleine activité, car il a servi aux Allemands à produire pendant la guerre l'acide nitrique dans les immenses usines de Ludwigshafen et à leur donner pendant deux ans de grands avantages sur nous pour leurs explosifs.

Vous vous attendiez, certainement, à me voir vous parler plutôt d'archéologie ou d'art que d'agriculture et vous entretenir d'une nouvelle découverte archéologique. J'ai communiqué à mes collègues de la section d'archéologie au Congrès des sociétés savantes tenu à Strasbourg cet été une étude nouvelle de la *Numismatique des Éburoviques*, et d'une découverte très importante de statères d'or de cette peuplade : mon ami, M. Blanchet, membre de l'Académie des Inscriptions, a pu déterminer la provenance de cet important trésor, qui ne comportait pas moins de 150 à 200 monnaies d'or, dont nous avons reproduit six types parmi ceux qui ont été acquis par le Cabinet des médailles. Il doit provenir de Neuve-Chapelle, car c'est un soldat anglais qui a vendu la première série, acquise par le British Museum, puis un autre lot de près de cinquante, à un marchand de Paris, M. Bourget, qui

Digitized by Google

en rétrocéda sept au Cabinet des médailles. Nous publierons ces spécimens dans notre *Archéologie de l'Eure*, ne voulant pas encombrer notre Recueil par une étude un peu trop spéciale.

J'avais espéré vous donner à cette séance le résultat de fouilles que je dois exécuter dans la vieille église Notre-Dame de Rugles, qui doit être classée dans le courant de l'année comme monument historique, aussitôt que j'aurai pu prouver son origine mérovingienne ou carolingienne. J'espère pouvoir me procurer enfin des ouvriers et vous donner la primeur de mes recherches, lors de notre prochaine séance.

Pour les arts, je dois signaler l'arrivée au musée du Louvre d'un nouveau tableau de notre illustre compatriote Nicolas Poussin ; mais hélas ! il n'ajoute rien à sa gloire : c'est plutôt un document ; car ce qui constitue chez cet artiste son grand mérite, c'est l'habileté de la composition, l'heureux agencement des gestes dont se sont inspirés, pendant trois siècles, la plus grande partie de nos peintres d'histoire ; enfin, les expressions et les attitudes des personnages qui ne permettent pas aux spectateurs d'hésiter sur le sujet traité par l'artiste. Or, dans cette composition, représentant *Achille à Scyros chez les filles de Nicomède*, les six personnages forment trois groupes isolés, aucune ligne harmonieuse ne les réunit, les attitudes sont gênées. On ne devinerait jamais que le costume d'une des jeunes filles cache Achille vêtu d'un costume tricolore et qui regarde avec calme un glaive ; mais le casque et le bouclier apportés avec les bijoux par le rusé Ulysse restent sur une table ; Ulysse et son compagnon sont également immobiles ; enfin, l'exécution, le dessin et la couleur trahissent une réelle hésitation et démontrent que cette composition est de la toute première manière du maître, c'est-à-dire vers 1625. Le même sujet a été traité deux autres fois par l'artiste ; et l'un de ces tableaux, actuellement en Angleterre, est cependant supérieur à l'autre par la composition et l'expression des physionomies ; on ne sait où se trouve actuellement la troisième composition.

Je dirai aussi quelques mots sur un artiste beaucoup plus modeste, le graveur Albert Bellenger, qui intéresse notre

Digitized by Google

département, puisqu'il était né à Pont-Audemer en 1846; il avait étudié tout d'abord à l'école des Beaux-Arts, il s'adonna ensuite à la gravure sur bois; il était élève de Pannemaker : il débuta au Salon de 1876, obtint une mention en 1878, et une 3e médaille en 1884. Il collabora ensuite à l'*Illustration*, où il gravait souvent pour les romans les charmantes compositions de E. Bayard, de Haenen et de Scott. Il grava aussi pour le *Magazine of Art* de Londres et fut nommé membre de la Royal Académy : son talent était souple et à la fois vigoureux. La gravure de procédé ayant suppléé à l'*Illustration* la gravure sur bois, il fut chargé du classement des dessins, et c'est dans ce poste modeste que notre compatriote termina sa vie, si bien remplie par des œuvres de reproduction, où il savait assouplir son talent à celui du maître qu'il interprétait très heureusement. Il s'est éteint à Paris en mai 1919, âgé de 73 ans. En ma qualité d'ancien collègue d'Albert Bellenger à la section de gravure, j'ai tenu à vous rappeler son souvenir.

Et maintenant, mes chers collègues, je termine le mandat que vous m'avez si gracieusement confié, en vous priant de croire à mes sentiments de profonde gratitude et en remerciant tous mes aimables collaborateurs, MM. les Présidents et secrétaires des sections; MM. les membres du Conseil, et principalement M. Doucerain, notre secrétaire si vigilant et si dévoué, ainsi que notre trésorier M. Hubert pour leur labeur de toute l'année, car eux ils ne passent pas, ils demeurent, heureusement pour l'avenir, la prospérité et la renommée de notre vaillante Société.

Digitized by Google

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1920

Par M. ALBERT DOUCERAIN,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Messieurs,

L'année 1920 a été particulièrement féconde et bien remplie par la Société libre d'Agriculture de l'Eure. Nous avons organisé deux concours départementaux agricoles, publié notre Recueil annuel à la date accoutumée, et pris une part active au Congrès des Sociétés savantes de Strasbourg. Je vais, si vous le permettez, passer brièvement en revue ces différents événements, et je terminerai ce compte rendu par l'énumération de nos joies et de nos deuils.

Le premier de nos concours départementaux avait pour objet, d'une façon générale, l'amélioration du sort de l'ouvrier agricole. M. Ricard, ministre de l'Agriculture, ingénieur agronome, qui a exercé pendant plus d'un an, dans les Conseils du gouvernement, une heureuse influence sur les destinées de notre agriculture nationale, avait donné pour instruction aux Offices départementaux, de création récente, de seconder l'effort des Sociétés agricoles pour tout ce qui avait trait à l'amélioration des conditions de la vie de l'ouvrier rural, qu'il faut à tout prix retenir à la terre si l'on veut que la crise actuelle de la main-d'œuvre ne dégénère en catastrophe.

L'Office départemental de l'Eure nous avait proposé une

Digitized by Google

somme de 12.000 francs pour l'organisation d'un concours départemental dont les différentes catégories viseraient les installations de maisons ouvrières, leurs conditions d'hygiène, les mesures d'assistance, la propreté et l'aération des étables et des bergeries, les perfectionnements apportés pour l'alimentation de la ferme en eau potable, etc. Après nous être assuré, pour chacune de ces catégories, le concours de rapporteurs spéciaux et compétents, nous avons accepté cette tâche un peu lourde, mais qui nous faisait honneur, et le concours s'est terminé à Évreux, le dimanche 21 mars 1920, par une distribution solennelle que voulut bien présider notre nouveau Préfet, M. Georges Goublet.

Après quelques mots de bienvenue que lui adressa notre Président, M. Léon Coutil, M. le Préfet de l'Eure a prononcé une allocution très goûtée de l'auditoire, dans laquelle il s'est félicité d'avoir eu cette première occasion de prendre contact avec les représentants autorisés de l'agriculture dans son département.

Vous avez retrouvé cette intéressante causerie de forme littéraire dans le dernier Recueil de la Société, ainsi que les rapports très documentés de MM. de Mare, conseiller général de l'Eure, rapporteur général du concours ; Lauvray et Lamiot, sur l'aménagement des fermes ; Biard, sur les maisons ouvrières ; Lecœur, sur les installations d'eau potable ; Alphonse Hubert, sur les vieux serviteurs. J'ai lu ensuite le palmarès du concours qui comprenait plus de 230 noms de patrons ou ouvriers agricoles, qui ont défilé à la tribune pour recevoir des mains des membres du bureau leurs diplômes, leurs médailles et leurs primes en espèces. Ce fut une belle séance de plus à l'actif de notre Société.

A peine était-elle terminée que, d'accord avec les agriculteurs notables de l'arrondissement des Andelys présents à la réunion, et sur l'initiative de notre dévoué Président, M. Coutil, nous jetions les bases d'un autre Concours départemental qui devait se tenir aux Andelys les 19 et 20 septembre 1920.

Là encore, nous avons trouvé de dévoués concours chez les dirigeants du Syndicat agricole de l'arrondissement des Andelys et de la Société hippique du cheval de trait que président

Digitized by Google

avec compétence MM. Albert Dechaumont et Anquetin.

Rien ne vous donnera une idée plus exacte de l'importance de ce concours que le résumé de son budget. Nous avons reçu et dépensé une somme globale de 26.320 fr. 80, dans laquelle la Société libre de l'Eure a contribué pour une somme de 5.000 francs, l'Office départemental pour une somme égale, et la ville des Andelys pour des sommes importantes, tant pour la décoration de la ville et un concours de façades que pour l'aménagement du Concours agricole.

Malgré la concurrence que nous faisait, à la même date, la ville de Bernay, le Concours des Andelys, que vint visiter M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement, remporta un succès incontestable, et le produit des entrées pendant les deux journées du dimanche 19 et du lundi 20 septembre s'éleva à près de 8.000 francs. Le banquet traditionnel eut lieu le 20 septembre, sous la présidence de M. Thoumyre, assisté de M. Goublet, préfet de l'Eure, et des sénateurs et députés du département.

Après le banquet, la distribution des récompenses eut lieu sur la place Nicolas-Poussin. Notre Président, M. Coutil, andelysien d'origine, prononça un discours où l'intérêt historique le disputait à l'agrément de la forme, et votre secrétaire perpétuel lut, aux applaudissements d'une foule énorme, le palmarès des récompenses, tandis que les personnalités officielles faisaient remise aux différents lauréats de leurs diplômes et de leurs médailles.

Vous trouverez, Messieurs, dans notre prochain Recueil, le compte rendu détaillé du Concours, avec les discours éloquents qui furent prononcés aux deux banquets par les organisateurs de cette manifestation et spécialement par l'excellent maire des Andelys, M. Doin.

Un concours de tracteurs mécaniques avait été annexé au Concours agricole, pour lequel M. Lamiot, président du Syndicat de culture mécanique de l'arrondissement d'Évreux, avait offert une somme de 300 francs et des médailles importantes.

Nous vîmes fonctionner à ce concours la charrue *Messidor*, à socs réversibles, dont notre confrère M. Hée est l'inventeur,

Digitized by Google

et que nous devions retrouver, huit jours après, au concours de motoculture organisé à Évreux par le Comice agricole des deux cantons. M. Hée reçut à Bernay, aux Andelys et à Évreux les plus hautes récompenses dont pouvaient disposer les organisateurs de ces différents Concours, et je suis heureux de lui décerner publiquement les félicitations de notre Société.

Entre les deux manifestations agricoles dont je viens de vous rendre compte, et dont la Société libre de l'Eure peut être fière, nous étions invités à prendre part au Congrès des Sociétés savantes françaises, qui se tenait à Strasbourg, du 25 au 29 mai 1920. Vous aviez délégué pour vous représenter à ce Congrès MM. Léon Coutil, votre Président, Charles Lecœur, membre de votre Conseil d'administration, industriel à Evreux, et votre Secrétaire perpétuel. Nous fîmes le voyage à nos frais, mais nous ne vous sommes pas moins reconnaissants, Messieurs, de nous avoir donné l'occasion de fouler le sol des chères provinces retrouvées, et vous devinez avec quelle émotion vos représentants prirent contact avec leurs confrères des Sociétés savantes d'Alsace et de Lorraine, qui nous accueillirent à bras ouverts et à plein cœur.

La séance d'ouverture du Congrès eut lieu dans l'*aula* de l'Université le mardi 25 mai, à 2 heures. Elle fut présidée par M. Henry Omont, membre de l'Institut, conservateur des Manuscrits à la Bibliothèque Nationale, Ebroïcien d'origine, ancien président de la Société libre de l'Eure, qui se trouvait ainsi indirectement représentée au Congrès par le plus illustre de ses membres. Toute la semaine fut consacrée aux travaux des différentes sections.

Parmi ceux-ci relevons la part importante que M. Léon Coutil a prise à ces travaux, dans la section d'archéologie, le 25 mai, sous la présidence de M. Babelon, en décrivant les trésors des monnaies gauloises des *Eburovices*.

Il passa en revue les monnaies qui portent des noms de chefs, mais il insista sur les statères d'or, copiés sur ceux de Philippe de Macédoine, trouvés dans les limites de l'ancien territoire des Eburovices. Il en rapprocha une série de statères analogues qu'il a vus chez M. Bourget, et dont quelques-uns ont été récemment acquis par le cabinet des médailles

Digitized by Google

de la Bibliothèque Nationale. Il proposa d'ajouter à cette série quelques statères d'argent très minces, dont le type est une tête casquée et, au revers, le cavalier sous lequel les petits symboles du sanglier et de la lyre. Ces monnaies ont été trouvées à la limite des territoires des *Veliocasses* et des *Eburovices*.

M. Adrien Blanchet, membre de l'Institut, après avoir félicité M. Coutil de ses recherches et de ses nouvelles observations, fait remarquer que les statères d'or d'*Eburovices*, mais de style armoricain, dont M. Coutil a signalé un grand nombre d'exemplaires chez M. Bourget, et dont il a présenté des moulages, proviennent d'une trouvaille dont le *British Museum* a eu la primeur dès 1918. Il s'agirait d'une découverte faite près de Lens, en Artois, par des soldats anglais qui creusaient des tranchées, et qui ont apporté les premières pièces.

D'autres pièces de la même trouvaille se trouvent au musée de Rouen, et dans une collection privée à Pont-Saint-Esprit, et dans la collection même de M. Blanchet.

M. le commandant Quenedey, président de l'Académie de Rouen, avec qui nous eûmes la bonne fortune d'entrer en rapports suivis, a fait, le 26 mai, à la section d'Histoire, une communication intéressante sur les anciennes mesures de longueur de Rouen.

Notre confrère de Lisieux, M. Etienne Deville, a fait, le 29 mai, à la section d'Archéologie, une lecture sur la construction du chœur de l'église de Manerbe (Calvados).

Pénétrés de l'objet de notre Société d'agriculture, M. Lecœur et moi, nous sommes inscrits à la section des Sciences économiques et sociales, où nous avons pris part, le 28 mai, à une discussion intéressante, sous la présidence de M. Lyon-Caen, l'ancien doyen de la Faculté de Droit, sur les causes économiques de la désertion des campagnes et les moyens susceptibles d'en arrêter le mouvement. M. Ch. Guyot, secrétaire perpétuel de l'Académie Stanislas, à Nancy, a fait sur cette question une communication documentée que nous serons heureux de relire *in extenso* dans le Recueil de cette importante Académie.

Digitized by Google

Enfin, — rien d'humain ne nous étant étranger — nous avons goûté l'humour d'un collègue qui nous a fait une lecture sur la crise des domestiques, qui sévit avec autant d'intensité en Alsace-Lorraine qu'en Normandie.

Le samedi 29 mai, à 3 heures de l'après-midi, dans l'*aula* de l'Université, où le portrait en pied de Guillaume II était recouvert d'un drapeau tricolore, tandis qu'à l'extrémité opposée celui de Frédéric Barberousse semblait méditer sur la fragilité des empires, eut lieu, sous la présidence de M. Honnorat, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts, la séance générale qui clôt, chaque année, le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements. Trois discours furent prononcés par MM. Charles Bémont, membre de l'Institut; Anselme Laugel, le grand patriote alsacien, et M. André Honnorat.

Après quoi un vin d'honneur — le pétillant vin du Rhin — nous fut offert dans les salons de l'Hôtel de Ville de Strasbourg, remarquable par ses tapisseries historiques.

Je ne serais pas complet, Messieurs, si je ne vous faisais part de nos excursions, et je ne serais pas sincère, si j'essayais de vous faire croire que nous n'avons travaillé qu'à des choses austères. Notre aimable consœur, la *Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin*, fondée en 1799, et notre aînée de quelques années, avait préparé à l'intention des congressistes des conférences et des voyages.

Le mercredi 26 mai, à 8 h. 1/2 du soir, nous entendîmes une conférence sur Pasteur, donnée dans la salle des Fêtes du Conservatoire municipal — l'ancien palais du Parlement d'Alsace-Lorraine — par M. Brœmer, professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie, et le vendredi 28 mai, au soir, nous assistâmes, à l'Institut de physique, à une conférence des plus instructives sur les Tourbillons dans la nature et l'œuvre scientifique de l'ingénieur Weyher, par M. Emile Belot, vice-président de la Société astronomique de France. Le jeudi 27 mai, la Société du Bas-Rhin nous promenait à Saverne, dont les incidents de 1914 avaient annoncé la guerre; au château du Haut-Barr, l'*Œil de l'Alsace*, comme la forteresse de Saverne en était la clef dès les temps romains; à Marmou-

Digitized by Google

tier, où M. le recteur Biehler reçut les congressistes au seuil de sa vénérable église, véritable chef-d'œuvre d'architecture romane, et où M. le doyen Pfister, de la Faculté des Lettres, nous donna un aperçu historique de l'abbaye, la plus ancienne de l'Alsace, fondée vers 590 par Leobardus, élève de Colomban, reconstituée par Saint Maur en 724 (d'où son nom Maurmünster), réformée par Pirmin vers 740, et finalement dispersée par la Révolution de 1789. Devant la façade de style roman-byzantin, M. l'abbé Walter, ancien vicaire à Saverne et actuellement bibliothécaire de la ville de Sélestat — où il collabore avec notre ancien confrère, le capitaine Bucquoy, à des recherches historiques sur les costumes militaires — entreprit l'explication détaillée des différentes époques de la construction de l'église, pendant que notre Président, en artiste préoccupé de toutes les bonnes occasions, crayonnait sur son album quelques détails architecturaux de la façade.

Le 29 mai, nous étions à Sainte-Odile, où l'amabilité d'un Ebroïcien, installé à Strasbourg, nous avait, M. Lecœur et moi, enlevés — le mot n'est pas déplacé — dans sa voiture automobile.

Après avoir déjeuné au fameux monastère de la patronne de l'Alsace, nous redescendions en vitesse à Strasbourg pour entendre le ministre de l'Instruction publique et sabler le vin d'honneur !

Nous étions arrivés à la clôture du Congrès, sans avoir eu le temps — tellement nous fûmes occupés — de visiter la merveilleuse cathédrale en granit rose sur laquelle flotta le drapeau français le 11 novembre 1918. Ce fut l'emploi du dimanche 30 mai, et dans l'après-midi de ce même dimanche ensoleillé, nous goutâmes un repos bien gagné dans le fameux jardin de l'Orangerie, le bois de Boulogne de Strasbourg, où nous vîmes d'un œil attendri les jeunes pioupious bleu-horizon faire un doigt de cour aux Alsaciennes enrubannées et joyeuses.

J'allais omettre de vous dire que « si le Rhin n'a pas tenu dans notre verre », la Société du Bas-Rhin nous avait ménagé une promenade sur le Rhin, avec visite des ports de Stras-

Digitized by Google

Strasbourg, et M. le vicomte de Valon, vice-président du Conseil général de l'Eure, dont le souvenir est toujours vivace parmi nous, et à M. le duc de Broglie, président de notre section de Bernay, dont les titres scientifiques et militaires sont rappelés dans la belle citation que voici :

« M. le duc de Broglie (Louis-César-Victor-Maurice), lieutenant de vaisseau de réserve :

« 23 ans de service. Services exceptionnels : inventeur d'un « procédé qui a permis de communiquer par T. S. F. avec nos « sous-marins en plongée. Auteur de travaux remarquables « sur la T. S. F. qui ont rendu à la marine les plus précieux « services. Chevalier du 12 septembre 1917. »

Trois croix de chevalier de la Légion d'honneur ont été accordées par M. le Ministre de l'Agriculture, à MM. Joseph L'Hopital, président de notre section des Lettres, en même temps que président du Syndicat agricole de l'arrondissement d'Évreux; Léon Lauvray, membre de notre Conseil d'administration, en même temps que président de l'Union des groupements agricoles de l'Eure, et Henri Doré, maire de Gamaches, président de l'Office départemental agricole et lauréat de la prime d'honneur en 1913. Une croix de chevalier a été décernée par M. le Ministre des Pensions à M. Charles Besnier, président du Comité ébroïcien de la Croix-Rouge, et membre de notre Conseil d'administration, dont vous avez tous lu, avec intérêt, la belle notice sur l'œuvre de la Croix-Rouge à Évreux pendant la guerre.

Un banquet a été offert, hier, à l'Hôtel Moderne aux deux premiers, MM. L'Hopital et Lauvray ; un autre sera offert demain aux Andelys, à MM. de Valon et Henri Doré. Une manifestation se prépare pour après-demain pour fêter la croix de M. Besnier, et nous pourrons voir à celle-ci le spectacle glorieux des fils et du gendre du nouveau légionnaire, tous chevaliers de notre ordre national, venir s'associer à la joie bien légitime de ses amis.

M. Jules Legué, membre de la Société, président des Vétérans d'Evreux, et délégué du *Souvenir Français*, a reçu la médaille de la Reconnaissance française avec une élogieuse citation.

Digitized by Google

Enfin, Messieurs, pour n'oublier personne, M. Lamiot, membre de notre Conseil d'administration, et votre Secrétaire perpétuel ont reçu le ruban plus modeste, mais apprécié par eux, de chevalier du Mérite agricole. Pour ma part, permettez-moi de reporter sur vous tous l'honneur qui m'a été fait, car c'est le poste où votre confiance m'a appelé qui m'en a valu l'occasion.

Il me reste, Messieurs, à vous rappeler, en quelques mots, le souvenir de nos morts.

Le 2 février 1920, nous apprenions la fin à l'âge de 80 ans, d'un vieil ami de notre Société, qui avait accepté souvent les fonctions de membre de notre Conseil, M. Désiré-Honoré Lecointe, professeur honoraire d'École normale, officier de l'Instruction publique, Chevalier du Mérite agricole, lauréat de l'Académie d'agriculture de France. J'ai porté, en votre nom à tous, sur la tombe de M. Lecointe, l'hommage que méritait la longue et noble carrière de notre regretté collègue, et la notice de M. Pitoiset, que nous avons publiée dans le Recueil, a rappelé, en termes éloquents et autorisés, toutes les vertus de cet homme de bien.

Le 2 mars 1920, M. Charles Prétavoine, directeur de la Compagnie d'assurances l'*Urbaine*, décédait à Paris, à l'âge de 62 ans. M. Prétavoine se rattachait à cette Compagnie d'assurances par un double lien. Son père, après avoir siégé à l'Assemblée nationale de 1871, où il représentait le département de l'Eure, entra au Conseil d'administration de l'*Urbaine*. Il y resta dix-sept ans et en était le vice-président lorsqu'il mourut, en 1896, laissant le renom d'un homme d'esprit très fin et de rare bon sens. Son fils, Charles, ses études de droit terminées, avait été nommé en 1881, inspecteur de l'*Urbaine-Incendie*, et fut placé, onze ans après, à la tête du Bureau de Paris. Les mérites par lesquels il s'était signalé dans ce poste si important, comme dans celui de l'inspection dont il gravit tous les échelons, le firent désigner comme Directeur général en 1897. Le gouvernement eut l'occasion d'apprécier en maintes circonstances l'utilité de son concours. Fréquemment, M. Prétavoine fut appelé à donner son avis sur les projets de lois ou de règlements concernant

Digitized by Google

les assurances. Il était membre du *Comité consultatif des Assurances* près le Ministère du Travail. Le grade d'Officier de la Légion d'honneur fut la juste récompense des services qu'il rendit à notre pays, en contribuant efficacement à développer en France, dans les colonies et à l'étranger, une industrie qui intéresse directement la fortune publique.

Mgr Louis-Jean Déchelette, évêque d'Évreux, décédait dans cette ville, le 11 avril 1920, dans sa 72e année. Il serait téméraire de ma part d'apprécier ici la vie et les vertus de ce saint prélat, dont la haute figure, si distinguée, portait l'empreinte de la noblesse de son esprit et de la bonté de son cœur. La *Semaine religieuse* du diocèse d'Evreux, la presse de Paris et du département ont rappelé, dans des pages heureusement inspirées, tous les incidents de sa carrière et tous les fruits de son épiscopat. Le cardinal Amette a dit de lui que c'était un sage et un saint. Un détail assez impressionnant n'a été relevé par aucun de ses biographes et je me permets de l'inscrire dans nos annales. Il avait pris pour devise cette phrase de l'évangile du dimanche de la *Quasimodo :* « Sicut *misit me Pater*, et ego mitto vos » et c'est ce même jour de la *Quasimodo* que le Père céleste, qui l'avait envoyé, le rappela à Lui pour lui donner la récompense des Elus.

Le 20 mai 1920, nous apprenions la mort subite et prématurée de M. Paul-Pierre Lenoir, qui disparaissait en pleine vigueur, dans sa 53e année. M. Lenoir, ancien élève de l'Ecole des arts et manufactures, ingénieur diplômé, avait dirigé pendant de longues années la Fonderie de fonte de fer de la Madeleine d'Evreux, que dirigeait avant lui M. Lair. Il la porta à un haut degré de prospérité et, pendant la guerre, il contribua, lui aussi, à la défense nationale, en y fabriquant des malaxeurs pour gaz asphyxiants, que la férocité de nos ennemis, qui les avait inventés, nous obligeait à fabriquer à notre tour pour lutter à armes égales. C'était un esprit scientifique que M. Lenoir. Il s'adonna particulièrement, pour employer quelques rares loisirs, à la photographie en couleurs, et il était devenu un véritable artiste. C'était aussi un homme de cœur dévoué à ses ouvriers, et il portait fièrement

Digitized by Google

la médaille d'honneur du Travail qu'il avait gagnée dans leurs rangs.

Le 5 novembre 1920, décédait à Paris, en son hôtel de la rue Pauquet, M. le marquis de Préaulx, propriétaire du château de Quenet, près Conches, qui revenait chaque année passer parmi nous la belle saison. La famille de Préaulx, d'ancienne chevalerie, était originaire de Normandie. Un Préaulx était à la bataille de Poitiers, où le roi Jean fut fait prisonnier par les Anglais ; il fut envoyé en Angleterre, comme otage pour le Roi de France. Il y mourut en captivité et son fils prit sa place, mais, n'ayant pu se racheter après 45 ans de captivité, il fut dépossédé de son fief en Normandie, qui passa à sa sœur. Le Roi institua alors en sa faveur un marquisat de Préaulx en Touraine. Le marquis de Préaulx était le frère de la marquise d'Aligre. Il laisse un fils âgé de quatorze ans.

Enfin, Messieurs, le 16 décembre 1920, nous apprenions la mort de M. Narcisse-Félicien Blot, qui décédait dans sa 84e année, à Évreux, boulevard de l'Etoile. Ancien agriculteur à la Forêt-du-Parc, ancien maire de cette commune, membre de la Chambre syndicale agricole du canton de Saint-André, M. Blot appartenait à cette vieille race de cultivateurs normands dont la sagesse et l'esprit d'ordre nous ont, dans toutes les crises nationales, tiré d'affaire, et qui, de père en fils, transmettent, en même temps que la terre qu'ils cultivent et qu'ils aiment, leurs traditions de probité et de courage. Son fils, M. Jules Blot, a bien voulu nous promettre, en souvenir de son père, de garder sa place parmi nous.

Nous voudrions que cet exemple fût suivi. L'une des forces de notre vieille Société, ce sont ses traditions Elles doivent passer de Président à Président, de Secrétaire à Secrétaire, de Membres à Membres.

Une autre de nos forces, Messieurs, c'est notre dévouement à la Patrie et au bien public. Nous avons conscience de remplir, dans la mesure de nos moyens, cette double tâche. La semence que nous aurons jetée à la volée dans le sillon qui nous est tracé ne saurait rester improductive.

Digitized by Google

L'ABBAYE DE LA NOË

Lecture faite par M. MAURICE BÉGUIN,

ARCHIVISTE INTÉRIMAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ,
POUR SERVIR D'INTRODUCTION A SON OUVRAGE SUR CETTE ABBAYE[1]

Mesdames, mes chers collègues,

Tout nouveau parmi vous, je veux vous dire d'abord ma joie reconnaissante, de pouvoir débuter dans mes études historiques sous les auspices de la Société libre de l'Eure. J'aimais déjà Évreux et notre histoire locale, mais je ne puis oublier que ce sont quelques-uns d'entre vous qui m'ont appris à savoir l'aimer. C'est pourquoi, parmi d'autres, je tiens à remercier, après notre aimable secrétaire perpétuel qui m'a fourni l'occasion de vous présenter cet ouvrage, M. Louis Regnier qui m'a bien amicalement et bien magistralement aidé, surtout dans la reconstitution archéologique de l'abbaye — et M. l'abbé Guéry, à qui je dois tant de renseignements précieux. — Quant à M. Guillemare, le bon semeur qui donne si libéralement sa grande science de notre histoire et ne garde pour lui que la modestie, je me devais de le remercier devant vous, puisque c'est lui qui, le premier, m'a signalé tout l'intérêt que présente cette abbaye de la Noë dont je voudrais vous entretenir quelques instants aujourd'hui.

Sait-on encore, — même dans le pays, car il en reste si peu de vestiges ! — qu'au bon vieux temps il y eut aux

1. Ce travail sur l'abbaye de la Noë paraîtra prochainement.

Digitized by Google

portes d'Évreux, à la Bonneville, un couvent de moines blancs, un vénérable monastère qui ne mourut qu'à la Révolution, dans le septième siècle de son âge ? C'est en effet un peu avant Philippe Auguste, le conquérant du Château-Gaillard qui donna la Normandie à la France, que quatre moines blancs de l'ordre de Citeaux vinrent à passer à la Bonneville. La vallée d'Iton avait sûrement la même grâce gentille qu'aujourd'hui, puisqu'ils trouvèrent, en braves cisterciens qu'ils étaient, fidèles disciples du poétique saint Bernard, qu'il ferait bon y prier Dieu. C'était un de ces sites au charme attirant où il semble que Dieu est plus près, entendra mieux... D'ailleurs, les guerres incessantes entre barons avaient amené la misère en ces lieux et leurs cœurs de cisterciens s'émurent de toute la bonne besogne à faire — et puis, vous comprenez, Messieurs, en agriculteurs avisés qu'ils étaient aussi, ils s'aperçurent que c'étaient là de bonnes terres, de bons bois, un coin, comme on dit, où le verre d'eau de l'Évangile ne tarderait sans doute pas à être rendu au centuple — ils s'arrêtèrent.

Ils avaient, ma foi, eu raison. Leur abbaye de la Noë, qu'ils avaient ainsi nommée à cause des étangs et des marais de la Bonneville, devint pour plusieurs siècles un des plus florissants monastères de moines blancs qui fût en Normandie. Tout de suite ils construisirent une belle église. Deux devis du XVIII^e^ siècle m'en ont permis de reconstituer le plan. Elle se ressentait curieusement à la fois de l'influence bourguignonne et de l'influence normande, car si la Bourgogne fut le berceau de l'ordre cistercien — et les moines avaient amené avec eux de leurs traditions d'élégance sobre, — un architecte au moins fut vraisemblablement normand.

Puis ils se bâtirent un grand monastère, et leur influence rayonna bientôt sur tout le pays entre Évreux et Conches, leur action bienfaisante se manifestant par leurs charités aux pauvres, leurs défrichements de bois, leurs méthodes d'agriculture fécondes et nouvelles, et aussi par l'exemple de leur piété et par le trésor intellectuel que constituait la collection de leurs précieux manuscrits, dont quelques-uns existent encore.

Digitized by Google

Messieurs, au cours de mes recherches sur la Noë, comparant l'action bienfaisante de ces anciens moines avec celle qu'exerce actuellement dans ce pays la Société libre de l'Eure, j'ai été maintes fois frappé de la similitude de *devoir*, de *buts* qui existe entre eux, à leur époque, et vous, à la nôtre : même désir d'amélioration sociale par l'éducation de la classe agricole, tout en s'entretenant soi-même au niveau de cette tâche d'éducateurs, par la pratique et l' « amytié » des lettres et des arts. Voyez-vous, Messieurs, vous ne vous doutiez pas que vous étiez des cisterciens, or vous l'êtes un peu, par là. Ceux de la Noë, s'ils revenaient, seraient très fiers de voir leur œuvre continuée... Ne doutez pas, Messieurs, qu'ils le seraient particulièrement de la voir continuée par les membres de la Société libre de l'Eure.

Cette œuvre de la Noë, c'est dans les chartes du monastère qu'on la retrouve, car si le monastère n'existe plus, les chartes au moins subsistent. Même, il leur est arrivé une drôle d'histoire que voici. Les moines, après quelques siècles de prospérité, s'appauvrirent, comme tous les possédants de cette époque. Au XVIII^e^ siècle, ils avaient confié leurs terres à des fermiers, les fermiers ne les payaient plus selon la valeur. (Je passe sur cette anomalie qui n'est point spéciale au XVIII^e^ siècle !) Bref, ils furent « gênés ». Gênés, nos cisterciens n'y allèrent pas par quatre chemins : ils *bazardèrent*, c'est le mot, vieux parchemins et vieux titres ainsi tombés en désuétude, et qui (est-ce encore le mot?), ne leur présentaient plus d'intérêt. Une bonne partie alla enrichir la bibliothèque du Roi. Ils y sont encore, exilés, oubliés loin d'Évreux. Il y a là plus de 200 chartes, presque toutes munies de leurs sceaux qui sont les sceaux de toutes nos vieilles familles du pays. Travaillant sur la Noë, c'était pour moi faire œuvre pie envers notre histoire locale que de les étudier particulièrement en détail, que de les décrire et d'en donner au moins la substance dans un travail qui fût d'histoire locale. Il faut rendre à Évreux ce qui appartient à Évreux.

Elles étaient du reste savoureuses à étudier, ces chartes. C'est que, bien qu'elles correspondent à ce que nous appelons aujourd'hui actes notariés, elles ne sont ni sèches ni froide-

Digitized by Google

ment impersonnelles comme nos actes officiels de maintenant. Dans leur rédaction naïve, elles nous parlent, elles nous causent, en bonnes petites vieilles bavardes. Un mot de ci, un mot de là, elles nous font apercevoir toute la vie du XIIIe siècle. Le roi et les seigneurs qui sont si puissants, le pape qu'on voit de très loin, les évêques dont l'action s'étend, souveraine en fait, jusque dans les plus petits villages. Et les moines, les pères de la Noë qui sont si bons et qu'en revanche on n'oubliera point quand on se sentira en veine de quelque générosité. Et on voit aussi les gens, leur piété ardente et leurs aspirations contenues, leurs usages, leurs règles de droit coutumier normand, — leurs noms aussi, chose intéressante au plus haut point puisque ce sont souvent les mêmes qu'aujourd'hui, noms d'ancêtres dont descendent directement tant d'Ébroïciens de nos jours; — quant aux noms de lieux, la carte d'entre Évreux et Conches au moyen âge, si les chartes de la Noë ne nous permettent pas de la reconstituer dans tous ses détails, on retrouve cependant quantité de chemins, de trièges, de noms à nous familiers et qu'il est amusant de voir déjà exister à une époque aussi ancienne.

Messieurs, pour finir, permettez-moi de m'arrêter un instant à l'agriculture : il n'y avait certes pas alors ces beaux concours, ces précieux conseils et encouragements aux travailleurs qui constituent de nos jours un des principaux rôles des sociétés comme la nôtre. Pourtant en lisant les chartes de la Noë, on y voit que la Normandie était déjà la plus belle province de France, et les Normands avisés d'alors étaient bien les pères des Normands d'aujourd'hui. L'aspect de la contrée était le même, aux environs d'Évreux : c'étaient déjà ces gâtines, ces coutures, ces plaines, ces essarts qui en font encore la solide richesse. Pourtant, à côté de cela, que de choses qui feraient un peu sourire aujourd'hui! Savez-vous, Messieurs, combien se vendait l'acre de terre? 12 deniers. Savez-vous que d'innombrables troupeaux de chèvres broutaient quasi librement, et au vu de tout le monde, les jeunes pousses de la forêt d'Évreux? Et il n'y avait pas encore de pommes!... Une Normandie sans pommes, où on ne buvait

Digitized by Google

que de la bière, ou le petit vin aigre du pays baptisé d'un nom si expressif que je ne puis le prononcer ici...

Enfin, n'est-ce pas? Pour dire que ce n'était pas la Normandie, c'était tout de même la Normandie, mais pour dire que c'était la Normandie... ; voyez-vous, Messieurs, il y avait bien besoin que passât par là une « Société libre de l'Eure », moderne instigatrice de progrès.

C'est là, ce que vous diront les chartes de la Noë, pour la publication desquelles je serais si heureux, grâce à votre intermédiaire, de pouvoir contribuer pour ma toute petite part à la belle œuvre de notre histoire locale, en aidant à montrer que la grandeur et la prospérité normandes ont toujours été et par conséquent resteront toujours très robustes et bien vivantes « sous le ciel du vieux Pays ».

Digitized by Google

RECHERCHES SUR LES RUES D'ÉVREUX

PAR M. PITOISET,

PROVISEUR HONORAIRE DU LYCÉE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

INTRODUCTION

Quand on revient dans une ville après une assez longue absence, on est tout surpris de se croire dans un pays inconnu. Des rues ont disparu, ou ont été si modifiées qu'on ne les reconnaît pas sous leurs nouveaux noms ; d'autres ont été créées et, très souvent, sous prétexte d'embellissement, on a enlevé à la Cité son pittoresque et sa personnalité.

Évreux n'a pas échappé à la règle et nous en ressentîmes les effets.

La gare était descendue sur une grande place, l'entrée du jardin changée, deux boulevards créés, la rue Chartraine percée jusqu'à la caserne de cavalerie, le marché couvert achevé, l'ancien hôtel de ville (vieux château) démoli et reconstruit de nouveau, la place de l'Hôtel-de-Ville dégagée complètement, le théâtre remplacé, tout un lot de maisons nouvelles avenue de Breteuil pour relier Navarre à Evreux, ce qui justifie la remarque faite depuis longtemps : agrandissement des villes à l'ouest.

Les changements de noms surtout sont aussi désagréables à ceux qui reviennent qu'à ceux qui sont restés ; non pas qu'il faille proscrire les changements, mais il faudrait conserver pieusement un certain nombre de noms particuliers qui font partie intégrante de la ville depuis les temps les plus reculés. Il restera encore assez de rues aux noms insignifiants

Digitized by Google

ou des rues nouvelles pour la récompense des grands hommes ou des bienfaiteurs de la cité.

C'est ce changement de noms qui a été la cause déterminante de nos recherches sur les rues d'Évreux et c'est à l'indiscrétion voulue d'un de nos érudits collègues et à la demande de notre sympathique Secrétaire perpétuel que sera due la publication de ces notes.

Nous avons fait toutes les recherches possibles pour obtenir des renseignements sur chaque rue, en nous limitant à la rue même, tout en insérant ce qui nous paraissait curieux ou instructif. On aurait pu augmenter considérablement les notes, mais il a fallu se borner à l'indispensable. Il y avait plusieurs manières de traiter la question, avons-nous choisi la bonne ? cela est sujet à discussion.

Nous avons contrôlé les renseignements toutes les fois que cela a été possible; nous nous sommes abrité souvent derrière l'autorité incontestée du vénérable M. Chassant et s'il y a des erreurs, elles sont bien involontaires. Nous devons des remerciements à tous ceux qui nous ont aidé dans nos recherches : nous plaçons en première ligne feu M. A. Lecoq, ancien chef de bureau aux Archives départementales (ceux qui ont fréquenté les Archives connaissent son inépuisable obligeance), puis M. Béguin, l'archiviste actuel, qui mit son érudition à notre service ; M. Lambert, bibliothécaire de la Ville, toujours si aimable et empressé ; M. l'abbé Guéry, aumônier du Lycée, pour ses conseils ; M. Vulson, successeur de M. Lecoq ; M. Leboulanger, secrétaire-adjoint à la mairie, enfin M. E. Guillemare, si obligeant, qui a ouvert pour nous ses archives les plus secrètes, et qui nous a donné des renseignements inédits.

Nous n'avons pas indiqué les sources par des renvois pour ne pas augmenter trop les pages d'impression, nous nous sommes contenté de donner la liste des ouvrages consultés.

Puissent les lecteurs, en parcourant l'Histoire des rues d'Évreux, éprouver un peu de l'intérêt que nous avons ressenti dans le courant de nos recherches.

Évreux, le 15 mars 1921.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS

Archives du département de l'Eure.
Archives municipales.
Annuaires du département de l'Eure.
Chapitre épiscopal d'après le Grand Pouillé du diocèse d'Evreux, par l'abbé GUÉRY.
Contribution à l'histoire d'Evreux par E. FÉRAY.
Le Couvent des Capucins d'Evreux, par le P. EDOUARD D'ALENÇON.
Le Couvent royal de Saint-Louis d'Evreux (*Semaine Religieuse*, 9e année).
Dictionnaire historique de l'Eure, par CARESME et CHARPILLON.
Essais historiques et anecdotiques sur l'ancien Comté, les Comtes et la ville d'Evreux, par MASSON DE SAINT-AMAND.
Histoire de la Congrégation de la Providence d'Evreux, par M. le chanoine LANGLOIS.
Histoire du Comté d'Evreux, par LE BRASSEUR.
Histoire d'Evreux, et description des monuments, par M. l'abbé LEBEURIER.
Joyeuses coutumes des XV, XVI et XVIIe siècles, par CHASSANT.
Le Mémorial historique des Evêques d'Evreux, par LE BATELIER D'AVIRON.
Notes de M. CHASSANT aux Archives municipales.
Notice historique sur la commune de Saint-Germain-lès-Evreux, par IZARN (Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure, 4e série, t. 1er).
Notice historique et descriptive sur Evreux, par BLOT.
Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure, par Aug. LE PRÉVOST.
Opuscules et Mélanges historiques sur la ville d'Evreux et le département de l'Eure, par BONNIN.
Quelques notes sur l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux, par Robert ANCHEL.
Saint Aquilin par l'abbé MESNEL (Rec... Soc. libre, 6e série, t. VI).
Souvenirs de Saint-Aquilin, par l'abbé ACARD.
Souvenirs et Journal d'un bourgeois d'Evreux, publié par BONNIN.
La Vierge de Saint-Thomas, par le chanoine LANGLOIS.

TOPOGRAPHIE. NOTIONS SOMMAIRES

Avant d'aborder la nomenclature des *Rues de la ville*, objet essentiel du présent travail, nous sommes obligé de la faire précéder de quelques notions topographiques sur les

Digitized by Google

Portes, les Cours d'eau, etc., etc. Nous le ferons aussi sommairement qu'il sera possible, ne voulant pas nous laisser entraîner à une description historique de la ville aux diverses époques de son existence.

Portes. — La première enceinte n'avait que trois portes :

1° La porte Notre-Dame en face du pont Notre-Dame. En 1417, on perce des trous à canon dans la porte.

2° La porte de Rouen ou de Robert Bende, près la tour de l'Horloge.

3° La porte du Château située au sud des bâtiments du château (1665).

Toutes les portes étaient munies de tours.

La seconde enceinte avait les portes suivantes :

1° La porte Peinte, à l'extrémité de la rue Grande, sur la place du Carrefour, à l'entrée de la place Sepmanville actuelle. Elle tire son nom de ce qu'elle fut repeinte à neuf quand on y transporta la vierge de la porte Robert Bende. Il y a lieu de croire que toutes les portes étaient, primitivement, surmontées d'une statue de la vierge qui protégeait la Ville.

La « Porte painte » figure dans un acte de 1440.

En 1625, tombant en ruines, elle fut rebâtie presque en entier ; en 1685, il y avait des réparations à faire aux fondations ; en 1767 les habitants en demandèrent la démolition en invoquant la disparition des portes Notre-Dame et porte aux Fèvres et le 15 novembre on commença à démolir les tours.

En 1439, le roi d'Angleterre encore maître d'Evreux imposa une taxe de 22 livres 8 sols pour établir un boulevard à la porte Peinte.

2° La porte Saint-Pierre, proche de l'église de ce nom à l'extrémité de la rue des Lombards. Son nom figure dans un acte de 1417 où il est question de percer le mur pour des trous à canon ; l'ordre de démolition fut donné le 15 mars 1698. Le lundi 17 mars on procéda à l'adjudication de ce travail.

D'un autre côté, le 27 janvier 1782, « le duc régnant » veut s'emparer des matériaux de démolition de la porte Saint-Pierre « donnée à la ville en 1767 par le duc de Bouillon ».

En 1685 les réparations étaient estimées 900 livres.

Digitized by Google

3° La porte aux Febvres située à l'extrémité de la rue Grande, à l'ouest, figure dans une charte du XII^e siècle.

D'après Le Brasseur, la porte au Feuvre ou aux Fèvres tirerait son nom du mot *Feuvre*, vieux mot gaulois qui signifie « brûler » et aurait été élevée sur l'emplacement de l'église de Sainte-Croix qui fut brûlée dans la nuit de Noël 1384.

Il est plus logique d'admettre qu'elle tient son nom du quartier des forgerons (Febvres).

Du reste la porte existait avant 1201, puisqu'il en est question dans la charte de Philippe Auguste datée de Vernon en 1201. L'ordre de démolition des tours de la porte est du 12 septembre 1713, ainsi que « 2 petites tours qui sont au bout de Saint-Léger ».

4° La porte Chartraine ou de la Geôle, située à l'extrémité de l'ancienne rue Chartraine, en face la Geôle. En 1423 on leva une taille de 270 livres 8 sols 6 deniers sur les bourgeois pour bâtir la muraille de la porte Chartraine « à chaux et à sable » ; avant, il n'y avait qu'une porte de bois.

Enfin, hors des deux enceintes principales de la Ville, il y avait encore la porte du Bois-Jollet à l'extrémité de la rue Saint-Taurin (Joséphine). On en trouve le nom dans des actes de 1417 et 1643. On l'appelait aussi Porte du faulx bourg.

La porte aux Febvres, appelée aussi de Saint-Thomas, ne figure plus sur le plan de la Ville vers 1745.

En dehors de ces portes on en trouve d'autres mentionnées dans des actes, telles la Porte blanche, la Porte de la Planche, la Porte Saint-Léger, la Porte du Château du faubourg Saint-Louis, la Porte Saint-Denis, la Porte Pavée, etc.

Généralement il existait des chambres au-dessus des portes, où logeaient probablement les portiers. Il y en avait qui logeaient près des portes sur les boulevards longeant les fortifications.

Le 6 octobre 1713 les corps de métiers de la Ville réunis au château, en présence du Duc de Bouillon, autorisent un emprunt de 28.000 livres pour les réparations des portes et des ponts.

Digitized by Google

Tours. — Les actes nous ont fourni, pour la double enceinte, les noms suivants :

Tour du Ravelin; Tour aux Pigeons; Tour devant le cimetière Saint-Nicolas, près le trou Béchet; Tour de la Levrière; Tour de l'Espringalle; Tour Crecosse; Tour du Vivier; Tour Cubin; Tour Mauconseil; Tour de la Taverne; Tour des Halles; la grosse Tour du Châtel.

Les tours étaient couvertes de tuiles. En 1410, les comptes de la Ville indiquent que l'on mit sur ces tours et les murailles trente-deux guérites de deux toises de longueur, pour abriter ceux qui faisaient le guet.

Ponts. — Le pont du Bajolet ou Bois-Jollet, 1785, s'appelait pont Lendrin au XVII^e^ siècle, à l'extrémité de la rue Saint-Taurin.

Pont Bavet, Bavette ou Bataille, 1724, faisant communiquer la rue Jean-Gilles avec la rue de la Vieille-Gabelle, au point de jonction des fossés Saint-Thomas et des fossés Saint-Pierre.

Pont du Blin ou de la Bove, ou encore du Jardin-l'Évêque, 1643, 1644, 1760, à l'extrémité de la rue des Lombards sur le bras du Champ-Durant.

Pont Canet ou de la Taillerie, 1589, sur le bras de l'Iton qui venait parallèlement à la rue de la Taillerie avant de tourner dans la rue Neuve-Pavée (place Dupont-de-l'Eure). Ce bras a été supprimé au moment de l'établissement de la route de Rouen.

Pont du Château, près du moulin sur le bras de l'Iton qui se rend au Moulin-l'Abbesse, à l'extrémité de la rue du Charriot (Saint-Louis).

Pont du Collège, 1722. Ce ne peut être que le pont Saint-Thomas.

Pont des Fossés-Saint-Pierre, au point où l'ancien bras des Tanneurs rejoint le ruisseau Juré, en face de l'emplacement de l'ancienne église Saint-Pierre.

Pont de la Geôle, dans la rue Chartraine, près de la porte de la Geôle, sur le bras de l'Iton qui va grossir le ruisseau Juré.

Digitized by Google

Pont Hédouin, rue Buzot, près de l'ancienne caserne Amey.

Pont Hérouard, en dehors de la ville, près du moulin de ce nom.

Pont de l'Horloge ou de Robert Bende, 1715.

Pont des Jacobins, près de la porte du Château pour aller aux Jacobins.

Pont Jean-Gilles, à l'extrémité de la rue de ce nom, sur le bras des tanneurs.

Pont du Moulin-l'Abbesse, à côté du moulin de ce nom.

Pont du Moulin Saint-Thomas, appelé aussi de Saint-Sauveur, 1472, sur le bras nord de l'Iton, près du Grand Moulin de l'Évêché.

Pont du Moulin-Vigor, à l'extrémité du chemin de Rouen à Dreux (rue Lépouzé) en face de l'ancien moulin Vigor qui était sur le bras de l'Iton.

Pont de Notre-Dame, à l'entrée de la place de la cathédrale.

Pont Perrin, triège du Rabais, à l'extrémité de la rue Saint-Léger, sur le bras se dirigeant du côté du moulin Vigor (actuellement pont Saint-Léger).

Pont de la Planche, ou de la Harpe, près du moulin de ce nom.

Pont de la Porte-aux-Fèvres, désigné quelquefois aussi sous le nom de pont Saint-Thomas, à la jonction de la rue Grande ou du Bourg avec la rue aux Fèvres sur le ruisseau Juré.

Pont-Rouge, relativement moderne, qui fait communiquer la rue Charles-Corbeau avec le boulevard Jules-Janin, et qui contient dans ses fondations des débris de statues trouvées dans les fouilles opérées dans ces parages.

Pont Saint, devant l'entrée de la caserne actuelle de cavalerie.

Pont Saint-Léger, à l'extrémité de la rue Saint-Léger actuelle.

Pont Saint-Pierre, 1546, rue des Lombards, près de la place de l'Orme.

Digitized by Google

Pont Saint-Thomas, rue Saint-Sauveur, sur le bras méridional de l'Iton.

Pont de la Santé, rue de la Taillerie, sur le bras qui traverse la rue.

Pont des Tanneurs, 1724, faisant communiquer les fossés Saint-Thomas avec le moulin du Champ-Durant.

Pont du Théâtre. En 1811, l'impératrice Joséphine fit un don considérable à la Ville pour la construction de l'ancien théâtre dont la façade était du côté de l'Allée des Soupirs. Le préfet, M. de Chambeaudoin, qui s'était beaucoup occupé de cette construction, pour faire sa cour à l'impératrice, demanda que le pont reliant l'Allée des Soupirs à la rue Saint-Louis fût aussi large que la façade afin que le landau impérial puisse circuler à l'aise.

Pont du Trou-Bailly, rue Traversière.

Pont du Trou-Beschet, joint la rue du même nom à l'ancienne rue du Dauphin.

Dans un acte de 1664, il est question du Pont-Dormant, de la ruelle de la Chouche?

Dans un autre de 1740, d' « une sente qui va derrière les Jacobins au pont appelé Vaumorin ».

Il y avait aussi un autre pont du Blin, à l'extrémité de la rue du Valème, avenue de Caen.

Les 25 et 26 février 1784, il y eut une inondation qui causa de grands dégâts en ville et surtout aux ponts. Le 6 juin 1785, l'Intendant de la Province accorda à la Ville un secours de 3.800 livres pour les dommages causés aux ponts, ce qui a permis de reconstruire le pont du « Bajolet » qui a coûté 3.985 livres 4 s. 4 d.

Rivières, ruisseaux, fossés. — La *rivière du Château* est la partie de l'Iton qui, longeant l'Allée des Soupirs, derrière le château (Hôtel de Ville), aboutit à l'étang du moulin.

Rivière du Champ-Durant. — C'est le grand bras de l'Iton qui longe le boulevard du Jardin-l'Évêque.

Ruisseau Juré ou ruisseau Saint-Denis. — « Il prend naissance dans le bief supérieur du moulin de la Planche à 20 mètres environ du barrage. Il traverse les jardins du

Digitized by Google

Grand-Cerf, la rue de la Préfecture, le derrière des jardins des maisons de la rue Chartraine, la rue Grande, au pont Saint-Thomas, va de ce pont à la rue des Fossés-Saint-Thomas, et, de là, va se jeter dans la rivière des Tanneurs au milieu de la rue des Fossés-Saint-Pierre. Là il se perd dans la rivière des Tanneurs qui traverse la prairie de Gouillart et autres. »

Dans un acte de 1623, « le ruisseau Juré qui descend de la Planchette au Trou-Béchet, depuis la séparation jusqu'à la grande rivière du Jardin-Lévêque » doit avoir six pieds et demi de large.

Le ruisseau Juré sépare le territoire du comte d'Évreux d'avec celui de la seigneurie du Coudray. « Toutes les maisons, cours et jardins qui sont entre la rivière qui descend au pont du Trou au Bailli (rue Traversière) et ledit ruisseau, à prendre depuis le corps de garde du moulin de la Planche (ancien Café français) jusqu'à celui qui est au bout de la rue Saint-Denis près la porte Chartraine sont dépendants de la seigneurie du Coudray, et tout le territoire qui est de l'autre côté dudit ruisseau jusqu'à la ruelle de l'Emplumet (rue Neuve-de-la-Préfecture), la rue aux Fèvres et ledit ruisseau Juré depuis son commencement jusqu'au pont du boulevard de la Porte aux Fèvres est de la directe [1] et du domaine du comte d'Évreux et fait partie des dépendances de la vicomté. » 1740.

Dans un acte du 16 avril 1655 on parle du ruisseau Juré qui passe le long du lieu de Santé dans la paroisse de Saint-Léger. Ceci indique qu'on lui avait conservé son nom après sa réunion à la rivière des Tanneurs qui perdrait elle-même son nom à partir de ce point. Certains auteurs l'indiquent sous ce nom jusqu'à la rencontre avec la rivière du Champ-Durant, près du pont Saint-Léger, ce qui confirme ce qui précède.

En 1530 on appelait *Fossé Juré* le ruisseau qui prenait

1. D'après le Dictionnaire de Trévoux, « Directe » est un terme d'ancien droit seigneurial. Seigneurie immédiate d'où dépend un héritage, un fief. Quand un seigneur a la directe sur un autre, c'est une marque que celui qui est sujet dérive de celui qu'il sert.

Digitized by Google

naissance au pont Saint et suivait en son milieu la rue aux Bouchers (rue Isambard) dans toute sa longueur, et descendait à la rivière du Jardin-l'Évêque, « avec une croisée audit ruisseau pour faire aller une partie de l'eau dudit ruisseau à la rivière du Trou-Beschet ». Le fossé de la rue aux Bouchers séparait les territoires du comte d'Évreux de ceux de l'évêque. La partie du comte était au sud et la partie de l'évêque au nord du fossé.

Dans un autre acte du 8 mars 1793. il est aussi fait mention d'un ruisseau Juré qui doit être différent des précédents : « Pour examiner l'alignement demandé, nous nous sommes transportés... sur la portion de la propriété de Richard, comprise entre le ruisseau Juré et la rue de la Porte-Peinte ; nous avons reconnu, en présence de Richard, que la façade de la batille qu'il est dans l'intention de faire élever... et entre le poteau de la maison du citoyen Cheval, le plus voisin du pont de la Porte-Peinte... »

Dans un acte du 26 mars 1532, à propos d'un mur que l'abbaye de Saint-Taurin voulait édifier « proche la maison du Bois-Jollet », on trouve l'indication d'un *fossé Le Conte* « vulgairement appelé le fossé du Ruyl, commençant au pont Landry (c'est le pont Landrin qui devient plus tard le pont du Bois-Jollet), descendant par derrière les Cordeliers, tirant au travers le jardin qui fut Martin Pitache, appartenant icelluy fossé au Roy, notre seigneur et à la Ville d'Évreux ».

Dans des actes des 18 février 1507, 13 novembre 1685 et 31 juillet 1767, il est fait mention d'un autre fossé Lecomte qui existe encore sous ce nom : « Dans l'enceinte de la propriété du couvent de Saint-Louis (hospice) coule un ruisseau et fossé nommé le fossé Lecomte, qui commence aux fossés du Château et passe sous la maison dite du Gahot, donnant sur lesdits fossés jusqu'au bas de la rue Vilaine en traversant les jardins qui aboutissent sur ledit chemin de Rouen à Dreux et à Chartres (rue Lépouzé). »

Le 29 janvier 1427, « il est ordonné de faire des fossés en l'enclos des meurs de Saint-Louys ».

En 1893, des propriétaires de la rue Saint Sauveur demandent qu'on enlève des grilles qui existent sur le *ruisseau Juré*

Digitized by Google

dit « de Saint-Thomas » qui prend naissance en amont du moulin de Saint-Thomas (ancien grand moulin de l'Évêché) et dans la retenue dudit moulin, traverse la rue Saint-Sauveur et rejoint l'Iton dans la propriété du n° 5 de la rue Saint-Thomas.

Le *Ruisseau des Pringalles* passe dans le jardin de l'ancien évêché et tourne pour longer l'Allée des Soupirs. Il en est question dans une pièce du 17 mai 1589 à propos d'une visite de maçons qui devaient faire des réparations aux murailles :

« Avons trouvé que depuis les greniers du chapitre jusqu'à la tour du bastardeau des fossés des Pringalles, joignant les escuries du Seigneur Evêque, qu'il y a troys breches qu'il convient refaire... »

On remarque que tous les batardeaux étaient toujours placés à côté d'une tour afin que les ennemis ne pussent pas s'en rendre maîtres et mettre à vide les fossés de la ville.

Le batardeau qui donnait l'eau aux fossés des Pringalles était « assis près le moullin de la Planche ».

Les principaux dont on trouve mention sont les suivants :

Le batardeau de la Geôle, du Trouchet (*sic*), du Trou-Béchet, des fossés Saint-Thomas, de l'étang de la porte aux Fèvres, du pont Perrin, du moulin du Château, de la Poissonnerie.

Il y avait des cygnes dans les fossés de la ville.

Le *Ruisseau de la rue Saint-Léger* (1641) débouchait sur la place à l'extrémité de la rue de la Taillerie, suivait la rue en son milieu jusqu'au petit bras appelé rivière Perrine, qui rejoint la rivière de la rue Villaine. Il n'existe plus depuis la construction de la route de Rouen.

Le *Ruisseau ou Rivière des Tanneurs* prend naissance en amont de l'autre côté de la rue Saint-Sauveur, forme le bras méridional de l'Iton et va rejoindre le Ruisseau Juré au pont des Fossés-Saint-Pierre. Certains plans de la ville lui laissent son nom jusqu'à sa jonction avec la rivière du Champ-Durant.

Le *Fossé du Trou-Bailli* passe sous la rue Traversière ; en 1595 il est fait mention d'un abreuvoir pour les chevaux.

Vers la même époque il est question d'un « étang joignant la rue Chartraine ». D'après les notes de M. Chassant, ce

Digitized by Google

serait probablement le lieu où était établie la piscine dont parle une inscription latine trouvée dans les fouilles sur la place du Château par M. Bonnin.

Le 13 août 1631, comme il était entendu que le château allait être démoli et les fossés remplis (on sait que le château et ses dépendances étaient entourés de fossés), le vicomte d'Évreux et les bourgeois voisins des fossés « soutiennent que l'on doit lesser ung ruisseau ou courant d'eau pour leur commodité, ainsy que de tout temps ilz dizent y en avoir eu ».

Par un acte du 11 août 1669 le duc de Bouillon donne à M. de Mascaron, gouverneur d'Évreux, les terres joignant les fossés de la ville et de ses faubourgs. Le gouverneur loue une petite portion du fossé tenant à l'étang du moulin du Château à la Porte-Peinte, à la muraille de la ville et au cours d'eau qui passait « sous le pont du Pellerin » moyennant une redevance annuelle d'un pain de sucre.

Puits publics. — Voici ceux dont on trouve mention dans les actes anciens :

Le puys carré, paroisse de la Ronde, figure dans un acte mortuaire de l'église de la Ronde du 8 novembre 1649. Il est comblé depuis peu.

Le puits de la rue Chartraine, 1536, 1590, près la rue Grande.

Le puits de la rue du Collège (rue du Lycée), 1832, devait donner l'eau dans la rue Ferrée et avoir son écoulement dans la rivière du moulin de la Planche ; il était proche des Hostelleries du Heaume et de l'Ours basté.

Le puits de la rue de l'Echiquier près de la rue Lecomte (de l'Horloge), supprimé en 1891. C'est probablement le même qui est appelé le puits de la rue du « guernier à sel » en 1540.

Le puits de la rue Guihaude (rue Saint-Pierre), 1536, 1676, 1685 ; il devait donner de l'eau place du Marché jusqu'à la rue Saint-Pierre.

Le « puys de la rue de la Magdelaine », 9 mars 1529, comblé en 1808, près de la mare et de la route.

Digitized by Google

Le puits de l'Ostel-Dieu, 1529, 1536, rue Grande devant l'hôpital, devait desservir le côté gauche de la rue.

Le puits de la Poissonnerie.

Le puits de la Roue-au-Roc, 1540, probablement dans la rue Villaine.

Le puits de la rue Saint-Léger, 1540.

Le puits de la rue Saint-Nicolas, 1710, au coin de la rue de la Petite-Cité.

Le puits de la rue Saint-Thomas, 1540.

On trouve aussi un puits de la Basse-Ronde, 1661, qui paraît différent du puits carré.

Un arrêté du maire du 28 messidor an VIII (17 juillet 1800) porte, article 1er : « Les habitants des quartiers où il existe des puits communaux sont requis de les faire réparer et nettoyer, et de les tenir couverts pendant le jour et fermés la nuit pour éviter les accidents ».

En 1832 « pour assainir la ville il faudra installer des pompes par crainte du choléra. »

Moulins. — Moulin l'Abbesse dans la rue de ce nom, 1385 ; Moulin d'Argence dans le quartier de ce nom, actuellement laiterie coopérative, à la limite des paroisses de Saint-Léger et de Gravigny ; Moulin Bannier ou banal à l'Évêché près de la Rochette, XVIIe siècle ; Moulin du Champ-Durant, 1440, sur la rivière de ce nom ; Moulin du Château, place de Sepmanville ; Moulin à drap, sur le ruisseau qui formait le milieu de la rue Saint-Léger, 1745.

Grand moulin de l'Évêché, rue Saint-Sauveur sur le bras nord de l'Iton ; Moulin de la Grande-Roue, rue Villaine, près du petit bras joignant la rue Saint-Léger à la rue Villaine appelé la rivière Perrine ; Petit moulin de l'Évêché, rue Saint-Sauveur, sur le bras sud de l'Iton ; Moulin de la Planche ; Moulin de Saint-Taurin, sur le petit bras passant entre l'Abbaye et les bâtiments de la Providence ; le Moulin à Tan à l'entrée de Navarre ; Moulin Viel, actuellement Moulin-Vieux, avenue de Breteuil ; le Moulin Vigor, qui se trouvait à l'extrémité de la rue Lépouzé, en face le pont de ce nom, sur le bras est de l'Iton, a été remplacé par l'usine actuelle de

Digitized by Google

M. Cochin et le nom a été reporté sur le Moulin Neuf qui était un peu plus en aval, sur l'autre bras, et qui fut brûlé en 1909.

Le Moulin Harrouard était en dehors de la ville.

Vers 1170, il y avait un moulin près de la Porte aux Fèvres.

Maisons remarquables. — Maison du Bois-Jollet, XVII^e^ siècle; Maison du Chapeau-Rouge, bornée par le bief du château et la rue du Charriot (Saint-Louis); Maison de la Corne de « serf », 1440; Maison de l'Ecce-Homo, paroisse Saint-Nicolas; Maison de l'Homme-Sauvage, 1601, 1740, ou Lieu de Santé, rue aux Bouchers et rue de la Taillerie, faubourg Saint-Pierre; Maison Lendrin, XVII^e^ siècle, près du pont Lendrin (Bois-Jollet); Maison de la Levrière ou de la Taverne, entre les murs de la Ville et la rue du Bourg près le cimetière Saint-Thomas. La reine d'Écosse y descendit en 1538. Elle tient son nom d'une tour de la Ville où était installé un hôtel.

Maison de Mallemouche, sur le chemin des Tombettes, à la Rochette; Maison du Nouveau-Monde, bornée par le ruisseau du moulin du Château et la rue du Dauphin; Maison de l'Ours, rue Grande, où habitait le commandeur de Renneville, à côté de la maison des Quatre fils Aimon; Maison du Pahaha ou Sous-l'Orme, 1789, en face du pont Saint-Pierre; Maison du Pain-Bénit, 1617, au Grand-Carrefour; Maison des Pastouraux, en face de l'église Saint-Pierre; Maison du Pot-Ferré, 1599, 1617, rue Chartraine, paroisse Saint-Thomas; Maison des Quatre fils Aimon, 1602, 1605, rue Grande, n° 50 actuel.

Maison de la Rose-Blanche, au coin de la rue Villaine et du Charriot. Sur un plan du XVIII^e^ siècle on trouve au même endroit l'Hôtellerie de la Croix-Blanche. Il y a donc tout lieu de croire que c'est la même maison. Maison des Trois-Degrés, rue Grande, près de l'Horloge et de la Boucherie; Maison des Trois-Roys, 1574, paroisse Saint-Pierre, bornée par la « rivière qui vient du moulin du Château et le Carrefour », rue Grande; Maison de La Truye-qui file, près le pont du Blin, paroisse Saint-Gilles.

Hostelleries, auberges, tavernes. — Hostellerie de l'Aigle

Digitized by Google

d'or, 1668, paroisse Saint-Gilles ; Hostellerie du Belin, 1550 ; Hostellerie de la Belle-Épine, 1740, allant des murailles de la Ville à la rue Grande, dans le prolongement de la rue Chartraine ; Hostellerie de la Belle-Image, 1642, paroisse Saint-Gilles ; Hostellerie du Bois Joly, 1550 ; Hostellerie du Bœuf couronné, 1733, rue Trianon (Saint-Louis) ; Hostellerie de la Cachemarée, 1550 ; Hostellerie du Carolus, 1500 ; Hostellerie du Cheval-Blanc, 1649, 1668, 1780, portée comme nouvelle en 1649 ; Hostellerie du Cheval-Noir, 1440 ; Hostellerie du Cheval-Rouge, 1445, 1570, paroisse Saint-Pierre ; Hostellerie du Coq-Chantant, 1846, tenait à la Tour de l'Horloge dans le bâtiment de l'ancien Hôtel de Ville démoli en 1846 ; Hostellerie du Cornet, 1740, au coin de la rue du Dauphin et de la grande rue du Homme (rue Féray) ; Hostellerie de la Couronne, 1417 ; Hostellerie de la Croix de Lorraine ou du Lorrain, 1676, 1781, 1785, appartenant aux dominicains, paroisse Saint-Thomas.

Hostellerie du Dauphin, 1530, et le 26 fructidor an XII, « rue de l'Union face au palais de justice (caserne Amey) » ; Hostellerie des Deux Poissons, 1743, paroisse Saint-Denis ; Hostellerie de l'Écu de France, avant 1530 était la demeure du vicomte d'Évreux, depuis 1530 fut une hôtellerie de la paroisse Saint-Pierre ; Hostellerie de l'Écu d'or, 1670, paroisse Saint-Denis ; Hostellerie de l'Épervier, 1626, 1715, paroisse de la Ronde ; Hostellerie de la Fleur-de-lis, 1677, paroisse de la Ronde ; Hostellerie du Grand-Cerf, 1468, 1740, 1768, paroisse Saint-Denis ; Hostellerie du Grand Lyon, 1751, en face de l'Hôtel du Grand-Cerf ; Hostellerie du Griffon ; Hostellerie du Gros Milan, 1550 ; Hostellerie du Heaume, rue Ferrée, 1529 ; Hostellerie du Lion d'or, 1440, paroisse Saint-Pierre.

Hostellerie de la Madeleine, rue Ferrée, était la poste aux chevaux ; Hostellerie du Milan, 1740, ruelle de l'Emplumé et rue Joséphine, emplacement de l'École de musique (rue Neuve-de-la-Préfecture) ; Hostellerie de l'Ours Barré ou Bâté, 1529, rue Ferrée ; Hostellerie du Pellerin (place Sepmanville), paroisse Saint-Pierre ; Hostellerie du Petit Verdier, 1550 ; Hostellerie du Plat d'Étain ; Hostellerie de la Rose Rouge, 1550 ; Hostellerie de Saint-Adrian, 1550 ; Hostellerie de Saincte-

Digitized by Google

Barbe, 1550 ; Hostellerie de Sainct-Estienne, 1550 ; Hostellerie de Sainct-Michel, 1550 ; Hostellerie de Sainct-Pierre, 1550 ; Hostellerie de la Seraine (Sirène) ; Hostellerie du Signe-de-la-Croix, 1550 ; Hostellerie de la Tour-d'Auvergne, 1674, 1708, paroisse Saint-Thomas ; Hostellerie de la Ville de Lisieux, 1740, quartier du Pont-Saint, dans la rue Entre-deux-Ponts (Saint-Sauveur).

Enseignes. — Avant le numérotage des maisons, il était nécessaire de les distinguer par un signe quelconque, de là les enseignes peintes ou sculptées, suspendues à des potences ou appliquées contre les maisons. En consultant les anciens parchemins, on ne trouve pas d'enseignes avant 1400, les maisons étaient désignées par le nom du possesseur.

Le Clergé et la Noblesse en général, se dispensaient d'enseignes ; on disait : la maison de M. le Doyen ou le doyenné. Ceci ne veut pas dire qu'il n'existait pas de maisons à enseignes appartenant aux gens d'église. On trouvait, au nom des Chanoines et des Chapelains, des maisons avec enseignes sculptées dans la Cité, surtout dans le voisinage de l'église Saint-Nicolas, maisons de Saint-Taurin, de Saint-Fiacre, de l'Ave Maria, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Michel, etc.

Quand le numérotage des maisons fut résolu en 1786, une grande quantité d'enseignes disparurent, surtout pour les maisons particulières ; les hôteliers et les commerçants les conservèrent jalousement.

Nous avons rencontré les enseignes : de l'Ancre noire, 1664, paroisse de la Ronde ; de l'Ange, 1596, grande rue, paroisse Saint-Pierre ; des Balances, 1440 ; des Ballènes, devant l'église Saint-Pierre ; de la Belle-Etoile, 1577, paroisse Saint-Pierre ; de la Bouque, 1571, paroisse Saint-Pierre ; du Cerf, 1573, paroisse Saint-Pierre ; du Cerf volant, 1607, paroisse Saint-Léger près le Jardin-l'Évêque ; du Charriot, 1440, qui donna son nom à la rue ; du Château-Gaillard, 1690, proche du Séminaire, paroisse Saint-Gilles ; du Croissant, 1440 ; de la Crosse, 1577, paroisse Saint-Denis ; de la Danse, 1440, paroisse Saint-Pierre ; de l'Ecu de Bretagne, 1574, près du

Digitized by Google

chemin du roy, paroisse Saint-Léger ; de l'Ecu d'Orléans, 1573, 1593, près de la rivière qui vient du moulin à tan, paroisse Saint-Léger; de l'Estandart, 1550, 1590, paroisse Saint-Aquilin;

Des Flacons, 1550, 1592, faubourg Saint-Denis; de la Femme sans tête (appelée malicieusement la meilleure des femmes); de la Heuse (la botte), 1440; de l'Image de Saint-Eloi, 1574, paroisse Saint-Denis; de l'Image de Saint-Pierre, 1574, près de la rue de la Guihaude (Saint-Pierre) et du Grand Carrefour, paroisse Saint-Pierre; de l'Image de Saint-Pierre, 1570, paroisse de Saint-Gilles; du Jardin d'Olives, 1570, près du jardin de l'Hôtel-Dieu (marché neuf) et de la rue de l'Église, paroisse Saint-Pierre;

De la Levrette, 1598, paroisse Saint-Thomas; du Perrin, 1570; du Petit-Cordier, 1440; de la Pie, 1440, habitée par le bourreau, paroisse Saint-Aquilin; du Porc-Sanglier, 1404, près de la porte aux Fèvres; de Saint-Côme et Saint-Damiens, 1572, paroisse Saint-Léger; de Saint-Denis, 1563, paroisse Saint-Denis; de Saint-Martin, 1550, 1576, près du Moulin de la Planche; de Saint-Sébastien, 1571, paroisse de la Ronde; du Soufflet, 1440; du Tripot, 1592, paroisses Saint-Pierre et Saint-Nicolas; de la Vulgo, dite le Tripot, 1615, près le cimetière Saint-Adrien et de la rue Villaine, paroisse Saint-Léger.

DES RUES EN GÉNÉRAL

Un règlement de police du 30 avril 1706 interdit « à tous artisans de divaguer par les rues, ni aller au cabaret, billards, jeux de boules, cartes et dez. Défense de travailler les dimanches et fêtes sous peine de vingt livres d'amende. »

Le 25 juin 1769 on proposa au Conseil municipal d'Évreux de faire une loterie pour payer le pavage des rues; l'auteur de la proposition rappelle que l'église Saint-Denis a été reconstruite par ce moyen. Le 16 juillet 1780 le Conseil vote le numérotage des maisons de la Ville, opération prescrite par l'article 3 du titre V de l'ordonnance du 1er mars 1768.

Le 3 mars 1786, extrait du registre des délibérations de

Digitized by Google

l'Hôtel de Ville : « Il sera fait travailler non seulement à la marque par numéro de toutes les maisons de la Ville d'Évreux, mais encore les rues seront désignées par leur nom sur une plaque peinte. Il est convenu de marquer toutes les rues à chaque bout à droite, soit sur des plaques de fer-blanc peintes ou sur les pierres des maisons faisant l'encoignure desdites rues, à raison de 17 sols par chaque inscription et de mettre les numéros à raison de deux sols par numéro, enfin que les noms des rues désignées dans l'Almanach d'Evreux, année 1749, seront autant que possible conservés. Le sieur Langlois, vitrier à Evreux, s'oblige à commencer ce travail de suite, de façon qu'il soit parfait à Pasques prochain. »

Le 22 mars, on décide que les maisons seront numérotées par rue et par quartier en commençant par le n° 1 et en continuant jusqu'au dernier.

En face de l'Hôtel de Ville (près de l'Horloge) sera posé le n° 1.

Le numérotage des maisons fut cause que nombre de commerçants renoncèrent à leurs enseignes ; il n'y eut que les hôtels qui conservèrent scrupuleusement les leurs et tirèrent vanité de leur ancienneté.

Le 3 juin 1787 on propose au Conseil de faire dresser un plan de la Ville ; mais la période révolutionnaire ne permit pas de donner suite à la proposition qui fut ajournée à plus tard.

Le 12 octobre 1792, un arrêté de l'Hôtel de Ville ordonne le classement des noms de rues en noms proscrits et noms adoptés, qui seront indiqués pour chaque rue en particulier.

NOMS PROSCRITS	NOMS ADOPTÉS
La rue Lecomte	devient la rue de la République.
La rue Saint-Denis	devient la rue de la Liberté.
La rue Saint-Taurin	devient la rue de L'Union.
La rue du Dauphin	devient la rue de l'Égalité.
La rue cul-de-sac Saint-Pierre	devient la rue de la Loi.
La rue Saint-Sauveur	devient la rue de la Convention.
La rue des Fossés Saint-Thomas	devient la rue des Fossés.
La rue des Prêtres	devient la rue des Maris.
La rue du Trou-Bailly	devient la rue Traversière.

Digitized by Google

Au mois d'octobre 1793 on fit enlever les vierges qui étaient sur les maisons dans beaucoup de rues de la Ville.

Le 26 ventôse an III (16 mars 1795), une députation de la Société populaire demande que le Conseil général de la commune « fasse disparaître des coins des rues les noms de montagné et autres dont la radiation a été décrétée par la Convention nationale ». Le Conseil « assure la députation qu'il se fera un plaisir de réprimer les abus qu'on lui signalera et de répondre au vœu de la Société, tant pour la réinscription du vrai nom des rues que pour orner le bonnet de la Liberté des trois couleurs nationales ».

Le 14 juillet 1795 (28 messidor an III), le Procureur de la Commune demande l'exécution de l'article 12 de la loi concernant l'inscription et portant : « Il sera placé à la sortie principale de chaque commune l'inscription suivante : *Citoyen, respecte les propriétés et les productions d'autrui, elles sont le fruit de son travail et de son industrie.* » Le Conseil général arrête que « les issues principales de la Commune sont les routes de Caen, Paris, Rouen, Orléans et qu'il sera placé une inscription à chacune de ces issues ».

En octobre 1804 on plaça pour la première fois des réverbères dans les rues et carrefours d'Évreux. En novembre 1806 on acheva la pose commencée en 1804; et, en 1815, sur l'ordre de l'autorité prussienne, on ajouta 32 réverbères à ceux qui existaient déjà.

Le pavage date de la même époque.

L'article 52 de la loi du 16 septembre 1807 ordonne que les alignements pour l'ouverture des rues nouvelles, pour l'élargissement des anciennes, etc.., ne seront donnés par les Maires que conformément aux dispositions de plans arrêtés en Conseil d'Etat. Le 6 mai 1808, pour se conformer à la loi, le Conseil municipal « est d'avis qu'il y aurait lieu, comme le demande M. le Préfet, de faire faire un plan général de la Ville ».

Ordonnance royale du 10 juillet 1816. — « ... Parmi les dénominations qui sont attribuées soit à de nouvelles rues, soit à des rues anciennes dont on veut changer les noms, il en est qui ont pour objet de conserver ou de rappeler les

Digitized by Google

souvenirs de personnages illustres; quelquefois aussi c'est un honneur que l'on veut déférer à un personnage vivant. Ces dénominations ont alors le caractère d'hommages publics décernés par une autorité constituée, et l'acte qui les décerne, qu'il s'agisse d'une ville ou d'une commune ayant moins de 2.000 habitants, doit être soumis à l'approbation du chef de l'Etat.

« ART. 1er. — A l'avenir, aucun don, aucun hommage, aucune récompense ne pourront être votés, offerts ou décernés comme témoignage de la reconnaissance publique par les Conseils généraux, Conseils municipaux, Gardes nationales ou tout autre corps civil ou militaire, sans notre autorisation préalable.

« Signé : LOUIS ».

En octobre 1820 on fit numéroter les maisons pour faciliter le logement des troupes.

En août 1822 on fit le recensement des portes et fenêtres.

Le 10 juin 1828, arrêté du Maire concernant le Tableau des chemins vicinaux et sentiers publics, en exécution d'une loi du 9 ventôse an XIII (28 février 1805) et d'un arrêté du préfet du 8 thermidor an XIII (27 juillet 1805), pour que les particuliers qui pourraient avoir des objections à faire sur leur largeur ou leur direction eussent à les faire par écrit dans la quinzaine.

Le 30 mars 1832 le Conseil municipal adopte les plans d'alignement de la Ville. Les feuilles du plan n'ont été certifiées véritables par le Préfet que le 4 février 1843. D'après la loi du 18 juillet 1837, les arrêtés des Maires qui fixent les noms des rues doivent être approuvés par le Ministre de l'Intérieur pour les communes d'une population de 2.000 habitants et plus, et par les préfets pour les autres communes. Les Maires ne sont pas dans l'obligation de consulter les Conseils municipaux (circulaire ministérielle du 3 août 1841).

Le 22 mars 1844 le Conseil autorise le Maire à faire payer 640 francs pour le nouveau numérotage des rues de la Ville. Le 25 mars 1870 le Maire prend un arrêté pour le numérotage des maisons.

Digitized by Google

Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale :

« ART. 68. — Ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par l'autorité supérieure les délibérations portant sur les objets suivants :

« ... Le classement et le déclassement, le redressement ou le prolongement, l'élargissement, la suppression, la dénomination des rues et places publiques, la création et la suppression des promenades, squares ou jardins publics, champs de foire, tir ou de courses, l'établissement des plans d'alignement et de nivellement des voies publiques municipales, les modifications à des plans d'alignement adoptés, le tarif des droits de voirie, le tarif des droits de stationnement et de location sur les dépendances de la grande voirie et généralement les tarifs des droits divers à percevoir au profit des communes, en vertu de l'article 133 de la présente loi. »

Toute ville de 1.000 habitants et au-dessus, sans préjudice du plan d'alignement et de nivellement imposé à toutes les communes par la loi du 5 avril 1884, est tenue d'avoir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension.

Le 27 mars 1919 le Conseil nomme une commission spéciale chargée d'étudier la question « de donner à un certain nombre de rues le nom des principaux artisans de la Victoire et de faire choix des rues dont le nom peut être modifié sans inconvénient pour l'histoire locale et le souvenir de ceux qui ont rendu des services à la Cité ».

Le Conseil des Ministres décida d'ajourner les hommages publics décernés à des personnalités politiques ou militaires vivantes, exception étant faite en faveur des chefs d'État alliés : Georges V, Président Wilson, Albert Ier, Pierre Ier et Victor-Emmanuel III.

RUES PROJETÉES

Le 22 novembre 1786 on propose au Conseil de ville d'ouvrir un boulevard du pont du Bois-Jolet au pont du faubourg Saint-Léger en passant par « les dehors de la ville, derrière les Capucins (le lycée) » et d'établir des réverbères dans les rues.

Digitized by Google

En 1807, il avait été question de prolonger en ligne droite la rue du Meilet, en passant au croisement de la rue du Petit-Collège et de la rue Saint-Thomas pour aboutir à la Rochette. Le projet, repris le 5 juin 1833, fut abandonné.

En 1807 également, on avait émis le projet d'une rue allant du pont Saint au boulevard du Jardin-l'Évêque en longeant le cours d'eau.

En 1843, le Conseil écarte une proposition de percement d'une rue allant de l'avenue de Cambolle au chemin de la Rochette.

Le 13 mai 1867 on propose au Conseil municipal le prolongement de la rue Désormeaux (du Docteur-Guindey) jusqu'à la gare ancienne, en décrivant deux courbes égales assez grandes pour que la pente soit le plus doux possible ; que ces deux courbes se réunissent au même point sur la place de la Gare qui serait elle-même abaissée. Un perron y serait établi et le milieu des courbes serait traversé par un large escalier en face la rue Désormeaux. En outre, un grand et large boulevard partant de la route de la Madeleine au coin du Jardin-botanique et absorbant la sente des Rosiers jusqu'aux Quatre-Chemins, sur les pentes de Pannette, traverserait les deux courbes proposées, reliant ainsi le quartier de Saint-Taurin et Navarre au chemin de fer.

En juin 1874, un membre du Conseil municipal propose l'ouverture d'une rue allant de la Rochette à la rue Joséphine, aboutissant dans cette rue « en face la rue que l'on doit ouvrir contre la Cour d'Assises (rue du Président-Huet). »

En 1878, on reprend sans aboutir, les propositions des rues projetées de la Rochette à la Cour d'Assises et de la Rochette, à partir de la propriété Delaunay, à l'avenue de Cambolle.

Le 9 mars 1911, le Conseil adopte le principe de la création, avec les fonds du legs Dupuis, d'une nouvelle rue de 8 mètres de large, partant du 23 de la rue Joséphine et aboutissant, en ligne droite, rue de la Rochette entre le manège de cavalerie et le magasin à fourrages.

Digitized by Google

RUES DISPARUES

L'*Allée commune* prenait naissance à peu près vers le milieu de la rue Saint-Denis (rue Chartraine) pour aboutir à la ruelle du grand Prey (ruelle Saint-Denis ou des Pauvres), 1751.

L'*ancien chemin de Damville* était le prolongement du boulevard de la Buffardière ; la ruelle aux Loups, après plusieurs coudes, venait y aboutir ainsi que le chemin des Rosiers, continuation de la rue des Rosiers.

La *ruelle de l'Audience* était une impasse longeant la prison et ouvrant sur la rue Chartraine, 1751.

La *ruelle du boulevard de Chambeaudoin* prenait naissance dans la rue Trianon (rue Saint-Louis) et aboutissait à l'Allée des Soupirs en face le boulevard de Chambeaudoin.

Au mois de mars 1853, dix-sept propriétaires ou habitants de la rue Trianon présentèrent une pétition à la Municipalité pour la fermeture de ladite ruelle. Ils donnaient comme motif qu'elle servait de dépôt d'immondices.

Dans sa séance du 22 mars 1853, le Conseil municipal décrète la fermeture de la ruelle et le 11 février 1861 décide que la propriété du terrain et du pont qui y faisait suite sera cédée à certaines conditions, à M. Leroy, propriétaire limitrophe.

La *ruelle du Champ-Durant* partait de la rue du Homme (rue Isambard) en face la ruelle Jean-Gilles pour aboutir au moulin du Champ-Durant situé sur le grand bras de l'Iton longeant le boulevard du Jardin-l'Évêque. Cette ruelle conduisait à un terrain « le Champ-Durant » où il existait un tir à l'arbalète qui était très fréquenté, surtout au mois de mai.

Rue du Château. — Elle faisait communiquer la place du Château avec l'Allée des Soupirs. En 1813 on l'appelait rue Eugène, en l'honneur du fils de l'Impératrice Joséphine. En juillet 1821, elle reprit son nom primitif.

Le 17 février 1832 on projette de l'ouvrir sur la rue de l'Horloge, et le 25 février 1833 on vote son élargissement,

Digitized by Google

de sorte qu'elle disparut dans la place de l'Hôtel-de-Ville.

La *rue Chicheface* prenait naissance à peu près au n° 24 de la rue Grande pour aboutir en face du n° 50 de la rue Chartraine après avoir fait un coude presque à angle droit. Elle isolait ainsi un petit pâté de maisons au coin de la rue Chartraine et de la rue Grande. Elle figure dans un acte de 1740.

Chemin d'Evreux à Hérouard. — Sur la rive gauche du canal longeant l'avenue de Breteuil, à la place du sentier actuel, il existait un chemin carrossable (?) qui conduisait d'Évreux au Moulin-Vieux. A partir de ce moulin, traversant les prairies, probablement sur l'emplacement du chemin actuel, il y avait « le grand chemin du Roy » qui conduisait à Hérouard.

Sur la rive droite du bras de l'Iton qui longe la route de Caen, il y avait aussi un chemin d'Evreux à Hérouard.

Rue du Cimetière-Dieu. — Elle prenait à la rue du Chantier pour aller à la côte de la Madeleine. Le Cimetière-Dieu occupait la plus grande partie du terrain compris entre la rue du Lycée, la rue Saint-Aquilin et la rue du Chantier.

Impasse de la Gendarmerie. — Cette impasse longeait la prison pour aboutir à la rue de la Préfecture, donnant accès à la gendarmerie, qui, avant son emplacement actuel, était située derrière l'ancienne prison, avec retour du côté de la Cour d'Assises.

En 1872 il était question d'ouvrir une rue allant de la rue de la Préfecture, employant l'impasse de la Gendarmerie, pour aboutir au boulevard Saint-Jean (rue Victor-Hugo) en face la Banque de France. Le 16 août le Conseil municipal accepte en principe la création de cette rue, à condition que le Département donne les terrains nécessaires et la Banque une subvention. La Banque offrait un prêt de 12.000 francs, sans intérêts pendant cinq ans et remboursable en dix ans.

Dans sa séance du 26 mars 1875, le Conseil décide d'abandonner, jusqu'à nouvel ordre, l'ouverture de la « rue de la Gendarmerie ».

Ruelle du Homme. — Partant du pont Canet, à l'extrémité de la rue de la Taillerie, elle aboutissait au Moulin l'Abbesse.

Digitized by Google

La *rue des Murs-Saint-Jean* aurait coupé obliquement la rue Victor-Hugo vers l'extrémité de la rue ou ruelle Saint-Jean, actuellement rue de l'Ardèche.

L'*impasse de Pannette* a été absorbée par la rue de la Banque dans sa partie sud.

Ruelle Perrine, 1731. — Allant de la rue Saint-Léger à la rue Villaine, elle existait en commun avec le petit bras de rivière qu'on y voit encore et qui portait ce nom.

La *ruelle du Ravelin ou du Degré-Giguel* allait de la rue de l'Horloge (anciennement rue Lecomte) à l'Allée des Soupirs ; elle était fermée à ses deux bouts par des portes en chêne qui existaient encore en 1885 quand on construisit le Musée sur l'emplacement de la rue. M. Chassant en a pris un dessin qui se trouve dans les Archives de l'Hôtel de Ville.

Rue des Rosiers. — Elle prenait sur la rue du Lycée au-dessus du Jardin botanique qu'elle longeait pour aller rejoindre la ruelle aux Loups sur le chemin de Damville.

Le 16 août 1839 le Conseil municipal décide que la sente aurait une largeur de 5 mètres, et le 27 juin 1870, il vote l'acquisition d'une maison pour l'élargissement de la rue des Rosiers.

Quand la gare fut reconstruite où elle est actuellement, avec une voie de dégagement aboutissant à la rue du Lycée, cette rue ou ruelle n'était plus nécessaire, aussi le Conseil, dans sa séance du 19 août 1886 décida le déclassement de la rue qui serait cédée aux riverains, et le mur du jardin reconstruit, en même temps qu'on établirait une grille avec porte pour l'accès à la gare.

Rue des Tourelles. — Elle prenait naissance dans la rue Grande et traversait la cour de l'ancien Hôtel-Dieu (Marché-Neuf) pour aboutir en face de la rue de la Vieille-Gabelle.

La *rue des Toureurs ou ruelle de l'Hôpital* qui faisait communiquer la rue Saint-Pierre avec la rue Grande en longeant l'hôpital, en 1751, n'était autre que la rue des Tourelles.

Rue du Vaupillon. — Elle prenait d'un bout à la rue du Chapitre ou de l'Aître-Notre-Dame, et de l'autre bout à la ruelle du Degré-Giguel, allant parallèlement à l'Allée des

Digitized by Google

Soupirs. En 1845, il n'en restait qu'une partie appelée le Bout-du-Monde et maintenant il n'existe plus que l'entrée de la rue. Elle avait été fermée en 1316 par ordre du roi « pour les laidures et vilainies que len y faisait ».

La cause de la fermeture fut le meurtre qui y fut commis à cette époque. Un chanoine qui passait dans cette rue vers minuit, pour aller aux Matines, y fut assassiné. Le comte d'Évreux, malgré toutes les recherches, ne put découvrir le coupable ; c'est alors qu'il ordonna la fermeture de la rue, sur la demande du Chapitre [1].

RUES ACTUELLES

Rue de l'Abreuvoir. — Cette rue est très ancienne ; mais on ne retrouve rien la concernant particulièrement avant la Révolution.

Un arrêté municipal du 5 messidor an III (23 juin 1795) [2] ordonne que l'on conserve le nom de l'*Abreuvoir* à « l'ancienne rue de ce nom, allant de la rue Ferrée (rue de la Harpe), le long de la rivière jusqu'aux murs des ci-devant Cordeliers ».

En 1845, il est encore question de cette rue « allant du pont de la Planche à la rivière et à la ruelle qui borde le mur des Cordeliers et qui mène derrière leur couvent et à Pannette ». On sait que la rue du Meilet n'existait pas à cette époque derrière les jardins du Grand-Cerf.

1. « Loys (créé comte d'Evreux par son frère, Philippe-le-Bel), fiz de Roy de France à touz ceus qui ces lettres verront salut. Comme nous, par la vertu d'un arrest que nous aurion eu la court de France, eussons fet desclore et ouvrir une ruele en la cité d'Evreux et le doen et le chapitre d'Evreux nous eussent requis et prié pour ce que la dite ruele estoit périlleuse et i ot jadis tué un des chanoynes d'Evreux et pour les laidures et vilainies que len i fesait ; que nous de grâce leur otroiisson que ils peussent clore et tenir close à touzjours mes ladite ruele, chacun en droit soi, ou si comme il lour pleroit...

« Donné et fet, le jour de l'Acenssion notre Seigneur l'an de grâce mil trois cenz et seize ».

(Cartulaire du chapitre d'Evreux).

2. Cet arrêté sera cité très souvent. C'est pourquoi on ne répétera pas à chaque fois sa double date.

Digitized by Google

Un différend s'était produit entre le propriétaire du Moulin de la Planche qui réclamait la propriété de la place contiguë à l'abreuvoir et le Conseil municipal, ce dernier décide dans sa séance du 19 novembre 1852 qu'il en appellera aux tribunaux.

Rue Alline. — Elle est relativement récente ; la première fois qu'il en est question au Conseil municipal, c'est le 30 mars 1832. M. Alline allait ouvrir, dans les terrains qui lui appartenaient « une rue en face le cimetière et qui débouchait sur la route de Paris, à côté de l'auberge du Lion d'or. »

Rue de l'Ardèche. — La rue de l'Ardèche est formée de deux parties ; la partie comprise entre la rue Victor-Hugo et la rue de Pannette est l'ancienne rue Saint-Jean ; l'autre partie, toute récente, a été donnée à la ville avec une somme de 1.000 francs par M. Bellais. Le Conseil municipal a accepté le don le 21 février 1906.

L'élargissement de la rue Saint-Jean avait été autorisé par arrêté préfectoral du 28 mai 1866.

C'est le 26 août 1881 que le préfet approuve le changement de nom de rue Saint-Jean en rue de l'Ardèche. La Municipalité en donnant à cette rue son nouveau nom a voulu perpétuer le souvenir de l'héroïque conduite des vaillants mobiles de l'Ardèche et de leur chef, le commandant de Montgolfier, à la bataille de Vernon le 22 novembre 1870.

Rue d'Argence. — Cette rue est très ancienne ; dans un acte du 31 décembre 1311, on trouve le « triège de la quarrière d'Argence » ; dans deux autres actes de 1326 et de 1574 il est question du « chemin du moulin d'Argence » ; enfin dans un acte de 1654 on trouve mention de « Aubel de Giverville, écuyer, sieur d'Argences, conseiller du roy, etc... »

En avril 1822 et mai 1825 la ville acheta les terrains nécessaires à l'établissement des abattoirs dont l'inauguration eut lieu le 3 octobre 1887.

Elle tire son nom de Richard d'Argences, bailli d'Évreux en 1197, qui le tenait lui-même d'un fief près de Caen.

Rue Aumont. — Le 22 mars 1853 le Conseil municipal accepte l'offre de la rue Hervieu qui était une rue particulière, et décide qu'elle s'appellera rue Neuve-Saint-Germain.

Digitized by Google

C'est le 10 mai de la même année qu'eut lieu le classement.

Le 31 août 1906, le Conseil municipal décide de donner le nom de MM. Aumont, bienfaiteurs de Navarre, à la rue Neuve-Saint-Germain.

Le 21 novembre 1865 décédait à Paris M. Pierre-Hilaire Aumont, léguant à la ville d'Evreux 60.000 francs pour être employés à la construction d'une halle couverte pour les céréales, 1.000 francs au Bureau de bienfaisance d'Evreux pour les pauvres y compris ceux de Navarre et 300 francs à l'église Saint-Taurin. La ville, trouvant qu'une halle était inutile, ne pouvait entrer en possession du legs sans le consentement des héritiers, puisque la destination était changée.

Un accord intervint entre la ville et les héritiers, MM. Godard frères « qui ont été constamment animés des dispositions les plus conciliantes », par acte reçu par Me Pétel le 5 avril 1866, par lequel 25.000 francs devaient être employés à la construction d'écoles à Navarre pour les garçons et les filles ainsi qu'une annexe pour une salle d'asile sur le terrain gracieusement abandonné par l'évêque, Mgr Devoucoux, et les 35.000 francs restant employés à la création d'une école mutuelle dans la ville d'Évreux.

Le 3 février 1870, mourait à Navarre le frère du précédent, M. Pierre-Michel Aumont, laissant à la ville d'Evreux, par testament olographe du 30 septembre 1869, une rente sur l'Etat français en 3 p. 100 de 300 francs pour que les arrérages de cette rente soient employés de la manière suivante : 120 francs dont 60 francs pour les garçons et 60 francs pour les filles pour achat de vêtements pour les enfants d'ouvriers pauvres fréquentant les Ecoles de Navarre qui feront leur première communion et qui seront domiciliés sur la section de Navarre.

Les 180 francs restant devront être employés en 4 livrets de caisse d'épargne dont deux de 60 francs et deux de 30 ; deux de ces livrets, l'un de 60 francs et l'autre de 30 francs pour les garçons, et de même pour les filles, enfants d'ouvriers de la section de Navarre ayant suivi depuis deux ans au moins les cours des Ecoles de Navarre, en récompense de leur bonne conduite, de leur amour pour le travail et aussi

Digitized by Google

de leur instruction. Ces livrets doivent être remis à la distribution des prix chaque année. Les bénéficiaires sont désignés par M. le Maire, MM. les adjoints conjointement avec le directeur de l'Ecole des garçons pour ceux-ci, et avec la directrice de l'Ecole de filles pour les jeunes filles. Les droits d'enregistrement devaient être payés par la succession.

Rue des Authieux. — En 1711, il est fait mention, dans un acte, de la rue de la Basse-Ronde ; elle conserva ce nom jusqu'au 30 juillet 1824, date de l'arrêté municipal qui décide de l'appeler rue des Authieux.

Vers le milieu du siècle dernier, tout le quartier entre le bas de la côte de Paris, la rue du Puits-Carré et le boulevard Chambeaudoin était appelé communément « la Basse-Ronde ».

M. de Barrey des Authieux a été maire d'Évreux du 7 octobre 1820 au 30 avril 1824; le Conseil municipal l'a comblé en lui dédiant deux rues de la ville. Cette reconnaissance avait pour base les nombreux travaux qu'il avait fait effectuer dans le quartier.

Rue de la Banque (*ancienne impasse de Pannette*). — Le 11 février 1861, le Conseil municipal s'occupe de l' « Impasse de Pannette », de la largeur à lui donner, de son alignement et de son prolongement jusqu'au boulevard Saint-Jean (actuellement rue Victor-Hugo). L'impasse n'occupait guère que la moitié de la longueur de la rue de la Banque. Le 10 mai de la même année le préfet ratifiait la décision municipale et les travaux commencèrent immédiatement.

C'est par un arrêté municipal du 17 août 1866 ratifié par le préfet le 6 septembre que le nom de rue de la Banque fut donné à la rue ouverte sur l'emplacement de l'impasse de Pannette.

Le 28 février 1888, il a été question au Conseil municipal de la prolongation de la rue jusqu'au boulevard de l'Ouest (actuellement boulevard Gambetta).

Rue de Barrey. — Anciennement « rue aux Prêtres », on en trouve mention dans un acte de 1440, paroisse de la Ronde.

Pendant la Révolution par arrêté municipal du 12 octobre 1792 on l'avait appelée « rue des Maris » et c'est par un

Digitized by Google

autre arrêté municipal du 5 messidor an III, qu'elle reprit son nom de « rue des Prêtres ».

Le 30 juillet 1824 le Conseil municipal décidait que cette rue s'appellerait dorénavant « rue de Barrey », deuxième rue dédiée à l'ancien maire de ce nom.

En 1843, on fit dans cette rue de grands travaux de terrassement, ainsi que dans les rues voisines, pour les mettre plus facilement en communication.

D'après Le Brasseur, c'est dans cette rue qu'étaient logés les huit chanoines patrons de l'Eglise de la Ronde, qui firent rebâtir le chœur en l'état où il était au moment de sa démolition et c'est à cela que serait dû le nom de rue aux Prêtres.

Rue du Bas-Buisson. — Elle est la continuation de la rue du Buisson de l'autre côté de la ligne du chemin de fer et du talus de l'ancienne ligne ; elle aboutit au lavoir du Buisson. C'est l'ancienne route de Saint-André.

Avenue de Breteuil ou route de Breteuil. — Le bras de l'Iton qui longe l'Avenue a dû toujours exister, puisque c'est lui qui fournissait l'eau au Moulin de la Planche et, au delà, aux fossés des fortifications de la Cité. Dans tous les cas, il existait d'une façon certaine en 1578, ainsi que le *Moulin viel.* En 1189, il est question du moulin de la rue Vital : « viœ Vitalis ».

La sente qui est de l'autre côté de ce bras de l'Iton existait aussi en 1578 ; c'était le « chemin d'Evreux à Hérouard ».

Le bras de rivière a été plus ou moins canalisé et rectifié quand on a surélevé les berges ainsi que la route de Breteuil, le niveau de la rivière étant au-dessus des terrains environnants.

C'est en février 1787, que l'on commença ces travaux d'exhaussement de l'Avenue, avec les fonds qui étaient destinés à ouvrir un boulevard du pont du Bois-Jollet à la forêt et qui ne fut pas approuvé par M. le duc de Bouillon. On les continua en 1788 pendant l'hiver si rigoureux. Ce fut comme un atelier de charité : le Duc donna 1.200 francs pour cet atelier et l'Etat 2.400 francs.

En décembre 1811, on planta les ormes et les peupliers de l'Avenue.

Digitized by Google

Boulevard de la Buffardière. — En 1786 il avait été question d'ouvrir un boulevard allant du pont du Bois-Jollet[1] à la forêt; mais le 8 février 1787 on abandonne ce projet parce que le duc de Bouillon ne l'approuve pas.

Le 11 mars 1790, au Conseil général de la commune, le Maire propose de mettre un atelier de charité pour continuer les travaux de terrassement qui sont commencés pour la construction de ce boulevard.

Le 11 février 1816 le Conseil municipal arrête à l'unanimité « qu'en reconnaissance des services rendus à la Ville par feu M. de la Buffardière pendant sa longue administration comme maire, le nom d' « Avenue de la Buffardière » sera donné à la promenade qui communique du pont du Bois-Jollet aux Quatre-Chemins et qui a été plantée sous les auspices de cet estimable magistrat ».

Le 12 mai 1826 le Conseil décide de vendre les peupliers qui bordent le boulevard de la Buffardière et le chemin de Saint-Germain de Navarre et qui gênent le développement des ormes qui sont plantés entre eux, et le 3 octobre eut lieu la vente de 260 peupliers qui étaient sur le boulevard et sur le chemin du Bois-Jollet à Saint-Germain (avenue de Breteuil).

L'Avenue ou boulevard de la Buffardière s'arrêtait aux Quatre-Chemins, intersection de l'ancien chemin de Damville et de la rue de Pannette prolongée par la rue de Saint-Germain.

De la rue de Pannette au talus du chemin de fer c'était « l'Ancien chemin de Damville ». Le 10 mars 1890, le Conseil municipal décidait que l' « ancien chemin de Damville » partant du pont du Bois-Jollet jusqu'au talus du chemin de fer prendrait le nom de « Boulevard de la Buffardière ».

M. Guillaume-Michel Dureau de la Buffardière fut maire d'Evreux du 21 mai 1800 au 23 novembre 1812, date de son décès.

Rue du Buisson. — La rue du Buisson et celle du Bas-Buisson sont formées par l'ancienne route de Saint-André.

1. Ce nom de Bois-Jollet est ancien : il en est question dans un acte de 1630.

Digitized by Google

La rue du Buisson actuelle prend naissance à la rue du Coq, traverse en biais la rue de Paris, longe les murs de l'ancien petit séminaire et aboutit au talus du chemin de fer ; elle comprend la route vieille de Paris qui allait de la rue du Coq à la rue de Paris.

Le 18 mai 1840, le Conseil municipal approuve le plan de redressement et élargissement de la rue du Buisson à la traversée du chemin de grande communication n° 7 d'Évreux à Nonancourt par Saint-André.

Le 10 mars et le 15 septembre 1890 le Conseil municipal décide que la « rue Vieille de Paris » (entre la rue du Coq et la rue du Puits-Carré) et la partie de la rue du Buisson après la traversée de la rue de Paris, jusqu'au talus, prendra le nom de rue du Buisson, pour éviter la confusion qui pourrait se faire avec la vieille route de Paris qui continue en droite ligne la rue de Paris à partir de l'ancien poste d'octroi.

Rue Buzot (ancienne rue Hédouin). — La rue Buzot est formée de la « rue du Cimetière-Saint-Léger » qui allait de l'église Saint-Léger à un abreuvoir situé sur la rivière qui passe sous la caserne, puis de la « rue Hédouin » allant de l'abreuvoir à la rue Villaine et enfin d'une partie nouvelle, de la rue Villaine à la rue des Murs-Saint-Louis (rue Lépouzé) et de celle-ci à la place de la République.

C'est le 13 décembre 1822 qu'il est question d'ouvrir une nouvelle rue reliant la rue de Gasville (rue Villaine) à la rue Saint-Amand (rue Édouard-Ferray).

Cette proposition n'est reprise que beaucoup plus tard et ce n'est que le 16 mai 1873 que le Conseil municipal décide qu'une rue de 10 mètres de large sera portée sur le plan de la ville, à partir de la place Dupont-de-l'Eure, par la rue Hédouin jusqu'à la gare du chemin de fer de Louviers.

Le 22 février 1877, est adoptée la création de la rue longeant la caserne des Ursulines (caserne Amey) et reliant la place à la rue Villaine. Les travaux sont acceptés le 19 juin 1878.

Un arrêté préfectoral du 5 novembre 1877, autorise l'ouverture de la rue Hédouin entre la rue des Murs-Saint-Louis et la place de la gare de Louviers. Un autre arrêté préfectoral

Digitized by Google

du 9 septembre 1878 autorise l'achat de terrain nécessaire à la création de cette partie de la rue. Les travaux ont dû commencer à la fin de l'année 1879, et la réception eut lieu le 28 juin 1882.

C'est un décret ministériel du 21 août 1880 qui attribue le nom de Buzot à la rue Hédouin.

Buzot (François-Léonard-Nicolas), né à Evreux en 1760, avocat, fut député du Tiers aux Etats généraux. Envoyé à la Convention par le département de l'Eure, il devint un des chefs du parti Girondin et vota la mort de Louis XVI, mais avec appel au peuple et sursis. Proscrit au 31 mai 1793, il vint en Normandie et fut un de ceux qui levèrent des troupes pour renverser la Convention. Après la défaite de Brécourt il se cacha à Quimper puis à Bordeaux. En juin 1794, on trouva près de cette dernière ville deux cadavres que l'on supposa être ceux de Buzot et de Pétion ; ils périrent de faim et furent dévorés par les loups.

En 1890 un cortège officiel partant de la préfecture alla au musée inaugurer une plaque commémorative en l'honneur de Léonard Buzot, dont l'éloge fut prononcé par M. Ducy, maire, et par M. Galtié, préfet de l'Eure.

Rue aux Cailloux. — Elle relie la rue Rohaux à la côte de la Madeleine.

Avenue de Cambolle. — D'après le *Bourgeois d'Evreux* « la grande route de Caen fut faite en 1745. A cet effet, l'ingénieur tira une ligne droite à partir de l'extrémité de la rue Saint-Taurin à travers les prairies jusqu'à la rue du Pont-du-Blin, qu'elle traverse et de là, elle passe à travers des jardins et vignes, etc. ».

La rue du Pont-du-Blin allait de la ferme de la Móinerie ou du Valême, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Taurin, au pont du Blin et se prolongeait au delà du pont qui est le pont Hérouard actuel. Dans un plan de 1578, on voit près du pont une maison qui porte le nom de Maison du Belin ; la rue du Pont-du-Belin était à cette époque le Grand Chemin royal.

Les prairies traversées par l'Avenue formaient ce que l'on appelait le Grand-Pré et appartenaient à l'abbaye de Saint-Taurin.

La rivière fut canalisée de chaque côté de l'Avenue. En 1824,

Digitized by Google

on plaça des bancs de pierre entre les ormes et en 1862, quand il fut décidé de construire l'asile d'aliénés, la route de Conches fut descendue au point où elle aboutit actuellement à l'Avenue. Avant elle passait au-dessus du « Châlet », elle forme maintenant ce que l'on nomme la vieille route de Conches (actuellement avenue du Château).

En 1839 et en 1841, il est question de remettre en état, dans le village de Cambolle, la route depuis le pont de Cambolle sous lequel passe le flottage, jusqu'au-dessus de la côte de Parville.

Chemin de la Cavée-Boudin. — C'est une voie très ancienne, on trouve ce nom dans des actes de 1571 et 1585. Elle fait communiquer la rue de Saint-Germain avec la forêt, en passant sous les ponts des lignes de chemin de fer.

Rue du Chantier. — Dans un acte de 1573, cette rue était le « chemin de Dreux conduisant à la Madeleine. »

C'est par l'arrêté municipal du 5 messidor an III, qu'elle prit le nom actuel.

Rue Charles-Corbeau, anciennement rue et place du Parvis-Notre-Dame. — C'est une très ancienne rue, un acte de 1644 en fait mention.

Avant la Révolution, la place de la Cathédrale ne communiquait pas avec l'Allée des Soupirs ; la rue du Chapitre ou de l'Aître-Notre-Dame, qui commençait au pont Notre-Dame, s'arrêtait à la rue du Vaupillon, rue parallèle à l'Allée des Soupirs.

Le 3 décembre 1790, la cathédrale allait devenir église paroissiale, une députation de la rue de Trianon (partie de la rue Saint-Louis) se présenta devant le Conseil général de la commune pour demander le percement de la rue du Chapitre, qui portait à ce moment le nom de rue du Doyenné, jusqu'à l'Allée des Soupirs.

Le Conseil général de la commune donna un avis favorable « pour permettre plus facilement la fréquentation de la cathédrale qui *va devenir paroisse,* et aussi parce que cela amènerait la suppression des cimetières » (la place de la Cathédrale était un cimetière).

Le Département, qui devait donner son avis, répondit le

Digitized by Google

11 mai 1792 qu'il lui faudrait les plans et devis d'une autre rue passant place du Château (place de l'Hôtel-de-Ville), et présentant les mêmes avantages.

Au mois d'août 1792, les habitants de la rue Trianon font une nouvelle demande pour l'ouverture de la rue et le 2 octobre, ils arrêtent le modèle d'une pétition au Département pour faire rapporter l'arrêté du 11 mai qui avait suspendu les travaux. La rue devait traverser l'Allée des Soupirs et s'appeler rue de la Constitution.

Il y avait autrefois un passage allant de la rue du Doyenné à l'Allée des Soupirs, pour les piétons, seuls, et qui était fermé la nuit.

Le 31 mai 1791, le Doyenné fut vendu à Germain-Antoine Gillain de Cernay, prêtre et à Roussel, juge, avec l'obligation de laisser une partie de terrain pour l'établissement d'une rue demandée par la municipalité.

Le 10 janvier 1793, les acquéreurs se plaignent de ce que le tracé de la rue nouvelle coupe leur terrain et le déprécie, et les oblige à se clore. Le Conseil général de la Commune répond qu'ils se cloront s'ils le jugent bon et que les travaux commenceront avec l'atelier de Charité.

Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 donne à la rue du Parvis le nom de « rue du Temple » et à la rue du Chapitre, le nom de « Constitution. » En juin 1794, la rue Notre-Dame sera la « rue Le Pelletier » et le 23 pluviôse an III (11 février 1795) il est question de lui rendre son ancien nom, ce qui est décidé par un arrêté municipal du 5 messidor an III.

Par le même arrêté, on donna le nom de « rue du Pont-Rouge » à la nouvelle rue allant de l'Allée des Soupirs à la rue Trianon; les travaux du pont ne devaient commencer qu'en 1797.

Un voisin, le sieur Largesse, ayant fait opposition, l'administration municipale, s'en référant à l'autorisation de l'administration centrale, décida que les travaux continueraient, quitte à payer une indemnité s'il y avait lieu; le ministre de l'Intérieur décida que le terrain pris serait payé.

Le même arrêté donne le nom de « rue du Pont-Notre-

Digitized by Google

Dame » à la rue partant de l'ancienne porte Notre-Dame pour finir à la Crosse et qui était appelée « rue du Temple. »

Au mois d'août 1818, on perça la rue du Pont-Rouge, qui conduit de ce Pont-Rouge à la rue Saint-Louis, continuation de la rue Notre-Dame. C'est vers cette époque que l'on consolida par des pierres de taille la base des tours de Notre-Dame.

C'est en 1827, au mois de mai, que l'on met en adjudication l'élargissement du pont Notre-Dame, et qu'on répare l'escalier du portail de la Cathédrale, face à la rue de l'Horloge.

En 1840, pour l'alignement de la place, on transforma une vieille maison appelée « maison canoniale de Sainte-Anne » située à l'angle de la place et de la rue de l'Horloge, et qui portait comme suspendue à son angle une tourelle en poivrière, appelée « La Tourelle du Bonhomme. » C'était, dit-on, un chef-d'œuvre d'architecture.

Les travaux de déblaiement et nivellement de la place furent commencés en 1844 et arrêtés à la fin de l'année. A propos de ces travaux, une discussion eut lieu entre la Ville et le Département, et le 18 août 1849, le Conseil d'État annulait une ordonnance du 29 août 1845 qui mettait à la charge de la Ville une somme relative au nivellement de la place, pour travaux ordonnés par l'administration départementale.

Un arrêté préfectoral du 6 septembre 1866, ratifiant un arrêté municipal du 17 août 1866, nomma « rue du Parvis-Notre-Dame » la rue de ce nom, à laquelle on ajoutait la rue du Pont-Rouge. La rue du Parvis allait donc du pont Notre-Dame à la rue Saint-Louis et mettait plus tard le centre de la ville en communication avec la gare dite « de Louviers », surtout après l'élargissement, en 1882, de la partie située entre la rue Saint-Louis et l'Allée des Soupirs.

L'élargissement de la partie entre le pont Notre-Dame et la Crosse, c'est-à-dire la rue du Pont-Notre-Dame, avait été autorisé par arrêté préfectoral du 24 février 1869.

Enfin le 31 août 1906, le Conseil municipal décida de

Digitized by Google

donner le nom de rue Charles-Corbeau à la voie publique reliant la rue Saint-Louis à la rue Chartraine.

Corbeau (Charles-Adrien), né à Evreux le 7 mars 1814, mort le 17 avril 1905, sous-directeur de l'Ecole Normale jusqu'en 1839 ; directeur d'une école de la Ville, 1839-1842 ; instituteur à Paris, Palais-Royal, 1842-1845 ; inspecteur des Ecoles primaires dans la Marne et l'Eure, 1845-1849 ; directeur d'une école professionnelle, 1849-1862 ; membre du Conseil général depuis 1877, et ancien adjoint de la ville. Etant adjoint au maire en août 1880, le maire, M. Lépouzé, étant révoqué, c'est lui qui reçut le maréchal de Mac-Mahon qui allait à Cherbourg ; son discours qui fit grand bruit à cette époque, lui valut plus tard la Légion d'honneur.

Rue Chartraine. — Elle doit son nom à ce qu'elle était et est encore la route de Chartres. Très ancienne, on retrouve son nom dans un acte de 1265 ; mais elle n'avait pas l'importance qu'elle a actuellement, bien qu'elle servît de passage aux transports de Paris à Caen par les rues Grande et de Saint-Taurin (rue Joséphine), la rue Victor-Hugo n'existant pas.

Elle ne se composait que d'une partie allant de la rue Grande ou rue du Bourg, à la porte de la Geôle, qui était en face le nº 31 actuel. La partie entre cette porte et la Crosse était la rue Saint-Denis. Elle s'est encore augmentée de ce qu'on appelait la rue Chartraine prolongée. Des actes de 1644, 1661, 1770, font mention de la rue Saint-Denis et dans un de 1606, on trouve le nom de « rue de la Prison. »

Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 change le nom de rue Saint-Denis pour celui de « rue de la Liberté » et un arrêté du maire, Dureau de la Buffardière, du 5 messidor an III, rend son ancien nom à la rue Chartraine en y englobant la rue Saint-Denis. Le 16 novembre 1800, on vendit les bâtiments de l'ancienne prison.

Le 6 janvier 1868, le Conseil municipal décidait que la rue Chartraine serait prolongée sur une largeur de 10 mètres jusqu'à la rue Neuve-Saint-Sauveur (rue David) ; elle devait donc traverser le quartier de cavalerie ; le projet fut abandonné en partie.

Un décret préfectoral du 12 février 1883 autorisa l'ouver-

Digitized by Google

ture de la rue Chartraine prolongée jusqu'à la rue aux Bouchers (rue Isambard). Ce prolongement exigeait la disparition de l'ancien hôtel de la Belle-Épine dont l'adjudication des travaux de démolition eut lieu le 19 avril 1883.

Avenue du Château. — Ce n'est que l'ancienne vieille route de Conches. Le 27 août 1908, les habitants de cette rue présentaient au Conseil municipal une pétition pour le changement de nom de leur rue. Ils prétendaient que leur correspondance allait s'égarer à Conches ; ils proposaient deux noms pour la nouvelle dénomination : Avenue des Acacias et Avenue du Château. C'est ce dernier qui fut adopté.

Rue du Commandant-Letellier, ancienne rue du boulevard de l'Est. — C'est le 28 février 1905 que le Conseil municipal décida de donner le nom du commandant Letellier à la rue du boulevard de l'Est.

Un décret du 26 septembre 1873 autorise la ville d'Évreux à accepter le legs Letellier conformément aux termes de son testament en date des 1er septembre 1862 et 10 novembre 1871, dont ci-dessous les clauses principales :

« M. Letellier, chef d'escadron retraité, a légué à la ville d'Évreux tout ce qu'il possédait, à la charge d'employer les revenus à faire entrer un certain nombre d'enfants dans les ouvroirs, de pourvoir à l'entretien et à l'habillement des enfants pauvres fréquentant les écoles de la ville et de leur fournir les livres et autres objets classiques... »

Route de Conches. — Une grande partie de la route de Conches date seulement de 1862, quand il fut question de construire l'asile. Auparavant, pour aller à Conches, on passait par l'avenue du Château, au-dessus du châlet.

Rue du Coq. — Cette rue doit être assez ancienne ; elle ne figure pas dans l'arrêté municipal du 5 messidor an III qui rend aux rues leur nom ancien changé à la fin de 1792. Elle figure dans un plan de la ville de 1745, bien qu'elle n'y soit pas nommée. Elle rentrait dans la catégorie des rues de la Basse-Ronde.

Boulevard de Chambaudoin. — Ce boulevard occupe la place de la rue ou ruelle de l'Espringalle qui allait de la rue

Digitized by Google

Ferrée (rue de la Harpe) à l'Allée des Soupirs en passant derrière l'hôtel de la Préfecture (Évêché, 1795).

Les Pringalles, en 1751, étaient le nom d'un terrain en côteau longeant le ruisseau du même nom et qui n'est autre que celui qui coule au bas du grand mur de soutènement du boulevard.

En janvier 1807, le préfet Rolland de Chambaudoin céda un bout du jardin de l'Évêché qu'il occupait et, à ses dépens, fit continuer l'Allée des Soupirs jusqu'à la rue de l'Espringalle. On appela ce bout d'allée « boulevard de Chambaudoin. »

Les travaux continuèrent en 1809 ; le préfet fit abaisser la rue de l'Espringalle pour la mettre à peu près au niveau de l'Allée des Soupirs, de sorte que les caves des maisons bordant la rue furent mises au niveau de la nouvelle rue. On en fit des cuisines ou des « chambres basses ».

Le 30 mai 1808, le maire avait pris un arrêté qui interdisait temporairement l'apport des terres « de Chambeaudoin pour les porter dans le chemin du Moulin-Vieux (avenue de Breteuil) afin de rehausser ce chemin qui n'était qu'un bourbier ».

A l'ouverture des travaux du boulevard, il y eut une cérémonie relatée de la manière suivante dans les registres de la Ville :

« Le 2 juin 1807, Rolland de Chambaudoin, préfet et Dureau de la Buffardière, maire, se sont transportés sur le boulevard de Chambaudoin à l'angle formé, au levant, par la partie faisant suite à l'Allée des Soupirs et au midi par le côté ci-devant appelé les Pringalles donnant sur le jardin de la Préfecture, pour y poser la première pierre d'une colonne portant sur deux faces du chapiteau le nom de « Boulevard de Chambaudoin 1807 » et sur les deux autres « 1807 ».

« Il a été scellé dans la base de la colonne une inscription en cuivre ainsi conçue :

« Monsieur Rolland de Chambaudoin, ex-conseiller au Parlement de Paris, en 1804 membre du Corps législatif pour le département du Loiret, préfet de l'Eure, a acheté de ses deniers ce terrain et l'a donné à la Ville pour faire une promenade.

Digitized by Google

« Le Maire d'Evreux, au nom des habitants, lui a donné le nom de « boulevard de Chambaudoin ».

« Napoléon Ier, Empereur et roi.
« Champigny, ministre de l'Intérieur.
« Rolland de Chambaudoin, préfet du département de l'Eure.
« Dureau de la Buffardière, maire d'Evreux, 1807. »

En 1823, la Ville achète deux maisons sur la rue Ferrée (de la Harpe), pour l'ouverture du boulevard sur cette rue.

Le 17 avril 1850, le Conseil municipal permet l'abattage de trois arbres à l'extrémité du boulevard pour permettre au sieur Chérel de bâtir une maison directement face au boulevard.

Le 22 mars 1853, le Conseil adopte la fermeture provisoire de la ruelle « dite de Chambeaudoin qui reliait l'Allée des Soupirs à la rue Saint-Louis » ; le préfet en ordonna la suppression par un arrêté du 30 mai 1861 et elle fut vendue à M. Modeste Leroy, ainsi qu'on l'a vu à propos des rues disparues.

En 1808, il avait déjà été question de la suppression de cette ruelle, mais le Conseil municipal avait décidé de la conserver « pour que les habitants puissent profiter du lavoir qui sera établi sous le pont communiquant de cette ruelle à la promenade ».

Rue du Dauphin. — La rue du Dauphin actuelle est formée de trois rues anciennes : 1° la rue du Dauphin allait de la place Sepmanville à la rue Féray ; 2° de la rue du Fossé ou des Fossés ou du Nouveau-Monde, allant de la rue Féray au pont sur l'Iton, appelé pont du Trou-Béchet ; 3° de la rue du Trou-Béchet allant du pont de ce nom à la rue Isambard (anciennement rue du Homme, puis rue aux Bouchers).

Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 donnait à la rue du Dauphin (ancienne) le nom de rue de l'Égalité.

Un autre arrêté municipal du 5 messidor an III donnait le nom de Trou-Béchet aux rues des Fossés et du Trou-Béchet, et rendait son nom à la rue du Dauphin.

En 1845, la rue du Dauphin n'allait qu'au pont du Trou-

Digitized by Google

Béchet, et un arrêté municipal du 11 mars 1848 lui donne le nom de rue de la République.

En 1821, le maire et le préfet firent abattre des maisons qui servaient de logement au portier du Tribunal civil et au corps de garde de la Garde Nationale, établis dans l'ancien couvent des Ursulines.

La rue du Trou-Béchet est mentionnée dans un acte de 1594, et la rue des Fossés, paroisse Saint-Léger, dans un acte de 1615.

Dans un autre acte du XVI^e^ siècle, on trouve une rue des Ursulines qui ne devait être que la partie de la rue du Dauphin longeant les bâtiments de la caserne Amey, la rue Féray n'existant pas.

D'un autre côté, dans les actes de procédure relatifs à l'autorisation donnée aux Ursulines de construire de nouveaux bâtiments pour remplacer ceux que lui prend la route de Rouen (rue Féray 1775), elles peuvent construire du côté de la rue « du Pellerin-au-Cornet, dite des Ursulines ».

Le 11 août 1669, le duc de Bouillon donne à M. de Mascaron, gouverneur d'Évreux, les terres « joignant les fossés de la Ville et de ses faubourgs », qui loua d'abord « une petite portion des fossés, joignant l'étang du moulin du Château et la Porte Peinte, la muraille de la ville et le cours d'eau qui passait sous le *pont du Pellérin*, moyennant un pain de sucre par an. »

Tout cela nous confirme que l'hôtel du Pellerin était situé près de la rivière au n° 2 de la rue actuelle. Quant à l'Hostellerie du Cornet, elle était sur l'emplacement de la maison faisant le coin de la rue Féray et de la rue du Dauphin, le n° 8.

En effet, le 25 pluviôse an V (13 février 1797) un sieur Vermande demande si l'alignement qui lui a été donné le 12 mai 1790, rue du Trou-Béchet, par le duc de Bouillon, alors compétent, est encore valable, ayant l'intention de construire une maison sur l'emplacement de « l'Auberge du Cornet. »

Un arrêté municipal du 17 août 1866, ratifié par un arrêté préfectoral du 6 septembre, donne le nom de « rue du

Digitized by Google

Dauphin » à la réunion de l'ancienne rue du Dauphin et de la rue du Trou-Béchet. Cette rue doit son nom à un hôtel qui y était situé.

Rue David, ancienne rue Neuve-Saint-Sauveur. — Elle est formée d'une partie ancienne, la côte de Saint-Michel, et de la partie plane longeant la caserne de cavalerie au Nord, relativement récente.

La première partie figure dans un acte de 1422 sous le nom de « chemin de la Haute-Côte qui mène au Neubourg » ; dans un acte de 1686, sous le nom de « Coste Saint-Michel, grand chemin de Basse-Normandie », et enfin dans deux actes de 1739 et 1757, sous le nom de « route de la côte Saint-Sauveur ».

Avant 1792, la rue, ou mieux, la partie de rue formant la rue David derrière la caserne actuelle, s'appelait rue des Carrières, puis rue de la Convention jusqu'à l'arrêté municipal du 5 messidor an III, qui donna le nom de « rue Neuve-Saint-Sauveur à la rue de la Convention ou rue Neuve, ou sans nom, précédemment nommée les Carrières, allant du pont dit de la Bove [1], en passant sur l'ancien terrain de Saint-Sauveur, jusqu'au haut de la côte Saint-Michel. »

L'administration départementale de l'Eure, dans sa séance du 16 pluviôse an V (14 février 1797), autorisa la ville à faire le plus tôt possible « la rue projetée dans les terrains acquis par les sieurs Clémendot et Chaumont, appartenant à l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur, le 16 thermidor dernier (3 août 1796) en exécution de la loi du 28 ventôse précédent (18 mars 1796), et ainsi qu'il était réservé sur l'acte de vente, qu'ils devaient le tolérer ».

Le 5 ventôse an V (23 février 1797) on signale l'ouverture d'une rue nouvelle que l'on appelle rue Neuve-Saint-Sauveur longeant la côte et le monastère de Saint-Sauveur ; mais ce n'est que vers 1810 que la rue fut réellement terminée du côté de la rue des Lombards. Le mont en face la caserne s'appelait mont *Sara*.

1. Le Pont de la Bove est le pont situé à la jonction des deux rues David et des Lombards.

Digitized by Google

Le 26 février 1904, on propose au Conseil municipal de donner le nom de David à la rue Neuve-Saint-Sauveur, et le 9 août la proposition est acceptée définitivement. Le 5 août 1910, le Conseil municipal, sur la demande du préfet, émet un avis favorable au classement de la rue David dans le réseau des chemins vicinaux ordinaires.

Le 15 septembre 1890, le maire donne communication du décret présidentiel qui permet d'accepter le legs David, fait par testament et codicilles olographes des 5 septembre 1886 et 8 août 1888, le testataire décédé le 22 août 1888.

Le legs de M. Auguste David, ancien notaire à Evreux, consiste en une rente de 3 p. 100 sur l'État de 6.000 francs, « à partager également entre quinze personnes de l'un et l'autre sexe, domiciliées dans les communes d'Evreux, d'Arnières, de Saint-Sébastien-de Morsent et ne pouvant subvenir à leurs besoins par suite de maladies ou blessures, de leur grand âge ou du nombre de leurs enfants ». Ces subventions durent trois ans, mais elles peuvent être prorogées pour une ou plusieurs années. Suivant la volonté du testataire la Commission chargée de la répartition du legs est composée : du Maire d'Evreux, du Président de la Société de Secours mutuel d'Evreux, du plus ancien membre du Bureau de bienfaisance d'Evreux, du Curé de la cathédrale et du Curé de Saint-Taurin.

Rue Delhomme. — Ce nom donné à cette rue doit avoir pour but d'honorer la mémoire de Théodore Delhomme, né à Rouen en janvier 1801. Admis à l'École Normale supérieure en 1819, il en sortit agrégé des lettres et fut nommé au Collège d'Évreux professeur de Seconde, puis ensuite en Rhétorique.

Principal en 1828, il donna sa démission de principal à la mort de son père en 1832. Appelé à une chaire au Collège de Rouen, il refusa, préférant rester à Évreux où il reprit par la suite sa chaire de Rhétorique. Décédé le 23 mai 1866.

Rue Désirée-Piedfer (ancienne rue du Jardin-l'Évêque). — Le 28 février 1905 le Conseil municipal décide que le nom de Désirée Piedfer sera donné à la rue « du Jardin-Lévêque » qui joignait le boulevard de ce nom à la rue Isambard.

La réception du pont eut lieu le 29 août 1893.

Digitized by Google

Le 10 mars 1890, M. le maire fait connaître au Conseil que par testament en date du 29 janvier 1889, reçu par Me Deherpe, notaire à Colombes, Mlle Désirée Piedfer, rentière, demeurant à Asnières, rue de l'Avenir, n° 37, et décédée le 26 novembre 1889, a légué à la Ville d'Évreux :

1° Une somme de 70.000 francs pour la fondation et l'entretien d'une crèche pour les enfants ; 2° Le produit de la vente de ses objets personnels et de son mobilier pour recevoir le même emploi ; 3° Une somme de 3.000 francs à employer en rente 3 p. 100 sur l'État français, pour les arrérages servir à l'entretien de sa tombe au cimetière du Père-Lachaise.

Le Conseil accepte le legs et le Ministre ratifie l'acceptation le 22 mai 1892.

Rue du Docteur-Guindey (précédemment rue Désormeaux). — Au mois d'août 1836 les acquéreurs des biens de la famille Désormeaux demandent que le Conseil municipal prenne la charge de créer une rue dans ces terrains.

Le 16 août le Conseil adopte la proposition concernant « l'offre du passage Désormeaux » mais à la condition que l'alignement fixé par le plan qui a servi de base à la vente de la propriété soit conservé.

Le 8 décembre 1899 le Conseil municipal décide de donner le nom de « rue du Docteur-Guindey » à la rue Désormeaux.

M. Désormeaux était un fabricant de velours. Il avait des procédés de teinture que lui seul connaissait ; il avait aussi acclimaté la garance dans une de ses propriétés. Il fut aussi un fabricant de coutil.

M. le Dr Guindey, fils de l'ancien principal du Collège d'Evreux, né le 16 janvier 1834 à Langres (Côte-d'Or) et décédé le 14 octobre 1898, fut maire d'Evreux du 17 mai 1896 à son décès. Il était aussi conseiller général, sénateur de l'Eure et chirurgien en chef de l'hôpital.

Rue du Docteur-Le-Thière. — Rue nouvelle, aboutissant rue Victor-Hugo et rue de l'Ardèche.

M. le Dr Joachim-Guillon Le Thière est né à Rome, villa Médicis, en 1816 et décédé à Paris le 28 janvier 1889.

Digitized by Google

Il était fils d'Alexandre Le Thière, marin distingué, et petit-fils de Guillaume Le Thière qui fut, en 1807, directeur de l'Académie de peinture à Rome, puis membre de l'Institut et enfin directeur du musée du Louvre et créé baron par l'Empereur. Ce Guillaume Le Thière était le troisième fils d'un créole nommé Guillon qui, ne voulant pas accepter la direction que son père lui imposait, quitta la maison paternelle pour suivre la vocation artistique qui l'appelait.

Il prit le nom de Le Thière qui rappelait sa situation vis-à-vis de sa famille, et c'est sous ce nom qu'il fut créé baron. M. le Dr Joachim Le Thière fut un médecin homéopathe distingué qui passa sa vie à soigner les pauvres. Voici, du reste, ce qu'en pense le journal *Le Siècle* du 5 mars 1864 : « Un médecin homéopathe distingué, M. le Dr le Thière, prodigue, depuis quinze ans, avec une infatigable activité et le plus louable désintéressement, des soins aux malades les plus pauvres. »

Pendant la guerre de 1870, il eut une conduite admirable. Il créa à ses frais une ambulance avenue d'Iéna, 53, et, non seulement soignait les malades et les blessés, mais il allait les chercher aux avant-postes sous les balles et les obus.

Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur le 4 février 1878.

En 1856 il s'était marié au château de Bérou, avec Mlle Clémence Laurent, femme d'élite ayant un rare talent de peinture et un goût des plus délicats pour la musique.

Rue Dubais. — L'emplacement de cette rue fut donné à la Ville ainsi qu'il résulte de la décision suivante prise par le Conseil municipal le 15 mai 1833 :

« Des remerciements sont votés à la famille Dubais pour la cession gratuite qu'elle fait à la Ville du terrain sur lequel la rue prenant naissance dans celle de la Préfecture et finissant à celle des « Murs-Saint-Jean » sera ouverte avec une largeur de 7m,15 sur 170m,88 de long. Un pont neuf sera construit sur la rivière du Moulin vieux et la Ville en prendra la moitié à sa charge. »

Le 14 novembre 1833, le Conseil arrête à l'unanimité que la nouvelle rue portera à l'avenir et de ce jour le nom de M. Dubais qui ne laisse d'ailleurs que d'honorables souvenirs. M. Dubays était fabricant de draps, façon Elbeuf et Louviers.

Rue du Duc-de-Bouillon. — Cette rue occupe l'emplacement de l'ancienne rue de la Halle qui fut considérablement élar-

Digitized by Google

gie. C'est le 4 juin 1869 que le Conseil municipal décida de lui donner ce nom, en souvenir du don que le duc de Bouillon avait fait de la Halle à la Ville.

Rue Dulong. — Cette rue est située sur l'emplacement de l'ancienne rue du « boulevard Saint-Jean » ; mais élargie par autorisation préfectorale du 21 septembre 1861. Ce n'est qu'en 1881, par décret ministériel du 24 août, qu'elle prit le nom de Dulong.

Dulong (François-Charles), avocat et député de l'Eure en 1833, membre de l'opposition, né à Pacy-sur-Eure le 14 juin 1792, périt le 29 janvier 1834 à la suite d'un duel avec le général Bugeaud, duel provoqué par une discussion à la Chambre des Députés relativement à la captivité de la duchesse de Berry dont le général était le gardien comme commandant le fort de Blaye. La querelle aurait pu s'arranger sans les partisans de la cour.

Armand Carrel, dans le discours qu'il prononça sur sa tombe, dit : « La terre est désolée quand un homme à la fleur de l'âge plein de sentiments bienveillants et de talents utiles, est retranché du nombre des vivants par la balle dont un malheureux point d'honneur s'est armé. »

Le père de Dulong était un ancien procureur du roi de la maîtrise des Eaux et Forêts de Pacy, Ezy et Nonancourt.

Rue du Meilet. — Le 27 septembre 1823 le Conseil délibère sur la suppression de la rue de l'Emplumé et son remplacement par une autre rue plus large et plus commode, longeant les jardins de la nouvelle préfecture et venant aboutir rue aux Febvres (rue Grande) proche le pont Saint-Thomas.

Le 4 novembre 1830 le Conseil municipal arrête : « La rue déjà ouverte en partie sur l'emplacement des terrains (parc de la préfecture), dépendant de l'ancien hospice d'Évreux et qui doit être percée définitivement pour communiquer de la rue de la Préfecture à la rue aux Febvres, prendra le nom de M. du Meilet en témoignage public de l'estime et de l'affection que lui ont inspiré son noble caractère et surtout sa conduite ferme et loyale en temps que député pendant les événements qui ont changé la face de la France et l'ont rendue à la liberté. »

Le 3 avril 1834, le maire demande l'autorisation d'établir

Digitized by Google

un pont dans la nouvelle rue allant de la rue de la Préfecture au boulevard Saint-Jean (Victor-Hugo).

Le 22 novembre 1858 le Conseil municipal autorise le Maire à faire les acquisitions nécessaires dans les jardins du Grand-Cerf pour le prolongement de la rue du Meilet jusqu'à l'Iton (moulin de la Planche). Ce n'est qu'en 1862 que la rue fut terminée.

Le 17 août 1866 le Conseil municipal prit un nouvel arrêté, ratifié par le préfet le 6 septembre, pour nommer « rue du Meilet » la rue allant de la rue aux Febvres (rue Grande) à la rue Victor-Hugo actuelle. Dans le plan général d'alignement de 1834, il avait été question de prolonger la rue du Meilet du rond point à la rue du Pont-Saint. On sait qu'à la rencontre de la rue du Meilet et de la rue Victor-Hugo il avait été question de faire un rond point destiné à être le centre des « boulevards des Murs-Saint-Jean et Chambeaudoin ».

Alexandre-Antoine du Meilet, né à Evreux le 1er octobre 1772, fut député de l'Eure en 1817, en 1830 et 1832 et nommé questeur en 1831. Maire le 11 février 1816, il fut révoqué le 4 octobre 1820 et nommé maire de nouveau le 1er septembre 1830. Il mourut en 1833.

Un décret du 19 janvier 1880 autorise le Maire à accepter au nom des pauvres un legs d'une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs donné par Mme Louise-Gabrielle du Meilet, veuve de M. Pierre-Nicolas L'Hôpital, pour le soulagement des pauvres à domicile.

Rue de l'Échiquier. — Située dans la Cité, cette rue doit être très ancienne. On la trouve mentionnée dans des actes de 1570 et 1574 sous le nom de « ruelle du grenier à sel, dite aussi rue de l'Échiquier »[1].

1. Le grenier à sel était dans cette rue en face de l'église Saint-Nicolas tenant à la chapelle de Sainte-Thérèse et y resta jusqu'à l'époque où il fut transféré dans la maison qui occupait l'emplacement du Rocher de Cancale.

On sait que l'Echiqier était une Assemblée de Hauts-Justiciers de Normandie. L'*échiquier* fut créé par le duc Raoul au commencement du xe siècle, puis, comme ce tribunal n'était que temporaire, Louis XII, en 1499, le rendit perpétuel en l'érigeant en Parlement, Cour souveraine pour rendre la justice.

Digitized by Google

Les bâtiments du Grand-Échiquier d'où la rue tire son nom se trouvaient dans cette rue à peu près au milieu, en face de l'église Saint-Nicolas située dans la rue Saint-Nicolas actuelle.

Cette rue, qui s'appelait aussi rue du Sel, reprit son nom par l'arrêté municipal du 5 messidor an III.

Rue de l'École-Normale. — C'est une rue relativement récente qui ne figure pas au plan de la Ville de 1745. La seule chose que nous connaissions se rapportant à cette rue est la décision du Conseil municipal du 5 novembre 1847 de vendre « le terrain de la ruelle qui relie la rue Damilleville (de l'École-Normale) et la rue du Jardin-Botanique ».

Dans les annonces du *Courrier de l'Eure*, 10 juillet 1841, on trouve l'indication des rues de Beaulieu et Damilleville, quartier de Pannette.

Damilleville était un propriétaire de terrain situé sur cette rue et qui lui donna son nom.

Rue Édouard-Ferray. — C'est un arrêté municipal du 28 février 1905 qui donna le nom d'Édouard Ferray à la rue Saint-Amand. Un autre arrêté municipal du 17 août 1866 avait réuni sous le nom de rue Saint-Amand, l'ancienne rue Saint-Amand longeant la caserne, et la rue de Crosne allant de la rue du Dauphin à la place du Grand-Carrefour.

Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 donna à la rue de Crosne le nom de rue de la Fédération.

L'arrêté municipal du 5 messidor an III décidait aussi que la rue Saint-Amand serait formée des rues de Crosne et de la Grande rue du Homme en allant de la place du Grand-Carrefour à la place Bonaparte (Dupont-de-l'Eure).

La grande rue du Homme allait de la rue du Dauphin au pont Canet, longeant les Ursulines ; elle formait ce que l'on appela plus tard la rue Saint-Amand. Le nom de « de Crosne » est celui de Louis Thiroux de Crosne, intendant de Rouen de 1768 à 1785. C'est lui qui traça la route de Rouen vers 1775, et c'est à ce moment que l'on perça la rue à laquelle on donna son nom. Antérieurement la Place du Grand-Carrefour ne communiquait pas directement avec la place Saint-Léger.

Digitized by Google

Ferray (Edouard), né à Evreux le 20 juillet 1845, pharmacien de 1re classe, ex-interne des hôpitaux, maire de la ville, du 18 février 1899 à son décès, président du Conseil d'arrondissement, président du Tribunal de commerce et de la Chambre de commerce, décédé le 11 décembre 1904.

Masson de Saint-Amand, né à Paris le 7 septembre 1756 d'une famille de magistrats et de financiers. En 1783 il acheta une charge de Maître des Requêtes de l'Hôtel du roi ; il n'émigra pas et on lui en garda rancune. Nommé préfet de l'Eure, le 10 mars 1800 et installé le 28, il fut remplacé au mois d'août par le baron Savoye-Rollin.

Boulevard de l'Étoile. — Situé dans la « Cité de l'Étoile », il va du boulevard Gambetta au chemin de la Cavée Boudin. C'est actuellement une déviation du chemin de Damville.

Avant la création du chemin de fer jusqu'au moment de la modification de la ligne, le chemin de Damville était la continuation du boulevard de la Buffardière et longeait la forêt pour arriver sur le territoire de la Madeleine.

C'est dans sa séance du 10 mars 1890 que le Conseil décida de donner le nom de Boulevard de l'Étoile à cette voie classée depuis peu. Le nom fut tiré d'une agglomération de logements variés que l'on appelait « Cité de l'Étoile ».

Rue du Faubourg Saint-Léger. — C'est la continuation de la rue Saint-Léger et aussi de la route de Rouen qui primitivement passait dans les prairies situées en contre-bas de la route. Il reste une partie de cette ancienne voie entre le couvent des Carmélites et le moulin de Gravigny.

La création de la route d'Évreux à Rouen fut un bien pour les Sœurs de Caër qui étaient installées rue du Rabais et qui demandaient vainement l'autorisation de s'établir dans la ville. La nouvelle route divisait leur propriété et lui enlevait une grande partie de sa valeur, sans compter l'impossibilité d'utiliser la partie détachée à l'établissement de la communauté. C'est ce que les sœurs firent valoir et elles obtinrent enfin gain de cause en 1759. C'est à ce moment qu'elles achetèrent quelques masures au coin de la place appelée maintenant Dupont-de-l'Eure et de la rue du Moulin-l'Abbesse pour y bâtir en 1781 le collège de jeunes filles actuel.

Boulevard Gambetta. — Le 22 juin 1885 le Conseil muni-

Digitized by Google

cipal accepte les propositions de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest qui construira un boulevard faisant communiquer la place de la gare avec le boulevard de la Buffardière et en fera don à la Ville, ainsi que de la place de la gare *y faisant suite* jusqu'à la route 154.

Par un arrêté municipal du 10 mars 1890, ratifié par l'arrêté préfectoral du 25, on le nomma « boulevard de l'Ouest ». Enfin le 28 février 1905 le Conseil décide de l'appeler dorénavant « boulevard Gambetta ».

Rue de la Glacière. — C'est par arrêté municipal du 26 février 1904, ratifié par l'arrêté préfectoral du 15 mars, que la « Ruelle aux Loups » fut appelée « rue de la Glacière ».

Dans un acte de 1757 on trouve le nom de « Triège de la Ruelle aux Loups ».

La rue de la Glacière n'est qu'une petite partie de la ruelle aux Loups. Avant la construction du remblai du chemin de fer, cette ruelle, après s'être continuée vers le midi, tournait brusquement à l'ouest pour rejoindre le chemin de Damville à l'endroit où venait aboutir aussi la rue des Rosiers. Celle-ci prenait naissance au-dessus du Jardin Botanique et allait presque parallèllement à la rue de Pannette.

Rue Grande. — Elle fut appelée longtemps indistinctement rue Grande ou rue du Bourg; ce dernier nom lui venait de ce qu'elle traversait presque dans toute sa longueur le Bourg ou seconde enceinte fortifiée de la Ville.

Dans un acte de 1615 on l'appelle « rue du Post-Ferré ou dite la grande rue »; dans un acte de 1618, on l'appelle Grande rue du Carrefour et dans deux actes de 1644 et 1740, Grande-Rue.

Elle allait du Post-Ferré situé au coin de la rue de l'Horloge à la porte aux Febvres[1]. Dans un acte de 1218 il est fait mention d'un forgeron, Alex. Pélissier, habitant la rue aux Febvres.

En février 1858 les habitants de la rue Grande et des rues

1. Le mot Febvres ou Fèvres dérive du mot latin faber, fabre, fèbre, fèvre. Il désigne des ouvriers en métal, maréchaux, forgerons. Il entre même dans le mot orfèvre, La rue aux Fèvres était le quartier des forgerons.

Digitized by Google

voisines envoyèrent une pétition au Conseil municipal demandant la démolition des bâtiments de la halle aux grains.

Un arrêté municipal du 17 août 1866, ratifié par l'arrêté préfectoral du 6 septembre 1866, décide que la rue Grande sera formée de la rue Grande actuelle et de la rue aux Febvres. On sait que cette dernière allait de la rue Joséphine à la porte aux Febvres ou au pont sur le ruisseau Juré vers les nos 21 et 23 de la rue actuelle.

En 1441, au moment de la reprise de la ville sur les Anglais, la rue Grande fut le théâtre d'un combat acharné où les Anglais furent vigoureusement repoussés malgré la barricade qu'ils avaient élevée dans cette rue, près des Halles.

Voici un épisode assez curieux qui donne une idée des mœurs de l'époque. Le lundi 29 mai 1651, le lendemain de la Pentecôte, devait avoir lieu la procession de Saint-Sébastien. L'abbaye de Saint-Taurin voulut y prendre part, à la condition que ses représentants occuperaient le rang qui leur était dû, c'est-à-dire immédiatement après le Chapitre, avant les curés de la Ville.

Suivant l'ancienne coutume, les moines devaient se rendre à la Cathédrale pour se joindre à la procession. Le Chapitre avait, croyait-on, donné satisfaction aux moines, quand ceux-ci furent prévenus, le matin, que la procession était en marche. Ils allèrent rapidement au-devant et la rencontrèrent près des halles, rue Grande. Là ils voulurent prendre leur rang, mais les curés s'y opposèrent et une discussion s'ensuivit, si fort animée que la procession s'arrêta. C'était le curé de Saint-Pierre qui parlait au nom de ses collègues. Quatre porteurs des reliques de l'abbaye, menacés par les curés, ne se présentèrent pas pour la procession.

Le doyen donna gain de cause aux moines malgré les objections des curés qui prétendaient s'autoriser d'une règle de préséance établie en 1645.

On raconte aussi qu'à l'époque de la Révolution, l'envoyé de Paris chargé de la destruction des emblèmes religieux, étant occupé à abattre la « Procession de la Charité » sculptée au-dessus de la porte de l'Hôtel-Dieu (rue Grande), aperçut en se retournant, au-dessus d'une porte en face, l'enseigne des

Digitized by Google

Quatre fils Aimon, montés sur le même cheval et empanachés. Il allait détruire l'enseigne parce que les panaches lui semblaient des fleurs de lys. Les voisins eurent peine à lui faire comprendre que les fleurs de lys n'étaient que des plumes.

Le bas-relief des Quatre fils Aimon qui est encore au-dessus de la porte du n° 50 n'est qu'un moulage de l'ancien, qui est en la possession de M. Hérissay, ancien juge au Tribunal civil. La maison est de style renaissance.

Il existait, il y a quelque dix ans, une ancienne maison, n° 78, dont la façade avait sa charpente toute sculptée dans le style gothique de la fin du xv^e^ siècle. Un incendie l'a détruite.

Rue de la Harpe. — C'est une rue très ancienne qui doit son existence à sa situation ; elle est le point de départ des routes qui mettent Evreux en communication avec Paris, Dreux, Nonancourt, Saint-André, etc. On trouve son nom dans un acte de 1440, « rue Féré paroisse de Saint-Aquilin » ; elle est appelée Ferrée dans un acte de 1610, Férey en 1614, « rue tendant à la Madeleine » ; rue de la Planche dite du Grand-Cerf en 1779[1].

Par un arrêté municipal du 5 messidor an III on donna le nom de rue de la Harpe à la rue allant de la Crosse au pont de la Planche, comprenant ainsi une partie de l'ancienne rue de la Harpe ou rue de la Planche et de la rue de l'Ecole-Centrale. Le même arrêté donna le nom de rue Ferrée à la partie allant du pont de la Planche au bas de la côte de la Madeleine.

Dans la séance du Conseil municipal du 27 brumaire an VII (17 novembre 1798), il est donné lecture de l'arrêté de l'administration centrale de l'Eure du 23 de ce mois portant que, sur l'avis du Jury central de l'Instruction publique en date du 7, qui demande une plaque sur une des portes de l'Ecole centrale[2] qui fasse connaître la destination et substitution

1. Le 23 avril 1668, un drame se déroulait dans la rue Ferrée, à l'hôtel de la Magdelaine qui était situé dans la partie de la rue où aboutit actuellement la rue Victor-Hugo. Des canonniers anglais tentèrent d'assassiner Edouard Hyde, comte de Clarendon, grand chancelier d'Angleterre.

2. Devenue le Lycée.

Digitized by Google

des noms de rues avoisinantes, l'administration centrale arrête :

« La rue qui commence à la sortie de celle du Département (rue de la Préfecture) et qui aboutit à la grande route de Chartres (rue du Lycée), portera le nom d'Ecole Centrale ».

Le 9 mai 1834 le Conseil décide « qu'il s'efforcera, selon ses moyens, de donner satisfaction au Préfet à propos du redressement des rues de Paris, de la Harpe, et Ferrée, dépendant de la traversée de Paris à Cherbourg ».

Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la rue Victor-Hugo n'existait pas.

En 1845 les rues de la Planche et Ferrée reprennent leurs noms; la rue Ferrée s'appelait aussi « rue du Cheval-blanc ». Enfin un arrêté municipal du 17 août 1866, ratifié par un arrêté préfectoral du 6 septembre, décide que la « rue de la Harpe » sera formée de l'ancienne rue de la Harpe et de la rue Ferrée[1].

Chemin d'Harrouard. — Dans un acte de 1206 on trouve le nom de Raoul du Pont Héroard. En 1489 le « moulin Hérouard ou moulin des povres » appartenait à l'Hôtel-Dieu; il y a présomption qu'il existait bien avant cette époque.

Près du pont se trouvait une maison appelée « du Belin ».

Rue de l'Horloge. — La plus ancienne pièce relative à cette rue est de 1408, elle relate « qu'on établit une boucherie et une poissonnerie au pied de la Tour de l'Horloge que l'on voulait élever ». Avant la Révolution, la rue de l'Horloge allait du Carrefour à l'Horloge (le pont en cet endroit s'appelait pont Robert-Bende), et la rue Lecomte allait de l'Horloge au cimetière de la Cathédrale.

En 1792 par arrêté municipal du 12 octobre, on donna le nom de rue de la République à la rue Lecomte.

L'arrêté municipal du 5 messidor an III décida « que l'on appellerait rue de la Grosse-Horloge les rues de l'Horloge et de la République, anciennement rues de la Grosse-Horloge et Lecomte ».

1. Dans le dictionnaire de La Curne de Sainte Palaye, on trouve : chemin ferreiz, chemin *empierré*. La rue Ferrée était donc une rue pavée.

Digitized by Google

Le 8 juin 1844 on prévient le Conseil municipal qu'il y avait à vendre deux maisons attenant à la Tour, et le 26 août le maire fut autorisé à acquérir l'auberge du Coq chantant, l'une de ces maisons. Au mois d'avril 1847 la ville acheta cet immeuble pour dégager la Tour et agrandir le marché de la poissonnerie.

Au mois d'août 1850, les habitants voisins de la Tour demandent la fermeture de la petite rue qui allait de la poissonnerie à la rue Grande, les jours où il n'y aura pas de marché au poisson.

La boucherie était installée dans le passage allant de la Tour à la rue Grande.

En 1865 il est question du redressement de la rue de l'Horloge.

Le dimanche 31 janvier 1904, la Société libre de l'Eure a inauguré au n° 12 de la rue de l'Horloge une plaque commémorative en l'honneur du bailli de Chambray (Jacques-François), né en ce lieu le 15 mars 1687 et décédé à Malte le 8 avril 1756. Il était vice-amiral de l'ordre de Malte.

Rue Isambard, anciennement rue aux Bouchers, rue du Homme. — Dans un acte de 1252 il est fait mention de la rue du Homme ; ce nom vient peut-être d'une famille du Homme ; en 1280 il existait un prêtre du nom de Guillaume du Homme.

Dans un acte de 1575 on trouve aussi le nom de rue de Home, et en 1578 le nom de rue aux Bouchers.

On sait qu'un ruisseau, le ruisseau Juré, passait au milieu de la rue, ce qui explique sa largeur actuelle qui est formée de la largeur du fossé, augmentée des deux rues, une de chaque côté. En mars 1804, on planta des peupliers sur les bords du ruisseau et craignant, peut-être avec raison, qu'ils ne soient pas respectés, on rendit les habitants riverains responsables des dégâts qui seraient commis. A la fin de l'année 1809 la Mairie fit rétrécir le fossé et invita les habitants à faire un talus et un mur d'appui en face de leur maison. En 1811 la Mairie ordonna aux riverains de curer le ruisseau. Il y eut des démêlés avec les habitants qui prétendaient que la rivière ne leur appartenait pas.

En septembre 1812 on établit sur le fossé, en face de la

Digitized by Google

rue de Pahaha et de la rue aux Juifs (rue des Lombards) un pont pour remplacer la passerelle qui y existait avant pour les piétons; les voitures et les animaux passaient dans un gué.

Le ruisseau Juré qui longeait la rue Isambard partageait le territoire du comté d'Evreux au Sud, de celui de l'Evêque qui était au Nord.

Les peupliers furent abattus en 1863.

Le 27 novembre 1890 les habitants de la rue aux Bouchers envoyèrent au Conseil municipal une pétition pour que le nom de M. Lépouzé fût donné à la rue. C'était sous son administration que le ruisseau infect avait été comblé; le 4 mai 1891 le Conseil refuse.

Le 9 avril 1904 sur une nouvelle demande des habitants, le Conseil décide de l'appeler rue Isambard.

Louis-Edouard Isambard, né à Pacy-sur-Eure le 8 mars 1845, docteur en médecine, était pendant la guerre de 1870, médecin aide-major au 1er bataillon des mobiles de l'Eure; membre du Conseil général de l'Eure, et député de la 1re circonscription d'Evreux en 1890, il fut réélu jusqu'à sa mort, survenue le 19 juillet 1904 à Pacy.

Rue du Jardin-Botanique. — L'arrêté municipal du 5 messidor an III donna le nom de « ruelle des Jardins » à la ruelle descendant de la rue de Pannette à l'abreuvoir de la Planche.

Boulevard du Jardin-l'Évêque. — Dans un acte de 1571 on trouve le « Triège des Châteliers, côté du Jardin-Lévêque », et en 1573, « le Jardin-Lévêque ». En 1751 sur un plan de la ville, il est inscrit sous le nom de chemin du Jardin-Lévêque ou de la Bove, tout au moins pour la partie touchant au pont du même nom.

Suivant la délibération du Conseil général du département du 7 décembre 1790 en exécution des décrets de l'Assemblée Nationale, sanctionnés par le roi, « le 1er mars 1792 on vendit au sieur Langlois pour 234 livres, 19 sols, 2 deniers une partie, 30 perches environ, du Jardin-Lévêque situé sur la ci-devant paroisse Saint-Léger, ayant appartenu au ci-devant chapitre d'Evreux, sur lequel est édifié un petit bâti-

Digitized by Google

ment à usage de serre qu'actuellement fait valoir le sieur Chédeville ci-devant chanoine ». Le 17 mars on vendit une autre partie au sieur Delahaye avec la réserve d'un chemin à prendre sur ce terrain pour desservir les propriétés voisines. Un long procès où intervint le ministre des Finances eut lieu à propos de cette réserve.

Le 26 germinal an II (15 avril 1794), le citoyen Jacques Coiplet, jardinier, demeurant rue de la Fédération, faubourg des sans-culottes, demande l'alignement sur la ruelle du Jardin-Lévêque.

Un arrêté municipal du 23 juin 1795 spécifie que le nom de « Jardin-Lévêque » sera donné à la rue qui va du Rabais au lieu connu sous le nom de « Jardin-Lévêque ».

En janvier 1818 on planta deux rangées de tilleuls « au Jardin-Lévêque pour former une promenade »[1]. Le 24 août 1883 le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à une demande d'ouverture d'une rue pour le prolongement du boulevard du Jardin-l'Évêque vers la rue Neuve-Saint-Sauveur (rue David).

Le 11 septembre 1903 le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'abandonner le projet du prolongement du boulevard du Jardin-l'Évêque et le 24 juin il décide de l'exécuter.

Ruelle des Jardins-du-Rabais. — Elle prend naissance au boulevard du Jardin-l'Évêque pour rejoindre la rue du Rabais qui, continuée par la route, va à Saint-Michel.

Rue Jean-Gilles. — Cette rue séparait jadis les paroisses de Saint-Thomas et de Saint-Pierre en allant du pont Jean-Gilles sur le ruisseau des Tanneurs à la rue aux Bouchers. C'est une rue très ancienne.

Rue Joséphine, anciennement rue Saint-Taurin. — Un acte de 1211 fait mention de la rue Saint-Taurin ainsi que d'autres actes de 1249, de 1269, de 1574; un de 1664 parle de la rue Saint-Gilles et un de 1766, de la rue du Calvaire.

1. Cette promenade commençait à peu près à la naissance de la rue Désirée-Piedfer pour finir à mi-chemin du Rabais.

La partie de la côte Saint-Michel située entre la rue du Faubourg-Saint-Léger et le chemin de Saint-Michel était ce qu'on appelait la « Montagne du Jardin-l'Évêque ».

Digitized by Google

On sait que les étrangers de passage dans une ville payaient une taxe perçue par un entrepreneur. La rue Saint-Taurin ayant été pavée, tous ceux qui n'habitaient pas la ville devaient payer un droit de pavage pour y circuler avec des animaux; or, en 1513 il y eut procès entre le fermier des droits et le meunier d'Hérouard. Ce dernier refusait de payer les droits comme habitant la ville; le fermier prétendait, au contraire, que le moulin n'était pas dans la ville. Le meunier, soutenu par le prieur de l'Hôtel-Dieu à qui appartenait le moulin, consentit à un accord adoucissant la redevance.

La place située devant le palais de Justice s'appelait place du Calvaire; elle tirait son nom d'un grand calvaire, avec un christ de grandeur naturelle, appliqué contre le mur de la maison qui fait le coin de la rue Joséphine et de la rue des Cordeliers (rue de la Préfecture). Il fut abattu le dimanche 27 octobre 1793 par le fameux Thibault, commissaire envoyé de Paris pour cette triste besogne.

En 1780 il y avait trois grandes foires à Evreux, la première, celle de Saint-Taurin, pour les bestiaux, se tenait dans une prairie de l'Abbaye, près de l'Abbatiale, et pour les marchandises dans la rue Saint-Taurin (rue Joséphine); la seconde se tenait dans le faubourg Saint-Léger le mardi de la Pentecôte, et la troisième sur une place dépendant de la Léproserie de Saint-Nicolas.

Il existait déjà en 1298 un marché aux bestiaux lorsque Philippe le Bel donna le comté d'Evreux à son frère Louis.

Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 donna le nom de rue de l'Union à la rue Saint-Taurin, et par un autre arrêté municipal du 5 messidor an III la rue Saint-Taurin reprit son nom, elle allait de la rue de l'Emplumé (rue Neuve-de-la-Préfecture) à la « Barrière de Caen » (pont du Bois-Jollet).

Le 13 août 1797 on fit la réouverture de la fête et foire de Saint-Taurin qui durait huit jours, sur la place et la rue Saint-Taurin. Le 12 juin 1803, jour de la Fête-Dieu, on fit un reposoir dans la cour de l'hôpital, un au calvaire de la rue Saint-Taurin et enfin un dans la rue Saint-Taurin « en face l'ancienne école des sœurs de Caër (sœurs de la Providence).

Digitized by Google

Le même jour on replaça la vierge au carrefour Saint-Thomas ».

Le 30 mars 1810, le lendemain de l'arrivée à Evreux de l'impératrice Joséphine, le maire d'Evreux fit changer les noms de la rue du Département (rue de la Préfecture) qui fut appelée rue de l'Impératrice, et de la rue Saint-Taurin qu'on appela rue Joséphine.

Le 27 avril 1848 on planta un arbre de la liberté rue Joséphine.

Le 11 juillet 1871 le Conseil autorise le maire à faire l'acquisition de l'hôtel du Milan pour l'élargissement de la rue Joséphine. On sait que l'hôtel du Milan occupait le coin de cette rue et de la rue de l'Emplumé (rue Neuve-de-la-Préfecture).

Boulevard Jules-Janin. — C'est en 1874 que fut établie complètement la « rue de la Gare de Louviers », qui conduit à la gare dite de Louviers, continuation de la rue Charles-Corbeau.

Le 12 octobre 1877 un membre du Conseil municipal expose que « M. J. Janin repose dans le cimetière d'Evreux et qu'en donnant à la rue de la Gare de Louviers le nom de boulevard Jules-Janin, la ville manifesterait publiquement sa reconnaissance envers Mme J. Janin qui a tenu, pour satisfaire au désir de ses parents, à laisser à la Ville d'Evreux un témoignage utile et durable de sa libéralité ». Le Conseil adopte la proposition et un décret du Président de la République, du 15 novembre 1877, approuve l'arrêté du maire du 15 octobre 1877.

Les arbres du boulevard furent plantés la même année 1877.

Au moment de la construction de la gare de Louviers, près du boulevard, on trouva un four de verrier.

Mme Jules Janin, née Adélaïde-Françoise Huet, par testament olographe du 9 septembre 1874, légua à la ville d'Evreux :

1° Le buste de M. le président Huet, son père, pour être placé dans une salle de l'Hôtel de Ville.

2° Une somme de 300.000 francs pour établir une distribution d'eau dans tous les quartiers de la ville avec bornes-fontaines, fontaine monumentale sur une place de la ville avec une inscription destinée à rappeler les noms des donateurs, celui de son père, conseiller général, maire, et le nom de son mari, membre de l'Académie française.

Digitized by Google

Janin (Jules-Gabriel) était né le 4 décembre 1804 à Saint-Etienne, il fit de sérieuses études aux collèges de Lyon et Louis-le-Grand. Il commença à se faire remarquer comme rédacteur du *Figaro* en 1825 ; mais c'est surtout dans le *Journal des Débats* que J. Janin se révéla hors de pair. Il écrivit dans la *Revue de Paris*, la *Revue des Deux Mondes* et dans une quantité d'autres publications, sans compter ses nombreux ouvrages.

Chemin de la Justice. — Ancienne route de Paris passant par Nétreville, longeant les murs du cimetière. Ainsi nommée parce que c'était là que l'on portait et exposait au gibet les cadavres des condamnés.

Rue Lépouzé, anciennement rue des Murs-Saint-Louis. — Dans un acte de 1767 nous trouvons une indication de cette rue, « triège du chemin vert, ancien chemin de Rouen à Dreux et à Chartres, passant derrière l'enclos des Jacobins (Hôpital) ».

C'est par une décision du 8 décembre 1899 que le Conseil donna à la rue des Murs-Saint-Louis le nom de Lépouzé, ancien maire d'Evreux pendant la guerre de 1870.

M. Lépouzé (Jean-Louis), né à Cissey le 20 janvier 1824, ancien maire de la ville et avoué à Evreux, décédé le 16 février 1882. Après la chute de l'Empire, M. Lépouzé fut chargé des fonctions de maire d'Evreux. Aux élections du 30 avril 1871 il fut élu le premier de la liste, en récompense des efforts qu'il fit pour sauvegarder les finances de la ville, pendant l'occupation allemande ; il resta maire jusqu'au mois de juillet 1873. En 1876, il fut chargé de nouveau des fonctions de maire qui lui furent retirées pendant la période du 16 mai et qu'il conserva jusqu'à sa mort. Député à l'Assemblée Nationale en 1872, un des 363, il fut constamment réélu.

Le 17 février 1882 le Conseil municipal décide que la Ville, en reconnaissance des services considérables que lui a rendus M. Lépouzé, concède un terrain dans le cimetière pour y recevoir la dépouille de l'ancien maire.

Un monument à sa mémoire y fut élevé par souscription.

Rue des Lombards. — Au Moyen Age le mot « Lombard » désignait un banquier, un prêteur sur gages ou un usurier. Par arrêté préfectoral du 6 septembre 1866, ratifiant un arrêté municipal du 17 août, on appela « rue des Lombards »

Digitized by Google

l'ancienne rue de ce nom, plus la rue du « Pahaha »[1] et la rue « aux Juifs ». La rue des Lombards prenait au grand Carrefour et se terminait au pont Saint-Pierre ou à la place de l'Orme passant derrière le chœur de Saint-Pierre. La rue du Pahaha allait de la place de l'Orme à la rue aux Bouchers et la rue aux Juifs de la rue aux Bouchers au pont de la Bove ou du Blin, naissance de la rue David. Dans un acte de 1740, on trouve le nom de la rue du Pahaha ou le Pas à A où se tenait le marché aux cochons.

Le 23 pluviôse an III le Conseil décida de rendre à la rue Marat, ainsi nommée à la fin de 1792, son nom de Lombards.

Le 7 juillet 1843 le Conseil municipal ajourne l'élargissement de la rue à cause des frais. Le 8 juin 1844 il décide l'achat de deux maisons pour cet élargissement.

Rue du Lycée. — Elle prend naissance à la rue Victor-Hugo, se termine à la ligne du chemin de fer : la partie qu'elle possédait au-dessus de la ligne s'appelle maintenant « rue de la Passerelle ». Elle est formée d'une partie de l'ancienne rue Ferrée.

Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 lui avait donné le nom de rue de l'École-Centrale. C'était aussi la route de Chartres.

Le 1er décembre 1874 on inaugura le temple protestant.

Le 10 mars 1890, le Conseil municipal adopte le nom de « rue du Lycée » pour la partie de la rue Ferrée jusqu'au chemin de fer.

Rue Maillot. — La « sente Maillot » allait primitivement de la rue Villaine à la rue des Murs-Saint-Louis, s'arrêtant ainsi aux fossés Lecomte (ruisseau qui, passant sous l'hôpital, longe la rue Lépouzé jusque près du pont Vigor).

A la suite de la sente Maillot, commençait le chemin de Nétreville; maintenant elle se continue jusqu'à la halte du chemin de fer.

En mars 1826, la ville fit élargir la sente Maillot. Des élargissements et nivellements eurent lieu aussi en 1889 et 1890.

Marché couvert. — Il est construit sur l'emplacement des

1. Le Pas (passage) *haha*.

Digitized by Google

anciennes halles données à la ville par le duc de Bouillon ; ces halles auraient été construites en 1468. La démolition eut lieu en 1866.

Le 8 octobre 1878, le Conseil municipal décide qu'un marché couvert sera construit entre la rue Chartraine prolongée et la rue du Duc-de-Bouillon avec une rue reliant ces deux dernières.

Le 19 janvier 1883, le Conseil décide de nouveau cette création et demande que la construction se fasse immédiatement ; elle ne fut réalisée qu'en 1886. L'inauguration eut lieu le 14 juillet 1885.

La *Sente des Meuniers* descend de la côte Saint-Michel à l'ancien octroi de la rue de la Rochette.

Rue Millet. — Le 16 février 1849, les habitants de la rue Millet proposèrent de la céder à la ville. Le Conseil municipal leur fit répondre que la ville ne l'acceptera que lorsqu'elle aura un alignement convenable et sera dans un bon état d'entretien. Les habitants de la rue revinrent souvent à la charge ; enfin, le 31 août 1906, le Conseil décida le classement de la rue.

Rue du Moulin-l'Abbesse. — Dans un acte de 1385, il est question de la « Rivière du Moulin à l'Abbesse de Saint-Sauveur ».

Au moment de la Révolution c'était un moulin à papier et l'emplacement de la place Saint-Léger, où elle venait aboutir, était le marché au pain.

Le 16 février 1822, le Conseil s'occupe de la question de la suppression de la « ruelle dite du Moulin-l'Abbesse tendant de la place Royale à la rue de Gasville (rue Villaine) », suppression demandée par les Ursulines qui venaient de racheter leur ancien jardin séparé de leurs bâtiments par cette ruelle. Comme il y eut des oppositions, on laissa les choses dans l'état primitif. En 1835, les idées sont changées, le Conseil arrête le 13 février : « le percement de la prolongation de la rue du Moulin-l'Abbesse depuis la rue Villaine jusqu'à celle des Murs-Saint-Louis, en traversant toute la longueur de la propriété du sieur Avrouin, s'effectuera dans le moindre délai, conformément aux dimensions arrêtées sur le plan

Digitized by Google

général et dans le procès-verbal des nouvelles ouvertures approuvées par l'ordonnance royale du 22 juillet 1834. Au mois de mars le préfet donne l'autorisation de continuer la rue jusqu'à la rue des Murs-Saint-Louis. Le pont fut construit en 1839 ; les Ursulines cédèrent le terrain nécessaire, à condition que la ville refasse le mur.

Rue Neuve-de-la-Préfecture. — Elle est formée d'une partie de la rue du Milan ou de l'Emplumet ou l'Emplumé qui traversait les jardins de l'hôpital, pour aboutir à la rue des Cordeliers (rue de la Préfecture).

Des actes de 1267, 1273, font mention de la « ruelle aux Belles-Femmes » paroisse de Saint-Thomas.

On trouve dans les Archives de l'Eure :

1° La relation d'un bail à cens d'une « masure située sur la ruelle aux Belles-Femmes », et une cote ancienne au dos de l'acte porte : « c'est l'ostel des escolles, 1268. »

2° La vente à « Maître Pierre de Senlis, doyen d'Évreux, par Geoffroy l'Anglais et Emmeline, sa femme, d'un ébergement avec le courtil qui y appartient, assis en la paroisse Saint-Thomas, entre la maison de Guillaume le Norrois et la ruelle qui est jouxte la maison à l'Emplumet, par laquelle l'on va aux frères mineurs (les Cordeliers) et aboutant au chemin de la rue Saint-Taurin par devant, d'un bout, et au jardin qui fut à l'Emplumet par derrière d'autre... » L'acte porte : « pro domo scholarum », et au dos, 1296.

D'un autre côté, Le Brasseur parle d'une donation faite aux écoles par Pierre de Senlis d'une maison et jardin paroisse Saint-Thomas, où étaient les écoles, 1298.

A cette époque, en effet, les écoles étaient rue de l'Emplumé et il y a donc tout lieu de supposer que la rue ou ruelle aux Belles-Femmes devint par la suite la rue de l'Emplumé. Dans un acte de 1751, on trouve la rue de l'Emplumé dite ruelle du Milan, du nom de l'hôtel qui faisait le coin de la rue et de la rue Saint-Taurin.

L'arrêté municipal du 5 messidor an III « conserva le nom de l'Emplumé à la rue allant de la rue aux Febvres et de Saint-Taurin, à la rue de l'Évêché (Préfecture) entre l'hospice et le nouvel évêché (préfecture actuelle).

Digitized by Google

L'hospice était installé dans les bâtiments du Bureau des Pauvres qui occupaient le coin du parc de la préfecture.

Le 26 août 1824, le Conseil, sur la demande du préfet, considérant que l'établissement de la nouvelle préfecture exige la suppression d'une partie de la ruelle de l'Emplumé et un changement de sa direction, considérant que le Conseil général propose de céder à la ville une portion de terre derrière l'hospice et d'établir sur ce terrain une rue de communication entre la ruelle de l'Emplumé et la nouvelle rue (du Meilet), considérant que le percement de la nouvelle rue offre à la ville par la communication des routes royales de Paris à Cherbourg et de Rouen à Caen, des avantages reconnus indispensables et désirés depuis longtemps, arrête : « Une nouvelle rue sera percée conformément à ce qu'il est dit plus haut, » et adopte la proposition du Conseil général de céder à la ville une portion de terrain derrière l'hospice pour établir une rue entre la ruelle de l'Emplumé et la nouvelle rue (rue du Meilet).

Le *Bourgeois d'Evreux* dit de son côté : « Vers novembre 1824, on travailla à la rue de l'Emplumé à qui l'on fit faire un coude au-dessus des écuries de l'auberge du Milan, en traversant le jardin de l'hospice, et faisant un coude correspondant à la rue projetée par arrêté du Conseil d'État du 7 juin. Cette rue passait à l'encoignure de l'ancien presbytère de Saint-Denis, en traversant le cimetière de même nom. »

Une ordonnance du 2 février 1825 porte « la suppression de la partie de la rue de l'Emplumé traversant l'hôtel de la Préfecture et son incorporation audit hôtel ».

Le *Bourgeois d'Evreux* raconte aussi qu'en mars 1828, « en creusant les fondations d'un mur dans les terrains de l'ancien hospice, longeant les jardins qui se trouvent derrière les maisons de la rue aux Febvres et principalement derrière celles qui sont en face de la rue aux Maignans (rue Saint-Sauveur), on trouva une grande quantité d'ossements. Les anciens avaient toujours dit qu'il y avait eu autrefois une espèce de communauté de filles, dite de la Chaise-Dieu, dans les maisons qui sont en face la rue aux Maignans, sans

Digitized by Google

jamais parler de quel ordre elles étaient et que le duc de Bouillon transporta à un endroit de ses domaines dit « la Chaise-Dieu ».

C'est par suite d'un arrêté municipal du 17 août 1866 que cette rue fut appelée « rue Neuve-de-la-Préfecture ».

Le 11 février 1875, le Conseil municipal décide de reporter l'école des filles du pont Saint-Thomas sur l'emplacement de l'ancien hôtel du Milan, rue de l'Emplumé et de procéder ainsi à l'élargissement de la rue Joséphine. On trouva alors de nombreux débris de poteries fines bien décorées et une sphère aplatie en bronze, en forme de poids, pesant 3.200 grammes, portant une inscription qui, pour M. Chassant, indique qu'il appartenait à un certain Julius Avitus, questeur romain, espèce d'intendant militaire au IIe siècle de notre ère. Il est au Musée, ainsi que les débris de poterie qui l'accompagnaient.

Rue de Panama, ancienne impasse de la Fonderie. — Vers 1890, un ingénieur, M. Lecoq de la Frémondière, avait installé une carte en relief de l'isthme de Panama dans un local de la fonderie ; de là l'origine du nom de la rue. On allait à Panama.

Rue de Panette ou Pannette. — On trouve le nom de « Peneta » dans une charte de 1227. Dans un acte de 1482, il est fait mention d'une maison et jardin touchant le « chemin du roy » dans le « Hamel de Pennecte » paroisse de Saint-Aquilin. Dans un autre de 1532, c'est le « triège de Pennette » ; en 1534, existe une maison et jardin sis paroisse de Saint-Aquilin, « Hamel de Pennette, tenant d'un bout la rue Ferey, tendant à Saint-Germain ? »

Dans un plan de 1578, on voit que Pennette était, en effet, « un triège ».

Les anciens contrats du tabellionnage d'Evreux de 1632, 1633, 1634, 1643, portent les dénominations diverses de hamel, quartier, triège, rue de Panette, Pennette, s'appliquant à un quartier de la ville, paroisse de Saint-Aquilin.

En 1643 également, on trouve un acte concernant une « maison et jardin au hameau de Panette, tenant d'un côté à la ruelle tendant à la rue de la haulte panette, l'autre côté

Digitized by Google

au grand chemin tendant à Saint-Germain, vulgairement appelé la rue Ferrey, paroisse de Saint-Aquilin ».

En 1792, la rue de Pannette fut appelée « rue J.-J. Rousseau », et par l'arrêté municipal du 5 messidor an III, on lui rendit son nom de « rue de Pannette allant de la rue Ferrée (rue du Lycée) jusqu'aux Quatre chemins, passant devant l'école secondaire (lycée). » Les Quatre chemins étaient le point de rencontre de la rue de Pannette et de son prolongement, la rue de Saint-Germain, avec le boulevard de la Buffardière, ancien chemin de Damville.

Petite rue de Pannette. — L'arrêté municipal du 5 messidor an III donna à la rue partant du coin des murs de l'école centrale (lycée) « longeant la côte, et aboutissant des deux bouts rue de Pannette », le nom de petite rue de Pannette.

Rue de Paris. — Un arrêté de 1792 avait nommé la rue de Paris, rue Condillac. L'arrêté municipal du 5 messidor an III nomma « rue de Paris la rue Condillac allant de la rue Ferrée (rue du Lycée) à la grande route de Paris », c'est-à-dire à la bifurcation de la nouvelle et de l'ancienne route.

Un arrêté municipal du 15 septembre 1890 décide de nouveau que la « rue de Paris » ira du carrefour Victor-Hugo à l'octroi et qu'on appellera « route de Paris », la route faisant suite à la rue précédente au-dessus de l'octroi, jusqu'à la sente Desbordeaux près du hameau du Buisson, afin d'éviter la confusion avec la vieille route de Paris. L'octroi était alors à la bifurcation de l'ancienne et de la nouvelle route de Paris.

Dans un acte de 1639, on trouve mention d'une rue et pavé du roi, paroisse Notre-Dame de la Ronde, et dans un autre de 1697, la « Grande-Rue » paroisse de la Ronde. Il y a tout lieu de penser que ces deux rues forment actuellement la rue de Paris.

Suivant le récit d'un témoin oculaire, « le lundi 23 août 1813 l'impératrice Marie-Louise allant à Cherbourg s'arrêta à Evreux. Elle fut reçue sous un arc de triomphe au bas de la côte de Paris au son des cloches et du canon. Les pièces

Digitized by Google

jamais parler de quel ordre elles étaient et [illegible] Bouillon transporta à un endroit de ses d[illegible] Chaise-Dieu ».

C'est par suite d'un arrêté municipal [illegible] cette rue fut appelée « rue Neuve-de-l[illegible]

Le 11 février 1875, le Conseil mun[illegible] l'école-des filles du pont Saint-Tho[illegible] l'ancien hôtel du Milan, rue de [illegible] ainsi à l'élargissement de la r[illegible] de nombreux débris de pot[illegible] sphère aplatie en bronz[illegible] 3.200 grammes, portant [illegible] sant, indique qu'il app[illegible] ainsi questeur romain, esp[illegible] ent de la rue notre ère. Il est au M[illegible] l'accompagnaient [illegible] oo l'administration muni-

Rue de Pana[illegible] ille que les fabricants de coutil Vers 1890, un [illegible] ue au grand concours de Rouen de installé une [illegible] donner le nom de Passot à une rue de la local de la [illegible] que par l'arrêté municipal du 24 août 1885, allait à P[illegible] le ministre de l'Intérieur le 28 septembre 1885, que

Rue [illegible] fut appliquée.

« Pen[illegible] vers l'année 1761 qu'eurent lieu à Évreux les premiers est [illegible] de tissage de coutil. En 1780 et 1781 le gouvernement d[illegible] un concours pour la fabrication de coutil dit de Bruxelles. M. Passot qui s'était mis sur les rangs l'emporta sur tous les concurrents et obtint une prime de 15 sols par aune de coutil, pour le mettre dans les conditions convenables pour lutter avec l'étranger. On l'autorisa à donner à sa fabrique le nom de Manufacture royale.

On doit lui associer MM. Cassen, Delangle, Neuville, et Bourrelet, ce dernier chanoine de la cathédrale.

M. Passot commença avec trois ou quatre métiers installés dans les bâtiments de l'Hôtel de Lisieux (magasins de M. Vivien, rue Saint-Sauveur), puis plus tard arriva jusqu'à la centaine. Ancien fabricant de toile, renommé par son habileté, il apporta dans le tissage du coutil ces qualités qui lui valurent son succès. Plus tard il s'associa son beau-frère M. Thirouin.

Digitized by Google

Pasteur. — C'est par une décision du 28 fé-
n donna le nom de Pasteur au Boulevard de
nent de la construction de la ligne de Lou-

viers, cette rue existait déjà. En 1834
ion d'un boulevard à la place du
nçait.
ns un acte de 1520 il est ques-
» ; dans un de 1754 c'est la
'est rue de l'Ave Maria[1].
té.
Cité ou de l'Ave Maria,
orte de la rue Notre-Dame.
it dans cette rue sur l'emplacement
aison Guillemare) et avait un accès à la
brèche faite dans les anciens remparts lon-
on.

la cour de M. Guillemare on peut lire sur le mur de la maison voisine des restes d'inscriptions de l'époque. Voici l'une d'elles :

Buzot, le scélérat, trahit la liberté
Pour ce crime si grand sera décapité.

Le manque de place nous oblige à renvoyer, à propos de Buzot, à ses historiens, au *Bourgeois d'Évreux*, à MM. Boivin-Champeaux et Jacques Hérissay. Rappelons seulement qu'après avoir été, en 1791, comblé de tous les honneurs à Évreux, il fut condamné et proscrit en 1793, que la Convention décréta la démolition de sa maison et l'érection sur l'emplacement d'une pyramide avec cette inscription : « Ici fut l'asile du scélérat Buzot qui, représentant du Peuple, conspira contre l'unité et l'indivisibilité de la République française, et mis hors la loi par décret de la Convention nationale du 16 juillet 1793, l'an III de la République française une et indivisible. »

1. Ce nom d'Ave Maria vient d'une maison canoniale connue sous cette invocation et qui était à la limite de la paroisse Saint-Denis.

Digitized by Google

avaient été descendues de la Tour de l'Horloge, car on craignait des dommages à la Tour ou à l'Horloge.

« On avait mis tous les réverbères sous l'Allée des Soupirs ; on sabla la rue Ferrée jusqu'à la Préfecture (ancien évêché), la place de la Cathédrale jusqu'à l'Allée des Soupirs et la rue de l'Évêché (rue de la Préfecture actuelle) jusqu'à l'entrée de la route de Caen. Les rues étaient tendues en blanc avec des guirlandes de feuillage. »

Rue de la Passerelle. — Dans sa séance du 9 septembre 1910, le Conseil municipal décide que la rue du Lycée s'arrêtera à sa jonction avec le boulevard Gambetta, à la ligne du chemin de fer, et que la partie de cette rue au delà de la ligne s'appellera « rue de la Passerelle ». On évitera ainsi les inconvénients qui résultent du sectionnement de la rue par le chemin de fer.

Rue Passot. — Le 24 février 1860 l'administration municipale, en acceptant la médaille que les fabricants de coutil d'Évreux avaient obtenue au grand concours de Rouen de 1859, avait décidé de donner le nom de Passot à une rue de la ville et ce n'est que par l'arrêté municipal du 24 août 1885, ratifié par le ministre de l'Intérieur le 28 septembre 1885, que la décision fut appliquée.

C'est vers l'année 1761 qu'eurent lieu à Évreux les premiers essais de tissage de coutil. En 1780 et 1781 le gouvernement ouvrit un concours pour la fabrication de coutil dit de Bruxelles. M. Passot qui s'était mis sur les rangs l'emporta sur tous les concurrents et obtint une prime de 15 sols par aune de coutil, pour le mettre dans les conditions convenables pour lutter avec l'étranger. On l'autorisa à donner à sa fabrique le nom de Manufacture royale.

On doit lui associer MM. Cassen, Delangle, Neuville, et Bourrelet, ce dernier chanoine de la cathédrale.

M. Passot commença avec trois ou quatre métiers installés dans les bâtiments de l'Hôtel de Lisieux (magasins de M. Vivien, rue Saint-Sauveur), puis plus tard arriva jusqu'à la centaine. Ancien fabricant de toile, renommé par son habileté, il apporta dans le tissage du coutil ces qualités qui lui valurent son succès. Plus tard il s'associa son beau-frère M. Thirouin.

Digitized by Google

Boulevard Pasteur. — C'est par une décision du 28 février 1905 qu'on donna le nom de Pasteur au Boulevard de l'Est, créé au moment de la construction de la ligne de Louviers.

Avant la gare de Louviers, cette rue existait déjà. En 1834 on avait projeté la création d'un boulevard à la place du « Chemin vert » qu'il remplaçait.

Rue de la Petite-Cité. — Dans un acte de 1520 il est question de la rue de la « Grande Cité » ; dans un de 1754 c'est la Petite-Cité; dans un autre de 1661 c'est rue de l'Ave Maria[1].

Vers 1740 c'est la rue de la Petite-Cité.

En 1845 c'est aussi rue de la Petite-Cité ou de l'Ave Maria, allant de la rue Lecomte à la porte de la rue Notre-Dame.

La maison de Buzot était dans cette rue sur l'emplacement du n° 29 actuel (maison Guillemare) et avait un accès à la rivière par une brèche faite dans les anciens remparts longeant l'Iton.

De la cour de M. Guillemare on peut lire sur le mur de la maison voisine des restes d'inscriptions de l'époque. Voici l'une d'elles :

> Buzot, le scélérat, trahit la liberté
> Pour ce crime si grand sera décapité.

Le manque de place nous oblige à renvoyer, à propos de Buzot, à ses historiens, au *Bourgeois d'Évreux,* à MM. Boivin-Champeaux et Jacques Hérissay. Rappelons seulement qu'après avoir été, en 1791, comblé de tous les honneurs à Évreux, il fut condamné et proscrit en 1793, que la Convention décréta la démolition de sa maison et l'érection sur l'emplacement d'une pyramide avec cette inscription : « Ici fut l'asile du scélérat Buzot qui, représentant du Peuple, conspira contre l'unité et l'indivisibilité de la République française, et mis hors la loi par décret de la Convention nationale du 16 juillet 1793, l'an III de la République française une et indivisible. »

1. Ce nom d'Ave Maria vient d'une maison canoniale connue sous cette invocation et qui était à la limite de la paroisse Saint-Denis.

Digitized by Google

Le 20 frimaire an III (10 décembre 1794), Mme Buzot envoyait de Paris aux administrateurs du département une circulaire par laquelle elle protestait contre l'érection de la colonne et en demandait la suppression.

Le 6 ventôse an III (24 février 1795) le Conseil municipal décide « que l'on enlèvera le poteau place à la place de la maison de Buzot. C'est injurieux à cette Cité ; il est du devoir des magistrats du peuple de faire disparaître le plus promptement possible cette trace diffamante ».

Le 5 novembre 1870 on décide le nivellement partiel de la rue de la Petite-Cité pour la raccorder avec la place Notre-Dame.

Le 12 janvier 1872, le Conseil décide que la largeur de la rue est portée à 7 mètres et que l'ancien hôtel de France devra reculer son alignement.

Enfin l'arrêté préfectoral du 22 février 1872 autorise la rectification, côté droit du côté de la place Notre-Dame.

En 1869 sur l'emplacement de la Caisse d'Épargne on trouva des chapiteaux de colonnes qui indiquent par leurs dimensions qu'ils avaient appartenu à un temple païen qui devait se trouver sur l'emplacement de la Cathédrale.

Des fouilles faites dans le jardin de M. Delhomme (n° 13 actuel) ont mis à jour des mortarium, sortes de mortiers, et des fragments d'architecture gallo-romaine qui sont déposés au jardin public.

Impasse Petit. — Dans sa séance du 27 février 1901, le Conseil municipal donne un avis favorable au classement de cette impasse. Le 13 décembre de la même année, le Conseil adopte le projet du prolongement de l'impasse jusque sur la place de la gare de l'Ouest.

En juin 1902 les habitants font une pétition pour l'ouverture de l'impasse. Enfin, le 26 novembre 1907, on renvoie à une commission la proposition de donner à l'impasse le nom de Petite rue de la Gare.

Rue du Petit-Collège, ancienne ruelle Saint-Thomas. — Dans un acte de 1661 on trouve une « rue du Collège ». Le 6 septembre 1793, le Procureur de la commune arrête « qu'il sera planté deux bornes pour défendre le passage de la ruelle

Digitized by Google

Saint-Thomas à cheval ou charrette et que le prix de ces pierres sera payé avec la vente de la grille du cimetière Saint-Thomas pour la soustraire au vol que l'on se disposait en faire ».

Le 24 nivôse an III (13 janv. 1795), les riverains renouvellent une pétition pour l'élargissement de la rue Saint-Thomas.

L'arrêté municipal du 5 messidor an III « donna le nom de rue du Collège à la rue Saint-Thomas auparavant ou encore sente royale, allant de la rue aux Febvres (carrefour Saint-Thomas) à la rue des Fossés-Saint-Thomas ».

Sur un plan de la Ville de 1740 elle est portée comme sente royale ou du cimetière Saint-Thomas. Son nom lui vient de ce qu'elle conduisait (en contournant l'église Saint-Thomas et son cimetière) au collège qui était dans la maison située au coin de la rue Saint-Sauveur et de la rue des Fossés-Saint-Thomas.

Rue du Pont-de-fer, ancienne rue Raincent. — Une ordonnance royale du 5 juin 1835 autorise l'ouverture d'une rue faisant communiquer la rue Saint-Léger avec la rue Villaine.

Le 12 mai 1837, les habitants de la rue Saint-Léger demandent l'ouverture de cette rue et le 21 décembre 1837 le Conseil municipal prend une décision favorable, ce qui est confirmé le 14 août 1840.

Enfin, le 7 mai 1841, le Conseil municipal adopte « la construction d'un pont avec sommités et balustrades *en fonte de fer* sur la rue dite Raincent qui communique de la rue Saint-Léger à la rue Villaine ».

Rue du Pont-Saint. — Ce nom pourrait bien venir d'une déformation de mot. En effet, dans un acte de 1245, on trouve Pontem siccum qui conviendrait parfaitement, car il ne faut pas oublier que la rue du Pont-Saint était, il y a quelque cinquante ans, un véritable ruisseau, à sec la plupart du temps, ne se remplissant qu'aux grandes eaux. Une espèce de trottoir sur un des côtés permettait le passage aux piétons et aux habitants de quelques maisons qui y existaient.

Le pont qui servait de passage à l'eau de cette branche de l'Iton pour la rue du Pont Saint avait souvent ses assises à

Digitized by Google

sec. En 1440, à côté du pont était un gué pour les chevaux et les charrettes.

Cette rue conserva son nom pendant la Révolution ; en 1795 elle est signalée comme allant de la rue Saint-Sauveur au Pont Saint en passant derrière les murs de l'Abbaye, et en 1845 comme située entre le Pont Saint et l'Hôtellerie du Lorrain ou la Brasserie.

Le 11 février 1875, le Conseil municipal adopte la proposition de reconstruction du pont pour l'accès à la caserne.

Rue Portevin. — Le 27 novembre 1908 le Conseil adopte le vœu de la Commission de l'hospice (proposition Leviez) de donner le nom de Portevin au chemin du Haut-Collet.

Le 30 mai 1893 le Conseil de préfecture autorise le maire à accepter au nom de l'hospice les legs de M^me^ (Jacques-Nicolas) Portevin, née Louise-Marguerite-Caroline Berton, portés dans son testament olographe du 20 février 1890 et dans les codicilles olographes des 19 et 23 juillet 1892 et par lesquels elle instituait l'hospice d'Évreux son légataire universel. M^me^ Portevin laissait aussi diverses pièces au Musée.

Rue de la Préfecture. — En 1266 elle s'appelait rue des Frères-Mineurs, à cause du couvent des Cordeliers qui avait son entrée principale sur cette rue.

En 1792, par un arrêté municipal du 12 octobre, la rue des Cordeliers fut appelée rue du Département, puis l'arrêté municipal du 5 messidor an III lui donna le nom de rue de l'Évêché, l'évêque habitant les bâtiments actuels de la préfecture qui était le petit séminaire auparavant.

Le 26 août 1844, le Conseil est saisi d'une pétition des habitants de la « rue de la Préfecture » entre le Carrefour de la Crosse et la rue du Meilet pour que cette partie soit appelée rue Zédé, du nom du Préfet ». Le Conseil ajourne toute délibération à ce sujet. Le 11 mars 1848 le maire prend un arrêté pour que la rue de la Préfecture prenne le nom de « rue Nationale ».

Rue du Président-Huet. — La première fois qu'il est question de cette rue c'est dans la séance du Conseil municipal du 23 août 1867. Le Conseil autorise le maire à s'entendre avec la préfecture pour établir une rue longeant la salle des

Digitized by Google

Assises et reliant la rue Joséphine au boulevard Saint-Jean (rue Victor-Hugo).

Le 14 avril 1870 le Conseil décide que la rue aura dix mètres de largeur et le 16 mai 1870 le préfet en autorise l'ouverture.

Le 6 mars 1872, le Conseil ayant reçu du préfet l'autorisation d'acquérir les terrains nécessaires à la création de la rue, demande que les travaux commencent immédiatement. Ils ne commencèrent cependant qu'en 1875 et ne furent reçus définitivement que le 21 juin 1877.

Un arrêté ministériel du 31 décembre 1875 approuve le nom de « Président Huet » donné à une rue de la ville.

M. Huet était ancien maire de la ville, président honoraire du Tribunal civil, ancien membre du Conseil général, père de M^me^ Jules Janin, bienfaitrice de la ville.

Rue du Puits-Carré. — Elle tire son nom d'un puits qui n'avait de carré que la margelle. Elle figure dans l'arrêté municipal du 5 messidor an III, pour conserver son nom de rue « du Puits-Carré » allant de la rue et barrière de Paris à la rue Trianon (rue Saint-Louis).

Le 7 juillet 1843 le Conseil municipal approuva la réfection de la rue avec un déblaiement de 1^m^,79 au point culminant pour donner du côté de la rue de Paris (ancienne) un nivellement convenable. En 1745 la rue du Puits-Carré ne comprenait que la partie allant de la rue Saint-Louis à la rue du Cimetière (de la Ronde), celle-ci allait de la bifurcation de la rue de la Ronde actuelle à la rue de Paris. L'arrêté du 23 juin 1795 l'allongeait donc de près du double.

Rue du Rabais. — Dans un acte du 15 octobre 1266 on trouve la vente devant le vicomte d'Évreux par Simon Des Ormeaux, écuyer, et Isabelle, sa femme, à l'évêque d'Évreux, de la huitième partie du fief de haubert que les vendeurs possédaient à Évreux, entre le pont Perrin et la porte du Seigneur de Rabel, etc. En 1440, il est fait mention, dans un acte, de la « rue du Rabel en coste de Saint-Nicolas de la Maladrerie ». Le nom Rabais est donc une déformation du mot Rabel.

En 1795 elle figure comme allant de la rue du Faubourg-

Digitized by Google

Saint-Léger « au chemin qui mène à la Verderie, passant derrière la brasserie ».

La route qui conduit à Saint-Michel prend sur la rue du Rabais en longeant le Val-Yton. Le nom de Val Yton (in Valle Yton) se trouve dans une charte de 1269.

Le Val-Iton, qui borde au Nord le camp Romain situé sur la côte de Saint-Michel, a dû recevoir cette appellation par suite de corruption dans le terme de « Vallatum id est Fossatum, locus, dit Du Cange, vallo septus ». De Valleton, petit val, on a dû faire Val-iton, car il suffit de regarder le lieu pour voir que l'Iton n'a jamais pu passer dans ce vallon.

Il est possible que, dans la basse latinité, on ait écrit valletum, valitum pour vallatum.

Le 29 novembre 1729, Justine Duvivier, la fondatrice de la Communauté des Sœurs de Caër (Sœurs de la Providence) acheta, rue du Rabais, à l'extrémité du faubourg Saint-Léger, une petite propriété, avec maison, grange et jardin pour y installer la communauté qui résidait encore à Caër.

Rue du Remblai. — Longe l'ancien talus du chemin de fer.

Rue de la Rochette. — Avant la création de l'Avenue de Cambolle, la Rochette était le chemin de Caen. La route de Caen venant de la Rochette à Cambolle, traversait le Valesme pour gagner Parville et de là rejoindre le chemin de Beaumont qui n'était que l'ancienne voie romaine allant à Brionne. Dans un acte de 1263, on trouve la Rochette et le « triège de la Rochette » en 1642. Dès 1242 il est question du chemin de la Rochette et des vignes ainsi que du « Gord » entre l'Iton et le bois du Bois Gencelin. Le gord désigne aussi bien l'engin de pêche que l'emplacement où on le dispose. Le canal qui devait alimenter l'ancienne papeterie à Navarre prend naissance en un endroit appelé aussi le Gord.

C'est par la Rochette que Henri IV fit son entrée à Évreux en 1603, le 23 septembre.

En 1745, la rue des Prés était la partie de la rue de la Rochette allant de la rue Saint-Sauveur à la rue des Tombettes, à partir de là c'était la route de Lisieux. La rue de la Rochette n'en était qu'une faible partie allant de la route de Lisieux au bras de l'Iton dans les parages des Tombettes.

Digitized by Google

En 1578, la propriété de l'Abbaye de Saint-Taurin allait jusqu'à la Rochette actuelle ; en face de l'Abbaye et de l'autre côté du chemin, sous la côte Saint-Michel, les moines possédaient aussi des terrains plantés de vignes et qu'on appelait Lorette.

La limite de Saint-Taurin, du côté de la ville, allait plus loin que la bifurcation de l'Iton, près de la rue « des faulx bourgs Saint-Thomas (rue Saint-Sauveur) ».

La Mallemouche dont les actes font souvent mention était un pâté de maisons situées sur la rue des Tombettes sur le cours d'eau du bras de la Rochette, du côté des prairies.

Au siècle dernier, la rue de la Rochette allait des Tombettes à la ferme de Cambolle. En 1845 la rue des Prés existait encore, allant « de la Brasserie ou hôtellerie du Lorrain (rue Saint-Sauveur), au détour qui mène à la Mallemouche et aux Tombettes ».

C'est l'arrêté municipal du 5 messidor an III qui donna le nom de rue des Prés à la rue allant de Saint-Sauveur au pont de la Rochette.

Le nom de Rochette doit venir des trous de marne exploités au bas de la côte qui domine la rue, peut-être aussi par opposition aux grandes excavations de la côte Saint-Michel longeant la rue David.

Rue Rohaux. — Le 27 novembre 1908 le Conseil municipal adopte le vœu de la Commission de l'hospice (proposition Leviez) d'appeler « rue Rohaux » le chemin de la ferme Saint-Taurin. M. Rohaux qui habitait la côte de la Madeleine, était juge au Tribunal civil.

Né à Anglure (Marne), le 5 novembre 1843, décédé le 5 juin 1905, M. Albert-Eugène Rohaux légua à la Ville une somme de 25.000 francs, pour le revenu être remis à une ouvrière de fabrique âgée d'au moins 21 ans et ayant élevé au moins deux de ses frères ; à l'hospice aussi 25.000 francs pour y fonder un lit.

La Préfecture a autorisé l'acceptation des legs le 29 novembre 1905.

Rue de la Ronde. — L'arrêté municipal du 5 messidor an III appela « rue de la Ronde » la rue allant de la rue de

Digitized by Google

Paris à la rue du Puits-Carré, passant entre le presbytère et l'église de la Ronde.

Nous avons fait sur cette église de la Ronde, berceau du culte chrétien à Évreux, une étude que nous nous abstenons d'insérer ici pour rester dans notre cadre.

Rue Saint-Aquilin. — Bien que nous n'ayons trouvé aucun renseignement particulier intéressant cette rue, nous pouvons affirmer qu'elle est très ancienne, à cause de l'église du même nom. Elle figure sur un plan de 1745, mais n'est pas nommée.

Ruelle Saint-Denis. — L'arrêté municipal du 5 messidor an III donna le nom de « ruelle de Saint-Denis » à la ruelle que l'on appelait quelquefois ruelle du Grand Pré « allant de la rue aux Febvres (rue Grande) à la rue du Département (rue de la Préfecture) passant derrière le chœur de la ci-devant église Saint-Denis ».

Le 26 février 1825 le Conseil décide, sauf avis du préfet, de fermer la ruelle pour cause de salubrité publique. Elle ne fut pas fermée, car le 20 septembre 1831 le maire prend un arrêté qui permet aux riverains de la faire clore à leurs frais et d'avoir chacun une clef afin de la tenir constamment fermée.

Elle ne le fut ni le jour, ni la nuit, car le 23 décembre 1851, le maire prend de nouveau un arrêté ordonnant qu'elle soit immédiatement fermée sous peine d'amende aux riverains.

Enfin le 4 décembre 1885 le préfet approuve la pose de deux grilles aux extrémités de la ruelle qui sera fermée la nuit par un agent.

Rue de Saint-Germain. — Le 25 germinal an VI (14 avril 1798) un sieur Jacques Nez réclame un alignement pour construire une maison *rue et faubourg de la République.*

Le 27 floréal an XIII (17 mai 1805) l'Hôtel de Ville décide que les cultivateurs devront conduire des cailloux pour la réparation du chemin de Saint-Germain.

Chemin de la Chapelle Saint-Gratien, section du Buisson. — Le 2 prairial an III (21 mai 1795) les habitants du Buisson-Hocpin et de la Madeleine demandaient que la rue « dite de la Chapelle Saint-Gratien » allant de la Madeleine, qui

Digitized by Google

existait « tant par l'usage que par une affinité de titres dont plusieurs portent la date de 1577, fermée par la citoyenne Hennequin d'Arbouville, soit rouverte ». Le Conseil général de la commune donne un avis favorable à la demande et décide que les pétitionnaires nommeront deux d'entre eux pour suivre l'affaire.

Le 8 frimaire (29 novembre 1795) le corps municipal revenant à la pétition donne de nouveau un avis favorable.

D'un procès entre les habitants de la Madeleine et une femme Leduc, à propos de cette sente que la femme Leduc avait fait fermer, procès qu'elle perdit par un jugement du Tribunal du département, le 1er thermidor an IV (19 juillet 1796), on a les éléments qui prouvent que ce chemin est très ancien. Il résulte de la déposition des habitants que le 31 octobre 1577 aveu fut rendu aux religieux de Saint-Taurin, propriétaires du fief du Buisson, par lequel Philippe de la Haye, boulanger, désignait une maison et une masure lui appartenant comme assise en la paroisse de Saint-Aquilin au hamel du Buisson-Hocpin, bornée d'un bout par la *sente allant de Saint-Gratien à la Madeleine.*

Dans un acte du 6 juin 1627 il est dit que la « sente tendant au hameau de la Madeleine » bornait une masure.

Du 12 septembre 1659, du 29 juin 1679, de mai 1695, du 24 janvier 1770, actes dans lesquels il est fait mention d'une rue tendant de la Chapelle Saint-Gratien à la Madeleine, passant par le bois de Saint-Taurin.

Rue Saint-Léger. — Avant l'ouverture de la route de Rouen, la rue actuelle était traversée presque dans toute sa longueur par un bras de l'Iton qui prenait au pont Canet ou de la Taillerie pour aller rejoindre un autre bras près du pont Perrin [1]. Il y avait pour ainsi dire deux rues l'une à droite du cours

1. Le pont Canet était situé sur une dérivation de l'Iton, à son entrée dans la rue Neuve pavée, dérivation qui traversait la rue de la Taillerie vers son milieu, et longeait ensuite cette rue.

Le Pont-Perrin proche du pont Saint-Léger, était sur un bras de l'Iton, qui prenait naissance au pont Saint-Léger, longeait la rue Vigor actuelle pour rejoindre un autre cours d'eau en face le moulin Vigor. Quand ce bras fut comblé et le pont démoli, ce fut le pont Saint-Léger qui hérita du nom.

Digitized by Google

d'eau, c'était la rue « neuve non pavée » appelée aussi La Terre, et l'autre à gauche qui était la rue « neuve pavée » séparées, vers la place, par un pâté de maisons.

A la naissance de la rue neuve non pavée, vers la place, se tenait un marché; on l'appelait « marché au pain ou du samedi », et cette partie de la place était appelée « la Foulerie ».

L'ancienne route de Rouen après le pont Saint-Léger tournait à droite dans les prairies, pour gagner l' « île de Saint-Nicolas de la Maladrerie » et ensuite Gravigny. La route actuelle a été portée plus à gauche, du côté du Rabais, pour éviter les terrains marécageux de la prairie où le coche de Rouen s'enlisait si souvent.

A la même époque on trouve aussi « Neuve rue du côté pavé », en 1572 une « rue non pavée », et en 1662, une « rue du Pont-Perrin ».

C'est le 14 février 1773 que la commune d'Evreux adhère à l'établissement de la route de Rouen et ce n'est qu'en 1775 que fut ouverte la « Grande rue Saint-Léger ». Cette route traversa la propriété des Sœurs de Caër (Sœurs de la Providence) qui possédaient, outre leur maison à droite de la route actuelle, des jardins et des prés entre la rue du Rabais et l'ancienne route. Ce fut le prétexte de leur demande de résider en ville. On sait qu'elles s'installèrent dans le Collège de Jeunes filles, qu'elles firent construire en 1781 et 1782.

Le 26 juin 1615 une grande procession arriva rue Saint-Léger. C'étaient les prieur et curés d'Acquigny et des environs de ce village qui apportaient les reliques de saint Mauxe, de saint Vénérand et de sainte Marie-Magdeleine qui devaient figurer dans une procession solennelle pour obtenir de la pluie. « La procession où figuraient tous les couvents d'hommes entra en ville par la Porte peinte et gagna le faubourg Saint-Gilles pour rentrer à la Cathédrale par la porte Notre-Dame. La procession était à peine terminée que l'eau tombait en abondance. »

Rue Saint-Louis. — C'est un arrêté préfectoral du 6 septembre 1866, approuvant un arrêté municipal du 17 août, qui délimita la rue Saint-Louis telle qu'elle est actuellement.

Digitized by Google

On appela ainsi l'ensemble des rues du Charriot ou de la Rose, de Trianon, et des Quatre-Acres.

La rue du Charriot allait du moulin du château à la rue du Château ou du Cours[1]; la rue de Trianon allait de la rue du Château à l'ancien chemin de Paris, où prend le chemin de la Justice; la rue des Quatre-Acres longeait le cimetière. Dans un acte de 1290 on trouve le nom de la « rue Triasnon » dans le petit cartulaire de Saint-Taurin; en 1293, il est aussi question de la rue Trianon; en 1510, c'est Triennon; en 1573, 1576, c'est « rue de Trianon », en 1594, 1612, c'est « rue Trienne ».

A Versailles, le nom de Trianon vient de ce que le palais de ce nom occupait l'emplacement d'un village qui au XII^e^ siècle s'appelait Triarnum.

En 1735 nous trouvons une « rue Trajan dite rue Saint-Louis ».

Le nom de Saint-Louis vient de l'hospice dédié à saint Louis qui fut le créateur du Couvent des Jacobins.

La rue du Charriot tirait son nom de l'hôtel du Charriot, 1440. Le 2 octobre 1417, on établit des barrières aux faubourgs de la ville, rue Saint-Louis.

Le 7 juillet 1843 le Conseil municipal donne satisfaction à une réclamation des habitants de la rue du Charriot qui demandaient le pavage bombé de la rue pour la raccorder à la rue Trianon. Un propriétaire offrit des pavés à moitié prix du neuf.

Chemin de Saint-Louis. — Le Chemin de Saint-Louis vient aboutir à la route de Paris, à peu près à mi-chemin du Buisson. Le 16 août 1912 les habitants de cette rue demandaient de l'eau et de la lumière. C'est un tronçon de l'ancienne rue Saint-Louis qui a subsisté après l'établissement de l'ancienne ligne du chemin de fer.

Rue Saint-Nicolas. — La rue Saint-Nicolas, qu'un arrêté du 12 octobre 1792 avait baptisée rue de la Constitution, reprit son ancien nom par l'arrêté municipal du 5 messidor an III.

1. Celle-ci allait de la rue de l'Horloge, en traversant la cour du château à la rue Saint-Louis sur l'emplacement de la place de la Comédie.

Digitized by Google

Le 28 messidor an VI (16 juillet 1798), l'administration municipale demande à l'administration centrale l'autorisation d'abattre deux arbres de la liberté qui avaient été plantés à l'entrée de la « ci-devant église de Saint-Nicolas ».

Rue Saint-Pierre. — La rue Saint-Pierre actuelle est formée de trois rues anciennes : la rue Saint-Pierre, allant du marché neuf à la rue des Lombards, la rue de la Guihaude, allant de la rue des Lombards au tournant de la petite rue, et de la rue Traversive allant de la rue de la Guihaude à la place du Grand-Carrefour; elle aboutissait sur une petite place où étaient autrefois le pilori, la boucherie et la halle au blé.

Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 donnait à la rue Saint-Pierre le nom de rue de la Loi. Celui du 5 messidor an III nommait « rue de la Guihaude » la rue de la Guihaude augmentée de la rue Traversive « qui passait derrière l'hôtel de la Ville de Rouen » d'où partait antérieurement le coche de Rouen. Ce même arrêté donna le nom de Saint-Pierre à la rue de la Loi, auparavant Saint-Pierre, « allant de la rue des Lombards à l'emplacement de l'ancien hôpital, dit « le Marché-Neuf ».

Le 3 fructidor an IV (20 août 1796) l'église fut vendue au sieur Mesnier qui la revendit, terrain et matériaux, le 9 messidor an IX (28 juin 1801).

Le 6 janvier 1868 le Conseil municipal décide que la rue Saint-Pierre sera prolongée sur une largeur de 10 mètres de la place du Marché-Neuf à la rue Chartraine prolongée. Un arrêté préfectoral du 20 mai 1873 fixe l'alignement de ce prolongement.

Dans un acte de 1206 on trouve la rue « Lagihande » et dans un de 1644, rue « de la Bigaude ».

Rue Saint-Sauveur. — La rue actuelle de Saint-Sauveur est formée de trois rues : la première, rue aux Maignans[1], allant du carrefour Saint-Thomas ou de la Vierge au premier pont, la seconde allant de ce premier pont au second appelé pont

1. Vieux mot qui veut dire chaudronnier : on trouve ce mot dans un acte de 1285. Magnien signifie chaudron. Dans certaines contrées on appelle encore maignans, les chaudronniers ambulants qui raccommodent les pots, marmites, etc.

Digitized by Google

du moulin Saint-Thomas : c'était la rue d'Entre-les-ponts ; la troisième, la rue Saint-Sauveur ancienne allant du second pont à la côte Saint-Michel, longeant l'abbaye dans une grande partie de son parcours.

On trouve le nom de rue aux Maignans dans un acte de 1650.

Il y avait un moulin sur chacun des bras de l'Iton et ils appartenaient tous deux à l'évêque. Le premier en partant du carrefour était le petit moulin de l'évêché et le second, le grand moulin de l'évêché.

Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 nommait rue de la Convention l'ancienne rue Saint-Sauveur. Un autre arrêté du 5 messidor an III lui rendit son nom ; à cette époque la rue aux Maignans s'était enrichie de la rue d'Entre-les-ponts.

Un arrêté municipal du 17 août 1866, ratifié par le préfet le 6 septembre, donna le nom de Saint-Sauveur à l'ensemble des deux rues Saint-Sauveur et aux Maignans. Un arrêté préfectoral du 6 octobre 1869 autorisait l'élargissement entre les deux ponts.

Au carrefour de la Vierge, rencontre des rues Grande et Saint-Sauveur, il y a, sur la maison qui fait le coin de la rue Joséphine et de la rue Saint-Sauveur, une vierge, *la vierge de Saint-Thomas*. On ne connaît pas exactement son origine. Les uns pensent que la statue a été mise à sa place actuelle au moment de la démolition de la porte aux Febvres ou de Saint-Thomas vers 1765. Elle devait être placée au-dessus de la porte comme il y en avait au-dessus de la Porte peinte, au-dessus de la Porte Notre-Dame, etc... On sait, du reste, que la plupart des villes étaient placées sous la protection de la Sainte Vierge et que la statue de la Sainte était placée au-dessus des portes.

D'autres pensent qu'elle fut érigée par les habitants du quartier pour perpétuer le souvenir d'un bienfait de la Sainte.

Elle fut cachée pendant la tourmente révolutionnaire et remise en place le 12 juin 1803, jour de la solennité de la Fête-Dieu.

Digitized by Google

Rue Saint-Thomas. — Elle est formée : 1° par l'ancienne rue du cimetière Saint-Thomas, allant de la rue aux Maignans (Saint-Sauveur) à l'extrémité du cimetière Saint-Thomas ; 2° par l'ancienne rue des Fossés-Saint-Thomas allant du cimetière Saint-Thomas au pont Bavet ou Bataille en face la rue Jean-Gilles ; 3° par la rue des Fossés-Saint-Pierre allant du pont Bavet à la place de l'Orme ; 4° de la rue des Lavandières allant de la place de l'Orme à la rue du Dauphin au pont du Trou-Béchet. Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 supprima le nom de Saint-Thomas et la rue s'appela rue des Fossés.

Le 21 septembre 1793 les habitants de la rue des Fossés-Saint-Thomas adressèrent une pétition au Conseil général de la Commune pour l'élargissement de la rue aux dépens du cimetière Saint-Thomas. La pétition fut repoussée pour le motif que le cimetière servait encore de sépulture.

Le 9 floréal an II (28 avril 1794) une nouvelle pétition pour le même motif est envoyée de nouveau et le Conseil général délègue l'ingénieur Durouit pour examiner la chose et donner son avis. Le 19 floréal il est décidé qu'on enverra les pièces au District pour décision. Si le cimetière est vendu on donnera à la rue le terrain nécessaire à son élargissement.

En 1795 la rue des Fossés-Saint-Thomas allait de la rue aux Maignans à la rue Jean-Gilles.

C'est par un arrêté préfectoral du 6 septembre 1866, ratifiant l'arrêté municipal du 17 août, que la rue Saint-Thomas fut formée des rues des Fossés-Saint-Thomas, des Fossés-Saint-Pierre, et des Lavandières.

Allée des Soupirs. — Cette promenade est située sur l'emplacement des fossés des anciennes fortifications de la ville. Elle a été aménagée vers 1780 quand on démolit l'ancien château pour rebâtir celui qui existait avant l'Hôtel de Ville actuel ; on remplit les fossés, et on abattit deux tours pour ouvrir l'Allée qui longe le château.

Le 22 novembre 1786 le Procureur « représente à la ville que ses revenus, qui ne se montent qu'à quinze ou dix-huit cents livres, ne lui permettent pas de mettre à exécution son projet de construction de boulevard (un boulevard allant du

Digitized by Google

pont du Bois-Jollet à la forêt) ». Il ajoute « qu'il vaudrait mieux s'occuper d'allonger la promenade de l'Allée des Soupirs dont M. le Duc de Bouillon a procuré l'agrément à la Ville, on pourrait continuer cette promenade le long des Fossés des Pringalles ». On appelait ruisseau des Pringalles le ruisseau passant dans le jardin de l'ancien évêché et aussi une partie de l'Allée des Soupirs.

D'après *le Bourgeois d'Évreux*, en mai 1801 le préfet aurait fait démolir un bout de rempart longeant l'Allée des Soupirs, situé à l'extrémité de la promenade des jardins de l'ancien évêché, et fait construire le perron qui descend à l'Allée avec des pierres de démolition de l'église Saint-Léger.

En 1808, le préfet acheta un terrain pour allonger l'allée du côté des Pringalles, on procéda à des terrassements pour remplir le fossé et aligner le ruisseau sur le Pont-Rouge, on travailla aussi à l'autre extrémité et on combla, en partie, le bassin du château pour l'alignement de la promenade et on y planta des arbres. Les tilleuls, derrière l'Hôtel de Ville, furent plantés en 1901.

Rue de la Taillerie. — En 1845 la rue de la Taillerie allait de la rue Neuve-pavée à la rue du Homme (rue Isambard); en 1859 le Conseil décide de construire un pont sur le bras de l'Iton qui traverse la rue.

C'est une rue très ancienne; on trouve une rue de la Tuilerie, et une rue Hugues le Tuilier en 1258. En 1285 « une rue de la Thuilerie, improprement appelée de la Taillerie paroisse Saint-Léger ».

Rue des Tombettes. — C'est le 25 août 1884 que le Conseil municipal décide en principe la création d'une rue de 10 mètres de large entre la rue de la Rochette et l'Avenue de Caen. Il en avait été question déjà en 1867.

Le 25 février 1909 les habitants de la région des Tombettes envoient une pétition au Conseil municipal, demandant que la rue soit aménagée avec le gaz. Tout en renvoyant la pétition à une commission compétente, M. le maire fit remarquer que la rue des Tombettes est l'une des premières que l'on décida d'améliorer avec le legs Dupuis.

Le 8 décembre 1911 le Conseil adopte le projet d'élargisse-

Digitized by Google

ment du Chemin des Tombettes. L'adjudication des travaux eut lieu le 5 mai 1913. Le 10 juin 1914, le Conseil refuse le classement d'une rue allant des Tombettes au chemin de la scierie.

M. Joseph-André Dupuis, juge au Tribunal civil de Dreux, décédé à Paris le 24 décembre 1906, dans son testament olographe du 27 août 1899 s'exprime ainsi : « Je désire que mon mobilier ne soit pas vendu et je lègue mes objets d'art à la Ville d'Evreux pour son musée. J'entends par objets d'art, mes meubles anciens, bronzes, plâtres, terres cuites, vieilles faïences, meubles meublants, tableaux, gravures, livres, etc. Le complément de la fortune, les autres legs prélevés, reviendra à la Ville d'Evreux pour faire des travaux de voirie et augmenter le musée si c'est possible, avec l'argent qui reviendra de mon fait.

« Je lègue à la Ville d'Evreux à titre particulier ma maison du n° 20, place Jules-Janin, pour y loger les juges suppléants du tribunal civil d'Evreux quand ça sera nécessaire.

« Je désirerais qu'elle donne à une rue le nom de Borville-Dupuis. »

L'acceptation du legs eut lieu le 31 mai 1907. Après transaction avec le légataire universel, la somme reçue par la Ville fut de 395.000 francs environ.

Le nom des « Tombettes, doit venir du mot Tomba qui signifie petite maison ». Le quartier des Tombettes, d'après cela, aurait été une agglomération plus ou moins importante de maisonnettes où sont les maisons actuelles, près de la partie appelée « la Malmouche ».

Rue Traversière. — C'est l'arrêté du 12 octobre 1792 qui donna le nom de rue Traversière à la rue du Trou-Bailly. On trouve le nom de ruelle du Trou-Bailli dans des actes de 1576, 1644. Le 4 décembre 1861 le Conseil accepta une proposition de M. Lemrez pour l'alignement de la rue, qui est terminée actuellement.

Chemin du Valème. — Il part de l'Avenue de Caen et longe la ferme Lamiot pour se diriger du côté du petit vallon sous les bois de Saint-Michel.

Rue de Vernon. — Ce n'est autre chose que la route de Vernon. Le 26 août 1897, le Conseil décide de demander le concours de la Compagnie de l'Ouest pour l'ouverture d'un passage pour piétons allant de la rue de Vernon à la halte

Digitized by Google

de la rue Maillot; le 28 mai 1898, le Conseil accepte la proposition de la compagnie de faire un escalier à la place d'une sente.

Rue de la Vieille-Gabelle. — C'est une très ancienne rue qui portait déjà ce nom avant la Révolution.

L'arrêté municipal du 5 messidor an III lui redonna son nom au lieu de « Cul-de-sac de la Loi » qui lui avait été donné à la fin de 1792. On l'appelait aussi rue du Sel ainsi qu'on le voit sur les plans anciens.

En 1845, on la limite ainsi : « allant de la rue Saint-Pierre au lavoir de l'hôpital par le côté du cimetière Saint-Pierre qui est à l'ouest. »

On sait en effet que l'église Saint-Pierre était sur le terrain compris entre la rue Saint-Pierre, la rue des Lombards, les fortifications longeant l'Iton, et la rue de la Vieille-Gabelle. Le cimetière occupait la partie ouest de ce terrain.

Le pont Bavet ou Bataille qui se trouve à son extrémité sur le bras des Tanneurs, avait été reconstruit en 1797 avec des pierres provenant du cimetière de la Cathédrale.

Rue Victor-Hugo. — C'est par une ordonnance royale du 22 juillet 1834, que fut approuvé le percement d'un boulevard derrière la rue des Murs-Saint-Jean et devant relier le boulevard de Chambeaudoin avec celui de la Buffardière.

Les travaux n'étaient pas encore commencés en 1844.

Le 15 juin 1844, le Conseil municipal décide l'achat d'une maison qui permettra l'ouverture du boulevard Saint-Jean sur la rue Ferrée.

Ce n'est qu'en avril 1846, que le ministre autorisa l'achat des terrains pour le « boulevard Saint-Jean ». En 1858, ce boulevard devait s'arrêter au carrefour de la rue du Meilet; il communiquait avec le boulevard Chambeaudoin par la rue Dulong. Le 28 juin 1869, le Conseil autorise le maire à acheter un terrain pour y construire un bassin destiné à recueillir les eaux du boulevard Saint-Jean qui ne peuvent s'écouler.

Un décret du ministre de l'Intérieur du 9 septembre 1881, ratifiant l'arrêté municipal du 18 août, donne le nom de Victor-Hugo au boulevard Saint-Jean.

Digitized by Google

La rue Vigor va de l'extrémité de la rue Saint-Léger à la rue Villaine. Son nom lui vient d'une famille originaire d'Evreux dont les membres occupèrent de hautes situations ; il existe encore des descendants de cette famille en Irlande. Citons : Simon Vigor, né à Evreux, décédé le 1er novembre 1575 à Carcassonne, qui fut archevêque de Narbonne ; Simon Vigor, neveu du précédent, né à Evreux en 1556, mort en 1624, conseiller au Grand Conseil ; Regnauld Vigor, 1589, conseiller au Parlement de Rouen et médecin ordinaire de Sa Majesté ; Nicolas Vigor, 1604, avocat, sieur de Parville ; Pierre Vigor, conseiller du Roi vers 1611 ; Jean *de Vigor* capitaine au régiment de Persen (Persan).

Enfin, plus récemment, Mme Jean Castets, née Florentine Vigor, décédée le 13 août 1900 dans sa vingt et unième année, 45, rue Saint-Sauveur, était une descendante de la famille.

Rue Villaine. — Tout d'abord une question se pose : doit-on l'écrire avec une seule *l* ou avec deux? Ceux qui ne veulent qu'une seule *l* font dériver son nom de Vilains ; la rue aurait été jadis habitée par des vilains (cette thèse n'est guère soutenable), ou encore la rue était vilaine?

Le nom vient plutôt du mot « Villa » qui signifie maison de campagne. Du temps de l'occupation romaine, il y avait des maisons de campagne sur les côteaux de Nétreville, et la preuve que la ville se prolongeait de ce côté, nous l'avons dans la situation de l'ancien théâtre romain.

Pour nous c'était la route qui conduisait aux villas ou aux champs. Dans un acte de 1219 on trouve la mention « in vico villano », en 1269, in vico villeine et dans d'autres de 1572 et 1615, le nom de rue Villaine. Dans un acte du commencement du XIIIe siècle, on trouve la mention d'un moulin de Grocet, rue Villaine, appartenant au seigneur de Cierrey.

Dans un acte de 1440, on trouve rue Villaine près les Jacobins.

En 1795, la rue Villaine allait de la rue du Chariot au lieu dit « Rome ».

Le 11 février 1816, on donna à la rue Villaine le nom de « rue de Gasville », nom du préfet qui entreprit son élargis-

Digitized by Google

sement et sa rectification ; en 1819, les travaux continuaient encore.

Le 30 juillet 1824 le Conseil arrête : « Le pont construit sur la rivière de l'Iton à l'extrémité de la rue Gasville portera le nom de M. le Préfet de l'Eure qui, le 2 juin 1821, a daigné en poser la première pierre, et s'appellera en conséquence le pont Delaitre. Ce pont ne peut être que celui qui est près du moulin Vigor, un peu plus loin que le moulin de la Grande-Roue. C'est le pont Vigor.

C'est par un arrêté municipal du 30 avril 1832 que la rue reprit son nom de rue Villaine. En 1891, une proposition avait été faite de l'appeler rue Boisard, mais le Conseil a repoussé la proposition.

PLACES DE LA VILLE

Le Bel-Ébat. — En 1578, le Bel-Ébat appartenait à un nommé Mouton, avant d'appartenir aux ducs de Bouillon, propriétaires de Navarre. Le dimanche 21 septembre 1794, on célébra sur le pré la dernière sans-culottide. On avait dressé une pyramide au milieu du pré, on y dansa et chanta une partie de la journée.

Après la Révolution, le domaine de Navarre appartint à l'impératrice Joséphine et à ses héritiers, qui le vendirent au marquis de Dauvet le 24 mai 1834 pour la somme de 1.378.000 francs.

Le domaine a dû être affermé pendant quelques années avant la vente, puisqu'en 1829 le comte Roy, ministre des Finances, en était fermier et que le 25 mai 1832, le Conseil municipal s'occupe de renouveler « la location du Bel-Ébat qui appartient à M. Huet et qui en demande 500 francs au lieu de 400 ».

Le 9 mai de l'année 1834, quelques jours avant la vente, le Conseil municipal « autorise le maire à acquérir de la personne qui achètera le domaine de Navarre les propriétés désignées sur l'affiche par les nos 54 et 55, le pré du Bel-Ébat et le château d'Evreux avec les bâtiments, terrains et dépendances (le château pour y établir la Mairie) ».

Digitized by Google

Le 10 novembre 1834, le Conseil nomme une commission qui sera chargée de « s'entendre avec le marquis de Dauvet devenu propriétaire de Navarre, d'acheter le Chateau d'Evreux et de louer, avec promesse de vente, le Bel-Ébat ».

Le 29 mai 1846 on discute au Conseil municipal pour fixer le lieu où se feront les exécutions capitales qui se faisaient au Bel-Ébat. Quelqu'un propose un emplacement près du cimetière, ce qui n'est pas admis et, comme tout le monde refuse ce voisinage, on maintient le Bel-Ébat.

L'exposition régionale du 21 au 29 mai 1864 suffirait pour illustrer le Bel-Ébat. On lit dans l'*Almanach annuaire de l'Eure* de 1865 : « Le pré du Bel-Ébat avait été transformé en un immense square qui, avec ses grands arbres transplantés, ses pelouses verdoyantes, ses massifs de fleurs, sa pièce d'eau même et ses constructions rustiques, présentait un coup d'œil d'une charmante et splendide originalité. »

Il faut ajouter à cela la visite de l'Empereur et de l'Impératrice le dimanche 29 mai.

Le 26 juillet 1864, le Conseil municipal décide « qu'il n'y a pas lieu de maintenir le pré du Bel-Ébat en jardin anglais ».

Le pré sert maintenant aux sports de toute sorte, comme champ d'exercice pour l'armée et pour les revues ; et, enfin, à la foire Saint-Taurin qui a abandonné la place Saint-Taurin et le bout de la rue Joséphine où elle était trop à l'étroit.

Place de la Comédie. — La place de la Comédie faisait partie de jardins et terrains appartenant aux comtes d'Evreux et qui devinrent la propriété de la ville au moment de l'acquisition du château, en août 1835.

Carrefour de la Crosse. — Son nom lui vient d'un antique usage :

Avant de prendre possession de leur siège, les Évêques devaient partir de l'abbaye de Saint-Taurin pour se rendre à la Cathédrale. Les religieux les accompagnaient jusqu'à une maison appelée « maison de la Crosse » située au carrefour des deux rues actuelles de la Préfecture et Chartraine, et c'est là que les chanoines venaient recevoir l'évêque et lui remettre son bâton pastoral. C'est dans cette maison que

Digitized by Google

l'évêque était déchaussé et sa chaussure appartenait au propriétaire de la maison.

Le seigneur de Gauville devait lui-même jeter de la paille dans la rue pour que l'évêque qui était nu-pieds ne marchât sur la terre ; le prélat n'était chaussé de nouveau que pour célébrer la messe à la Cathédrale.

Au moment où l'abbé de Saint-Taurin remettait l'évêque au chapitre il disait : « Messieurs, voici notre évêque, que nous vous amenons, vif le vous baillons et mort le nous rendrez. »

On sait, en effet, qu'après leur mort, les évêques étaient exposés dans la chapelle de l'abbaye.

Place Dupont-de-l'Eure. — La place Dupont-de-l'Eure actuelle est formée par les emplacements de l'église Saint-Léger, du cimetière Saint-Léger qui entourait l'église, proche des Ursulines (caserne), de la rue Neuve non pavée, située au nord-ouest de la place et de la rue du Moulin-l'Abbesse à la rue Hédouin (Buzot), puis de la ruelle du Homme allant du pont Canet au moulin l'Abbesse.

Dans la partie nord de la place il y avait un pâté de maisons qui ont été rasées, ainsi qu'un ruisseau qui, partant du pont Canet, allait se réunir à l'extrémité de la rue Saint-Léger au bras de l'Iton, rivière Perrine, allant de cette rue à la rue Villaine.

Le 14 juillet 1790, on fêta sur la place Saint-Léger une des premières fêtes de la Révolution, celle du serment civique. Le 3 décembre 1790, on transporta provisoirement le marché au cidre de la place du Carrefour à la place Saint-Léger.

Au mois de novembre 1792, il fut décidé aussi que la foire de Saint-Nicolas de la Maladrerie se tiendrait sur la place, avec l'assentiment de la commune de Gravigny.

Un arrêté municipal du 12 octobre 1792 donnait à cette place le nom de place de la Fédération.

Le 27 juillet 1793, « le Conseil général de la commune, les juges de paix, les membres du Bureau de la Conciliation et la Garde Nationale ont été prendre les Représentants du Peuple dans leurs logements, l'adjoint du ministre de la

Digitized by Google

Guerre, les généraux et l'État-Major et se sont rendus sur la place de la Fédération, au milieu d'un grand nombre de citoyens et citoyennes pour planter un arbre de la liberté [1]. Vive la République ! Vive la Convention ! danses au bruit d'une musique guerrière, hymne des Marseillais chanté par tous les citoyens et citoyennes qui se sont embrassés fraternellement ; le Ça-ira, la Carmagnole. »

Le 11 octobre 1793, une autre fête eut lieu sur la place. Elle était organisée par les « citoyennes républicaines » d'Evreux, et pour lui donner plus d'éclat, on éleva sur la place un bûcher formé de crosses, chasubles, missels, débris d'orgues, etc. Louis IX y fut brûlé en effigie, parce que roi et saint.

On sait que les fêtes républicaines instituées par le décret du 18 floréal an II (7 mai 1794) étaient au nombre de 36, célébrées tous les décadis. La première eut lieu le 20 prairial (8 juin, la Pentecôte), elle était consacrée à l'Être Suprême.

Le 12 mai 1794, Vallée [2], curé de Pithienville, fut le premier guillotiné sur la place, en face des Ursulines (caserne).

En juin 1794, on avait élevé au milieu de la place une « montagne » pour les cérémonies ; elle fut démolie en février 1795.

Un arrêté municipal du 5 messidor an III donna le nom de place Bonaparte à la partie de la place située entre l'extré-

1. C'est Norbert Pressac de la Chassaigneraie, curé de Saint-Gaudens, petit village de la Vienne, qui planta en mai 1790 le premier arbre de la liberté. Cette coutume remonte à l'antiquité. Au moyen âge on plantait des arbres de Mai qui se transformèrent en arbres de la Liberté sous la Révolution.

2. Vallée avait refusé de prêter le serment à la constitution civile du clergé, il devait être exilé en Angleterre, mais il se cacha chez une de ses nièces à Saint-Aubin-des-Haies, malgré le décret du 24 avril 1793 qui ordonnait de transporter à la Guyane tous les ecclésiastiques, réguliers, séculiers, frères convers ou lais qui n'avaient pas prêté le serment, et surtout le décret des 29-30 vendémiaire, an II (20-21 octobre 1793) qui envoyait devant le tribunal criminel et livrait à l'exécuteur ceux qui ne se seraient pas mis à la disposition de l'administration pour être déportés. Un autre prêtre, Hallé d'Amfreville fut aussi exécuté sur la place le 13 juillet 1794.

Deux journaliers furent exécutés pendant cette période.

Digitized by Google

mité de la rue Saint-Amand « et la maison qui termine la promenade ».

Le 13 juin 1797, on décida que les exécutions se feraient dorénavant sur la place Saint-Léger « pour en débarrasser la place du Grand-Carrefour », et le 27 messidor an V, on fit le transfert de l'échafaud. On a vu plus haut que l'on n'avait pas attendu le décret pour faire les exécutions place Saint-Léger.

Le 10 janvier 1798, on guillotina quatorze chauffeurs.

On célébra sur la place les fêtes de la Souveraineté du Peuple le 20 mars, la fête des Époux le 28 avril, la fête des Victoires le 27 mai.

Le 19 thermidor an VI (7 juillet 1798), l'administration municipale décida que « la foire Saint-Taurin du 29 thermidor (16 août) sera transportée sous l'Allée des Soupirs et la foire aux bestiaux sur la place Saint-Léger ». C'était pour éviter l'encombrement de la rue de la Constitution (du Parvis) avec ses baraques des deux côtés, ce qui était une cause d'accidents; mais dans la séance du 4 fructidor, il fut décidé que la mesure ne serait appliquée que l'année suivante.

A la fin d'octobre 1800, on vendit l'église Saint-Léger pour la démolir. Le 17 messidor an XI (6 juillet 1803) le Préfet invite le maire à faire enlever l'arbre de la liberté, qui est mort, et à pousser le déblaiement de l'église : l'adjudicataire en prend trop à son aise.

Le 7 novembre 1803, on plaça sur la place Bonaparte (place Dupont-de-l'Eure) deux statues de bronze, que le préfet avait fait apporter à Evreux, venant du château de Bizy.

En mars 1804, on planta les arbres de la place pour former les allées, il avait été question d'en planter jusqu'au pont Perrin, mais ils auraient gêné les maisons. On donna des alignements afin de rendre la place plus régulière et on rendit même au culte une partie de l'église des Ursulines; le « chœur des Dames » servait de tribunal civil.

En 1800, on voyait encore sur la place les restes du monticule (la montagne) que l'on avait élevé pendant la Révolution. On érigea sur son emplacement la colonne que chaque chef-lieu devait élever. On en posa la première pierre le

Digitized by Google

14 juillet 1800 ; dans une cavité de cette pierre on mit une plaque de cuivre, relatant la date de la cérémonie. La colonne fut démolie à son tour et la plaque est restée enfoncée à un mètre environ au-dessous du niveau de la place et probablement de la rue. On inaugura aussi la promenade le même jour, en mettant, à l'encoignure de la place et de la rue, une plaque indicatrice sur le mur des Ursulines (caserne), où était installée la Mairie.

Le 23 mai 1814, le Conseil municipal arrête que la place dite « Bonaparte » sera appelée « place Royale » et que l'inauguration en sera faite avec solennité.

Le 11 août 1830, « pour la proclamation du duc d'Orléans, roi des Français, sous le nom de Philippe Ier », il y eut grande fête sur la place, feux de joie, danses, etc.

La place qui avait pris le nom de place Royale devait en changer encore plus d'une fois.

Le 7 août 1840, sur la demande des habitants, le Conseil municipal, « né de la révolution de Juillet », arrête « que la place située au milieu de la rue Saint-Léger et dite Royale reprendra à partir de ce jour la dénomination de place Bonaparte ». La préfecture y mit opposition et le 12 janvier 1841, le Conseil décide de nouveau que la place Royale sera nommée Bonaparte, malgré l'avis du préfet qui prétend qu'il faudrait une ordonnance royale pour opérer la substitution de nom.

Le Conseil réplique que c'est en l'an X que la place Royale a été appelée Bonaparte, et que ce nom ne lui a été enlevé que par suite des événements de la Restauration. Rien ne justifie que le changement ait été fait régulièrement, puisqu'il n'y a aucune trace dans les délibérations du Conseil, qu'une simple délibération annonçant qu'une inauguration aurait lieu ultérieurement. Ce que rien ne constate avoir été fait. Le 13 août, le Conseil charge le maire de faire auprès du ministre de l'Intérieur toutes les démarches nécessaires pour rétablir le nom de place Bonaparte. Le préfet eut gain de cause, car nous trouvons un arrêté municipal du 11 mars 1848 qui donne à la « place Royale » le nom de Dupont-de-l'Eure. L'arrêté ministériel approuvant l'arrêté du maire est du

Digitized by Google

12 avril 1848. C'était « un témoignage de reconnaissance publique décerné au citoyen Dupont de l'Eure, président du gouvernement provisoire ».

Le 30 décembre 1851, le maire prend un arrêté qui rétablit le nom de place Bonaparte. Enfin un arrêté municipal du 18 septembre 1870 ordonne de reprendre le nom de Dupont-de-l'Eure.

Jacques-Charles Dupont (de l'Eure) né au Neubourg le 27 février 1767, décéda à Rouge-Perriers le 2 mars 1855. Avocat à Rouen, il est nommé maire du Neubourg et administrateur du district de Louviers en 1792. Député au Conseil des cinq-cents, président de la justice criminelle d'Evreux et en 1811 président de la Cour impériale de Rouen.

Vice-président de la Chambre des députés et de la Chambre des représentants en 1815, Garde des sceaux ministre de la Justice en 1830, officier de la Légion d'honneur.

Il avait formellement recommandé qu'on ne mit sur sa tombe que son nom, la date et le lieu de sa naissance et de son décès.

Le 4 septembre 1881, un monument élevé à la mémoire de Dupont de l'Eure fut inauguré au Neubourg par Gambetta, qui, le lendemain, assistait à Evreux à un banquet offert par le Conseil municipal.

Place du Grand-Carrefour. — La place du Grand-Carrefour a eu le grand privilège de ne pas changer de nom, du moins depuis sa mention dans les anciens actes. Un de 1440 porte le nom de la Porte-Peinte. On sait que cette porte était située à l'entrée de la place Sepmanville.

Autrefois, on vendait à cette place, le poisson, la viande et le blé ; il y avait une rue de chaque côté de la place, celle longeant les maisons du côté du midi s'appelait rue du « Carrefour aux Moulettes, » et celle du nord, « rue aux Bouchers ».

La poissonnerie, sur la place, fut commencée en 1504 et achevée seulement en 1512; puis elle fut transférée plus tard où nous la trouvons en 1740, à côté de la Tour de l'Horloge.

En 1508, le roi Louis XII accorda à la Ville l'autorisation de démolir « les Halles qui sont sur la place du Grand-Carrefour près la Porte-Peinte, servant à la boulangerie et à la

Digitized by Google

boucherie, à la condition d'en édifier d'autres plus spacieuses où elle le jugerait le mieux placé ».

En 1778, le 6 octobre, les frères Gérard, messagers établis sur le terrain de l'ancien hôtel de Rouen (n° 1 de la rue Édouard-Féray), obtiennent la permission d'abattre une portion de la muraille faisant l'équerre, sise paroisse Saint-Pierre, près la Porte-Peinte et traversée par la grande route de Rouen, contenant 270 pieds de long sur 6 pieds d'épaisseur, ainsi qu'une vieille tour en ruine.

C'est sur cette place que se faisaient les exécutions.

« En 1787, le dernier pendu fut un sieur Bouillon, pour vol de chevaux. La potence avait été placée à l'intersection de la Grande-Rue et de la Grosse Horloge, à dix pieds environ au delà du ruisseau qui traverse le carrefour. Le bras de la potence était tourné du côté de la rue de l'Horloge et l'échelle en avant du côté de la Grande-Rue. Il resta exposé toute la nuit et la journée du dimanche le lendemain. Le dimanche soir, le corps fut porté au gibet de la côte de la Justice, composé de piliers de pierre de taille reliés entre eux par des pièces de bois. Il fut donc suspendu, le cou renfermé dans un collier à charnières qui était attaché à une traverse. »

Le 16 janvier 1798, on exécuta une fille Bance, accusée d'empoisonnement : la guillotine était placée en face de l'hôtel de la Biche. Cet hôtel faisait le coin de la place avec la rue « Traversive », extrémité de la rue Saint Pierre actuelle.

L'administration municipale, par un arrêté du 22 prairial an VI (10 juillet 1798), avait décidé de faire les exécutions sur la place Saint-Léger, mais cette décision fut rapportée et on fixa « l'endroit dit de Savoie, assez éloigné des maisons pour qu'on puisse facilement se placer autour de l'échafaud ». Cet endroit était une petite place en face de l'hôtel de la Biche. Au n° 1 de la rue Édouard-Féray était le coche de Rouen.

En mars 1802, on fit faire « sur le haut du Carrefour, à la place des exécutions criminelles, une boitoure pour que le sang des suppliciés s'écoulât dedans et non plus dans le ruisseau, comme il le faisait auparavant ». Le 14 mars de cette

Digitized by Google

année, on y exécutait deux horlogers de Bourgtheroulde.

En octobre 1802, pour la première fois, on loua aux marchands les places qu'ils occupaient les jours de marché, à tant le mètre carré. On les obligea aussi à conserver l'alignement indiqué. En juin 1805, le Conseil avait ordonné le transfert du marché aux œufs, beurre, volailles, fromages et fruits, sur la « nouvelle place de l'Hôpital » (marché aux légumes actuel dit Marché-Neuf), et le 2 août 1807, l'arrêté fut rapporté et le marché de ces denrées revint sur la place du Grand-Carrefour.

Le 24 novembre 1837, un membre du Conseil demande que l'on choisisse un autre emplacement que le Grand-Carrefour pour les exécutions criminelles.

La Halle. — Les halles actuelles sont situées un peu à l'ouest des anciennes halles, appartenant aux ducs de Bouillon.

La halle servait en 1408 au commerce des draps, mais elle existait bien auparavant, bien que certains prétendent qu'elle fut construite à cette époque. C'est là que le bailli d'Evreux rendait la justice. Près des halles et de la rivière on avait percé dans les fortifications une porte pour la route du Neubourg.

Le 5 mars 1661, la Ville cède au duc de Bouillon la halle aux boulangers forains pour y bâtir des écuries.

Le 14 juillet 1790, le duc fit don à la Ville de la halle au blé qui était sa propriété. Le Conseil général de la commune arrêta, d'une voix unanime, qu'une inscription sur marbre indiquant la donation serait mise au-dessus de la porte. Le 4 novembre, la plaque fut posée ; elle portait le nom du donateur, du maire, des officiers municipaux ; mais elle fut enlevée par ordre en octobre 1793. Une députation du Conseil général de la commune avait été envoyée pour remercier le duc. Le « Prince héréditaire de Bouillon a donné son agrément et consentement au don fait par son père, le duc régnant de Bouillon ».

En 1812, « on fit un pont pour sortir de la halle sur les Fossés-Saint-Thomas ».

« Le 12 mars 1812, le Conseil municipal s'occupe de la

Digitized by Google

création de la rue de la Halle et de la place du Marché-Neuf. Le préfet propose d'ouvrir une rue allant de la porte qui est à l'extrémité de la halle à la place des Fossés-Saint-Thomas, en traversant le ruisseau ; cette rue serait de six mètres de large et aurait son prolongement jusqu'à la rue Grande en une ruelle ayant déjà trois mètres de largeur le long du flanc de la halle regardant le sud. Cette rue pourrait être élargie d'un demi-mètre. M. le Préfet propose aussi une autre rue partant de celle indiquée ci-dessus, faisant équerre avec elle pour se rendre sur la place du Marché-Neuf. L'emplacement de cette rue appartient à l'hospice, ce qui serait avantageux. »

Le Conseil s'occupe aussi d'une ruelle « longeant le flanc de la halle regardant vers le Nord ».

En juin 1851, le Conseil approuvait l'élargissement de la rue de la Halle, mais un propriétaire refusait de vendre sa maison. Un incendie ayant détruit l'immeuble en novembre 1859, le propriétaire fut obligé de demander l'alignement et par conséquent de consentir à vendre la partie demandée.

Le 1er mars 1867 « le Conseil s'occupe de la suppression de la halle aux grains donnant sur la rue Grande, entourée à l'Ouest d'une ruelle, nommée rue de la Halle et à l'Est d'une ruelle peu passagère. Le 6 janvier 1868, le Conseil décide que la rue de la Halle sera continuée sur une largeur de 10 mètres jusqu'à la rue Grande. En novembre, le Conseil maintient sa décision du 6 janvier. C'est la rue actuelle du Duc-de-Bouillon.

Place de l'Hôtel-de-Ville. — On sait que le *Château* était entouré d'un mur d'enceinte qui l'isolait de la ville ; en 1631, le gouverneur, M. de Bellegarde, offrit aux bourgeois de faire démolir cette enceinte, ce qui fut accepté unanimement. La place de l'Hôtel-de-Ville est formée de l'ancienne place du Château et de l'emplacement des bâtiments situés entre cette place et la rue de l'Horloge.

Le 1er mai 1706, on planta un arbre de mai sur la place du Château, portant une girouette à son sommet et les armoiries du duc et de la duchesse de Bouillon. On dansa et tira le

Digitized by Google

canon. Le 18 août 1793 on planta un arbre de la Liberté sur la place du Château.

L'arrêté municipal du 5 messidor an III donna le nom de « rue du Cours » à l'ancienne rue du Château, allant des rues du Charriot et Trianon (rue Saint-Louis) à la place du Château; elle aboutissait à la porte du château par le pont des Jacobins, et le nom de rue du Château restait à la partie allant de la place du Château à la rue Lecomte (rue de l'Horloge).

L'ancienne rue du Château traversait la cour pour rejoindre la rue Lecomte. C'était un passage particulier appartenant aux comtes d'Evreux.

La place du Château fut, comme la place Saint-Léger, le lieu adopté pour les fêtes révolutionnaires. On y célébra, le 29 avril 1797 la fête des Époux, le 28 juin 1797 la fête de l'Agriculture, le 22 septembre 1797 le 1er jour de l'an VI de la République, le 14 juillet 1798 la fête de la prise de la Bastille, le 22 septembre 1798 la fête de la fondation de la République. Les fêtes se terminaient presque toujours par des danses publiques sur la place.

Le 23 mai 1805, jour de l'Ascension, l'Empereur était sacré à Milan. Il y eut à Evreux, sur la place du Château, une grande fête avec feux de joie, illuminations, danses, etc.

Le 20 juillet 1805, les bouchers s'installèrent au pied de la tour, dans la nouvelle boucherie reconstruite l'année précédente.

Au mois de juillet 1808, il est question, au Conseil municipal, d'ouvrir une communication entre la place du Château et le carrefour Saint-Pierre, sans en indiquer la situation.

En février 1809, en abaissant le niveau de la rue allant du Théâtre au pont du Château, on mit à jour de très grosses murailles et une tour. On fit aussi abattre un restant de rempart appuyé sur deux arches. Le 13 avril 1811, on mit en adjudication, pour la somme de 42.000 francs, la construction de la salle de spectacle, à côté de la porte du château.

En juin 1821, la rue du Château, qui portait le nom de rue « Eugène », reprit son ancien nom de rue du Château, et l'année suivante il fut question de l'élargir.

Digitized by Google

Le 17 février 1832, une commission est nommée pour étudier la possibilité d'ouvrir la place du Château sur la rue de l'Horloge. Le 18 février 1836, le Conseil municipal vote l'abaissement de la place du Château pour l'amener au niveau de la rue de l'Horloge et de l'Allée des Soupirs. On trouva des murs d'enceinte fortifiée, des débris de statues, de sculpture, des monnaies romaines, etc.

Le 18 février 1837, le Conseil municipal décide que la place du Château sera réunie à la rue de l'Horloge en faisant démolir les maisons à mesure que l'acquisition en sera possible. La place du Grand-Carrefour devait aussi être dégagée du côté de la place de Sepmanville.

Une ordonnance du 12 juillet 1837 approuvait le plan d'alignement de la Ville et l'agrandissement de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le 11 janvier 1839, il est question de la plantation d'arbres sur la place.

Le 2 novembre 1846, M. Bonnin est autorisé à faire des fouilles sur la place « dans l'intérêt de l'Art et de l'Histoire ».

Le samedi 23 août 1890, sous le perron de l'Hôtel de Ville, à 3 mètres de profondeur, on trouva le « Trésor d'Evreux » formé de près de 340 kilogrammes de monnaies romaines dont un bloc de 68 kilogrammes.

Le marché au pain se tenait anciennement le samedi près du cimetière Saint-Léger, proche du Moulin l'Abbesse, sur un emplacement appelé « Marché au pain ». Ce marché fut rapporté sur la place du Grand-Carrefour et, à la fin du XIV^e^ siècle, il fut question de le transférer près de la Tour de l'Horloge.

En 1488, le roi, par lettres patentes, autorisa le transfert, mais les bâtiments ne furent prêts qu'en 1551. Les boulangers de la ville y furent installés, mais les boulangers forains furent placés de l'autre côté de la rue dans des loges construites spécialement pour eux.

Vers la même époque, on fit une galerie qui conduisait du Château à l'Horloge et de l'Horloge à une grande chambre construite au-dessus de la boulangerie. Démolie en 1581, elle fut rebâtie en 1625.

Digitized by Google

Le 14 juillet 1882, eut lieu l'inauguration de la fontaine de l'Hôtel de Ville et le 9 juin 1903, celle du nouveau Théâtre.

Le nouvel Hôtel de Ville est dû à la générosité des frères Delhomme.

L'aîné, Alexandre, né à Evreux en 1792, mourut le 24 novembre 1857. Il avait été juge au Tribunal civil d'Evreux et conseiller général de Damville et Saint-André. Le second, Olivier, né à Evreux le 15 août 1794, mourut le 22 janvier 1874, il ne fit partie d'aucune administration et se consacra uniquement aux affaires de la Cité. Second adjoint en 1830, premier adjoint en 1835, nommé par le Gouvernement, 1848 lui enleva ses fonctions d'adjoint, mais en juin 1849 il était un des administrateurs provisoires de la Ville. En 1870, il ne se représenta pas au choix des électeurs. Le troisième, Anatole, né le 28 décembre 1796, entra dans les contributions directes et prit sa retraite en 1851, comme contrôleur principal, n'ayant pas voulu quitter sa ville natale ; il mourut en 1872.

Le 27 septembre et le 1er octobre 1865, Olivier fit *avec son frère* un testament olographe, puis seul, des codicilles les 9 janvier et 4 mai 1873, par lesquels il instituait la ville d'Evreux sa légataire universelle. Il laissait une fortune qu'il évaluait à 300.000 francs. Cette somme devait servir à la construction d'un Hôtel de Ville, mais le bâtiment ne devait être édifié qu'avec ses propres deniers. Si la somme ne pouvait suffire, elle devait être placée pour l'augmenter et arriver à la somme désirable pour la construction. C'est pour ce motif que l'on attendit jusqu'en 1891, pour bâtir l'Hôtel de Ville actuel qui fut inauguré en mars 1895.

La Ville recevait, en outre, une somme de 10.000 francs, pour construire, dans le cimetière, une chapelle avec caveau.

Place du Marché-Neuf. — La place du Marché-Neuf est sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu.

L'église Saint-Jacques de l'Hôpital servait à loger les pèlerins ; le 8 avril 1521 on posa la première pierre du clocher qui fut reconstruit aux frais de la Confrérie de la

Digitized by Google

Charité, sur le modèle de celui de Saint-Thomas. A cette époque, Philippe du Souchey était échevin de la Ville.

Dans des actes de 1644 et de 1661, il est question d'une rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 15 ventôse an IX (6 mars 1800), le Conseil municipal est d'avis de vendre l'ancien hôpital et d'ouvrir une rue sur le terrain. Le 23 ventôse, l'administration est d'avis d'étudier un projet de marché public à établir sur le terrain de l'hôpital et d'aliéner ce qui resterait. L'autorisation préfectorale est du 25 fructidor an IX (12 septembre 1801).

Le 17 octobre 1802, eut lieu la vente de l'hôpital proprement dit, de l'église et de la tour de l'Hôtel-Dieu. La tour appartenait aux Frères de la Charité, ainsi que la cloche qu'elle contenait, qui fut plus tard portée à Saint-Taurin. C'est cette cloche que l'on sonnait en cas d'incendie, et depuis c'est la cloche de la Tour de l'Horloge qui la remplace pour cet office.

En mars 1804, en faisant des fouilles, on découvrit sous l'ancienne tour des ossements et un tombeau formé d'un certain nombre de pierres non jointes ; on ne trouva pas d'inscription.

C'est le 8 juin 1805 qu'on inaugura le nouveau marché au beurre, œufs, volailles et fruits. Le 3 octobre 1805, on posa la première plaque indiquant la « Place du Marché-Neuf ».

Le 1er mai 1807, le Conseil « considérant que la nouvelle place du marché cédée par l'hospice à la Ville et destinée à la vente des denrées et comestibles est incommode en ce que son terrain est gras et que pendant les jours pluvieux il est impratiquable, est d'avis de paver la place ».

Au mois de juillet de la même année, les habitants du Carrefour font signer une pétition pour réclamer la vente des œufs, beurre, volailles, fromages qui se sont toujours vendus sur leur place et qui ont été portés au Marché-Neuf. Ils obtinrent gain de cause, mais « le marché au cidre, fruits en voitures pour faire le cidre, porcs de lait, jeunes arbres, grosses racines telles que navets, oignons, choux, etc., feyances, ferrailles, taillanderie » a été porté sur la nouvelle place.

Digitized by Google

Une rue ou mieux une ruelle traversait l'hôpital pour aller de la rue du Bourg (rue Grande) à la rue Saint-Pierre : on l'appelait rue des Toureurs, des Tourelles ou ruelle de l'Hôpital. Une petite partie des bâtiments était sur la rue Grande; mais la plus grande partie, l'hôpital proprement dit, était à droite du côté de la rue Saint-Pierre. Sur la rue Grande il y avait deux boutiques que l'hôpital louait à des commerçants.

La porte d'entrée était tout à fait à gauche, puis venait l'église et ensuite le cimetière de l'hôpital; le reste du terrain pour rejoindre la rue Saint-Pierre, était occupé par le jardin.

A l'extrémité de la ruelle sur la rue Grande, il y avait un puits public.

Place de l'Orme. — Elle se trouve à la rencontre de la rue des Lombards et de la rue Saint-Thomas; c'était l'ancien marché aux cochons, le Pahaha.

Le jeudi 20 avril 1848 une compagnie de la garde nationale, avec sa musique, et le clergé, se rendirent au carrefour de Pahaha, place de l'Orme, pour y planter un orme. On déposa au pied des pots de fleurs et Monseigneur fit un discours sur la charité.

Place de la République, ancienne place de la gare de Louviers. — Le 8 octobre 1878 le Conseil décide « les travaux nécessaires à l'amélioration de la voie d'accès tendant du boulevard de l'Est (boulevard Pasteur) à la place de la gare de Louviers ». Le 18 janvier 1902 le préfet approuve l'arrêté du maire qui donne le nom de « Place de la République » à la place de la gare de Louviers.

Place Saint-Taurin. — La place Saint-Taurin actuelle est formée de trois parties distinctes avant 1802 : 1° la place proprement dite; 2° l'ancienne église Saint-Gilles et le cimetière Saint-Gilles; ce dernier longeait les maisons qui sont sur la place; 3° d'une petite place existant entre la rue et le cimetière. En 1802 le maire fit démolir les murs qui séparaient ces différentes parties.

Le 14 brumaire an III (4 novembre 1794), le Conseil municipal reçut une pétition du sieur Clémondot demandant « que

Digitized by Google

la Municipalité soit autorisée à vendre quarante vieux tilleuls de la place de la maison Taurin et d'y planter des lilas et des marronniers pris dans le parc de Bizy (près Vernon), pour la destruction des ennemis de la République et des tyrans coalisés ».

Le 26 prairial an XII (15 juin 1804), le Conseil municipal est d'avis « que la place Saint-Taurin soit désignée provisoirement pour champ de foire aux bestiaux et les deux chaussées pour l'essai des chevaux et même comme emplacement supplémentaire en cas d'insuffisance ». Le 2 juillet on y installe la foire.

Un arrêté préfectoral du 10 novembre 1806 autorise la création d'un marché sur la place, tous les lundis, et spécialement réservé aux bœufs. Le 1er décembre, la municipalité fit une ouverture solennelle de ce marché hebdomadaire. La musique et un piquet de la Garde nationale prêtaient leur concours.

Le 9 mars 1810, lors de l'arrivée de l'impératrice Joséphine, tout le clergé de la Cathédrale et de Saint-Taurin, et le séminaire, s'étaient rendus sur la place Saint-Taurin pour présenter l'eau bénite à Sa Majesté, mais tout le cortège passa sans s'arrêter, à cause de l'heure tardive.

Le 12 août 1825, pour l'ouverture de la foire, on fit payer pour la première fois un droit de place pour chaque tête de bétail.

Place de Sepmanville. — La place de Sepmanville est située sur l'emplacement de l'ancienne « porte peinte » ; elle fut agrandie successivement, principalement en 1839 et 1859. Elle était primitivement garnie de tilleuls qui furent abattus en 1863.

Le 11 février 1816 le Conseil municipal « considérant que M. le baron de Sepmanville a rendu des services importants à la ville pendant le cours de son administration et notamment lors du séjour des troupes étrangères..., qu'il a constamment sacrifié ses veilles et sa santé déjà altérée pour assurer toutes les parties du service et maintenir l'ordre et la tranquillité dans la commune, arrête à l'unanimité que le nom de Sepmanville sera donné à la place nouvelle établie

Digitized by Google

près du bassin du château, communiquant avec l'Allée des Soupirs et la rue du Dauphin ».

Sepmanville (François-Cyprien-Antoine-Lieudé, baron de) né à Roman le 2 février 1762, mort le 28 janvier 1817 à Evreux. Ancien contre-amiral, membre de l'Institut national des Sciences et des Arts de Paris. Nommé maire d'Evreux le 5 juin 1813, remplacé le 20 avril par Buzot-Dubourg et renommé le 10 juillet 1815, il démissionna le 17 janvier 1816.

Le Jardin des Plantes et ses Statues. — Le « jardin des plantes » est l'ancien jardin des Capucins, devenu bien national à la Révolution, et concédé à l'Ecole Centrale établie dans l'ancien couvent. Lors de la vente du mobilier du château de Bizy, on avait réservé quatre statues en bronze destinées au jardin de l'Ecole centrale. M. Ozanne, professeur de mathématiques à l'Ecole, avait été chargé de faire effectuer ce transport. Le 22 brumaire an VII (12 novembre 1798) des citoyens s'étaient offert de faire le transport gratuitement, mais il avait été convenu de leur payer, sur les fonds de l'Ecole, leurs frais de déplacement.

Le transport ne se fit pas, puisque, d'après le *Bourgeois d'Évreux,* c'est le 12 brumaire an XI (3 novembre 1802) que le préfet envoie au maire de Vernon l'autorisation de faire transporter ces statues à Evreux.

Dans le projet de budget de l'an IX, on prévoyait la somme nécessaire au transport des quatre statues de Vernon, qui étaient désignées : l'Antinoüs, l'Hercule Commode, Diane à la chasse et l'Apollon du Belvédère. Deux statues furent placées sur la place Saint-Léger (Dupont-de-l'Eure) et les deux autres sur l'Allée des Soupirs. Le 26 octobre 1809 le préfet fit placer la statue de la Diane chasseresse, qui se trouve actuellement dans la partie supérieure du jardin des plantes, au bout de l'Allée des Soupirs en face de l'emplacement de l'ancienne tour formant l'angle des fortifications de la ville avec le mur de l'enceinte du château revenant du côté de la Tour de l'Horloge et près de l'ancien bassin.

Le 22 novembre 1814, le maire, M. de Sepmanville, au nom du conseil, écrit à la duchesse douairière d'Orléans,

Digitized by Google

à qui était restitué le château de Bizy, pour la féliciter et lui exprimer la joie que la ville d'Evreux avait ressentie à la rentrée de Son Altesse. Il s'empresse de mettre à sa disposition les quatre statues que les ex-préfets du département avaient fait transférer sur les promenades de la ville.

Voici la réponse de la duchesse du 26 novembre 1814 : « Je suis, Messieurs, extrêmement sensible à la lettre obligeante que vous m'avez adressée au sujet des quatre statues m'appartenant et qui sont placées dans vos promenades; votre conduite, à cet égard, est celle que l'on doit attendre de tous bons français; je souhaite que la réponse que j'ai chargé mon chancelier de faire au préfet de votre département vous soit une preuve de la sincérité des sentiments de votre affectionnée,

« *Signé :* LOUISE-MARIE-ADÉLAÏDE
DE BOURBON PENTHIÈVRE, DUCHESSE D'ORLÉANS. »

Dans la lettre au Préfet, nous relevons les passages principaux suivants : « ... Elle (Mme la duchesse) ferait de bien bon cœur à la ville d'Evreux le don des quatre statues qui lui appartiennent, si la considération du bon exemple à donner pour les restitutions ne lui faisait pas désirer d'en retenir au moins une.

« Ainsi, M. le Préfet, choisissez celle des quatre statues qui sert le moins à la décoration des promenades d'Evreux. Veuillez me l'indiquer; n'en faites déplacer aucune et lorsque Mme la duchesse douairière trouvera à placer non loin du lieu où elle lui aura été conservée, la statue que vous lui aurez désignée, elle se rappellera avec satisfaction toutes les fois qu'elle la verra, que c'est au bon esprit des habitants d'Evreux qu'elle la doit. Elle souhaite que les trois qui resteront à Evreux rappellent aux habitants la satisfaction que la fille du vénérable duc de Penthièvre a éprouvée en leur laissant ce témoignage de son affection. »

Le Conseil municipal fit choix de l'Apollon du Belvédère comme la plus belle à son idée.

Elle est maintenant au Palais-Royal à Paris.

Digitized by Google

Après l'expédition de la statue à la duchesse d'Orléans, les trois qui restaient furent réunies dans l'Allée des Soupirs.

Dans les premiers jours de juin 1818 la statue de Diane fut de nouveau déplacée pour être mise sur la place de Sepmanville qui n'était, à cette époque, qu'un passage de la porte peinte à l'Allée des Soupirs. Le 3 mai 1821, M. Delarue, secrétaire des Sociétés savantes, suggère au maire de placer les statues au Jardin botanique, où elles seraient moins exposées aux dégradations. Cette proposition fut adoptée et le transfert eut lieu dans les premiers jours d'octobre 1825. Des plaques posées sur les piédestaux rappellent la générosité de la duchesse d'Orléans.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

DERNIER RECUEIL DE NOUVELLES

DE M. JOSEPH L'HOPITAL

SOUS LE CIEL DU VIEUX PAYS

PAR M. PAUL HÉRISSEY, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Il y a une trentaine d'années, trois amis qu'unissaient une affection confiante et un même amour des lettres et des livres passaient ensemble des heures charmantes à se promener aux environs d'Evreux, sous les ombrages de Navarre. Deux sont morts. Ceux qui gardent le plus pieusement leur mémoire savent aujourd'hui grand gré au survivant, M. Joseph L'Hopital, d'avoir fixé à temps, dans la préface d'un livre précieux, le souvenir de leurs entretiens et du projet qui tenait alors fort à cœur à tous trois : éditer luxueusement les œuvres d'auteurs normands, découvrir pour chaque talent local l'illustrateur qui lui convînt le mieux et publier ainsi pour la grande joie des bibliophiles et des lettrés toute une série de très beaux livres où pour toujours se retrouverait l'âme du vieux pays.

Ainsi naquit jadis la *Société normande du livre illustré*, morte récemment des suites de la guerre, impuissante à remplir, parmi les difficultés de l'heure présente, le but assigné par ses fondateurs.

Mais ce qui n'est plus possible à une société, une volonté unique peut l'oser et M. Préteux, directeur de la *Revue nor-*

Digitized by Google

mande, a repris d'un geste heureux la tradition de la société défunte. Comme elle, il voulut éditer luxueusement un livre d'un auteur dont la renommée et le talent s'imposaient à son choix. Il eut la bonne fortune de trouver tout près de lui un illustrateur, et son propre frère, M. Tony Préteux, eut ainsi celle d'orner de ses dessins gravés par lui-même, huit nouvelles de M. Joseph L'Hopital.

L'inspiration des dessins est consciencieuse et juste. Leur présentation dans un livre de format moyen les met en valeur. Les têtes de chapitres et les culs-de-lampe sont particulièrement réussis. L'ensemble contribue nettement à vivifier la pensée ou plutôt les tableaux d'un écrivain dont la caractéristique est de peindre et d'animer à travers la verdure ou les grisailles du pays normand ceux qui jouissent du « très grand honneur de posséder un champ ».

Les figures que M. L'Hopital brosse sur ses paysages appartiennent presque toutes au même milieu rural, mais sont tellement prises sur le vif que leurs ressemblances s'effacent sous les traits individuels et qu'on les distingue l'un de l'autre comme des gens qu'on connaît...

Qui n'a pas, quelque jour, à travers la campagne, rencontré « la Boisière », cette fille sauvage, mystérieuse enfant de la forêt, dont personne ne sait rien ? On la voit surtout en automne, surgissant à l'orée d'une clairière, portant lourdement vers quelque hutte de bûcheron son fagot de bois mort et sa vieillesse sans âge. A quoi pense-t-elle ? Point du tout à ce qu'il est convenu d'appeler ses *moyens d'existence*. Elle sait d'instinct que la sienne ne compte guère et elle ne s'embarrasse pas du souci d'y pourvoir. Mais dans les âmes les plus obscures, il y a toujours un coin de ciel bleu et au tréfonds de celle de la Boisière luisent une passion et un orgueil. La passion unique, dominatrice, consolante, c'est la chasse qu'elle pratique en tous temps, de toutes manières, n'importe où. Son orgueil c'est le salut familier que d'un beau geste à la manière de Louis XIV, lui adresse du haut de son cheval, en écoutant au loin, sous la feuillée, la voix de ses chiens et les sonneries de ses piqueux, le marquis de Gouville. Souvent, le marquis s'arrête à causer avec la Boi-

Digitized by Google

sière car, après lui, personne mieux qu'elle ne connaît la chasse et tous deux se comprennent. Le même instinct héréditaire entretenu sur le même sol rapproche ainsi ces deux extrêmes de la société. Et cela dure pendant de longues, très longues années, jusqu'au jour où, après un dernier coup de cape et une dernière bonne parole, le marquis laisse la pauvre vieille heureuse encore une fois, mais lasse et épuisée pour toujours. Au loin l'hallali sonne, le cerf est pris, mais la Boisière ne peut rejoindre. Ses jambes flageolent et le froid l'envahit. Dans un suprême effort, elle tombe au bord du chemin en exhalant son âme sauvage dans une sorte d'apothéose faite des lointaines sonneries de trompes, du frémissement de la brise crépusculaire à travers le feuillage et des mille bruits de la forêt aux troublantes approches de la nuit.

La Boisière n'avait pas de nom, pas d'histoire. Le marquis de Gouville portait un vieux nom et prolongeait en sa personne plusieurs siècles d'histoire glorieuse. Ceux qui ont, en des temps meilleurs, couru le cerf à travers les forêts normandes l'appelaient « le grand chef », car il était le maître incontesté dans « la gaie science de vénerie ». M. L'Hopital a voulu offrir un dernier hommage à sa mémoire. Avec lui, tous ceux qui l'ont connu et le reconnaissent, s'inclinent devant elle.

Voici plus loin une famille de paysans dans une fort singulière perplexité. Où faire baptiser l'héritier de la famille ? M. le maire avait promis de s'en charger sans le secours de M. le curé dont le ministère suranné n'est plus apprécié. M. le maire se trouvant malade, M. l'adjoint se récuse, ne se sentant pour l'administration des sacrements, même laïques, aucune vocation Après maintes hésitations, on se rabat enfin sur M. le curé et la fête se termine par un joyeux, copieux et long dîner. Tel est le sujet de « Un baptême ».

Les Normands furent parfois dénommés les « Gascons du Nord ». Tartarin compte, en effet, parmi eux quelques parents et il fallut la guerre de 1914 pour faire oublier certaines défenses de villages datant de 1870 et dont le comique achevé ne le cède en rien à la défense de Tarascon. « Un point noir » retrace un de ces épisodes. -

Digitized by Google

En Normandie, le gibier jusqu'à ces temps derniers foisonnait assez pour qu'on ne rencontrât pas de chasseurs de casquettes. Mais les histoires de chasse abondent, souvent grivoises, parfois invraisemblables, toujours spirituelles. M. L'Hopital en conte une du genre spirituel en retraçant l'embarras d'un grave avocat ayant perdu la tête et toute dignité dans la poursuite d'une compagnie de perdreaux, et se faisant prendre en flagrant délit sur les terres de son voisin. Le voisin étant un homme aimable, indulgent et galant, tout s'arrange aussitôt et le délinquant n'est puni que par le ridicule de sa situation.

En Normandie on est pratique, mais on sait être bon. On l'est avec méthode, parfois avec des formes bourrues, rarement avec ostentation. Ce n'est pas sans quelque émotion qu'à propos d'un gigot extorqué à la fois par des pauvres sans honte à un brave curé sans méfiance et à une vieille dame en mal de charité, on relit une page de l'éternelle histoire de la bonté humaine en butte à l'ingratitude.

Dans cette nouvelle intitulée « Le gigot », le dernier mot reste, comme presque toujours en ce monde, à la bonté. Quand elle ne triomphe pas, au moins elle se défend et la nouvelle suivante montre avec quelles armes. Celle-ci est un tableau réaliste, sombre et glacé où tombe, réchauffante et lumineuse, une lueur évangélique. Dans une chaumière où fourmille une famille misérable, une petite fille sert de souffre-douleur à un père ivrogne, à une mère criarde et à une nichée de frères et de sœurs plus exigeants ou cruels les uns que les autres. La pauvre enfant n'a jamais eu le temps de se demander si, même pour un petit nombre, le bonheur existait. Mais un jour, une catéchiste volontaire lui explique qu'aux pauvres surtout, de la joie, beaucoup de joie est réservée. Et la petite fille, ce jour-là, connaît l'espérance et ses yeux s'ouvrent pour toujours à un grand rêve.

Et c'est sur un grand rêve encore que s'achève le livre de M. L'Hopital, rêve d'un héros de la guerre, frappé par un obus et qui, perdant son sang goutte à goutte, exhale sous les étoiles d'une nuit d'août sa dernière pensée vers le champ, la maison, le verger qu'en rentrant il comptait acheter.

Digitized by Google

Ainsi sont morts des milliers et des milliers de paysans de France. Leurs survivants, leurs enfants, leur ressemblent encore mais il paraît qu'en eux quelque chose est changé et que les vieux seuls pensent et parlent comme M. L'Hopital les fait parler et penser. On ne sait ce que sera demain l'homme de la terre et jusqu'à quel point il reflétera les traits de celui d'hier. En terminant son livre sur le lointain adieu de l'enfant des champs mourant obscurément après la bataille, dans une dernière pensée de laborieuse reconstitution, M. L'Hopital relie le passé à l'avenir, qu'il entrevoit réparateur et fécond. Dans son esprit traditionaliste et classique, les leçons de l'histoire et une longue expérience personnelle ne laissent guère de place aux utopies et aux vaines espérances. Les enseignements de la vie, c'est sur le sol natal qu'il les a recueillis et magistralement, il en a transmis l'encouragement précieux dans toute une œuvre littéraire d'une remarquable unité. Son dernier livre *Sous le ciel du vieux pays* est en tous points digne des précédents. C'est aujourd'hui l'unique éloge qui lui convienne.

Digitized by Google

Digitized by Google

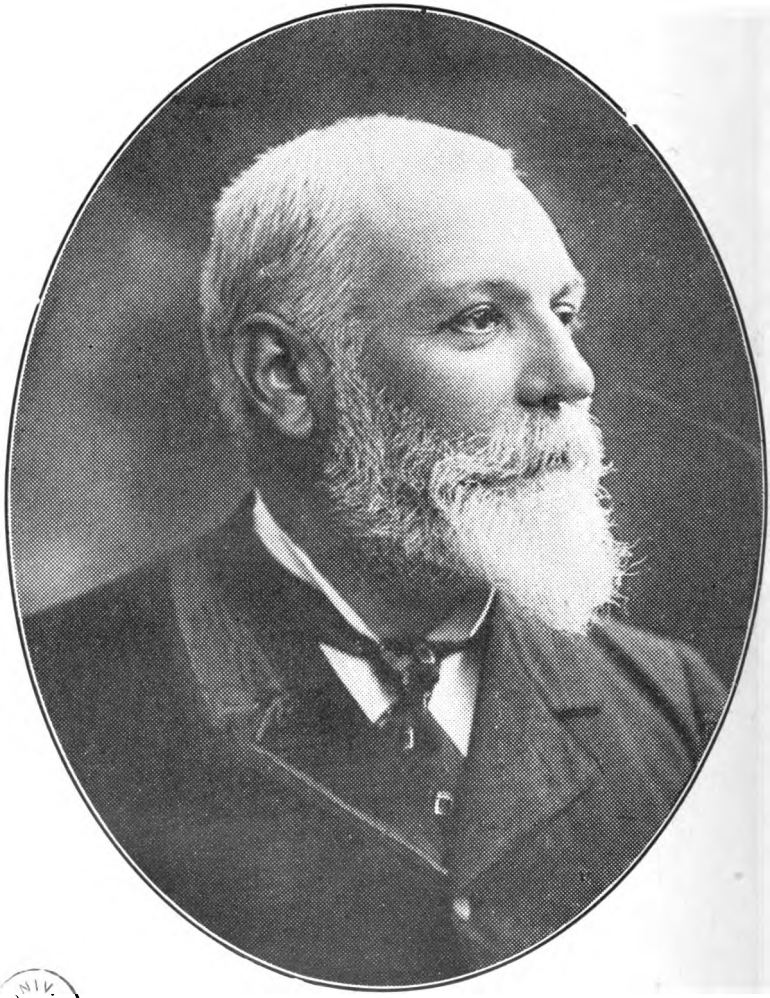

UNIV. OF MICH.

VICTOR MILLIARD

SÉNATEUR DE L'EURE. ANCIEN GARDE DES SCEAUX.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

Des obsèques de M. Victor MILLIARD.

SÉNATEUR DE L'EURE, ANCIEN MINISTRE DE LA JUSTICE,
ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'EURE,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

Les funérailles de M. Victor Milliard, sénateur de l'Eure, ont donné lieu, le 14 mai 1921, aux Andelys, à une importante manifestation non seulement locale, mais régionale.

Nombreuses sont les notabilités qui se sont inscrites sur le registre placé dans le vestibule donnant accès à la chapelle mortuaire, et, quand vint l'heure de la levée du corps, non seulement la cour d'honneur était remplie d'assistants, mais ceux-ci se pressaient en foule dans la rue Saint-Jean et dans la rue de la Boullaye.

En tête du cortège les tambours, clairons et la fanfare de l'Ecole militaire précédant le drapeau de l'Ecole et sa garde d'honneur, puis un piquet de soldats en armes encadrés par les élèves des écoles communales, filles et garçons, sous la conduite de leurs institutrices et instituteurs ; une magnifique couronne de fleurs naturelles offerte par la municipalité des Andelys au nom des habitants de la ville ; des délégations des diverses sociétés de la ville, sapeurs-pompiers, musique, anciens combattants, sociétés d'assistance et de mutualité, etc., etc.

Le char funèbre recouvert de gerbes de fleurs et de couronnes, parmi lesquelles celle de l'Association des Dames françaises, celle de la gauche républicaine du Sénat, celle de la Fédération républicaine, celle des anciens élèves du Lycée Henri IV.

Digitized by Google

De la maison mortuaire à l'église les coins du poêle étaient tenus par MM. Monnier, sénateur ; Milliard, cousin du défunt ; Doin, maire des Andelys et Dechaumont, maire de Boisemont ; de l'église au cimetière, par MM. Hervey et Brindeau, sénateurs; lieutenant-colonel Josse, député, et Vermont, président de l'Union mutualiste de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

Le deuil était conduit par MM. André Milliard, fils du défunt, Azard et Dumarest, ses gendres, leurs femmes et leurs enfants, et les autres membres de la famille.

Puis venaient MM. le Préfet de l'Eure, représentant le gouvernement ; Delange, procureur général près la Cour d'appel de Rouen, représentant le ministre de la Justice, les députés Oudin, Join-Lambert et Duval ; d'Osmoy, ancien député ; Sauret, sous-préfet ; de Valon et Abel Lefèvre, vice-présidents du Conseil général ; Thorel, Dérais et Raoul Duval, conseillers généraux ; Le Vavasseur, Blondel et Bréard, conseillers d'arrondissement ; le Président du tribunal et les membres du parquet ; le chef de bataillon Forcinal, commandant d'armes ; les commandants Kreps, de Fontanges, Monnier, Charpentier, Albert ; les adjoints et conseillers municipaux des Andelys ; les officiers et professeurs de l'École préparatoire d'enfants de troupe, plusieurs maires du canton, parmi lesquels MM. le vicomte de Noüe, maire d'Heuqueville, Tiffay, maire de Fleury-sur-Andelle, Lehec, maire de Pressagny-l'Orgueilleux, Boulanger, maire de Perriers, Boullenger, maire de Lyons-la-Forêt, et Dufour, maire de Beaufícel ; Léon Coutil, ancien président et Albert Doucerain, secrétaire perpétuel de la Société libre d'Agriculture de l'Eure ; Dupré, vice-président de l'Association des Républicains de l'Eure à Paris ; Léon Josse, conseiller municipal de Radepont, et quantité d'autres personnalités marquantes de la région et du département ; nombre de dames parmi lesquelles une délégation de l'Association des Dames françaises.

Après une messe solennelle célébrée par tout le clergé du Grand et du Petit Andelys, l'absoute est donnée par Mgr l'Évêque d'Évreux, assisté de ses grands vicaires.

Le cortège se reforme pour se rendre au cimetière. Sur tout le parcours la foule recueillie se découvre.

Digitized by Google

Le cercueil est porté devant le caveau familial. M. le commandant Forcinal prend lui-même le commandement pour lui faire rendre les honneurs ; puis, après les dernières prières, vient la série des discours, pendant que le soleil darde sur la foule ses rayons les plus chauds.

M. le Préfet de l'Eure prend le premier la parole au nom du gouvernement.

DISCOURS DE M. GEORGES GOUBLET

PRÉFET DE L'EURE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs, M. Victor Milliard a succombé lundi dernier à une cruelle maladie contre laquelle, nous le savions, il luttait avec courage depuis de longs mois : je m'inclinais le même jour, au nom de l'Administration départementale devant sa dépouille mortelle.

Le Gouvernement m'a fait l'honneur de me désigner pour prendre aujourd'hui la parole sur la tombe de l'ancien ministre de la Justice, du sénateur de l'Eure qui fut aussi député et Président du Conseil général de notre cher département.

La seule énumération de ces titres nous montre ce que dut être la vie toute de labeur de l'homme de grande intelligence et de non moins grande énergie que nous sommes venus saluer pour la dernière fois.

L'existence pleine d'activité de M. Milliard a son point de départ dans cette gracieuse ville des Andelys dont on comprend si bien qu'il l'ait tant aimée et où il a voulu dormir son dernier sommeil ; on en voit se dérouler la partie la plus importante dans la capitale, entre le Palais du Luxembourg et le Palais de Justice.

Il ne m'appartient pas de parler de l'avocat, qui fut éminent, mais ce que je puis affirmer, c'est qu'ayant laissé au ministère de la Justice le souvenir d'un administrateur sage

Digitized by Google

et bienveillant, M. Milliard sut prendre comme sénateur une part des plus importantes aux travaux de la Commission des Affaires extérieures, en collaboration étroite avec le Gouvernement, surtout pendant la guerre : personne n'ignore qu'il fournit un labeur considérable lors de la préparation du traité de paix. On pourrait du reste jalonner, pour ainsi parler, les trente-cinq années de vie parlementaire de M. Milliard par de précieux services rendus au pays et toujours avec un entier désintéressement.

Comme Préfet de ce département, je n'aurai eu que peu de rapports avec M. Milliard. A notre premier contact, il m'avait exposé qu'il entendait laisser une grande indépendance à l'administration : la promesse a été largement tenue.

« Ce que je vous demande, me disait-il, c'est de donner, comme vous le prescrit au surplus votre Ministre, l'exemple d'un labeur tenace et méthodique, d'accélérer la marche des affaires, d'épargner le temps des administrés, de n'être l'instrument que de votre conscience professionnelle, pour assurer à chacun la justice qui lui est due. »

Il me recommandait de m'attacher aux œuvres d'hygiène sociale, et il était heureux que le Conseil général, dont il ne faisait plus partie, s'y intéressât. La plus haute des joies pour un Préfet, c'est de penser qu'il a pu contribuer à diminuer quelque peu le malheur chez les humbles et les déshérités de la vie : aussi, ne pouvais-je que me réjouir de tels encouragements à seconder l'action bienfaisante de notre Assemblée départementale.

Je garderai longtemps, comme un modèle d'éloquence claire et sobre, le souvenir du discours extrêmement substantiel que M. Milliard prononça l'été dernier à Évreux dans une grande réunion agricole.

Ce fut là qu'il m'apparut vraiment comme un esprit pratique, nourri de faits, à qui toutes les importantes questions étaient familières; et je vis bien que l'auditoire jouissait de ma surprise à voir ce maître du barreau traiter magistralement les sujets agricoles les plus ardus.

Mutualiste convaincu, l'ancien ministre montrait aux cultivateurs qui nous entouraient combien était étendu le champ

Digitized by Google

d'action de la Mutualité dont il établissait avec netteté la série de buts pratiques et définis.

Chacun apporte sa quote part de savoir, de travail et d'argent et l'on obtient des résultats auxquels il est interdit à l'effort individuel de prétendre. La Mutualité, c'est la fraternité d'essence pratique : voilà quelques-unes des idées simples qu'il nous développait, soulevant les applaudissements des hommes de belle santé morale et de robuste bon sens qui nous entouraient, quand il les exhortait à la patience et à la fermeté.

Il les exhortait aussi à la confiance, estimant, ce qui est vrai, que malgré la crise économique actuelle, nous avons devant nous un splendide avenir pour peu que nous maintenions notre esprit de discipline, notre courage au travail.

Le travail ! C'est un mot que je retrouve sans cesse dans des documents que l'on a bien voulu me communiquer et qui portent sa signature.

« Le pays veut la paix », aime-t-il à répéter, « aux agitations de toutes sortes, il préfère les réformes. Il réclame la protection du travail national. »

J'ai été ému en lisant ces papiers qui m'ont montré en outre que M. Milliard, secrétaire de Jules Favre dès 1868, s'engageait en 1870 et prenait part à cette bataille de Buzenval où son ami, le célèbre peintre Henri Regnault, devait être tué à ses côtés. A une réunion du 7 février 1871 à Évreux, revêtu encore de l'uniforme militaire, il prenait la parole et racontait le siège de Paris : peu après il devenait l'ami de Gambetta.

Avant de mourir, M. Milliard qui, comme tout Normand, fut passionnément patriote, aura eu la joie de voir la France victorieuse : il aura attendu près de cinquante ans l'heure inévitable, — patiemment et fermement, pour reprendre des mots dont je me suis déjà servi.

Nous savons qu'il reste une autre victoire à remporter pour le pays : cette victoire-là il y croyait aussi, non seulement par conviction raisonnée, mais aussi en vertu du sentiment instinctif et profond qui se trouve dans le cœur de tous les Français, si fiers de l'exceptionnelle vitalité de notre race.

Digitized by Google

L'exemple de M. Milliard lui survivra, s'intégrant dans la vie d'un département laborieux et éclairé qui sera toujours unanimement juste, sans qu'il soit même besoin du recul du temps, pour les hommes qui l'ont servi loyalement et que tous revendiquent avec honneur, oubliant toute divergence de vues, lorsque la dignité d'une vie, la fécondité d'une œuvre apparaissent comme une force pour la « petite patrie ».

Je m'incline avec émotion devant l'immense douleur de ceux que vous laissez derrière vous, monsieur le Ministre, et je vous dis avec respect un dernier adieu, vous promettant que nous saurons travailler sans défaillance pour le département que vous avez aimé, pour le pays que vous avez chéri.

DISCOURS DE M. MAURICE HERVEY

SÉNATEUR DE L'EURE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Messieurs, Victor Milliard est mort le lundi 9 mai dans sa soixante-dix-septième année. Il était né aux Andelys le 19 décembre 1844 et va reposer dans ce cimetière à côté de ses parents et de sa femme.

Il était bien Normand, de notre pays, de notre race. Descendant par ses grands-parents de ces familles de grands paysans du Vexin, qui ont conquis leur noblesse en tirant de leur sol leurs récoltes magnifiques, il appartenait par son père et le père de sa mère à cette bourgeoisie de robe, intelligente, libérale et studieuse qui, elle aussi, a été l'une des forces de la France et a permis l'établissement de la République. Milliard a bien été le fruit de ces deux souches : persévérant dans l'effort, travailleur ne se laissant rebuter par aucun échec, comme son aïeul le laboureur, il conserva toujours dans sa vie politique la mesure, la largeur d'esprit, les vues qui dépassaient nos frontières pour regarder le vaste monde, et surtout le dédain des sectarismes que les bourgeois instruits et lettrés n'ont jamais pu supporter, depuis Henri IV jusqu'à nos jours en passant par Voltaire.

Digitized by Google

On vous a dit, on vous dira mieux que moi sa jeunesse ; je ne veux insister que sur sa mère : c'est elle qui l'a formé, il lui devait beaucoup, et tous ceux qui ont été admis à voir l'intimité de cet homme déjà vieux, au faîte de sa carrière, et de cette très vieille dame, admirablement conservée, entourée et servie par son fils et sa fille, ne peuvent douter de l'influence que cette mère a eue sur ses enfants !

Quand un homme a le privilège de conserver si longtemps une mère de cette qualité, on peut être sûr que sa vie ne s'écartera jamais beaucoup de la route droite. Je ne puis ici que rappeler en quelques mots la vie politique de mon ami. Patriote, républicain, libéral il était à vingt-cinq ans. Tel aussi, il était quand il est mort.

Fidèle à ses idées, à ses principes, il ne les a jamais asservis à un groupe, à des hommes. Il a demandé aux électeurs, qu'il estimait, et respectait, de voter pour le programme qu'il défendait et toujours, s'est inquiété moins de savoir s'il plaisait à des amis que de servir le droit et la Patrie.

Lorsqu'il fut nommé député, un publiciste se demandait : « M. Milliard sera-t-il un indépendant, ou un partisan ? » et il rappelait la belle phrase de Blanqui : « La gloire que donnent les partis ressemble à une lumière vacillante qu'un « souffle de vent peut éteindre ; celle que donne l'indépendance brille au delà du tombeau. »

Aujourd'hui, en présence de la mort, j'ose dire en toute confiance : Milliard fut un indépendant, qui plaça toujours le devoir plus haut que les hommes et que les amitiés mêmes.

Sa carrière politique commença en février 1871. L'ancien secrétaire de Jules Favre était encore en uniforme de garde nationale, quand on le désigna, à Évreux, pour faire partie de la liste républicaine, qui fut d'ailleurs battue de loin.

Le jeune avocat se mit résolument au travail, et devint rapidement un avocat d'affaires, occupé et connu, très estimé au barreau de Paris.

Marié en 1876, il eut deux filles et un fils, qui sont ici et pleurent. Mais s'il voulut une carrière, s'il fonda une famille, il ne renonça pas à jouer un rôle politique pour lequel il se sentait fait.

Digitized by Google

Dès 1876, il venait défendre la candidature de M. Besnard, et en 1877, après le 16 mai, il posa sa candidature contre M. Passy, à la Chambre, et en 1880, contre M. Dumesnil, au Conseil général. Il fut battu, mais son talent, son activité, sa modération de principes lui faisaient, peu à peu, une popularité croissante.

Après des luttes vives, mais toujours courtoises, après des échecs en 1886, il conquit le siège des Andelys au Conseil général.

En 1887, il fut nommé député, au scrutin de liste, après la mort de Raoul Duval, et à la suite d'une campagne qui le fit connaître dans tout le département.

Mais en 1889, le scrutin d'arrondissement le mit en présence de M. Louis Passy et il fut battu par cet adversaire imbattable.

La mort du marquis de Malleville lui ouvrit les portes du Sénat en 1890, et depuis cette époque il fut réélu à chaque renouvellement.

Il y a quatre mois, lorsqu'il fut brusquement pris par la maladie qui devait le terrasser, les électeurs de l'Eure lui furent fidèles comme ils le sont presque toujours à ceux qu'ils connaissent bien et qui, comme ils le disent en leur simple langage, « n'ont pas démérité ».

Certes, il n'avait pas démérité ce représentant-là.

Au Conseil général, rapporteur du budget, puis, pendant quinze ans Président, il avait acquis une autorité bienfaisante et contribué plus qu'aucun autre à cette gestion prudente et sage qui a permis à notre département d'arriver avec des réserves latentes précieuses jusqu'à la terrible année 1914.

Au Sénat, il avait une place considérable et, dès 1893, M. Charles Dupuy lui avait offert le portefeuille de la Justice. Il ne l'accepta pas alors, mais, en 1897, il ne put résister aux instances de son vieil ami Méline. Il ne m'est pas possible de faire ici une analyse, même succincte, de ses travaux parlementaires.

Je ne veux que dégager sa pensée, sa direction, son but. Il aimait passionnément la France et la Liberté. Il voyait la première, relevée toute sanglante de la guerre de 1870, menacée

Digitized by Google

toujours par sa voisine de l'Est. Il voyait la seconde, personnifiée pour lui dans la République, d'abord mise en danger par les anciens partis, qui n'avaient pas perdu l'espoir d'une restauration jusqu'en 1885, puis par les partis extrêmes de la révolution, qui, par le désordre et la ruine, pouvaient ramener quelque dictature.

Pour écarter le péril étranger, il voulait la France forte par son armée, par ses finances, il voulait que sa cuirasse fût sans défaut, mais il lui désirait surtout des fils dévoués et unis.

Aussi repoussait-il tous les germes de divisions et de haines, voulant la liberté de toutes les opinions, de toutes les croyances, voulant réunir tous les Français dans l'amour de leur Mère.

Pour écarter le péril de la révolution, il ne cessait de montrer la nécessité de l'obéissance à la loi, du maintien des bases solides de la société, du respect des institutions librement choisies, toujours perfectibles et modifiables, mais seulement par la volonté sincèrement exprimée des citoyens, par le progrès dans la légalité. Et loin de vouloir opprimer des adversaires, son désir était de leur faire la République si douce, si maternelle et si tolérante, que tous les hommes de bonne volonté seraient bien forcés de venir à elle, non par la crainte, mais par l'amour. Dans tous ses discours, dans toutes ses interventions, on peut suivre la même pensée directrice.

Quelle joie pour lui, le 30 octobre 1902, au moment où il succède à Clemenceau, à la tribune, pour discuter l'application de la loi sur les associations, de pouvoir dire : « La « partie du discours de M. Clemenceau qui nous a fait un « singulier plaisir est celle où il est venu affirmer que la « République et la Liberté ne devaient jamais se séparer. »

Et le 29 novembre 1909, au moment de la discussion sur les retraites ouvrières, il demande encore : « La retraite par la *Liberté*, avec le concours de l'Etat. »

Et dans la courte notice de propagande qu'il rédigea, le 20 décembre dernier, pour la Fédération républicaine, il demande encore : le respect et la garantie de la liberté sous toutes ses formes, liberté de conscience, liberté d'enseigne-

Digitized by Google

ment, liberté du travail ; la fraternité et la solidarité opposées à la haine des classes ; la sécurité de la France avant tout.

Messieurs, cette constance de vue ne va pas sans quelque dommage ! Milliard, d'abord considéré dans notre département comme un esprit d'avant-garde, avait rallié autour de lui tous ceux que l'esprit de parti n'attachait pas aux anciens régimes.

Mais, en revanche, l'accueil loyal qu'il leur fit, la franche amitié de Louis Passy ou de moi-même, éloignaient de lui certains de ses anciens amis, qui considèrent plus les origines qu'ils ne sondent les cœurs. Quelques-uns veulent aussi faire oublier leur passé ! Et puis, n'y aura-t-il pas toujours des hommes pour qui les divisions intestines sont un besoin... et quelquefois un moyen ?

Milliard eut un chagrin profond de voir s'éloigner des amis sur lesquels il croyait pouvoir compter. Mais il était trop courageux pour céder devant une hostilité qu'il avait conscience de ne pas mériter, et au-dessus de tout, il mettait l'intérêt de la Patrie.

Il a eu la joie de voir la France triomphante et la France unie. Tout le reste s'était effacé dans son cœur au cours de ses dernières années.

Nous perdons, Monnier et moi, un ami fidèle. Le département de l'Eure perd un de ses plus glorieux représentants, un de ses fils les plus travailleurs et les plus dévoués. Que sa famille tout entière, que son fils, ses filles et ses gendres, ses petits-enfants, que sa sœur dévouée trouvent ici l'expression de notre compassion profonde et de notre douleur, qui se confond avec la leur.

Au nom de tous ceux que je représente ici si imparfaitement, je vous dis « adieu » mon cher Milliard : vous avez accompli votre course : vous avez bien servi : la République, votre idéal de jeunesse ; la Normandie, que vous aimiez tant et la France que vous adoriez !

Digitized by Google

DISCOURS

DE M. LE LIEUTENANT-COLONEL JOSSE

DÉPUTÉ, PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ

Mesdames, Messieurs, la ville des Andelys vient de perdre le plus éminent de ses fils, le département de l'Eure, le parlementaire éloquent, courageux et brillant à qui pendant trente-cinq années consécutives il a donné avec enthousiasme sa confiance, et le pays lui-même a perdu son ancien Garde des sceaux, ministre de la Justice du gouvernement de M. Méline.

M. le sénateur Milliard est mort sur la brèche. Il avait entrepris sa dernière campagne électorale, malgré son âge, ses souffrances, sur la prière de ses amis qui désiraient profiter encore de sa grande expérience et de sa haute probité, et surtout témoigner une fois de plus leurs sentiments de reconnaissance et de fidélité au républicain libéral, à l'ardent défenseur de l'ordre et de la discipline dans la liberté, à l'excellent patriote qui, en refusant de subir la servitude officielle, sut toujours mettre au-dessus de ses intérêts personnels les intérêts supérieurs de la Patrie.

Sa vie politique fut mêlée à toute notre histoire contemporaine. Républicain sous l'Empire qu'il ne veut pas servir, il fait son apprentissage de la vie publique comme secrétaire de Jules Favre. Il prend une part active chez nous à toutes les luttes ardentes qui se déchaînaient entre les vieux principes conservateurs et les nouvelles idées républicaines et va siéger pendant quatre années au Palais-Bourbon avant de se fixer définitivement au Luxembourg.

Avec Pouyer-Quertier et Passy, Milliard devait compter au nombre des grands parlementaires de cette génération qui sont l'honneur et la fierté de leur pays natal et d'élection, l'arrondissement des Andelys.

Digitized by Google

Je n'entreprendrai pas de retracer longuement ici les services rendus à la plus noble des causes par celui dont la mort nous met tous en deuil. Sa biographie a d'ailleurs été parfaitement reproduite par les précédents orateurs. Mon rôle sera plus modeste : je me bornerai à rappeler l'unité de sa vie, son indépendance, sa claire vision des événements, son attitude énergiquement patriotique et sa ferme volonté de conserver la France aux Français. Tâche ingrate et périlleuse entre toutes pour les hommes au cœur droit qui avaient l'habitude de combattre à visage découvert les menées souterraines de leurs adversaires.

Au cours de cette période de quinze années qui eut pour aboutissement la guerre, la plupart de nos amis les plus distingués succombèrent sous les coups répétés des partis avancés. Comme autrefois à Rome et à Athènes, ce fut l'extermination des caractères et des intelligences qui ne rusaient pas et la disparition de la scène politique d'une grande partie de l'élite de la Nation, cette cause profonde de la décadence des démocraties anciennes.

M. Milliard n'assista pas, spectateur indifférent, à la diminution progressive des forces morales et matérielles françaises : il se donna tout entier à la défense de la vérité. Il fut partout le champion du patriotisme, cette vertu essentielle : son attitude et ses votes relatifs à nos grandes lois militaires en témoignent. Et pour que nous pussions disposer de toutes nos facultés réunies, ce chaud partisan de la paix religieuse et sociale, qui se fit bien avant la guerre le Chevalier de l'union sacrée, voulut que son dernier acte politique fût un vibrant appel à la concorde, à l'apaisement et à l'union.

Comment ne serait-il pas écouté par tous les hommes qui, sans distinction d'opinions, désirent travailler à la prospérité, à la grandeur et à la gloire de notre pays ?

Puisqu'il est de ces morts qui sont à la fois plus vivants et plus capables de transmettre la vie que des vivants, je veux pour l'édification de mes compatriotes que l'écho répète une fois de plus les éloquentes paroles de M. le sénateur Milliard.

« C'est la force militaire qui fait la solidité des alliances

Digitized by Google

« et l'autorité d'une nation. On n'est maître dans la paix « qu'à la condition d'être fort, parce qu'on ne redoute pas la « guerre et parce qu'on hésite à vous la faire. Ce serait un « crime de laisser diminuer notre puissance navale et mili- « taire, crime d'autant plus impardonnable que nous savons « par 1870 ce qu'il en coûte. Gardons notre armure et qu'elle « soit solide et qu'elle brille ! »

Malheureusement la leçon de 1870 n'a pas suffi, et ce crime abominable a été commis. Nos plus riches provinces ont été envahies, et pour nous ruiner de propos mûrement réfléchi, elles ont été dévastées. Et cependant les 125 milliards perdus de ce fait ne sont pas comparables à nos énormes sacrifices en vies humaines.

Ah ! certes ! sur cette tombe entr'ouverte, j'ose l'affirmer, des centaines de milliers de pauvres orphelins et d'inconsolables parents ne seraient pas condamnés à pleurer toute leur vie la mort de leurs pères et de leurs enfants chéris si les conseils de notre cher sénateur avaient été mieux suivis par le Parlement.

Mais après avoir oublié 1870, allons-nous encore oublier les leçons d'un passé plus récent, et pour quelques satisfactions passagères sacrifier après la victoire les espérances de l'avenir? Non, je ne veux pas le croire.

Messieurs, je vous en supplie, écoutez M. Milliard ; il insiste : « Gardons notre armure et qu'elle soit solide et qu'elle brille ! »

Nous engager à exaucer son vœu le plus cher, en cet endroit, en un tel moment, n'est-ce pas le plus bel hommage que nous puissions lui rendre !

Cet engagement, Messieurs, c'est pour la France que je vous le réclame.

Puissent ces quelques fleurs du souvenir et le salut du Président du Conseil général de l'Eure au successeur de Pouyer-Quertier à la présidence de cette même assemblée apporter un adoucissement à la douleur de sa famille et de ses nombreux amis.

Et maintenant, dans cette ville des Andelys, que vous avez tant aimée, reposez en paix, Monsieur le Ministre.

Digitized by Google

Vous avez admirablement servi votre petite et votre grande patrie.

DISCOURS DE M. VERMONT

PRÉSIDENT DE L'UNION MUTUALISTE DE LA SEINE-INFÉRIEURE ET DE L'EURE

Le décès de M. Milliard afflige tous ceux qui l'ont connu, il ne pouvait en être autrement, M. Milliard étant un homme foncièrement bon, simple et serviable, plein de droiture et de patriotisme, et dont la fière indépendance était toujours prête à défendre ces principes.

Il avait depuis longtemps compris l'importance de la question sociale et son amour sincère des travailleurs l'avait attiré vers la mutualité. Il voyait avec raison, non seulement ses bienfaits matériels, mais les grandes idées de liberté et de fraternité qui l'inspirent et qui font d'elle le meilleur instrument de la paix sociale.

Aussi nous était-il profondément dévoué et les mutualistes ne sauraient oublier ni sa participation à la loi libérale de 1898 qui donna à nos sociétés un essor magnifique, ni l'énergie avec laquelle il s'efforça d'obtenir au Sénat que la loi sur les retraites ouvrières reposât sur les mêmes principes que la loi des sociétés de secours mutuels...

M. Vermont résume alors brièvement l'action mutualiste de M. Milliard dans notre région.

Dès 1902, il détermine les sociétés de l'Eure à s'affilier à l'Union mutualiste de la Seine-Inférieure et de l'Eure, dont il est nommé vice-président. Il se fait admirer dans les congrès par son éloquence, la vivacité de son esprit et l'ardeur de ses convictions.

Il n'est pas moins utile dans les réunions intimes par sa science juridique, la précision de ses vues et la netteté des solutions qu'il propose et fait admettre.

Digitized by Google

Sa mort fait perdre aux mutualistes de notre région un de ceux sur lesquels ils comptaient le plus pour défendre dans un avenir peut-être prochain leurs traditions, leurs libertés, leur indépendance et leurs droits.

M. Vermont adresse ses respectueuses condoléances à la famille de M. Milliard et l'assure, en termes émus, que la reconnaissance des mutualistes gardera longtemps le souvenir de celui qui, après avoir été leur conseiller et leur ami, restera pour eux un modèle accompli.

DISCOURS DE M. DOIN

MAIRE DES ANDELYS

Messieurs, il est de ces vides que chaque jour qui passe semble faire plus profonds, des pertes qui, si bouleversés qu'elles nous laissent tout d'abord, s'aggravent par la fuite du temps.

Des voix, combien plus autorisées que la mienne, vous ont dit avec émotion, avec éloquence, qui a été celui-là auquel nous disons notre suprême adieu : et ces voix, devant cette tombe, nous sont la preuve que la perte d'un représentant tel que M. Victor Milliard est ressentie, non point seulement par ceux-là qui l'avaient envoyé siéger dans les grandes assemblées de l'État, mais par le pays tout entier à la grandeur duquel il a donné, et jusqu'au dernier jour, toutes ses forces et tout son talent.

Mais que dirons-nous, nous autres qui sommes ses concitoyens? nous autres qui l'avons toujours connu, qui l'avons vu grandir, suivant avec fierté le noble développement de sa carrière, le regardant monter jusqu'aux plus hautes charges de l'État, et puis y renoncer ; toujours le même, fidèle à ses intimes convictions et ambitieux seulement du bien de son pays? nous autres qui avions en lui, en même temps qu'un ami très dévoué, le conseiller le plus éclairé,

Digitized by Google

près de qui, à tout moment, nous étions assurés de l'accueil le plus chaud et de l'aide la plus efficace ?

Combien de fois avons-nous eu recours à sa connaissance approfondie des problèmes les plus délicats, à son bon sens aiguisé, à sa parfaite intelligence des hommes et des événements ! Qu'une difficulté surgisse, d'instinct nous nous tournions vers lui : nous pleurons aujourd'hui... mais c'est demain surtout que nous sentirons tout le poids de la perte que nous venons de faire ; et la plaie de nos cœurs ne se fermera pas.

Nous étions habitués à saluer dans nos rues cet aimable Andelysien — car il avait tenu à rester Andelysien — alerte et vif malgré le poids des ans, l'œil clair, le regard franc, direct, avec cette flamme de belle humeur dans le sourire qui est si bien de chez nous, respirant en toute sa personne cette force que donne seul le parfait équilibre de toutes les facultés du corps et de l'esprit.

Comment ne rappellerai-je pas de quel réconfort fut pour nous sa présence aux plus mauvais jours de la guerre, alors que rien ne semblait pouvoir arrêter l'énorme vague qui déferlait... En son cœur d'ardent patriote Victor Milliard souffrait comme nous tous, mais jamais de sa bouche un seul mot ne sortit qui ne fût un mot de confiance et de courage ! Il me semble l'entendre encore aux heures les plus cruelles nous apporter un rayon d'espérance et nous prédire le redressement de nos armées ! Comme un père au milieu de ses enfants, il avait estimé qu'aux heures d'angoisse et de danger sa place était là près de nous ; et il ne nous quittait que si les débats parlementaires l'appelaient à Paris, mais pour revenir aussitôt, ranimant les énergies, excitant les courages.

Il était là aussi où souffraient nos blessés : là, à leur arrivée, aidant à leur transport, les soutenant, veillant à ce qu'ils eussent toujours un peu plus de bien-être, et fortifiant par le rayonnement de sa propre confiance en la Victoire ; aidant dans leur magnifique mission sa sœur, Mme Chauvin, sa fille, Mme Azard, infirmières à notre hôpital, et tous ceux qui se sont dévoués à nos soldats. Si je vois parmi

Digitized by Google

les fleurs jetées sur cette tombe une couronne offerte par le Comité des Dames Françaises dans une pieuse et délicate pensée, et qui a, je le sais, très profondément ému la famille de M. Milliard, c'est que précisément ces dames ont tenu à apporter ici un témoignage de leur reconnaissance pour son inlassable dévouement à l'égard de nos blessés, leurs enfants de prédilection ; et par delà le tombeau, je ne doute pas que l'âme de Victor Milliard tressaille à ce pieux hommage.

Messieurs, je me suis imposé de ne pas céder à la tentation de vous redire ce qu'avant moi, on vous a si bien dit, la vie si pleine de celui que la terre nous reprend ; j'ai voulu me borner à lui apprendre le respectueux salut et la très douloureuse émotion de la ville des Andelys qui s'honore de le compter au nombre de ses enfants autant que lui-même honora notre ville par son labeur infatigable, par la qualité et la hauteur de son talent, la noblesse de son caractère et par les sommets où par tout cela il s'est élevé.

Adieu, mon ami, vous avez voulu reposer auprès des vôtres sous cette terre où vous êtes né, où se sont éveillés à la vie et votre corps et votre esprit et votre cœur, où vous n'avez jamais cessé de prodiguer à tous et vos forces physiques et vos dons naturels et votre inlassable bienveillance.

Qu'elle vous soit douce, cette terre natale, douce comme les doux horizons où s'enferme notre vallée et que vous soient douces surtout nos très ardentes sympathies ; un peu de vous sera toujours là où vous reposez et nous l'irons chercher souvent.

Adieu, cher et noble ami, un homme tel que vous ne meurt pas tout à fait. Toujours les enfants des Andelys viendront ici se recueillir et méditer la grande leçon de votre vie.

Je ne crois pas qu'il puisse être de plus bel hommage et de plus mérité, et il y a là peut-être le seul adoucissement qui se puisse apporter à l'immense douleur de vos proches devant laquelle, avec respect, je tiens à m'incliner.

Digitized by Google

DISCOURS DE M. DECHAUMONT

Mesdames, Messieurs, je viens au nom de la culture du Vexin rendre un dernier hommage à celui qui, pendant une vie publique si bien remplie, au milieu d'occupations multiples, est toujours resté fidèle à la défense des intérêts agricoles et économiques de notre belle région qui a acquis un rang si élevé dans l'ordre de la production nationale.

Nous n'oublierons jamais qu'il a fait partie du ministère de M. Méline et qu'il a toujours sans aucune défaillance joint son action la plus intime à celle de ce grand représentant de l'Agriculture, devant lequel s'inclinent avec reconnaissance tous les cultivateurs de France.

Ceux qui ont vécu à cette époque se rappellent l'ardeur déployée par M. Pouyer-Quertier pour l'établissement du régime dit des droits compensateurs. M. Méline avec M. Milliard, avec tous ceux dont la clairvoyance a guidé le dévouement aux intérêts généraux du pays, dut achever cette œuvre indispensable à la culture du blé ; ils l'ont défendue à maintes reprises, et, grâce à elle, nous avons pu faire face dans une certaine mesure à nos besoins pendant et après la guerre. La situation actuelle nous montre combien serait grand le danger qui nous menacerait si la culture du blé avait été diminuée en France. C'est sur des faits comme ceux-là, vérifiés par le temps et les événements, qu'on apprécie la sagesse et la prudence de dirigeants comme M. Milliard.

Son jugement réfléchi, sa perspicacité prévoyante dominaient toutes ses décisions ; c'est pourquoi lorsqu'il s'était fait une opinion sur une question quelle qu'elle fût, il la défendait avec l'ardeur d'une conviction sincère que rien ne pouvait ébranler. Son nom restera attaché aux œuvres syndicales, mutuelles et d'assurance sociale ; son caractère restera un exemple pour tous.

Aussi bien sur le terrain politique que sur le terrain économique, il savait se placer au-dessus des intérêts particuliers pour servir les intérêts généraux du pays. Il fut une

Digitized by Google

époque où la politique lui promettait tous les honneurs; mais lorsqu'il jugea que la République modifiait son idéal, il se sacrifia sans hésitation; et lui, républicain de la veille, républicain de toujours, il se déclara l'adversaire d'une politique qu'il n'approuvait pas. Au nom de ses amis, au nom de ceux qui comme moi ont eu l'honneur de l'approcher et de voir éclater dans sa conversation si franche la force de ses convictions, qu'il me soit permis de le remercier du grand service qu'il a rendu à notre pays. Il pouvait jouer un rôle plus brillant, il ne pouvait en jouer un plus digne ni plus utile.

Monsieur Milliard, du bord de cette tombe où les luttes de parti viennent expirer, nous pouvons contempler le sillon que vous avez tracé. Si votre vie fut belle et bien remplie, telle que vos enfants doivent en être fiers, votre fin fut celle d'un sage; vous avez vu la mort sans crainte vous approcher, avec votre regard si droit que nous connaissions; et elle vous fut douce, grâce aux soins affectueux qui vous entouraient, en récompense aussi peut-être de la bonté dont votre cœur était inondé et que vous avez répandue si longtemps autour de vous.

Vous avez grandement honoré votre ville natale, et le département où vous avez occupé longtemps la présidence au Conseil général; vous avez été un grand et bon serviteur de la France. Vous nous avez montré une République qui sera toujours la seule et la vraie et que nous continuerons à servir.

Ceux qui à vingt ans, au moment où l'esprit s'ouvre et se forme, ont eu le bonheur de connaître et d'apprécier un guide tel que vous en garderont un souvenir ineffaçable. Aussi, c'est avec un véritable sentiment de piété filiale que je vous apporte ce suprême témoignage de reconnaissance.

Adieu, mon cher Monsieur Milliard, adieu.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE

M. Lecointe (Désiré-Honoré), professeur honoraire de l'Ecole Normale d'Evreux, officier de l'Instruction publique, chevalier du Mérite agricole, décédé à Evreux le 2 février 1920 dans sa 80e année (voir notice et portrait, p. 196 du Recueil de 1919, 7e série, t. VII).

M. Prétavoine (Charles), directeur-général des Compagnies d'assurances l'*Urbaine*, membre du Comité consultatif des Assurances près le ministère du Travail, officier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 2 mars 1920, dans sa 63e année.

Mgr Déchelette (Louis-Jean), évêque d'Evreux, décoré de l'ordre de Léopold de Belgique, décédé à Evreux le 11 avril 1920, dans sa 72e année.

M. Lenoir (Paul-Pierre), ancien industriel, directeur-gérant de la Fonderie de fer de la Madeleine d'Evreux, titulaire de la médaille d'honneur du travail, décédé à Evreux le 20 mai 1920, dans sa 53e année.

M. le marquis de Préaulx, propriétaire du château de Quenet, près Conches, décédé à Paris, 37, rue Pauquet, le 5 novembre 1920.

M. Blot (Narcisse-Félicien), ancien agriculteur, ancien maire de la Forêt-du-Parc, décédé à Evreux le 16 décembre 1920, dans sa 84e année.

Digitized by Google

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS

ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE

Membres du bureau et du conseil d'administration pendant l'année 1920.

BUREAU

Président	MM. Henry Omont, membre de l'Institut, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Vice-président . . .	André Join-Lambert, député de l'Eure, à Livet-sur-Authou.
Secrétaire perpétuel .	Albert Doucerain, avocat, à Évreux.
Trésorier	Albert Hubert, propriétaire, à Évreux.

SECTIONS

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — SCIENCES

Président	MM. Albéric de Mare, conseiller général, au château d'Orvaux.
Secrétaire	Charles Lecœur, industriel à Évreux.

LETTRES. — ARTS. — PHILOSOPHIE

Président	MM. Joseph L'Hopital, à Angerville-la-Campagne.
Secrétaire	Ernest Guillemare, à Évreux.

Digitized by Google

CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC INDICATION DE LA DATE DE SORTIE

MM.

Izarn, propriétaire.	1921
Béguin (Maurice), archiviste du département.	
Hubert (Alphonse), administrateur du Syndicat	1922
Pitoiset, proviseur honoraire du Lycée d'Évreux.	
Lauvray (Léon), conseiller général.	1923
Biard, géomètre.	

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX

Ville d'Evreux.

MM.

Aubineau, juge au Tribunal civil.
Alaboissette, avoué.
Auger, négociant.
Auvray, mandataire aux Halles.
Bagot, avocat.
Beaujean (le chanoine), secrétaire de l'Évêché.
Béguin (Maurice), archiviste intérimaire du département.
Bellenger (Pierre), avoué.
Besnier, ancien directeur de la succursale de la Banque de France.
Biard, géomètre.
Billaud (Pierre), professeur à l'École Saint-François-de-Sales.
Bionval, représentant de commerce.
Blin (le chanoine), secrétaire général de l'Evêché.
Blot (Jules), propriétaire.
Bonnenfant (le chanoine), directeur des œuvres diocésaines.
Bouchard (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
Bouchet, professeur à l'Ecole normale d'instituteurs.
Boudet, agent d'assurances.
Bourguignon, caissier de la succursale de la Banque de France.
Brail, commandant en retraite.
Caron (Victor), inspecteur de l'enregistrement.
Carrère, rédacteur en chef de la *Normandie*.

Digitized by Google

CHASSAING, capitaine de recrutement.
CHAUVIN (Georges), avocat, conseiller d'arrondissement.
COCHIN, manufacturier.
CHENNEVIÈRE, rentier.
COURCELLES, avocat.
COUSINOU, notaire.
Crédit lyonnais (succursale d'Evreux).
DADAY (docteur), directeur de l'Asile de Navarre.
DAVY, professeur au Lycée.
DÉCHELETTE (Mgr), évêque d'Évreux.
DEHAIL, docteur en médecine.
DEHAIS, propriétaire.
DELAUNAY, minotier.
DELDIQUE (Mlle), infirmière à l'hôpital-hospice.
DELISLE (l'abbé), chanoine de la cathédrale.
DELOUYE, propriétaire.
DENIS (Charles), entrepreneur de travaux publics.
DESDOUITS (l'abbé), vicaire à Saint-Taurin.
DESSIAUX, directeur des contributions directes.
DÉVÉ (Henri), maître imprimeur.
DORÉ, juge de paix.
DOUCERAIN (Albert), avocat.
DUBREUIL, professeur au Lycée.
DUCHESNE (Edmond), négociant.
DUCLOS, pharmacien.
DULAC, propriétaire.
ECHALARD, directeur d'assurances.
EUDELINE (l'abbé Paul), chanoine de la cathédrale.
FAUCHET, directeur des usines de Navarre.
FAYET-CAUET, conseiller à la Cour d'appel de Douai.
FRETEY, clerc de notaire.
GALOPIN, commerçant.
GALZIN, docteur en médecine.
GASTEBLED, clerc de notaire.
GODARD (Paul), propriétaire à Navarre.
GONDARD, agent d'assurances.
GOSSART, architecte honoraire du département de l'Eure.
GOUBLET, préfet de l'Eure.
GOUHIER, directeur de l'imprimerie Hérissey.
GRELLET, receveur de l'enregistrement.
GREMERET (Mlle), libraire.

Digitized by Google

GUÉRY (l'abbé), aumônier du Lycée.
GUEST, avoué, président de la Société de géographie commerciale.
GUILLEMARE (Ernest), propriétaire.
GUTTIN (le chanoine), ancien curé doyen de Saint-Taurin.
HAIMET (Eugène), président du Tribunal de commerce.
HALLIEZ, commissaire-priseur.
HARDOIN, greffier en chef du Tribunal civil.
HÉE (Edmond), automobiles, juge au Tribunal de commerce.
HÉLIE (Mme ve), propriétaire.
HÉRISSAY (Émile), juge honoraire.
HÉRISSAY (Jacques), avocat.
HÉRISSEY (Paul), maître imprimeur.
HERVIEU, négociant et apiculteur.
HUBERT (Albert), propriétaire.
HUBERT (Alphonse), directeur de la Coopérative agricole.
IMBERT, professeur au Collège de Saint-François-de-Sales.
IZARN (Pierre), propriétaire.
JACQUELIN, entrepreneur de travaux publics.
KŒNIG, commis principal des ponts-et-chaussées.
LABRO, rédacteur aux contributions directes
LAIGNEL-LAVASTINE, ancien vice-président du conseil de préfecture.
LAMIRAY, marchand antiquaire.
LAMIOT, agriculteur, à Cambolle.
LAPELTEY père, propriétaire.
LAPELTEY fils, horticulteur.
LAUTOUR (Mlle), directrice d'école privée.
LAUVRAY (Léon), ingénieur-agronome, conseiller général.
LEBIGRE, libraire.
LEBLOND, agriculteur, à la Madeleine.
LEBLOND-LESORT, ancien négociant.
LECOINTE, professeur honoraire à l'École normale.
LECŒUR, manufacturier.
LEDUC, représentant de commerce.
LEFÈVRE, directeur de la Société électrique.
LÉGIER, notaire.
LEGUÉ, ancien juge au Tribunal de commerce.
LEHEURTEUR, directeur du Syndicat agricole.
LE MONNIER, directeur-adjoint des services agricoles.
LENEVEU (Robert), sénateur de l'Orne.
LERAT, docteur en médecine.
LE ROY, juge d'instruction.

Digitized by Google

Le Sauvage, directeur d'assurances.
Letartre, industriel.
Letellier-Alaboissette, propriétaire.
Letellier-Petel (Mme ve), propriétaire.
Levasseur (le chanoine), curé de Navarre (Evreux).
Loiseleur, propriétaire.
Loiziel, avocat.
Louvet, propriétaire.
Mahieu, professeur au Lycée.
Mathey (Abel), professeur au Collège Saint-François-de-Sales.
Maxence, avocat.
Menon, avocat.
Mettais-Cartier (Georges), directeur d'assurances.
Minangoy-Pérignon (comte).
Moisson (Roger), employé à la Société générale.
Momenteau (Alb.), directeur de la succursale de la Société générale.
Monnier, ancien capitaine des sapeurs-pompiers.
Morin, tapissier-décorateur.
Mouton (Pierre), minotier.
Pasquier (Mme ve), propriétaire.
Petel père, notaire honoraire.
Petel (François), notaire.
Petit, receveur municipal.
Pillard, avocat.
Pitoiset, proviseur honoraire du Lycée.
Quirière, photographe.
Radiguet, opticien.
Régnier (Louis), propriétaire.
Roncier (Mme ve).
Sauvage, manufacturier.
Servin, directeur des services agricoles de l'Eure.
Sortais, ingénieur-constructeur.
Souty (Paul), propriétaire.
Taillebois, principal clerc d'avoué.
Tixier, notaire.
Tridon (Mlle), professeur au Lycée d'Évreux.
Turlotte, directeur de la Banque de France.
Varillon, correspondant des chemins de fer de l'État.
Vincent, bibliothécaire.
Voxeur, ancien agriculteur.

Digitized by Google

Syndicat agricole de l'arrond[t] d'Évreux (M. L'Hopital, président).
Tribunal civil d'Évreux (M. Hardoin, greffier).

CANTONS D'ÉVREUX

Évreux-Sud.

Allaire, agriculteur, à Guichainville.
Chardon, agriculteur, à Nétreville.
Lambert, maire de Guichainville.
L'Hopital (Joseph), au château d'Angerville-la-Campagne.
Nouvel (Georges), au château de la Ronce (Fontaine-sous-Jouy).
Morise, conseiller d'arrondissement à Guichainville.
Rostolan (comte de), au château du Buisson-Garembourg (Guichainville).
Comice agricole des deux cantons d'Évreux (M. Viguier, trésorier).

Évreux-Nord.

De la Barre de Nanteuil (baron), à la Chapelle-du-Bois-des-Faulx.
Glatigny (de), au manoir d'Aulnay.
Josson de Bilhem (le comte), au château de Normanville.
Lestanville (M[me] de), au château du Boulay-Morin.
Ollivier, berger à Brettemare (Sacquenville).

Canton de Breteuil.

Jarnac (comte de), au château de Condé-sur-Iton.

Canton de Conches.

Clermont-Tonnerre (duc de), au château de Glisolles.
Geoffroy de Grandmaison, au château de Nagel, près Conches.
Mare (Albéric de), conseiller général, au château d'Orvaux.
Pijon (M[me]), au château du Champ-Dolent.

Canton de Damville.

Agoutin, agriculteur, à Creton.
Héron, agriculteur et maire, à Avrilly.

Digitized by Google

LESTANVILLE (DE), au château des Houlles, près Damville.
MEUNIÉ, au château de Bois-Giroult, près Damville.

Canton de Nonancourt.

LEFÈVRE (Théotiste), directeur de l'imprimerie Firmin-Didot, au Mesnil-sur-l'Estrée.
VIEL-CASTEL (Pierre DE), conseiller général, à la Héruppe, par Saint-Georges-Motel (E.-et-L.)
Comice agricole du canton de Nonancourt (M. DE VIEL-CASTEL, trésorier).

Canton de Pacy.

BERCHER (Eugène), propriétaire, à Pacy.
BONJEAN (M^lle^), œuvre d'Orgeville, par Pacy-sur-Eure.
DUHAMEL, agriculteur, au Plessis-Hébert.
LEVASSEUR, agriculteur et maire, au Plessis-Hébert.
LISSOT, médecin-vétérinaire, à Pacy.
LOISEL (Sylas), propriétaire à Menilles.
PETIT (Félix), à Boisset-les-Prévanches.
TRUTAT (Saint-Ange), au château d'Hardencourt.
Syndicat des Agriculteurs de la région de Pacy (M. MARIE, président).

Canton de Rugles.

THUILLIER (l'abbé), curé de la Neuve-Lyre.

Canton de Saint-André.

BUFFET, agriculteur et maire, à Saint-André.
DUGUAY, agriculteur, maire de Saint-Germain-de-Fresney.
FESSARD (Émile), cultivateur, à Croth.
LEFÈVRE (Abel), conseiller général, à Ezy.
VERVILLE, aviculteur, à Saint-André.

Canton de Verneuil.

BARREY (comte DE), à Verneuil.
BERTIER, directeur de l'École des Roches, à Verneuil.
DES BROSSES (le vicomte), maire, à Chennebrun.
FOUQUET DU LUSIGNEUL, propriétaire, à Bourth.

Digitized by Google

MIGUET, à Chaise-Dieu du Theil, par Bourth et à Paris.
OUDIN, député de l'Eure, conseiller général, maire de Verneuil.
PHÉLIZOT (Edmond), directeur des usines de Tillières-sur-Avre.
Comice agricole du canton de Verneuil (M. OUDIN, président).

Canton de Vernon.

D'ALBUFÉRA (le marquis), au château de Bizy, près Vernon.
BURNET (le docteur), député de l'Eure, à Vernon.
LA CROIX DE LA NOUGARÈDE (comtesse DE), au château de Cocherel.
Comice agricole de Vernon (M. DUCOSTÉ, président).

MEMBRES DES SECTIONS D'ARRONDISSEMENT

qui versent leurs cotisations à Evreux et reçoivent en échange le *Recueil des Travaux de la Société.*

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS

Canton des Andelys.

FLEURY, cultivateur, à la Bucaille (à Guiseniers).
MILLIARD, sénateur de l'Eure, aux Andelys et à Paris.

Canton d'Ecos.

COURBET (Ansbert), maire, à Cantiers.
GUILLEMOT, cultivateur, à Forêt-la-Folie.
VILLARD, conseiller d'arrondissement, maire de Fours.

Canton d'Etrépagny.

CHÉRON (Louis), cultivateur, à Gamaches.
DELAMARE (Georges), maire, à Etrépagny.
DORÉ (Henri), cultivateur, à Gamaches.
HÉBERT (Narcisse), à Hacqueville.
LE COUTEULX DE CAUMONT (Henri), conseiller d'arrondissement à Saint-Martin d'Etrépagny.

Digitized by Google

Canton de Fleury-sur-Andelle.

DEFONTENAY, cultivateur, à Houville.
JOSSE, député de l'Eure, conseiller général, à Perruel-sur-Andelle.
LE VAVASSEUR (Jacques), conseiller d'arrondissement, à Radepont.

Canton de Gisors.

CHAMPY (Pierre), à Gisors.
THOREL (l'abbé), curé de Mainneville.

Canton de Lyons-la-Forêt.

HUMBLOT (l'abbé), curé de Lisors.
VALON (comte DE), conseiller général, à Rosay.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Canton de Beaumont-le-Roger.

BOISGELIN (le comte Georges DE), à Beaumont-le-Roger.
HERVIEU (Gabriel), à Beaumontel.

Canton de Bernay.

POTTIER, ancien notaire, secrétaire de la Section, à Bernay.

Canton de Brionne.

BONNECHOSE (Gaston DE), ancien conseiller d'arrondissement, à Brionne.
CONARD (Raoul), maire, à la Neuville-du-Bosc.
JOIN-LAMBERT (Octave), au château de Livet-sur-Authou.
JOIN-LAMBERT (André), député de l'Eure, conseiller général, au château de Livet-sur-Authou.
Commune de Boisney (M. ROUSSEL, maire).

Digitized by Google

Canton de Broglie.

BROGLIE (le duc DE), président de la Section, au château de Broglie.

Canton de Thiberville.

LABBÉ (Paul), négociant, à Thiberville.
PORÉE (le chanoine), président de la Section des Lettres de Bernay, curé de Bournainville.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS

Canton d'Amfreville-la-Campagne.

BOURY (le marquis DE), conseiller général, à Amfreville.

Canton de Gaillon.

CORDIER (Marcel), artiste peintre, à la Croix-Saint-Leufroy.
DESHAYES (M^me^ v^e^), à la Croix-Saint-Leufroy.
MOGNAY (Alphonse), à Saint-Aubin-sur-Gaillon.
MONNIER (Léon), sénateur, conseiller général, à Gaillon.
THUREAU-DANGIN, propriétaire, château de la Croix-Saint-Leufroy.
THUREAU-DANGIN (M^me^), château de la Croix-Saint-Leufroy.
VIGNY, propriétaire, à Autheuil.

Canton de Louviers.

COLLIGNON (Maurice), publiciste, à Louviers.
COUTIL (Léon), correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray.
ESNEVAL (le baron D'), au château d'Acquigny.

Canton du Neubourg.

DUVAL (Alexandre), député de l'Eure, à Villettes.
HAYE-JOUSSELIN (DE LA), maire de Saint-Aubin-d'Ecrosville.

Canton de Pont-de-l'Arche.

DE CAIRON (Gabriel), à Alizay.
HERVEY (Maurice), sénateur, à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

Digitized by Google

RAOUL-DUVAL (André), conseiller général, maire à Notre-Dame-du-Vaudreuil.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER

Canton de Bourgtheroulde.

BOULET (Emmanuel), propriétaire, à Bosc-Roger-en-Roumois.
BOULLAY (Jacques DU), à Boissey-le-Chatel.
DERAIS, conseiller général, à Berville-en-Roumois.

Canton de Cormeilles.

THIRON (André), notaire, conseiller général, à Cormeilles.

Canton de Pont-Audemer.

LE MIRE (Henry), député de l'Eure, industriel à Pont-Audemer.
DUQUESNE (Robert), conservateur de la bibliothèque, à Pont-Audemer.

PARIS

ALBERT-PETIT, professeur au lycée Janson-de-Sailly, 3, rue Guichard (16e arrondissement).
AZARD (Charles), avocat à la Cour d'appel, 48, rue de Ponthieu (8e).
HERSENT (Jean), ingénieur des arts et manufactures, 60, rue de Londres (8e).
LABBÉ (Joseph), avocat à la Cour d'appel, 50, rue Pierre Charron (8e).
MODESTE LEROY, ancien député, 57, boulevard Pereire (17e).
OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits), 17, rue Raynouard (16e).
PRÉTEUX (Pierre), directeur de la *Revue normande*, 32, rue Madame (6e).
SAISSET-SCHNEIDER (le général), 46, rue du Général-Foy (8e).

DÉPARTEMENTS

BARTHÉLEMY, directeur d'imprimerie, 18, rue de Diane, à Argenteuil (Seine-et-Oise).
BEAUNIER (André), homme de lettres, 20, avenue de la Prise-d'eau, Le Vésinet (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

BERTIN, propriétaire, 6, avenue de la gare, Houilles (Seine-et-Oise).
CHANOINE-DAVRANCHES, président honoraire à la Cour d'appel, place de l'Hôtel-de-Ville, à Rouen.
DESPORTES (Léopold), avoué, à Lisieux (Calvados).
DEVILLE (Etienne), homme de lettres, 32, rue du Bouteillier, à Lisieux.
GAUQUELIN (l'abbé), propriétaire à Jeufosse par Bonnières (Seine-et-Oise).
HAREL (Paul), homme de lettres, à Echauffour (Orne).
IZARN (Louis), au château de Saint-Martin, près Yerville (Seine-Inférieure).
L'HOPITAL (Henri), château des Bordes, par Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).
PREVOST (Gustave), ancien magistrat, 52, rue Chasselièvre, à Rouen.
ROUSSEL (Gaston), avocat-avoué, à Dreux (Eure-et-Loir).
VERMONT, avocat, président de la Société de Secours mutuels l'*Emulation chrétienne*, à Rouen.

ÉTRANGER

BILLIA (Michelangelo), professeur à l'Université, 26, via Montebello à Florence (Italie).

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06351 8958

Digitized by Google